
3 2044 097 772 065


Google


HARVARD
ET
VE
RI
TAS
SIGILLUM ACADEMIAE
ANG



COLLECTION D'HISTORIENS CONTEMPORAINS

—

HISTOIRE ROMAINE

Laval. — Typographie et Stéréotypie E. Jamin, quai d'Avesnières, 49.

TH. MOMMSEN

HISTOIRE ROMAINE

NOUVELLE ÉDITION, TRADUITE PAR DE GUERLE

TOME CINQUIÈME

C. MARPON ET E. FLAMMARION

ÉDITEURS

1 à 7, Galeries de l'Odéon et rue Rotrou, 4.

SUCCURSALES :

14, rue Auber, 14

Boulevard des Italiens, 10
et Passage de l'Opéra, 2

Boulevard Saint-Martin, 3
Libr. populaire de la Ruche

1882



LIVRE IV

(Suite)

LA RÉVOLUTION

« Aber sie treiben's toll;
Ich fürcht', es breche. »
Nicht jeden Wochenschlufs
Macht Gott die Zeche.
GOETHE.

CHAPITRE VII

LA RÉVOLTE DES SUJETS ITALIOTES ET LA RÉVOLUTION SULPICIENNE

Depuis le temps où la défaite de Pyrrhus avait mis fin à la dernière guerre que les Italiotes eussent tentée pour leur indépendance, ou, en d'autres termes, depuis près de deux cents ans, la primauté romaine avait dominé en Italie, sans avoir été ébranlée dans ses fondations même dans les circonstances du plus grave péril. En vain l'héroïque famille des Barcides, en vain les successeurs d'Alexandre le Grand et les Achéménides, essayèrent de soulever la nation italiote et de la mettre en lutte avec sa puissante capitale; elle avait complaisamment figuré sur les champs de bataille du Guadalquivir et de la Medscherda, à la vallée de Tempé et au mont Sipyle, et avait aidé du plus pur sang de sa jeunesse ses maîtres à conquérir trois continents. Sa propre situation s'était modifiée, mais pour devenir pire. Au point de vue matériel, sans doute, elle avait peu de raison de se plaindre. Quoique les petits et moyens propriétaires de l'Italie souffrissent de l'absurdité des lois sur les céréales, les grands propriétaires, et surtout la classe des marchands et des capitalistes, étaient florissants ; car les Italiotes jouissaient, en ce qui concernait les profits financiers des provinces, d'une protection et de privilèges à peu près semblables à ceux des citoyens romains, et participaient aussi en une grande mesure

aux avantages matériels de l'ascendant politique des Romains. En général, la condition sociale et économique de l'Italie ne dépendait pas immédiatement des distinctions politiques ; il y avait des districts alliés, tels que l'Ombrie et l'Étrurie, dans lesquels la classe des personnes libres avait complétement disparu, tandis que dans d'autres, tels que les vallées des Abruzzes, la même classe était dans une situation tolérable, on n'avait senti aucune atteinte ; on pouvait distinguer une diversité semblable dans les tribus romaines. D'autre part, l'infériorité politique de l'Italie se montrait de plus en plus ouvertement. Il n'y avait pas d'attaque directe contre ses droits, au moins sur les principales questions. La liberté communale qui, sous le nom de souveraineté, était accordée par traité aux communautés italiotes, était, en somme, respectée par le gouvernement romain ; l'attaque que le parti de la réforme à Rome, au commencement de l'agitation agraire, avait faite aux domaines romains garantis aux communautés plus privilégiées, avait non-seulement rencontré l'opposition du parti strictement conservateur aussi bien que du tiers parti de Rome ; mais elle avait été bientôt abandonnée par l'opposition romaine elle-même. Mais les droits qui appartiennent et ne pouvaient pas ne pas appartenir à Rome comme communauté dirigeante, la conduite suprême des affaires et le contrôle administratif étaient exercés d'une manière qui était presque aussi mauvaise que si les alliés avaient été directement déclarés sujets sans droits. Les nombreuses modifications de la loi martiale des Romains si terriblement sévère, qui furent introduites dans le cours du septième siècle, semblent avoir été complétement limitées à la classe des soldats citoyens romains : cela est certain en ce qui concerne ce fait essentiel, l'abolition des exécutions par la loi martiale ; et nous pouvons faci-

lement comprendre l'impression qui fut produite, lorsque, comme dans la guerre de Jugurtha, des officiers latins estimés furent pendus par sentence d'un conseil de guerre romain, tandis que le dernier soldat avait le droit, en cas semblable, de présenter un appel aux tribunaux civils de Rome. La proportion suivant laquelle les citoyens romains et les alliés italiotes devaient être levés pour le service militaire, était restée, comme il était juste, illimitée par le traité ; mais tandis qu'en d'autres temps ces deux classes avaient fourni en moyenne le même nombre de soldats, aujourd'hui, quoique les proportions de la population eussent changé probablement en faveur des citoyens plutôt qu'à leur désavantage, les sacrifices imposés aux alliés s'accrurent dans une proportion exagérée, de sorte que d'une part ils portèrent le principal fardeau du service le plus pénible et le plus coûteux, et que de l'autre il y avait maintenant deux alliés appelés au service pour un citoyen. De même que cette suprématie militaire, le contrôle civil, qui comprenait la juridiction administrative suprême qu'on ne pouvait guère en séparer, ayant toujours été gardée par le gouvernement et avec raison, fut étendu de telle façon que les Italiotes furent presque à l'égal des provinciaux abandonnés sans protection au caprice des innombrables magistrats romains : à Teanum Sidicinum, l'une des plus considérables parmi les villes alliées, un consul avait fait frapper de verges le principal magistrat de la cité, en le faisant attacher à un poteau sur la place publique, parce que la femme du consul, ayant exprimé le désir de se baigner aux bains des hommes, les officiers municipaux n'avaient pas fait retirer les baigneurs assez tôt, et que le bain n'avait pas paru suffisamment propre. Des scènes semblables avaient eu lieu à Ferentino, qui était également une ville *optimi juris*, et même dans l'antique et

importante colonie latine de Calès. Dans la colonie latine de Vénusia, un paysan libre avait été saisi par un jeune diplomate romain, qui n'avait pas de fonctions mais qui passait par la ville, pour une plaisanterie qu'il s'était permise sur la litière du Romain, avait été renversé et fouetté jusqu'à la mort avec les étrivières de sa litière. Ces faits se rencontrent vers le temps de l'insurrection de Frégelles ; il va sans dire que des injustices semblables arrivaient fréquemment, et qu'on ne pouvait obtenir de satisfaction pour de pareils méfaits, tandis que le droit d'appel, qui n'était pas aisément violé avec impunité, protégeait jusqu'à un certain point le corps et les membres du citoyen romain. Par suite de ce traitement des Italiotes par le gouvernement romain, l'inégalité que les ancêtres avaient laissée entre les Latins et les autres communautés italiotes ne pouvait pas manquer de disparaître ou au moins de s'affaiblir. Les forteresses de Rome et les districts qu'elles tenaient en respect vivaient maintenant sous une oppression semblable, et les Latins pouvaient rappeler aux Picentins qu'ils étaient également « sujets des faisceaux ; » les surveillants et les esclaves des anciens jours étaient momentanément unis dans une haine commune contre le commun tyran.

Tandis que la situation présente des alliés italiotes était ainsi transformée d'un état de dépendance supportable en un servage des plus oppressifs, on les privait en même temps de tout espoir d'en obtenir la suppression. La conquête de l'Italie avait fermé les rangs des citoyens romains ; la concession de la franchise à des communautés entières n'eut plus lieu, et ne fut plus que rarement accordée à des individus. Même la pleine liberté des migrations, qui appartenait aux vieux citoyens latins, et qui procurait à ceux de leurs membres qui transférèrent leur domicile à

Rome la *civitas sine suffragio*, avait été restreinte d'une manière offensante pour les communautés qu'elle concernait ; on fit un pas de plus : à l'occasion de l'agitation qui voulait l'extension de la franchise à toute l'Italie en 628-632 (126-122), le droit de migration à Rome fut lui-même attaqué, et tous les non-citoyens résidant à Rome furent directement rejetés, par décret du peuple et du sénat, hors de la capitale, mesure aussi odieuse par son illibéralisme que dangereuse à cause des divers intérêts qu'elle affectait d'une manière fâcheuse. En somme, tandis que les alliés italiotes avaient été pour les Romains, soit dans la relation de frères en tutelle, protégés plutôt que gouvernés et non destinés à une minorité perpétuelle, soit comme des esclaves bien traités et non entièrement privés de l'espoir d'un affranchissement, ils furent désormais sujets à un égal degré, et avec aussi peu d'espérances les uns que les autres, à la hache et aux verges de leurs maîtres, et pouvaient tout au plus, comme des esclaves privilégiés, transmettre les coups qu'ils recevaient aux pauvres provinciaux.

La rupture. — Il est de la nature de pareilles querelles que, contenues par le sentiment de l'unité nationale et le souvenir des dangers surmontés en commun, elles se manifestent d'abord doucement et pour ainsi dire modestement, jusqu'au moment où la brèche s'élargit graduellement, et que les rapports entres les maîtres dont la force est le seul droit, et les sujets dont l'abaissement ne va pas plus loin que leurs craintes, manifestent enfin sans déguisement le caractère de la force. Jusqu'à la révolte et la destruction de Fregelles en 629 (125), qui semblait attester officiellement les changements qu'avait subis la domination romaine, les ferments répandus chez les

Italiotes ne portaient pas en réalité le caractère révolutionnaire. L'aspiration à l'égalité des droits avait passé le vœu silencieux à l'état de vive réclamation, qui, plus elle se produisait ouvertement, plus elle devait être chaudement rejetée. On vit bientôt qu'on ne pouvait espérer de conversion volontaire, et on ne manquait pas du désir d'extorquer ce qui était refusé.

Difficulté d'une insurrection générale. — Mais la situation de Rome, à cette époque, ne permettait guère d'entretenir aucun espoir de voir ce vœu se réaliser. Quoique les proportions des citoyens et des non-citoyens en Italie ne puissent être établies avec certitude, on peut regarder comme certain que le nombre des citoyens n'était pas très-inférieur à celui des alliés italiotes ; pour quatre cent mille citoyens en état de porter les armes, il y avait au moins cinq cent mille et peut-être six cent mille alliés. Tant que dans ces proportions les citoyens furent unis entre eux, et qu'il n'y eut plus d'ennemi extérieur dangereux, les alliés italiotes, éparpillés en quantité innombrable de communautés urbaines et cantonales isolées, et rattachées à Rome par une foule de relations publiques et privées, ne pouvaient arriver à une action commune ; et avec une prudence modérée le gouvernement contenait aisément ses sujets impatientés et indignés, soit en leur opposant la masse compacte des citoyens, soit au moyen des ressources très-considérables que donnait la province, soit enfin en opposant une communauté à l'autre.

Les Italiotes et les partis romains. — En conséquence, les Italiotes se tinrent tranquilles jusqu'au momment où Rome commença à être ébranlée

par la révolution ; mais aussitôt qu'elle eut éclaté, ils entrèrent dans le mouvement et l'agitation des partis romains dans le but d'obtenir l'égalité des droits au moyen de l'un ou de l'autre. Ils avaient fait cause commune d'abord avec le parti populaire, puis avec le parti du gouvernement, et ils n'avaient rien gagné ni à l'une ni à l'autre de ces alliances. Il étaient arrivés à la conviction que les hommes les plus honnêtes des deux partis, aristocrates ou démocrates, tout en reconnaissant la justice et l'équité de leurs réclamations, avaient aussi peu de pouvoir les uns que les autres pour faire entendre ces réclamations à la masse de leurs adhérents. Ils avaient aussi remarqué que les plus capables, les plus énergiques et les plus célèbres hommes d'État de Rome s'étaient trouvés, au moment même où ils se présentaient comme les avocats des Italiotes, abandonnés par leurs propres partisans, et avaient été renversés. Dans toutes les vicissitudes de trente années de gouvernements révolutionnaires ou restaurés, on avait assez innové et rétabli ; mais quoique le programme eût pu varier, un esprit étroit et imprévoyant dominait toujours à Rome.

Les Italiotes et l'oligarchie. — Par dessus tout, les circonstances récentes avaient prouvé clairement combien vaines étaient les espérances de l'Italie. Tant que leurs demandes avaient été associées à celles du parti révolutionnaire, et avaient été entre ses mains rejetées par la force des masses, elles pouvaient encore se résigner à la croyance que l'oligarchie n'avait été hostile qu'à leurs défenseurs, et non aux propositions elles-mêmes, et qu'il y avait encore une possibilité pour un sénat plus intelligent d'accepter une mesure qui était compatible avec la nature de l'oligarchie et salutaire pour l'État. Mais les

dernières années pendant lesquelles le sénat régna de nouveau presque souverainement avaient jeté un jour trop fâcheux sur les desseins de l'oligarchie romaine. Au lieu des modifications attendues, on édicta, en 659 (95), une loi consulaire qui défendait absolument aux non-citoyens de réclamer la franchise, et menaçait les transgresseurs de jugement et de punition, loi que repoussait un grand nombre de personnes très-respectables, profondément intéressées à l'égalisation des Italiotes avec les Romains, et qui au point de vue d'une indiscutable légalité et de la folie politique, put rivaliser avec le fameux acte qui consacra la séparation des États-Unis de la mère patrie ; en fait, elle devint, comme cet acte, la cause prochaine de la guerre civile. Mais ce qui aggrava les effets de cette loi, c'est que les auteurs n'appartenaient pas au parti obstiné et incorrigible des aristocrates : c'étaient le sagace et respectable Quintus Scœvola, destiné, comme Georges Granville, par la nature à être jurisconsulte, et par la fortune à être un homme d'Etat, et par son honnêteté respectable mais pernicieuse excita, plus que tout autre, la guerre entre les sénateurs et chevaliers, entre les Romains et les Italiotes ; puis Lucius Crassus, l'ami et l'allié de Drussus, l'un des plus modérés et des plus judicieux des aristocrates.

Les Italiotes et Drusus. — Au milieu des ferments violents que cette loi et les nombreux procès aux quels elle donna lieu éveillèrent dans toute l'Italie, l'étoile de l'espérance parut se lever de nouveau, dans la personne de Marcus. Ce qui avait semblé jusqu'alors impossible — un conservateur s'emparant les idées de réformes des Gracques, et devenant le champion de l'égalité des droits pour l'Italie — était arrivé; un homme de la haute aristocratie avait résolu d'éman-

ciper les Italiotes, depuis le détroit de Sicile jusqu'aux Alpes, et le gouvernement en même temps, et d'appliquer tout son zèle, tout son dévoûment à ces généreux plan de réforme. On ne sait s'il se plaça, comme on le dit, à la tête d'une ligue secrète, dont les fils se ramifiaient dans toute l'Italie, et dont les membres étaient liés l'un à l'autre par le serment de soutenir Drusus et la cause commune ; mais s'il ne se prêta pas à des actes si dangereux, et dans le fait injustifiables pour un magistrat romain, il est certain qu'il ne s'en tint pas à des promesses générales, que des alliances périlleuses furent formées en son nom, quoique peut-êtresans son consentement et contre son désir. Ce fut avec joie que les Italiotes apprirent que Drusus avait fait passer les premières propositions avec le consentement de la grande majorité du sénat : ce fut avec une joie plus grande encore que les communautés italiotes célébrèrent, peu de temps après, le rétablissement de Drusus, qui venait d'échapper à une grave maladie. Mais lorsque les desseins ultérieurs de Drusus se dévoilèrent, il se manifesta un changement : il ne pouvait plus se hasarder à proposer sa principale loi ; il dut l'ajourner, et même bientôt la retirer. On racontait que la majorité du sénat était vacillante et menaçait d'abandonner ses chefs ; ces nouvelles se répandirent rapidement dans toute l'Italie : on dit que la loi qui avait passé était annulée, que les capitalistes gouvernaient plus absolument que jamais, que le tribun avait été frappé par un assassin, et qu'il était mort (automne de 663 (91).

Préparatifs de révolte générale contre Rome. — Le dernier espoir pour les Italiotes d'être admis au droit de citoyen romain par le consentement du sénat, s'était évanoui avec Marcus Drusus. Une mesure que cet homme conservateur et énergique

n'avait pu faire passer dans les circonstances les plus favorables ne pouvait plus être opérée par des voies pacifiques. Les Italiotes n'avaient plus d'autre ressource que de se soumettre patiemment ou de renouveler une fois de plus, et si cela était possible, avec des forces combinées, la tentative qui avait été écrasée au berceau trente-cinq ans auparavant par la destruction de Frégelles, de détruire Rome par la force des armes, et de succéder à son héritage, ou tout au moins de l'obliger à admettre l'égalité des droits. C'était, sans doute, un coup de désespoir ; dans l'état où se trouvaient les choses, la révolte des cités isolées contre le gouvernement de Rome devait sembler plus inutile encore que la révolte des colonies américaines contre l'empire britannique ; suivant toute apparence, le gouvernement romain pouvait avec une attention modérée et une grande énergie d'action donner à cette seconde insurrection le sort de la précédente. Mais n'était-ce pas également une résolution désespérée que de laisser tranquillement les choses suivre leur cours ? Quand on se souvenait comment les Romains s'étaient conduits en Italie, sans provocation, que pouvait-on espérer, maintenant que les hommes les plus considérables des cités étaient, ou passaient pour être, ce qui revenait au même quant aux conséquences, les alliés de Drusus, ce qui était une tentative immédiatement dirigée contre le parti victorieux et pouvait être caractérisé comme trahison ? Tous ceux qui avaient pris part à cette ligue secrète, tous ceux qui pouvaient être suspectés de participation, avaient à choisir entre la guerre ou leur propre exécution par la main du bourreau. De plus, le moment présent semblait offrir des chances favorables pour une insurrection générale de l'Italie. Nous ne savons pas exactement jusqu'à quel point les Romains avaient opéré la dissolution des confédérations

italiotes ; mais il n'est pas improbable que les Marses, les Péligniens, et peut-être même les Samnites et les Lucaniens garderaient encore leurs anciennes formes de fédération, quoique celles-ci eussent perdu leur signification politique, et qu'elles eussent été probablement réduites à de simples associations de fêtes et de sacrifices. L'insurrection, si elle devait commencer maintenant, trouverait encore son point de ralliement dans ces unions ; mais qui pouvait dire quand les Romains les aboliraient aussi ? De plus, la ligue secrète qu'on disait conduite par Drusus, avait perdu enfin son chef actuel ou attendu ; mais elle continuait à exister et donnait un noyau important pour l'organisation politique de l'insurrection ; quant à son organisation militaire, elle pouvait être basée sur le fait que chaque ville alliée possédait son propre armement et des soldats expérimentés. A Rome, cependant, on n'avait fait aucun préparatif sérieux. On disait bien, il est vrai, qu'il se produisait une certaine agitation en Italie, et que les cités des alliés avaient entre elles des rapports d'une nature particulière. Mais au lieu d'appeler les citoyens aux armes en toute hâte le corps gouvernemental se contenta d'exhorter les magistrats, à la façon ordinaire, d'être sur leurs gardes, et d'envoyer des espions pour apprendre de nouveaux détails. La capitale était si peu défendue, qu'un officier marse résolu, Quintus Pompædius Silo, l'un des amis les plus intimes de Drusus, forma, dit-on, le dessein de se glisser dans la ville à la tête d'une bande de compagnons dévoués et de l'emporter par un coup de main. On fit donc des préparatifs de révolte ; on signa des traités, on s'arma silencieusement mais activement, jusqu'au moment où, comme de coutume, l'insurrection éclata, par un accident, un peu plus tôt que ses chefs ne l'avaient voulu.

Insurrection à Asculum. — Le préteur romain armé de pouvoirs proconsulaires, Gaius Servilius, informé par ses espions que la ville d'Asculum (Ascoli), dans les Abruzzes, envoyait des otages aux cités voisines, s'y rendit avec son lieutenant Fontéius et une faible escorte, et harangua d'une manière menaçante la multitude qui s'assemblait au théâtre pour la célébration des grands jeux. La vue des haches qu'on connaissait trop bien, la proclamation des menaces trop sérieuses, jetèrent une étincelle dans le foyer de haine ardente qui couvait depuis des siècles. Les magistrats romains furent mis en pièces par la multitude, dans le théâtre même, et, immédiatement, comme s'ils voulaient, par un outrage terrible, fermer toute voie à la réconciliation, les portes furent fermées par l'ordre des magistrats. Tous les Romains résidant à Asculum furent massacrés, et leurs propriétés pillées. La révolte se répandit dans la Péninsule, comme une flamme au milieu d'une steppe. Le brave et nombreux peuple des Marses prit la tête du mouvement, avec ses petites mais valeureuses confédérations des Abruzzes : les Péligiens, les Marrucins, les Frentaniens et les Vestiniens. Le brave et sagace Quintus Silo, dont nous avons déjà parlé, fut l'âme du mouvement. Les Marses furent les premiers à déclarer formellement la guerre aux Romains, ce qui lui fit donner le nom de guerre des Marses. L'exemple ainsi donné suivi par les communautés samnites, et généralement par la masse des cités, depuis le Liris et les Abruzzes jusqu'à la Calabre et l'Apulie ; de sorte que toute l'Italie centrale et méridionale fut bientôt en armes contre Rome.

Les Italiotes alliés de Rome. — Les Étrusques et les Ombriens restèrent attachés à Rome, ayant déjà pris parti pour les chevaliers contre Dru-

sus. C'est un fait significatif que, dans ces contrées, l'aristocratie financière et territoriale avait, depuis les temps anciens, la prépondérance, et la classe moyenne avait complétement disparu, tandis que dans les Abruzzes et aux confins de ce pays, la classe des fermiers avait gardé sa pureté et sa vigueur mieux que partout ailleurs en Italie ; ce fut des fermiers et de la classe moyenne en général que vint en somme la révolte, tandis que l'aristocratie municipale donna la main au gouvernement de la capitale. Ceci explique qu'il y ait eu dans les cités des minorités qui étaient attachées à Rome ; la ville de Pinna, par exemple, soutint un siége terrible pour la métropole, et un corps d'hommes dévoués qui se forma chez les Hirpini sous la conduite de Minatius Magius d'Æclanum aida les opérations romaines en Campanie. Enfin les communautés alliées *optimi juris*, en Campanie Nola et Nuceria, et les villes grecques maritimes de Neapolis et de Rhegium, ainsi qu'un grand nombre de colonies latines, telles que Alba et Æsernia, restèrent fidèles à Rome, de même que, dans la guerre d'Hannibal, les cités grecques et latines avaient pris son parti, tandis que les Sabelliens s'étaient déclarés contre elle. Les ancêtres de la cité avaient basé le gouvernement d'Italie sur une classification aristocratique, et avec une série graduelle de dépendances, ils avaient gardé dans la soumission les cités les moins privilégiées, par celles qui l'étaient le plus, et les citoyens de chaque cité par l'aristocratie municipale. Ce fut seulement alors, sous le gouvernement décidément exécrable de l'oligarchie, que la solidité et la force avec laquelle les hommes d'État du quatrième et du cinquième siècle avaient rattaché ensemble les pierres de leur édifice, furent enfin éprouvées ; la construction, quoique ébranlée de diverses manières, se maintint contre la tempête. Quand

nous disons cependant que les villes plus favorisées n'abandonnaient pas Rome au premier choc, nous n'affirmons pas certes qu'elles auraient tenu, comme dans la guerre d'Hannibal, pendant longtemps, et après des défaites sérieuses, sans être ébranlées dans leur fidélité : cette épreuve terrible ne leur avait pas encore été imposée.

Impression à Rome sur l'insurrection. — Le premier sang était ainsi répandu, et l'Italie était divisée en deux grands camps militaires. Il est vrai, comme nous l'avons vu, que l'insurrection était encore loin d'être un soulèvement général des cités italiotes ; mais elle avait déjà acquis une étendue qui dépassait peut-être l'espoir des promoteurs, et les insurgés pouvaient, sans trop d'arrogance, proposer au gouvernement des termes d'accommodement.

Rejet des propositions d'accommodement. — Ils envoyèrent des ambassadeurs à Rome, et s'obligèrent à mettre bas les armes, en retour de l'admission au droit de citoyen ; ce fut en vain. L'esprit public, qui avait si longtemps fait défaut à Rome, sembla revivre, lorsqu'il s'agit de s'opposer avec persistance à une demande des sujets juste en elle-même, et aujourd'hui soutenue par une force considérable.

Commission de haute trahison. — L'effet immédiat de l'insurrection italiote fut exactement, comme après les défaites que la politique du gouvernement avait essuyées en Afrique et en Gaule, le commencement d'une série de poursuites, au moyen desquelles l'aristocratie judiciaire se vengeait des hommes du gouvernement, qu'à tort ou à raison elle regardait comme la cause première des malheurs. Sur

la proposition du tribun Quintus Varius, en dépit de la résistance de l'aristocratie et du veto du tribun, une commission spéciale de haute trahison, formée naturellement de chevaliers qui soutenaient la proposition avec violence, fut nommée pour faire une enquête sur la conspiration excitée par Drusus, et qui avait de vastes ramifications en Italie comme à Rome, où l'insurrection était née, et qui, maintenant que la moitié de l'Italie était en armes, semblait une trahison évidente à tous les citoyens indignés et alarmés. Les sentences de cette commission éclaircirent beaucoup les rangs du parti sénatorial favorable à la médiation: parmi d'autres hommes distingués, l'ami intime de Drusus, le jeune et habile Gaius Cotta, fut banni, et ce fut avec peine que le vieux Marcus Scaurus échappa au même sort. Le soupçon alla si loin contre les sénateurs favorables aux réformes de Drusus, que, bientôt après, le consul Lupus fit un rapport au sénat, du camp où il se trouvait, sur les communications qui s'échangeaient sans cesse entre les aristocrates de son camp et l'ennemi, soupçon qui, il est vrai, fut bientôt démenti par l'attestation d'espions marses. Ainsi, le roi Mithridate avait quelque raison d'affirmer que les inimitiés mutuelles des factions étaient plus dangereuses pour l'État romain que la guerre sociale elle-même.

Décrets énergiques. — D'abord, cependant, le commencement de l'insurrection et le terrorisme que la commission de trahison exerçait produisirent un semblant d'unité et de vigueur. Les haines de parti étaient silencieuses : d'habiles officiers de toute nuance, des démocrates tels que Caius Marius, des aristocrates comme Lucius Sylla, des amis de Drusus, comme Publius Sulpicius Rufus, se mirent à la disposition du gouvernement. Les largesses de blé furent,

apparemment vers cette époque, matériellement diminuées par décret du peuple, dans le dessein de rendre les ressources de l'État disponibles pour la guerre; cela était d'autant plus nécessaire, que, par suite de l'attitude menaçante du roi Mithridate, la province d'Asie pouvait à chaque moment tomber entre les mains de l'ennemi, et tarir ainsi l'une des principales sources du revenu romain. Les cours, à l'exception de la commission de haute trahison, suspendirent temporairement leur action, conformément à un décret du sénat: toute affaire cessa, et l'on ne s'occupa plus que de la levée des soldats et de la manufacture des armes.

Organisation politique de l'insurrection. — Tandis que l'Etat rassemblait toutes ses énergies pour la guerre terrible qui était imminente, les insurgés eurent à résoudre la tâche plus difficile de se donner une organisation politique au milieu de la lutte. Dans le territoire des Péligniens, situé au centre des cantons marse, samnite, marrucin et vestinien, et en conséquence dans le cœur des districts insurgés, dans la belle vallée de la Pescara, la ville de Corfinium fut choisie comme la Rome de la ligue, ou la ville d'Italie dont le droit de cité fut conféré aux citoyens de toutes les communautés insurgées; on y établit un forum et un palais du sénat convenables. Un sénat de cinq cents membres fut chargé de la constitution et de la conduite de la guerre. Conformément à ses instructions, les citoyens choisirent parmi les hommes de rang sénatorial, deux consuls et douze préteurs qui, comme les deux consuls et les six préteurs de Rome, étaient investis de l'autorité suprême dans la paix et dans la guerre. Le latin, qui était alors la langue dominante parmi les Marses et les Picentins, continua à être employée officiellement; mais la langue samni-

te qui prédominait dans l'Italie méridionale, fut mise avec le latin sur le pied d'égalité, et les deux furent employés alternativement sur les pièces d'argent que le nouvel Etat italiote commença à frapper suivant les modèles et selon le type romains, abolissant ainsi en pratique le droit de battre monnaie que les Romains monopolisaient depuis deux siècles. Ces arrangements prouvent, ce qui était naturel, que les Italiotes n'espéraient plus arracher l'égalité des droits aux Romains, mais se proposaient de les soumettre ou de les annihiler, et de former un nouvel Etat. Mais il est également évident que leur constitution n'était autre chose qu'une pure copie de celle de Rome, où, en d'autres termes, était l'ancienne politique traditionnelle chez les Italiotes depuis un temps immémorial : l'organisation de la cité au lieu de l'organisation de l'Etat, avec des assemblées aussi incommodes et aussi inutiles que les comices romains, avec une corporation gouvernante qui comprenait les mêmes éléments oligarchiques que le sénat romain, avec un pouvoir exécutif organisé d'une manière semblable et composé de plusieurs magistrats collectifs. Cette imitation descendit jusqu'aux derniers détails ; par exemple, le titre de consul et de préteur qu'avait le magistrat chargé du suprême commandement fut changé par les Italiotes, après une victoire, en celui d'impérator. Rien au fait ne fut changé que le nom ; sur les monnaies des insurgés, on vit les mêmes images des dieux ; on changea simplement l'inscription de *Roma* en celle d'*Italia*. Cette Rome des insurgés différait, non à son avantage de la Rome primitive, en ce que, tandis que celle-ci avait du moins une histoire urbaine, et que sa position peu naturelle et intermédiaire entre une cité et un Etat, s'était formée au moins d'une manière naturelle, la nouvelle Italie n'était qu'un lieu de réunion pour les insurgés, et c'était

par une pure fiction de la loi que les habitants de la péninsule étaient considérés comme citoyens de cette nouvelle capitale. Mais il est remarquable que dans ce cas, où l'amalgamation soudaine d'un certain nombre de cantons isolés en une unité politique aurait pu suggérer naturellement l'idée d'une constitution représentative dans le sens moderne, on ne voit aucune trace d'une idée semblable; en fait, on suivit un système diamétralement opposé, et la constitution communale fut simplement reproduite d'une manière plus absurde qu'auparavant. Nulle part, peut-être, on ne suit la trace plus apparente d'un fait commun à toute l'antiquité : c'est qu'une constitution alors était inséparable d'un peuple souverain gouvernant en personne dans des assemblées, c'est-à-dire un gouvernement municipal, et on ne voit mieux que la grande idée fondamentale des constitutions modernes, c'est-à-dire l'expression de la souveraineté du peuple par une assemblée représentative, cette idée sans laquelle un Etat libre serait un chaos, est essentiellement moderne. Le système des Italiotes, quoiqu'il ressemblât à un Etat libre par son sénat quasi représentatif, et par le pouvoir relativement amoindri des comices, ne put, ni pour Rome ni pour l'Italie, dépasser la limite de séparation.

Préparatifs militaires. — Ainsi commença, peu de mois après la mort de Drusus, dans l'hiver de 663-4 (91-90), la lutte du bœuf sabellin contre la louve romaine ; c'est ainsi que les monnaies des insurgés la représentent. Des deux côtés on fit de sérieux préparatifs : en Italie, de grands approvisionnements d'armes, de vivres et d'argent étaient accumulés ; à Rome les fournitures nécessaires furent demandées aux provinces et particulièrement à la Sicile, et les murs longtemps négligés furent mis

en état de défense contre tout événement. Les forces étaient, en quelque sorte, également balancées. Les Romains remplirent les vides que laissèrent les contingents italiotes soit en augmentant les levées sur les citoyens et les habitants déjà presque romanisés des tribus celtiques au sud des Alpes et dont dix mille servaient dans la seule armée de Campanie, soit au moyen des contingents numides et d'autres nations transmarines ; avec l'aide des cités libres de la Grèce et de l'Asie Mineure, ils réunirent une flotte de guerre. Des deux côtés, sans compter les garnisons, près de cent mille soldats furent rangés en bataille, et pour l'habileté des soldats, la tactique militaire et l'armement, les Italiotes n'étaient en aucune façon inférieurs aux Romains. La conduite de la guerre était très difficile pour les insurgés et pour les Romains, parce que le territoire révolté était très-étendu et qu'un grand nombre de forteresses, qui étaient restées fidèles à Rome, étaient dispersées de tous les côtés : de sorte que, d'une part, les insurgés se trouvaient obligés de combiner une guerre de siège qui brisait leurs forces et consumait leur temps pour la protection d'une frontière étendue, et, d'autre part, les Romains ne pouvaient guère faire mieux que de combattre, dans tous les districts insurgés à la fois, une insurrection qui n'avait pas de centre proprement dit. Au point de vue militaire, la contrée insurgée était partagée en deux fractions ; au nord, qui s'étendait du Picenum et des Abruzzes jusqu'à la limite septentrionale de la Campanie, et qui comprenait les districts où on parlait le latin, le commandement suprême était, du côté italiote, dans les mains du Marse Quintus Silo ; du côté des Romains, dans celles de Publius Rutilius Lupus : tous deux avaient le titre de consul ; au sud, qui comprenait la Campanie, le Samnium et en

général les pays où on parlait le sabellien, le Samnite Gaius Papius Mutilus commandait les insurgés en qualité de consul, et Lucius Julius César les Romains avec le même titre. A chacun des commandants en chef étaient joints, du côté des Italiotes, dix, du côté des Romains, cinq lieutenants, dont chacun était chargé de l'attaque et de la défense dans un district circonscrit, tandis que les armées consulaires devaient agir plus librement et frapper le coup décisif. Les officiers romains les plus estimés, tels que Caius Marius, Quintus Catulus, et les deux consulaires expérimentés de la guerre d'Espagne, Titus Didius et Publius Crassus, se mirent à la disposition des consuls pour remplir ces fonctions, et quoique les Italiotes n'eusent pas de noms aussi célèbres à leur opposer, le résultat prouva que leurs chefs n'étaient, au point de vue militaire, nullement inférieurs aux Romains.

L'offensive dans cette guerre d'éparpillement fut en somme du côté des Romains, mais ne fut nulle part prise avec décision par eux. Il est surprenant que les Romains n'aient pas rassemblé leurs troupes pour attaquer les insurgés avec des forces supérieures, et que les insurgés n'aient fait aucun effort pour s'avancer dans le Latium et se jeter sur la capitale ennemie. Nous connaissons trop peu cependant les circonstances respectives, pour juger si et comment ils auraient pu agir autrement, et jusqu'à quel point la mollesse des Romains et le manque de cohésion des insurgés n'amenaient pas forcément cet éparpillement des forces. Il est aisé de voir qu'avec un pareil système, il y aurait des victoires et des défaites, mais que la solution serait ajournée; et il n'est pas moins évident qu'on peut tracer difficilement, avec les documents fragmentaires qui nous sont parvenus, un tableau clair et vivant d'une guerre qui se résolvait en enga-

gements partiels de corps opérant de différents côtés, soit ensemble soit séparément.

Commencement de la guerre. Les forteresses. — La première attaque porta naturellement sur les forteresses fidèles à Rome et situées dans les districts insurgés ; elles fermèrent leurs portes en toute hâte, et enfermèrent les biens meubles qu'on y avait transportés de la campagne. Silo se jeta sur la forteresse qui était destinée à tenir les Marses en échec, la forte Alba, Mutilus sur la ville latine d'Æsernia, établie dans le cœur du Samnium : dans ces deux attaques, ils rencontrèrent la résistance la plus énergique.

César en Campanie et dans le Samnium. — Des luttes semblables éclatèrent sans doute, au nord, autour de Firmum, de Hatria, Pinna ; au sud autour de Luceria, de Benevent, de Nole, de Pæstum, avant et pendant la réunion des armées romaines sur les confins des districts insurgés. Après que l'armée du sud commandée par César se fût assemblée au printemps de 664 dans la Campanie, qui tenait en grande partie pour Rome, et eût pourvu de garnisons Capoue avec son domaine si important pour les finances romaines, ainsi que les villes alliées les plus considérables, elle essaya de prendre l'offensive et de venir en aide aux petites divisions qu'on avait envoyées en avant dans le Samnium et la Lucanie sous Marcus Marcellus et Publius Crassus. Mais César fut repoussé par les Samnites et les Marses commandés par Publius Vettius Scato, avec des pertes sensibles, et la ville importante de Venafrum passa aux insurgés, entre les mains desquels elle livra la garnison romaine. Par la défection de cette ville, qui était placée sur la route militaire de la Cam-

panie au Samnium, Æsernia fut isolée, et cette forteresse, déjà fortement attaquée, se trouva maintenant exclusivement dépendante du courage et de la persévérance de sa garnison et de son commandant Marcellus.

Æsernia prise par les insurgés. — Il est vrai qu'une incursion habilement dirigée par Sylla, avec la même audace que son expédition contre Bocchus, dégagea pour un moment les Æserniens qui étaient fort pressés; ils furent cependant, après une résistance obstinée, obligés par une famine épouvantable de capituler vers la fin de l'année. En Lucanie, Publius Crassus fut également battu par Marcus Lampronius, et obligé de se renfermer dans Grumentum, qui tomba après un siége très-long et obstiné. Pendant ce temps, on avait été obligé de laisser l'Apulie et les districts méridionaux à leurs propres forces. L'insurrection se répandait : quand Mutilus s'avança en Campanie à la tête de l'armée samnite, les citoyens de Nola lui livrèrent la ville et rendirent la garnison romaine, dont le commandant fut exécuté par les ordres de Mutilus, tandis que les hommes étaient distribués dans l'armée victorieuse; à la seule exception de Nucéria, qui resta fidèle à Rome, toute la Campanie jusqu'au Vésuve fut perdue pour les Romains; Salerne, Stabiæ, Pompéi, Herculanum, se déclarèrent pour les insurgés ; Mutilus put s'avancer dans la région au nord du Vésuve, et assiéger Acerræ avec son armée samnito-lucanienne.

La Campanie perdue en grande partie pour les Romains. — Les Numides, qui étaient en grand nombre dans l'armée de César, commencèrent à passer en troupes à Mutilus ou plutôt à Oxyntas, ce fils de Jugurtha qui, au moment de la reddi-

tion de Venusia, était tombé entre les mains des Samnites, et qui paraissait maintenant dans leurs rangs avec la pompe royale ; de sorte que César se trouva obligé de renvoyer tout le corps africain. Mutilus se hasarda à attaquer le camp romain ; mais il fut repoussé, et les Samnites, qui dans leur retraite furent attaqués en arrière par la cavalerie romaine, laissèrent près de six mille morts sur le champ de bataille. Ce fut le premier succès notable que les Romains obtinrent dans cette guerre. L'armée proclama son général *imperator*, et le courage abattu de ses soldats commença à se relever. Il est vrai que peu de temps après, l'armée victorieuse fut attaquée, en traversant une rivière, par Marius Egnatius, et si complétement défaite, qu'elle dut battre en retraite jusqu'à Téanum, et s'y réorganiser ; mais les efforts de l'actif consul réussirent à remettre son armée dans une situation convenable, même avant l'arrivée de l'hiver, et il occupa de nouveau son ancienne position sous les murs d'Acerræ, que l'armée samnite principale, commandée par Mutilus, continua à assiéger. Dans le même temps, des opérations avaient également commencé dans l'Italie centrale, où la révolte des Abruzzes et la région du lac Fucin menacèrent la capitale de très-près. Un corps indépendant, sous Gnæius Pompeius Strabon, fut envoyé dans le Picenum afin que, comptant sur l'appui de Firmum et de Faleria, il pût marcher sur Asculum ; mais le corps principal de l'armée romaine du Nord prit position, sous le consul Lupus, sur les confins des territoires marse et latin, où les voies Valeria et Salaria amenaient l'ennemi tout près de la capitale ; le ruisseau de Tolenus (Turano), qui coupe la *via Valeria* entre Tibur et Albe, et qui tombe dans le Velino à Rieti, séparait les deux armées. Le consul Lupus, voulant impatiemment tenter une action décisive, n'écouta pas l'avis désagréable de Ma-

rius qui lui conseillait d'exercer ses hommes peu accoutumés au service. A la première attaque, la division de Caius Perpenna, forte de dix mille hommes, fut complétement défaite; alors le commandant en chef enleva au général battu son commandement et réunit le restant du corps avec celui qui était sous les ordres de Marius; mais il ne se laissa pas détourner de prendre l'offensive, et de passer le Tolenus en deux divisions, conduites l'une par lui-même, l'autre par Marius, sur deux ponts construits l'un auprès de l'autre.

Défaite et mort de Lupus. — Publius Scato les rencontra avec les Marses; il avait planté son camp au lieu où César traversa le torrent: mais avant que le passage eût lieu, il s'en était éloigné, et saisissant derrière lui les simples postes qui gardaient le camp, il s'était mis en embuscade sur le cours supérieur de la rivière. Il y attaqua inopinément, pendant la traversée, l'autre corps romain commandé par Lupus, le battit en partie et le rejeta dans la rivière (11 juin 664-90). Le consul y périt en personne avec huit mille hommes. Par un bonheur, qui faisait une bien insuffisante compensation, Marius, informé enfin du départ de Scato, avait traversé la rivière, et après avoir fait perdre beaucoup de monde à l'ennemi, il avait occupé son camp. Cependant, ce passage de la rivière, et une victoire remportée en même temps sur les Péligniens par le général Servius Sulpicius, obligea les Marses à reculer leur ligne de défense, et Marius qui, par décret du sénat, succéda à Lupus comme commandant en chef, empêcha du moins l'ennemi d'atteindre d'autres succès. Mais lorsque Quintus Cæpio fut plus tard associé au commandement avec des droits égaux, moins par suite de la lutte qu'il avait avantageusement soutenue que

parce qu'il s'était recommandé aux chevaliers qui étaient alors les maîtres de Rome par sa véhémente opposition contre Drusus, il se laissa attirer dans une embuscade par Silo, sous le prétexte que celui-ci devait lui livrer son armée, et fut taillé en pièces avec une grande partie de son armée par les Marses et les Vestiniens, Marius, après la chute de Cæpio, fut de nouveau seul commandant en chef, et, par sa résistance obstinée, il empêcha son antagoniste de profiter des avantages qu'il avait conquis, et pénétra graduellement dans l'intérieur du territoire marse. Il refusa longtemps la bataille ; lorsqu'il la donna enfin, il vainquit son impétueux adversaire qui laissa sur le champ de bataille, parmi d'autres morts, Herius Asinius, chef des Marrucins. Dans un second engagement, l'armée de Marius et le corps de Sylla qui appartenait à l'armée du Sud, contribuèrent ensemble à infliger aux Marses une défaite encore plus considérable, qui leur coûta six mille hommes ; mais la gloire du jour demeura au jeune officier, car, tandis que Marius avait livré et gagné la bataille, Sylla avait intercepté la retraite des fugitifs et les avait taillés en pièces.

Guerre du Picenum. — Pendant que la lutte se poursuivait ainsi avec ardeur, avec des succès douteux, auprès du lac Fucin, le corps de Picenum sous Strabon avait aussi éprouvé des alternatives de fortune et de revers. Les chefs insurgés, Caius Judacilius d'Asculum, Publius Vettius Scato et Titus Lafrénius l'avaient attaqué avec leurs forces unies, défait et obligé de se jeter dans Firmum, où Lafrénius tenait Strabon assiégé, tandis que Judacilius se rendait en Apulie, et décidait Canusium, Venusia et les autres alliés encore attachés à Rome à se joindre aux insurgés. Mais du côté des Romains, Servius Sulpi-

cius, par sa victoire sur les Péligniens, parvint à avancer dans le Picenum et à aider Strabon. Lafrénius fut alors attaqué de front par Strabon, pris en arrière par Sulpicius, et son camp fut incendié ; il tomba lui-même, et le reste de son corps d'armée s'étant enfui en désordre, se jeta dans Asculum. L'état des choses avait tellement changé dans le Picenum, que les Italiotes se trouvèrent confinés à Asculum, comme les Romains l'étaient auparavant à Firmum, et la guerre fut de nouveau convertie en siège.

Conflits Ombro-Étrusques. — Enfin, dans le cours de l'année, à ces guerres difficiles du Sud et du Centre de l'Italie, s'en joignit une troisième dans le Nord. L'état des choses, en apparence si dangereux pour Rome après les premiers mois de la guerre, avait engagé une grande partie des communautés ombriennes et étrusques isolées à se déclarer pour l'insurrection ; de sorte qu'il devint nécessaire d'envoyer contre les Ombriens Aulus Plotius, et contre les Étrusques Lucius Porcius Caton. Là cependant les Romains rencontrèrent une résistance beaucoup moins énergique que dans les contrées marse et samnite, et conquirent une supériorité décisive sur le champ de bataille.

Opérations désavantageuses pour l'ensemble de la première année. — Ainsi, la première et rude année de la guerre se termina, laissant derrière elle, au point de vue politique et militaire, de tristes souvenirs et des perspectives douteuses. Au point de vue militaire, les deux armées romaines des Marses et de la Campanie avaient été affaiblies et découragées par de nombreuses défaites ; l'armée du Nord, en particulier, avait été obligée de

compter sur la protection de la capitale ; l'armée du Sud à Naples avait été sérieusement menacée dans ses communications, attendu que les insurgés pouvaient, sans beaucoup de difficulté, sortir des terres basses marse et samnite et s'établir entre Rome et Naples ; il fut jugé nécessaire à cause de cela d'établir au moins une chaîne de postes militaires de Cumes à Rome. Au point de vue politique, l'insurrection avait gagné du terrain sur tous les points pendant la première année de la guerre ; la défection de Nola, la capitulation rapide de la grande et forte colonie de Vénusia, et la révolte ombrio-étrusque, étaient des signes effrayants qui prouvaient que la ligue romaine était ébranlée jusqu'à sa base, et n'était pas en situation de supporter cette terrible épreuve. On avait demandé aux citoyens les plus grands sacrifices ; on avait déjà, pour former cette chaîne de postes le long de la côte latino-campanienne, incorporé près de six mille affranchis dans la milice civique ; on avait exigé déjà, des alliés restés fidèles, des sacrifices non moins considérables ; il n'était pas possible de tendre la corde au delà de ce degré sans mettre tout en danger.

Découragement des Romains. — L'esprit public était singulièrement affaissé après la bataille du Tolenus. Quand les cadavres du consul et des nombreux citoyens distingués, qui avaient succombé avec lui, furent rapportés du champ du bataille dans la capitale pour y être ensevelis ; quand les magistrats, en signe de deuil public, quittèrent la pourpre et les insignes ; quand le gouvernement ordonna aux habitants de la capitale de s'armer en masse, bien des gens se désespéraient et regardaient tout comme perdu. Il est vrai que le désespoir avait diminué après les victoires remportées par César à Acerræ et

Strabon dans le Picenum : à la nouvelle de la première de ces victoires on avait repris à Rome le vêtement du citoyen qu'on avait échangé pour l'habit de guerre ; à la nouvelle de la seconde, on avait mis de côté les signes de deuil public ; mais il n'était pas douteux que les Romains n'eussent eu en somme le dessous dans cette passe d'armes ; et surtout le sénat et les citoyens avaient perdu ce courage qui leur avait assuré la victoire à travers les crises de la guerre d'Hannibal. Ils commençaient encore la guerre avec autant d'arrogance qu'auparavant, mais ils ne savaient pas la finir comme alors ; une rigide obstination, une persistance tenace, avaient cédé la place à une disposition molle et pusillanime. Déjà après la première année de la guerre, la politique extérieure et intérieure avait été soudainement changée, et avait incliné vers les compromis. Il n'est pas douteux qu'en cela on faisait le plus sagement qu'on pouvait ; non cependant parce que, forcé par la puissance des armes, le gouvernement ne pouvait faire autrement que d'acquiescer à des conditions désavantageuses, mais parce que le sujet de la dispute, la continuation de la suprématie des Romains sur le reste de l'Italie, était plus nuisible qu'avantageuse à la république elle-même. Il arrive souvent dans la vie publique qu'une erreur compense l'autre ; dans ce cas, la lâcheté compenserait en quelque mesure le mal qu'avait fait l'obstination. L'année 664 (90) s'ouvrit par le rejet le plus imprévu du compromis offert par les insurgés et le commencement d'une guerre de poursuites, dans laquelle les défenseurs les plus zélés de l'égoïsme patriotique, les capitalistes, se vengèrent de tous ceux qu'on avait soupçonnés d'avoir conseillé la modération et des concessions opportunes. D'autre part, le tribun Marcus Plautius Silvanus, qui entra en charge le 10 décembre de la même année, fit pas-

ser une loi qui enlevait les affaires de haute trahison aux jurés capitalistes et qui les confiait à d'autres qui étaient nommés par le libre choix du tribun, sans qualification de classe : le résultat fut que la commission qui avait été un instrument du parti modéré, devint l'instrument des ultra, et envoya en exil celui, parmi d'autres, qui l'avait instituée, Quintus Varius, qui fut blâmé par la voix publique pour avoir commis les plus grands crimes contre la démocratie, l'empoisonnement de Quintus Métellus et le meutre de Drusus.

Concession de la franchise aux Italiens restés fidèles ou soumis. — Une chose plus importante que cette candide palinodie politique, ce fut le changement qui se produisit dans un sens politique à l'égard des Italiens. Exactement trois cents ans s'étaient écoulés depuis que Rome avait été obligée pour la première fois d'accepter une paix dictée, Rome était de nouveau humiliée, et la paix qu'elle désirait ne pouvait être obtenue que par des concessions à ses adversaires. En ce qui concernait les communautés qui s'étaient déjà soulevées pour soumettre et conquérir Rome, la haine était devenue trop violente pour que les Romains pussent prendre sur eux-mêmes de faire les concessions qu'on leur demandait, et quand ils l'auraient fait, ces conditions auraient sans doute été rejetées par l'autre parti. Mais si les demandes primitives étaient accordées, avec certaines restrictions, aux cités restées fidèles jusqu'alors, une pareille mesure aurait, d'une part, conservé l'apparence d'une concession volontaire, et d'autre part, elle aurait empêché l'inévitable consolidation de la confédération, et ouvert par là un moyen d'en triompher. En conséquence, les portes de la cité romaine, qui avaient été si longtemps fermées à toutes les sup-

plications, s'ouvrirent soudainement, quand on y frappa avec l'épée, non pas cependant complétement et pleinement, mais comme à regret et d'une manière blessante pour ceux qui y étaient admis. Une loi présentée par le consul Lucius César conféra le droit de cité aux citoyens de toutes les communautés des alliés italiotes, qui ne s'étaient pas déclarés ouvertement contre Rome ; une seconde loi émanée des tribuns du peuple Marcus Plautius Silvanus et Gaius Papirius Carbon, donna à tout homme qui avait le droit de cité et de domicile en Italie un terme de deux mois, dans l'espace desquels il pouvait acquérir le droit de cité romaine, en se présentant devant les magistrats romains. Mais ces nouveaux citoyens devaient avoir une situation à peu près semblable à celle des affranchis, ne pouvant être compris que dans huit, comme les affranchis dans quatre des trente-cinq tribus; on ne peut déterminer avec certitude si la restriction était personnelle, ou si, ce qui est plus vraisemblable, elle était héréditaire.

Concession des droits de cité latine aux Celtes italiotes. — Cette mesure concernait particulièrement l'Italie proprement dite qui, à cette époque, ne s'étendait guère au nord au delà d'Ancône et de Florence. Dans la Gaule cisalpine, qui était aux yeux de la loi une contrée étrangère, mais dont l'administration et la colonisation étaient devenues depuis longtemps partie de l'Italie, toutes les colonies latines furent traitées comme des communautés italiques. Parmi les autres villes jusque-là alliées, situées dans cette contrée, celles peu nombreuses qui étaient situées sur la côte sud du Pô, reçurent la franchise, mais la contrée placée entre le Pô et les Alpes était, par suite de la loi présentée par le consul Strabon en 665 (89), différemment traitée. Elle était organisée

d'après la constitution civique des Italiotes, de sorte que les cités qui ne pouvaient pas y adapter la leur, particulièrement celles des vallées des Alpes, purent se rattacher à des villes particulières dans un état de dépendance et de tribut. Ces nouvelles cités, cependant ne reçurent pas le droit de cité romaine, mais au moyen de la fiction légale, qui leur donnait le nom de colonies latines, elles reçurent les droits qui avaient jusqu'alors appartenu aux cités latines de privilége inférieur. L'Italie, à cette époque, se terminait en fait au Pô, et la contrée transpadane était traitée comme une dépendance extérieure, sans doute parce que la contrée située entre l'Apennin et le Pô avait été pendant longtemps orgnisée sur le modèle italiote, tandis que dans la portion plus septentrionale dans laquelle, sauf Éporédia et Aquiléia, il y avait peu de colonies civiles ou latines, et dont en fait les tribus primitives n'avaient pas été arrachées comme dans le district du Sud, les coutumes celtiques et la constitution cantonale des Celtes subsistaient encore en grande partie.

Quelque considérables que fussent ces concessions, si nous les comparons à l'exclusivisme rigide que le corps des citoyens avait gardé pendant plus de cent cinquante ans, elles étaient loin de renfermer une capitulation avec l'insurrection du moment ; elles étaient au contraire destinées en partie à retenir les communautés vacillantes et qui menaçaient de se révolter, en partie à entraîner le plus de déserteurs qu'on pourrait du camp ennemi. Jusqu'à quel point ces lois, et particulièrement les plus importantes d'entre elles, celles de César, furent appliquées, c'est ce qu'il est difficile de constater réellement, attendu que nous ne pouvons guère que spécifier en termes généraux l'étendue de l'insurrection au moment où la loi fut promulguée. Le principal résultat fut, dans tous les cas,

que les cités jusque-là latines, non-seulement les survivantes de l'ancienne confédération latine telles que Tibur et Préneste, mais surtout les colonies latines, à l'exception du petit nombre de celles qui avaient passé aux insurgés, furent par là admises au droit de cité romaine. En outre, la loi fut appliquée aux villes isolées entre le Pô et les Apennins, telle que Ravennes, à un certain nombre de cités étrangères et aux villes alliées qui étaient restées fidèles dans le sud de l'Italie, telles que Nuceria et Néapolis. Il était naturel que des cités particulières, jusque-là spécialement privilégiées, hésitassent à accepter la franchise, que Naples, par exemple, eût quelque scrupule de renoncer à son traité antérieur avec Rome, qui garantissait à ses concitoyens leur exemption du service militaire et leur constitution grecque, et peut-être en outre des avantages domaniaux, et à l'échanger pour les priviléges très restreints des nouveaux citoyens. C'était probablement en vertu de conventions conclues en raison de ces scrupules, que cette cité, aussi bien que Rhégium et peut-être les autres cités grecques d'Italie, même après leur admission au droit de cité romaine, gardèrent sans altération leur ancienne constitution et conservèrent le grec comme langue officielle. Dans tous les cas, comme conséquence de ces lois, le cercle des citoyens romains fut considérablement étendu par l'adjonction de cités nombreuses et importantes répandues depuis le détroit de Sicile jusqu'au Pô ; et de plus, la contrée située entre le Pô et les Alpes fut, par la concession des priviléges des alliés les plus favorisés, comme investie du droit légal de cité romaine.

Seconde année de la guerre. — Renforcés par ces concessions accordées aux cités hésitantes, les Romains reprirent avec une énergie nouvelle la guerre

contre les districts insurgés. Ils avaient renversé autant de constitutions politiques existantes qu'il pouvait sembler nécessaire pour arrêter le progrès de la conflagration ; l'insurrection ne fit plus de progrès.

L'Étrurie et l'Ombrie pacifiée. — En Étrurie et en Ombrie particulièrement, où elle venait de commencer, elle fut réprimée avec une singulière rapidité, plutôt probablement par la loi Julia que par la force des armes. Dans les anciennes colonies latines, et dans la région bien peuplée du Pô, on avait ouvert une large source de secours ; avec cette ressource et celle des citoyens eux-mêmes, on put s'occuper à réprimer l'insurrection aujourd'hui isolée. Les deux anciens généraux en chef retournèrent à Rome, César comme censeur élu, Marius, parce que sa manière de faire la guerre était blâmée comme vacillante et lente, et que cet homme de soixante-six ans passait pour tomber en enfance. Cette objection était probablement sans fondement, Marius montra au moins sa vigueur corporelle en paraissant chaque jour dans le cirque de Rome, et même, comme commandant en chef, il sembla avoir retrouvé en somme son ancienne habileté dans sa dernière campagne. Mais il n'avait pas remporté les brillants succès qui pouvaient seuls, aux yeux de l'opinion publique, le réhabiliter ; en sorte que le célèbre champion fut, à son amer regret, mis de côté même comme officier. La place de Marius à l'armée des Marses fut prise par le consul de cette année, Lucius Portius Caton, qui avait combattu avec distinction en Etrurie, et celle de César dans l'armée de Campanie par son lieutenant Lucius Sylla, à qui on devait quelques-uns des succès les plus sérieux de la dernière campagne ; Gnæus Strabon garda comme consul, le commandement qu'il avait exercé avec tant de succès dans le territoire du Picenum.

Guerre dans le Picenum. — Ainsi commença la seconde campagne en 665 (89). Les insurgés l'ouvrirent, même avant que l'hiver fut passé, par une tentative hardie, qui rappelait les grands moments des guerres samnites; ils envoyèrent une armée de 15.000 Marses en Étrurie, pour aider l'insurrection qui couvait alors dans le nord de l'Italie. Mais Strabon, dans le district de qui cette armée devait passer, l'intercepta et la défit complètement: quelques-uns seulement purent regagner leurs demeures. Lorsque la fin de la saison permit aux Romains de prendre l'offensive, Caton entra sur le territoire marse et s'avança en remportant des succès dans ses rencontres avec l'ennemi ; mais il échoua dans la région du lac Fucin à une attaque sur le camp ennemi, de sorte que la direction exclusive des opérations dans l'Italie centrale échut complètement à Strabon.

Asculum assiégée. — Il s'employa soit à continuer le siège d'Asculum, soit à subjuguer les districts des Marses, des Sabelliens et de l'Apulie. Pour soulager sa ville natale pressée de près, Judacilius parut devant Asculum avec la levée du Picenum, et attaqua l'armée assiégeante, tandis que la garnison faisait une sortie et se jetait sur les lignes romaines. On dit que 75.000 Romains luttèrent ce jour-là contre 60.000 Italiotes. La victoire demeura aux Romains, mais Judacilius réussit à se jeter avec une partie de l'armée de secours, dans la ville. Le siège reprit son cours: il fut prolongé par les fortes défenses de la ville et la résistance désespérée de ses habitants qui combattirent avec le souvenir de la terrible déclaration de guerre. Lorsqu'à la fin, Judacilius, après une courageuse défense de plusieurs mois, vit que le jour de la capitulation approchait, il ordonna que les chefs de la faction favorable à Rome fussent mis à mort,

après leur avoir fait subir la torture, et se tua de sa propre main. Les portes furent ouvertes, et les exécutions romaines succédèrent à celles des Italiotes : tous les officiers et tous les citoyens respectables furent exécutés, le reste fut réduit à la mendicité, et toute la propriété fut confisquée pour le compte de l'Etat. Pendant le siège et après la chute d'Asculum, de nombreux corps romains traversèrent les districts rebelles adjacents, et les décidèrént l'un après l'autre à se soumettre. Les Marrucins cédèrent, après que Lucius Sulpicius les eut battus au passage de l'Aufidus. Egnatius tomba, et le reste de l'armée dut chercher un abri derrière les murs de Canusium. Les Romains s'avancèrent de nouveau jusqu'à Venusia et Rubi, et devinrent maîtres de toute l'Apulie : aux rives du lac Fucin et aux montagnes de Majella, principaux sièges de l'insurrection, les Romains rétablirent l'ascendant de leurs armées : les Marses furent battus par les lieutenants de Strabon, Quintus Metellus, Pius et Caius Cinna ; les Bachiniens et les Péligniens, l'année suivante, par Strabon lui-même, 666 (88) ; Italia, la capitale des insurgés, redevint la modeste bourgade du Corfinium ; ce qui restait du sénat d'Italie s'enfuit sur le territoire samnite.

Soumission de la Campanie jusqu'à Nola. — L'armée romaine du Sud, qui était maintenant commandée par Lucius Sylla, avait dans le même temps pris l'offensive et avait pénétré dans la Campadie méridionale, qui était occupée par l'ennemi. Stabia fut prise et détruite par Sylla en personne, 30 avril 665 (89), et Herculanum par Titus Didius, qui cependant fut tué lui-même, sans doute à l'assaut de la ville. Pompéi résista plus longtemps. Le général samnite Lucius Cluencius vint porter secours à la ville, mais il fut repoussé par Sylla ; et, lorsque, ren-

forcé par des bandes de Celtes, il renouvela sa tentative, il fut, probablement sans doute par suite de l'hésitation de ces associés peu fidèles, si complètement défait, que son camp fut pris, et qu'il fut lui-même taillé en pièces avec la plus grande partie de ses troupes en fuyant vers Nola. L'armée romaine reconnaissante conféra à son général la couronne de gazon, cette simple récompense dont les soldats décoraient le général qui, par son énergie, avait sauvé une division de ses compagnons. Sans s'arrêter à entreprendre le siège de Nola et d'autres villes de Campanie encore occupées par les Samnites, Sylla s'avança dans l'intérieur des terres, qui était le quartier général de l'insurrection.

La prise rapide et la punition d'Æclanum répandit la terreur dans la contrée hirpiniennne : elle se soumit même avant l'arrivée du contingent lucanien qui s'était mis en mouvement pour la secourir, et Sylla put avancer sans rencontrer d'obstacle jusqu'aux limites de la confédération samnite. Le passage où la milice samnite commandée par Mutilus, l'attendait, fut tourné ; l'armée samnite fut attaquée par derrière et défaite, le camp fut pris, le général s'enfuit blessé à Æsernia. Sylla marcha sur Bovianum, capitale du pays samnite, et l'obligea à se rendre par une seconde victoire remportée sous ses murs. La saison avancée mit seule un terme à la campagne.

L'insurrection généralement vaincue. — La situation des affaires avait subi un changement complet. Puissante, victorieuse, agressive, lorsqu'elle commença la campagne de 665 (89), l'insurrection en sortit profondément humiliée, battue partout, et sans espérance. Toute l'Italie du Nord était pacifiée : l'Apulie jusqu'à Venusia, et la Campanie jusqu'à Nola étaient au pouvoir des Romains, et, par l'occupation

du territoire hirpinien, la communication fut rompue entre les deux peuples qui persévéraient encore dans la résistance, les Samnites et les Lucano-Brutiens. Le champ de l'insurrection ressemblait au théâtre d'une immense conflagration expirante ; partout l'on s'arrêtait sur des cendres, des ruines et des tisons ardents ; çà et là la flamme brillait encore au milieu des ruines ; mais l'incendie était vaincu partout, et il n'y avait plus de menace de danger. On doit regretter de n'être plus en état de discerner, dans les écrits superficiels qui nous sont parvenus, les causes de cette révolution soudaine. Sans doute, le commandement habile de Strabon et surtout de Sylla, la concentration plus énergique des forces romaines, et leur action offensive plus rapide, contribuèrent matériellement à ce résultat ; mais des causes politiques se joignirent aux efforts militaires pour amener la chute rapide de la puissance des insurgés ; la loi de Silvanus et de Carbon remplit sans doute son but, en entraînant la défection et la trahison dans le camp ennemi, et le malheur tomba sans doute comme une pomme de discorde au milieu de ces cités insurgées, mal reliées ensemble ; nous voyons seulement, et ce fait montre une dislocation intérieure de l'Italie qui aurait amené de grandes convulsions, que les Samnites, peut-être sous la conduite du Marse Quintus Silon, qui avait été dans l'origine l'âme de l'insurrection, et qui, après la capitulation des Marses, s'était enfui chez ses voisins, prirent une nouvelle organisation purement limitée à leur propre contrée, et après que l'Italie fut ramenée, ils entreprirent de continuer la lutte comme « Safini » ou Samnites. La ville forte d'Æsernia, après avoir été la forteresse qui avait assuré la soumission de l'indépendance samnite, devint la dernière retraite qui l'abrita : une armée se forma, composée, dit-on,

de 30,000 hommes d'infanterie et de 1,000 cavaliers, et elle fut renforcée par l'affranchissement et l'incorporation de 20,000 esclaves : cinq généraux la commandèrent ; parmi eux était d'abord Silon, puis Mutilus. On vit avec étonnement les guerres samnites recommencer, après une paix de deux cents ans, et ce peuple résolu de fermiers faire une nouvelle tentative, après que la confédération italiote fut renversée, pour forcer Rome à reconnaître l'indépendance de leur pays ; mais cette résolution du désespoir le plus courageux ne modifia pas beaucoup le résultat principal. Quoique la guerre de montagnes du Samnium et de la Lucanie pût demander encore quelque temps et quelques sacrifices, l'insurrection était néanmoins à peu près terminée.

Commencement de la guerre de Mithridate. — Dans le même temps, certainement, on avait vu éclater une nouvelle complication; car les difficultés d'Asie avait rendu impérativement nécessaire la déclaration de guerre contre Mithridate, roi de Pont, et avait fait désigner pour l'année suivante, 666 (88), un consul et une armée consulaire pour l'Asie Mineure. Si cette guerre avait éclaté une année plus tôt, la révolte contemporaine de la moitié de l'Italie et de la plus importante des provinces aurait occasionné un immense péril pour l'État romain. Maintenant que la fortune merveilleuse de Rome s'était manifestée une fois de plus dans le rapide déclin de l'insurrection italiote, cette guerre asiatique qui commençait était, malgré la simultanéité de la guerre sociale à son déclin, une lutte sans caractère vraiment dangereux : d'autant plus que Mithridate, dans son arrogance, refusa l'assistance directe des Italiotes. C'était cependant un inconvénient matériel. Le temps était passé où Rome menait de front sans hésiter une

guerre en Italie et une guerre transmarine : le trésor était, après deux années de guerre, complétement épuisé, et la formation d'une nouvelle armée, ajoutée à celle qui existait déjà, semblait à peine praticable. On eut recours aux expédients qu'on put imaginer. Les terrains qui, autrefois, étaient restés inoccupés dans la citadelle et aux environs, furent vendus aux personnes qui désiraient y bâtir : cette vente rapporta 9,000 livres d'or (9,000,000), et fournit l'argent dont on avait besoin. Aucune armée nouvelle ne fut formée ; mais celle qui était sous les ordres de Sylla, en Campanie, fut destinée à être embarquée pour l'Asie, aussitôt que l'état des choses dans l'Italie méridionale en permettrait le départ : on pouvait espérer, d'après le progrès de l'armée qui opérait sous les ordres de Strabon, qu'on arriverait bientôt à ce résultat.

Troisième campagne. — Ainsi la troisième campagne, celle de 666 (88), commença sous d'heureux auspices pour les Romains. Strabon triompha de la dernière résistance qu'offrait encore la contrée des Abruzzes. En Apulie, le successeur de Cosconius, Quintus Metellus Pius, fils du conquérant de Numidie, et qui ressemblait assez à son père dans ses opinions strictement conservatrices ainsi qu'au point de vue des talents militaires, mit fin à la résistance par la prise de Venusia, à laquelle 3,000 hommes armés furent faits prisonniers. Dans le Samnium, Silon réussit sans doute à reprendre Bovianum ; mais dans une bataille dans laquelle il rencontra le général romain Mamercus Æmilius, les Romains furent vainqueurs, et, ce qui était plus important que la victoire elle-même, Silon fut au nombre des 6,000 morts que les Samnites laissèrent sur le champ de bataille. En Campanie, les places les moins importantes que les Samnites occupaient encore leur furent enlevées par

Sylla, et Nola fut investie. Le général romain Aulus Gabinius pénétra également en Lucanie et y remporta d'importants avantages ; mais il succomba dans une attaque sur le camp ennemi, et Lamponius, le chef des insurgés et ses compagnons dominèrent sans opposition la vaste et déserte contrée lucanio-brutienne : ils firent même une tentative pour emporter Rhégium ; mais ils en furent repoussés par le gouverneur de Sicile, Gaius Norbanus. Malgré des échecs partiels, les Romains approchèrent chaque jour de leur but : la chute de Nola. La soumission du Samnium et la possibilité de rendre des forces considérables disponibles pour l'Asie, paraissaient devenir plus prochaines, lorsque la situation des affaires de la capitale donna une vie nouvelle à une insurrection qui s'éteignait.

Agitation à Rome. — Rome était dans une terrible agitation. L'attaque de Drusus contre les cours équestres, et sa chute soudaine amenée par le parti des chevaliers, suivie par la guerre de persécutions dirigées par Varius et qui frappait de deux côtés, avait semé la plus profonde discorde entre l'aristocratie et la bourgeoisie, ainsi qu'entre les modérés et les ultra. Les événements avaient complétement justifié le parti des concessions ; Rome avait été plus qu'à moitié obligée d'accorder ce qu'on avait proposé de céder volontairement ; mais la manière dont les concessions avaient été faites portait, comme le refus primitif, le cachet d'une envie obstinée et imprévoyante. Au lieu d'accorder l'égalité des droits aux cités italiotes, on n'avait fait que donner une forme nouvelle à leur dépendance. On avait reçu un grand nombre de cités italiotes dans la cité romaine ; mais un stigmate injurieux avait été attaché à cette concession, en plaçant les nouveaux citoyens, eu égard

aux anciens, dans une situation analogue à celle des affranchis en face des hommes libres. On avait irrité plutôt que pacifié les cités placées entre le Pô et les Alpes par la concession du droit de cité latine. Enfin, on avait refusé la franchise à une partie considérable et non la plus méprisable des Italiotes, les communautés insurgées qui avaient fait leur soumission. De plus, au lieu de rendre le forme légale aux anciens traités annulés par l'insurrection, on les avait renouvelés comme un objet de faveur et on les avait rendus révocables à volonté. L'incapacité en ce qui concernait le droit de voter était d'autant plus offensante, qu'elle était, d'après la constitution des comices, politiquement absurde, et que le soin hypocrite du gouvernement pour la pureté immaculée des élections paraissait ridicule aux personnes sans préjugés ; mais toutes ces restrictions étaient dangereuses, en tant qu'elles donnaient à tout démagogue un prétexte pour poursuivre ses desseins personnels, en appuyant les demandes plus ou moins justes des nouveaux citoyens et des Italiotes exclus du droit de cité. La vue plus prévoyante de l'aristocratie ne pouvait pas ne pas voir dans ces concessions des mesures insuffisantes ; comme les nouveaux citoyens et les exclus, ils sentaient le vide que laissait dans leurs rangs l'absence d'hommes nombreux et excellents que la commission de Varius avait exilés, et qu'il était d'autant plus difficile de rappeler qu'ils avaient été condamnés par le verdict, non du peuple, mais des *judices* ; mais tandis qu'il y avait peu d'hésitation sur l'annulation d'un décret du peuple, même ayant un caractère judiciaire au moyen d'un second décret, l'annulation d'un verdict des jurés par le peuple semblait à la portion la plus raisonnable de l'aristocratie un précédent très-dangereux. Aussi, ni les ultra, ni les modérés n'étaient satisfaits de l'issue de la crise italienne. Mais

une indignation plus amère encore s'emparait du vieillard qui avait commencé la guerre sociale avec des espérances rajeunies et qui l'avait terminée à regret, avec la conscience d'avoir rendu de nouveaux services et d'avoir reçu en récompense de nouvelles et rude mortifications, avec le sentiment pénible de n'être plus redouté mais méprisé des Romains, et laissant gronder dans son cœur cet esprit de vengeance qui se nourrit de son propre poison. Cela était vrai aussi de lui comme des nouveaux citoyens et des exclus : quelque incapable et maladroit qu'il se fût montré, son nom était encore une arme redoutable aux mains d'un démagogue.

Déclin de la discipline militaire. — A ces éléments de convulsion politique se joignait la décadence croissante du vieil esprit militaire et de la discipline. Les semences qui avaient été répandues par l'enrôlement du prolétariat dans l'armée, se développèrent avec une rapidité alarmante dans la démoralisation de la guerre insurrectionnelle, qui obligea Rome à admettre au service tout homme en état de porter les armes, sans distinction, et qui surtout transporta la passion politique directement dans les camps et sous la tente du soldat. Les effets en parurent bientôt dans le relâchement de tous les liens de la hiérachie militaire. Pendant le siége de Pompéi, le commandant du corps assiégeant de Sylla, le consulaire Aulus Postumius Albinus, fut mis à mort et lapidé par ses soldats, qui se croyaient livrés à l'ennemi par leur général ; et Sylla, le général en chef, se contenta d'exhorter les troupes à effacer le souvenir de cet événement par une conduite courageuse en présence de l'ennemi. Les auteurs de ce crime étaient les marins qui avaient été, de tout temps, la partie la moins respectable de l'armée. Une division de légion-

naires, tirée principalement de la populace de Rome, suivit bientôt l'exemple qui lui était donné. Poussée par Gaius Titius, un des héros du forum, elle voulut faire périr le consul Caton. Par un hasard, il échappa à la mort en cette circonstance ; Titius fut arrêté, mais ne fut pas puni. Lorsque Caton périt plus tard effectivement dans un combat, on désigna comme auteurs de ce meurtre ses propres officiers, et particulièrement Caius Marius le jeune : on ne sait si cette imputation était justifiée.

Crise économique. — A la crise politique et militaire naissante il faut ajouter la crise économique, peut-être plus terrible encore, qui sévit sur les capitalistes romains, par suite de la guerre sociale et des troubles d'Asie. Les débiteurs, incapables de payer même l'intérêt de ce qu'ils devaient, et, cependant, pressés inexorablement par leurs créanciers, avaient démandé, d'une part, à l'autorité judiciaire proprement dite, le préteur Urbain Aselio, un répit qui leur permît de disposer de leurs propriétés, et, d'autre part, ils avaient recherché les vieilles lois tombées en désuétude sur l'usure, et, conformément à l'ancienne règle, ils avaient réclamé de leurs créanciers quatre fois le montant de l'intérét payé contrairement à la loi. Asellio s'appliqua à interpréter la loi littéralement, et sanctionna, suivant la coutume, les demandes en revendication d'intérêts : alors les créanciers irrités s'assemblèrent au forum, sous la conduite du tribun du peuple Lucius Cassius, et attaquèrent et tuèrent le préteur devant le temple de la Concorde, au moment où, revêtu de sa robe sacerdotale, il offrait un sacrifice : les auteurs du meurtre ne furent même pas recherchés, 665 (89).

Meurtre d'Asellio. — D'autre part, on disait

parmi les débiteurs que la multitude opprimée ne trouverait de secours que dans le renouvellement des livres de compte, c'est-à-dire dans l'annulation légale de tous les titres des créanciers envers leurs débiteurs. Les choses en étaient arrivées exactement au même point qu'à l'époque de la lutte des ordres : une fois encore les capitalistes ligués à une aristocratie obstinée attaquaient et poursuivaient la multitude opprimée et le tiers parti qui conseillait une modification à la rigidité de la loi; une fois encore Rome était sur la pente d'un abîme dans lequel le débiteur désespéré entraînerait avec lui son créancier. Mais depuis ce temps, l'organisation simple, au point de vue civil et moral, d'une grande cité agricole avait été remplacée par l'antagonisme social naturel à la capitale d'une foule de nations, et par cette démoralisation dans laquelle le prince et le mendiant se rencontrent; aujourd'hui toute chose était sur une échelle plus large, plus abrupte et plus effrayante. Lorsque la guerre sociale mit en collision tous les éléments politiques et sociaux qui fermentaient parmi les citoyens, elle jeta les fondements d'une nouvelle révolution. Il suffit d'un accident pour la faire éclater.

Les lois Sulpicia. — Ce fut le tribun du peuple Publius Sulcipius Rufus qui, en 666 (88), proposa aux citoyens de déclarer que tout sénateur qui devait plus de 2,000 denarii (2,050 francs) perdrait son siége au sénat; d'accorder la liberté aux citoyens condamnés par d'autres cours que celle des jurés; de distribuer les nouveaux citoyens dans toutes les tribus, et d'accorder aux affranchis le droit de voter dans toutes les tribus. C'était là des propositions qui, de la bouche d'un homme tel que lui, étaient au moins quelque peu surprenantes. Publius Sulpicius Rufus (né en 630 (124) devait son importance politique moins à sa no-

ble naissance, à ses relations importantes, et à sa richesse héréditaire, qu'à son remarquable talent d'orateur, par lequel il l'emportait sur ses contemporains. Sa voix puissante, ses gestes animés qui parfois ressemblaient à ceux du théâtre, l'abondance luxuriante de sa parole étonnait son auditoire, même quand elle ne pouvait le convaincre. Comme homme de parti, il fut d'abord du côté du sénat, et sa première démarche publique avait été l'arrestation de Norbanus, qui avait excité une haine mortelle dans le sein du parti du gouvernement. Parmi les conservateurs, il appartenait à la nuance de Crassus et de Drusus. Nous ne savons pas ce qui donna lieu primitivement à son idée de solliciter le tribunat du peuple et de renoncer pour cela à la noblesse patricienne ; mais il ne paraît pas avoir sacrifié aux idées révolutionnaires, par ce seul fait que, comme tout le tiers parti, il fut poursuivi comme révolutionnaire par les conservateurs, et il ne semble pas avoir rêvé en aucune façon un renversement de la constitution comme Caius Gracchus. On a lieu de croire plutôt qu'étant le seul homme de haut rang appartenant au parti de Crassus et de Drusus qui eût pu échapper aux poursuites de Varius, il se sentait appelé à compléter l'œuvre de Drusus, et à abolir finalement les incapacités subsistantes des nouveaux citoyens : il lui fallait pour cela le tribunat. Plusieurs de ses actes pendant son tribunat prouvent les desseins fort éloignés de la démagogie. Ainsi, il empêcha par son veto un de ses collègues d'annuler par un décret du peuple les sentences des jurés rendues conformément à la loi Varia, et lorsque le dernier édile Caius César devint inconstitutionnellement candidat au consulat, passant par dessus la préture, avec le dessein arrêté de se faire donner le commandement de l'armée d'Asie, Sulpicius s'y opposa avec plus de résolution et d'acrimonie

qu'aucun autre. Suivant les idées de Drusus, il commença par s'imposer et par imposer aux autres le respect de la constitution. Mais en fait, il était aussi peu capable que Drusus de combiner des choses incompatibles et d'exécuter légalement les modifications constitutionnelles qu'il avait en vue ; quoique ces modifications fussent en elles-mêmes raisonnables, on ne pouvait espérer les obtenir à l'amiable de le grande majorité des anciens citoyens. Sa rupture avec la puissante famille des Julii, dont un membre, le consulaire Lucius César, frère de Caius, était particulièrement influent dans le sénat, et avec la section de l'aristocratie qui se rattachait à elle, contribua sans doute à entraîner cet homme irascible au delà de ses intentions primitives.

Tendance de ces lois. — Cependant les propositions qu'il présenta étaient de telle nature, qu'elles n'étaient nullement inconciliables avec le caractère personnel et la situation de parti de leur auteur. L'établissement de l'égalité entre les nouveaux et les anciens citoyens n'était qu'un renouvellement partiel des propositions imaginées par Drusus en faveur des Italiotes, et n'était comme elles que l'exécution des conditions qu'exigeait une saine politique. Le rappel des personnes condamnées par le jury de la loi Varia sacrifiait le principe de l'inviolabilité de ces décisions que Sulpicius venait lui-même de défendre ; mais il tendait à profiter d'abord au parti de celui qui le proposait, les conservateurs modérés ; et on peut aisément comprendre qu'un homme aussi impétueux vînt dès l'abord combattre avec résolution une pareille mesure; puis, dans son indignation contre la résistance qu'il rencontrait, la proposer ensuite lui-même. La mesure contre l'insolvabilité des sénateurs était sans doute exigée par la misérable condition des familles domi-

nantes, si embarrassées malgré leur splendeur extérieure, depuis la dernière crise financière.

Il était vraiment pénible, mais conforme cependant aux véritables intérêts de l'aristocratie que, suivant l'effet inévitable de la proposition de Sulpicius, on exclût du sénat toute personne incapable de répondre à ses engagements, et que le système de caution qui trouvait son principal appui dans l'insolvabilité d'un grand nombre de sénateurs, insolvabilité qui les rendait dépendants de leurs riches collègues, reçût un échec par la destitution de la partie notoire vénale du sénat. En même temps, cependant, nous ne voulons pas contester qu'une pareille purification du sénat, aussi injurieuse par sa rudesse que par son éclat, n'aurait jamais pu être proposée sans les dissentiments personnels de Ruffus avec un grand nombre de sénateurs. Enfin, la disposition relative aux affranchis devait avoir pour résultat immédiat de rendre son auteur maître de la rue ; mais elle n'était pas sans fondement, ni incompatible avec les constitutions aristocratiques. Depuis que les affranchis avaient commencé a être levés pour le service militaire, leur réclamation du droit de voter était justifiée en ce sens que le droit de voter et l'obligation de voter avait toujours été connexes. De plus, vu la nullité des comices, il était politiquement de peu d'importance d'amener un canal de plus dans cette sentine. La difficulté qu'éprouvait l'oligarchie à gouverner avec les comices était diminuée plutôt qu'augmentée par l'admission illimitée des affranchis qui, au point de vue personnel et financier, était sous la dépendance des familles dominantes et qui, si on les employait subitement, pourraient fournir au gouvernement le moyen de contrôler les élections plus efficacement qu'auparavant. Cette mesure, comme tout autre faveur politique accordée au prolétariat, était contraire aux ten-

dances de l'aristocratie vers la réforme ; mais pour Rufus, ce n'était guère autre chose que ce que la loi des céréales avait été pour Drusus : un moyen d'attirer à lui le prolétariat et de briser avec son aide l'opposition dirigée contre les réformes vraiment utiles qu'il méditait. Il était aisé de prévoir que cette opposition ne serait pas timide ; que l'esprit étroit de l'aristocratie et celui de la bourgeoisie montreraient la même jalousie stupide après la défaite de l'insurrection qu'auparavant ; que la grande majorité de tous les partis considérait secrètement ou même ouvertement les concessions partielles faites au moment de ce formidable danger comme de lâches complaisances et résisterait avec ardeur à toute tentative faite pour les étendre. L'exemple de Drusus avait montré ce qui pouvait arriver si on essayait de faire passer des mesures réformatrices avec le seul appui d une majorité dans le sénat : son ami avait naturellement essayé de faire passer des mesures analogues en opposition avec cette majorité et sous les formes de la démagogie. Rufus ne s'occupa donc pas de gagner le sénat à ses vues en lui donnant comme appât les cours de justice. Il trouva un appui plus sérieux dans les affranchis et un soutien dans la troupe armée, comprenant, disaient ses adversaires, 3.000 partisans payés, et les 600 jeunes gens des classes élevées formant une sorte de contre-sénat avec lesquels il paraissait dans les rues et au forum.

Résistance du gouvernement. — Ces propositions rencontrèrent donc la résistance la plus décidée dans la majorité du sénat, qui, d'abord, pour gagner du temps, invita les consuls Lucius Cornelius Sylla et Quintus Pompeius Rufus, tous deux adversaires déclarés de la démagogie, à enjoindre des cérémonies religieuses extraordinaires, pendant les-

quelles les assemblées populaires étaient suspendues. Sulpicius répondit par un tumulte violent, dans lequel périt avec d'autres victimes le jeune Quintus Pompeius, fils de l'un des consuls et beau-fils de l'autre, et la vie des consuls eux-mêmes fut sérieusement menacée ; car Sylla n'échappa, dit-on, que grâce à Marius, qui lui ouvrit sa maison. Ils furent obligés de céder : Sylla consentit à contremander les solennités, et les propositions de Sulpicius passèrent sans opposition. Mais ce succès était loin d'assurer leur existence. Quoique l'aristocratie romaine fût contrainte d'avouer sa défaite, il y avait maintenant, pour la première fois depuis le commencement de la révolution, une autre puissance en Italie dont il fallait tenir compte, c'est-à-dire les deux fortes et victorieuses armées du proconsul Strabon et du consul Sylla.

Position de Sylla. — La situation politique de Strabon pouvait être douteuse, mais Sylla, quoiqu'il eût renoncé pour le moment à la violence ouverte, était au mieux avec la majorité du sénat, et, de plus, après avoir contremandé les solennités, il était allé immédiatement rejoindre son armée en Campanie. Terrifier le consul désarmé par des armées ou la capitale par les épées des tyrans, c'était, quant aux résultats, un procédé analogue : Sulpicius pensait que son adversaire, maintenant qu'il le pouvait, repousserait la violence par la violence et reviendrait dans la capitale à la tête de ses légions pour renverser le démagogue conservateur et ses lois avec lui. Peut-être se trompait-il. Sylla était aussi impatient d'aller faire la guerre à Mithridate que peu pressé d'aller respirer les exhalaisons politiques de la capitale : vu son esprit d'indifférence et sa nonchalance politique prodigieuse, il y avait grande probabilité qu'il ne méditait en aucune façon le coup d'État que Sulpicius attendait,

et, que, s'il eût été seul, il se serait embarqué sans délai avec ses troupes pour l'Asie, aussitôt qu'il aurait pris Nola, dont il poursuivait encore le siège.

Marius nommé commandant en chef à la place de Sylla. — Mais, quoi qu'il en soit, Sulpicius, pour parer le coup qu'il prévoyait, conçut le dessein d'enlever à Sylla le commandement suprême; il s'allia, pour y arriver, avec Marius, dont le nom était encore suffisamment populaire pour qu'on pût lui transférer le commandement supérieur de la guerre d'Asie, et dont la situation militaire et l'habileté deviendraient un appui en cas de rupture avec Sylla. Sulpicius comprenait bien le danger qu'il y avait à placer le vieillard non moins incapable que haineux et ambitieux à la tête de l'armée de Campanie, ainsi que l'irrégularité scandaleuse qui consistait à donner un commandement supérieur par décret du peuple à un simple particulier; mais le fait même de l'incapacité notoire de Marius comme homme d'État donnait une sorte de garantie qu'il n'attenterait pas à la constitution; et d'ailleurs la situation de Sulpicius, s'il comprenait bien les desseins de Sylla, était d'un tel péril, qu'il ne pouvait pas tenir compte de telles considérations. On pouvait compter que le héros usé se rendrait aux désirs de celui qui voudrait l'employer comme condottieri : son cœur avait désiré depuis longtemps le commandement dans la guerre d'Asie et l'occasion de régler ses comptes avec la majorité du sénat. En conséquence, sur la proposition de Sulpicius, Caius Marius fut, par décret du peuple, investi du pouvoir suprême extraordinaire ou, comme on l'appelait, proconsulaire, et obtint le commandement de l'armée de Campanie et la direction de la guerre contre Mithridate : deux tribuns du peuple furent envoyés au camp de Nola pour se faire remettre l'armée par Sylla.

Rappel de Sylla. — Sylla n'était pas homme à se rendre à cette sommation. Si quelqu'un semblait appelé au commandement en chef de l'armée d'Asie, c'était Sylla. Il avait peu de temps auparavant commandé avec le plus grand succès sur la même scène militaire ; il avait contribué plus que tout autre à la répression de l'insurrection italique; comme consul de l'année pendant laquelle elle avait éclaté, il en avait reçu le commandement de la manière ordinaire et avec le plein consentement de son collègue, qui était en termes amicaux avec lui et son allié par le mariage. C'était beaucoup attendre que, d'accord avec le décret des citoyens souverains de Rome, il renoncerait à un commandement reçu dans de semblables circonstances en faveur d'un ancien antagoniste militaire et politique, entre les mains duquel l'armée pouvait être employée à on ne sait quels desseins violents et extraordinaires. Sylla n'était ni assez doux de nature pour se conformer volontairement à cet ordre, ni assez subalterne pour y être obligé. Son armée était, soit par suite des modifications dans l'organisation militaire introduites par Marius, soit à cause du relâchement moral et de la discipline exacte, quelque chose de semblable à un corps de mercenaires dévoué à son chef et indifférent aux affaires politiques. Sylla était lui-même un homme endurci, froid et déterminé, aux yeux duquel les citoyens souverains de Rome étaient une vile multitude, le héros de Aquæ Sextiæ un jongleur usé, la légalité des formes une parole vide, Rome, elle-même, une ville sans garnisons, avec des murs à demi ruinés, et qu'il serait plus facile de prendre d'assaut que Nola.

Marche de Sylla sur Rome. — Il agit en conséquence. Il rassembla ses soldats, six légions formant environ 35,000 hommes, leur fit part de la som-

mation qui était arrivée de Rome, n'oubliant pas d'insinuer que le nouveau général en chef mènerait en Asie non l'armée dans son état actuel, mais une autre armée composée de nouvelles troupes. Les officiers supérieurs, qui étaient encore alors plus citoyens que soldats, se tinrent à l'écart, et un d'eux seulement suivit le général dans sa marche sur la capitale ; mais les soldats qui, d'après l'expérience déjà acquise, espéraient trouver en Asie une guerre facile et un butin inépuisable, étaient furieux ; en un moment les deux tribuns qui étaient venus de Rome furent mis en pièces, et de tous côtés s'éleva le cri qui demandait au général de conduire l'armée à Rome. Le consul partit sans délai, et ayant rallié en route son collègue animé des mêmes sentiments que lui, par une marche rapide dans laquelle il s'occupa peu des députés qui venaient de Rome à sa rencontre pour le retenir, il arriva sous les murs de la capitale. Tout à coup les Romains virent les colonnes de l'armée de Sylla camper au pont du Tibre et aux portes Colline et Esquiline ; puis deux légions marchant en ordre de bataille, étendards en tête, franchirent la limite sacrée que la loi interdisait de passer. Bien des discordes fâcheuses, bien des dissensions sérieuses avaient été apaisées dans l'intérieur de ces murailles, sans qu'une armée romaine se fût permis de franchir cette frontière sacrée : aujourd'hui on n'hésitait pas à la traverser pour une misérable question d'ambition entre deux chefs qui se disputaient le commandement de l'armée d'Asie. Les légions avancèrent jusqu'à l'Esquiline ; une grêle de projectiles de pierres tombèrent de tous les toits ; l'armée recula et menaça de se débander. Alors Sylla, brandissant une torche enflammée, menaça de mettre le feu aux maisons, et les légions arrivèrent jusqu'au forum Esquilin (non loin de Sainte-Marie-Majeure). Le corps d'armée ra-

pidement rassemblé par Marius et Sulpicius, l'attendait et repoussa avec des forces supérieures la marche des premières colonnes. Mais il vint des renforts par les portes : une autre division de Sylla se prépara à tourner les défenseurs par la rue de Subura : ceux-ci furent donc obligés de se retirer. Au temple de Telcus, où l'Esquilin s'incline vers le grand forum, Marius essaya encore de résister, et adjura le sénat et les chevaliers et tous les citoyens de se porter en avant des légions ; ce fut en vain. Les esclaves furent appelés aux armes avec la promesse de la liberté ; on n'en vit paraître que trois en armes. Il ne restait plus aux chefs qu'à s'échapper en toute hâte par les portes encore inoccupées : quelques heures après, Sylla était maître absolu de Rome. Les feux de bivouac des légions brillèrent cette même nuit sur le Forum.

Première restauration de Sylla. — La première intervention militaire dans les dissensions politiques avait clairement démontré, non-seulement que ces dissensions étaient arrivées à un point où la force ouverte et brutale devenait l'élément principal, mais aussi que la puissance des rues n'était rien en comparaison de la puissance de l'épée. Ce fut le parti conservateur qui le premier tira l'épée, et qui, en conséquence, éprouva le premier la vérité de la parole de l'Évangile sur ceux qui ont recours au glaive. Pour le moment, ils triomphèrent complétement et pouvaient user de leurs victoires selon leur bon plaisir. Naturellement les lois de Sulpicius furent considérées comme légalement nulles. Leur auteur et ses adhérents les plus éminents s'étaient enfui : ils furent, au nombre de dix, proscrits par le sénat, et durent être arrêtés et exécutés comme ennemis du pays.

Mort de Sulpicius. — Publius Sulpicius fut, en conséquence, arrêté à Laurentum et mis à mort ; et la tête du tribun, envoyée à Sylla, fut par ses ordres exposée aux Rostres où on l'avait vu quelques jours auparavant dans toute la vigueur de la jeunesse et de l'éloquence. Le reste des proscrits fut poursuivi ; les assassins se mirent à la poursuite du vieux Marius lui-même.

Fuite de Marius. — Le général avait pu tenir la gloire de ses premières victoires par une succession d'actes pitoyables ; mais aujourd'hui que le libérateur de l'Italie fuyait pour sauver ses jours, il redevenait le vainqueur de Verceil, et toute l'Italie était en suspens pour entendre les nouvelles de sa fuite merveilleuse. A Ostie, il s'était embarqué sur un transport pour se rendre en Afrique ; mais des vents contraires l'avaient obligé à débarquer au promontoire de Circé et d'errer au hasard. Le vieux consulaire, accompagné de quelques amis, arriva à pied dans le voisinage de la colonne romaine de Minturnes, à l'embouchure du Garigliano, sans vouloir s'arrêter sous un toit quelconque, même pour y satisfaire sa faim, dont il souffrit souvent. On apercevait au loin la cavalerie qui le poursuivait. Il parvint avec grande difficulté à la côte, et un vaisseau marchand qui y était à l'ancre l'arracha à ses ennemis ; mais les timides marins, l'ayant bientôt remis à terre, l'abandonnèrent, tandis que Marius fuyait le long de la grève. Ceux qui le poursuivaient le trouvèrent dans le marais salé de Minturnes, enfoncé jusqu'à la ceinture dans la boue et la tête cachée dans les roseaux, et le livrèrent aux autorités de la ville. On le mit en prison, et on envoya pour le tuer le bourreau de la ville, un esclave cimbre, mais la hache lui tomba des mains quand le général lui demanda de sa voix puis-

sante s'il oserait tuer Caius Marius. Lorsqu'ils apprirent ceci, les magistrats de Minturnes rougirent de voir que le libérateur de Rome rencontrait plus de respect chez des esclaves réduits par lui à la servitude que chez ses propres compatriotes à qui il avait donné la liberté : ils le relâchèrent, lui donnèrent de l'argent et un vaisseau, et l'envoyèrent à Ænaria (Ischia). Les proscrits, à l'exception de Sulpicius, s'y trouvèrent bientôt réunis ; ils débarquèrent à Eryx et au pays qui avait été autrefois Carthage ; mais les magistrats de Sicile et d'Afrique les renvoyèrent. Ils se rendirent en Numidie, où les déserts de sable leur procurèrent un abri pour l'hiver. Mais le roi Hiempsal II, qu'ils avaient espéré gagner, et qui avait semblé disposé un moment à s'unir à eux, ne l'avait fait que pour leur donner une fausse sécurité, et essaya alors de les saisir. Ce fut à grand'peine que les fugitifs échappèrent à sa cavalerie, et trouvèrent un refuge temporaire dans la petite île de Kerkina (Kerkena) sur la côte de Tunis. Nous ne savons pas si Sylla remercia son heureuse étoile de lui avoir épargné le meurtre odieux du vainqueur des Cimbres ; il ne paraît pas du moins que les magistrats de Minturnes aient été punis.

Législation de Sylla. — Dans le dessein d'écarter les maux existants et d'empêcher les révolutions futures, Sylla suggéra une série de nouvelles mesures législatives. Il ne semble pas qu'on ait pu rien faire pour les débiteurs pressés, sauf de mettre en vigueur les règles relatives au maximum d'intérêt, et de plus on donna des ordres pour la formation d'un certain nombre de colonies. Le sénat, qui avait été fort éclairci par les batailles et les poursuites de la guerre sociale, fut complété par l'admission de trois cents nouveaux sénateurs, qui furent naturellement

choisis dans l'intérêt de l'aristocratie. Enfin, des changements matériels furent adoptés relativement au mode d'élection et à l'instruction de la législation. L'organisation du vote dans les comices des centuries, introduite en 513 (241) et qui concédait l'égalité de voix à chacune des cinq classes des propriétaires, fut remplacée par l'antique organisation de Servius, sous laquelle la première classe, composée de ceux qui possédaient une propriété de 100,000 sesterces (26,250 fr.) ou davantage, disposait de plus de la moitié des votes. En pratique, on introduisit aussi, pour l'élection des consuls, du préteur et des censeurs, un cens qui excluait en réalité les personnes pauvres de l'exercice du suffrage. L'initiative législative, en ce qui regardait les tribuns du peuple, fut restreinte par la règle, que toute proposition devait être soumise dorénavant par eux au sénat, et ne pouvait être portée devant le peuple que si le sénat l'approuvait.

Les dispositions qui furent amenées par la tentative révolutionnaire de Sulpicius, et décrétées par l'homme qui se présentait comme l'épée et le bouclier du parti constitutionnel, le consul Sylla, portent un autre caractère distinctif. Sylla osa, sans consulter les citoyens ou les jurés, prononcer la sentence de mort contre douze personnages de distinction, parmi lesquels se trouvaient des magistrats alors dans l'exercice de leurs fonctions et le plus illustre général de l'époque, et il défendit publiquement ces proscriptions, violation des lois les plus sacrées, qui fut blâmée même par des conservateurs tels que Quintus Scævola. Il osa renverser une organisation électorale qui subsistait depuis plus d'un siècle et demi, et restaurer le cens électoral qui était depuis longtemps hors d'usage. Il osa retirer en pratique le droit de législation à ses deux instruments habituels, les magistrats et les comices, et le transférer à un conseil

qui n'avait joui jusque-là d'aucun autre privilège que d'être consulté. Jamais démocrate n'avait rendu la justice avec des formes si tyranniques, ou renversé et rétabli les fondements de la constitution avec une audace pareille à celle de ce réformateur conservateur. Mais si nous regardons au fond plutôt qu'à la forme, nous arrivons à des conclusions bien différentes. Les révolutions ne se sont jamais terminées, surtout à Rome, sans demander un certain nombre de victimes qui, avec des formes portant plus ou moins le caractère de la justice, traitent la défaite comme un crime. Il suffit de se rappeler la série de persécutions dirigées par le parti victorieux, après la chute des Gracques et de Saturninus, pour décerner au vainqueur de la porte Esquiline une couronne d'innocence et de modération relative en ce que, d'abord, il regarda comme guerre une dissension qui en était une en réalité, et proscrivit les vaincus comme des ennemis placés hors la loi, et ensuite en ce qu'il limita autant qu'il le put le nombre des victimes, et ne permit du moins aucune vengeance sur les personnages secondaires. La même modération se remarque dans ses dispositions politiques. Les innovations législatives, les plus importantes et en apparence les plus larges, se bornèrent à mettre la lettre de la constitution en harmonie avec l'esprit. La législation romaine sous laquelle tout consul, préteur ou tribun, pouvait proposer aux citoyens toute mesure qui lui plaisait et la faire voter sans débat, avait été dès l'abord irrationnelle, et l'était devenue de plus en plus par suite de la nullité croissante des comices ; elle ne fut tolérée que parce qu'en pratique, le sénat s'était réservé le droit de délibération préalable, et arrêtait régulièrement, au moyen du veto politique et religieux, toute proposition qui n'avait pas passé par cette délibération. La révolution avait renversé ces

barrières : le système absurde alors pratiqué porta toutes ses conséquences, et donna à tout étourdi éhonté la faculté de renverser légalement la constitution. Qu'y avait-il de plus naturel dans de semblables circonstances, de plus réellement conservateur que de reconnaître formellement, expressément, le droit de législation du sénat, droit pratiqué jusque-là par un détour légal? Le rétablissement du cens électoral était une disposition à peu près semblable. La constitution primitive reposait sur le cens, et la réforme de 513 (241), en restreignant les privilèges des riches, avait rigoureusement retenu le principe de l'exclusion des citoyens taxés au-dessous de 11,000 sesterces (2,825 fr.). Mais depuis ce temps, on avait vu une immense révolution financière qui aurait justifié d'elle-même une augmentation nominale du cens minimum. La nouvelle timocratie ne changea la lettre de la constitution que pour demeurer fidèle à son esprit, tandis que dans le même temps elle essaya, par les moyens les plus modérés, d'arrêter la honteuse corruption électorale avec tous les maux qu'elle engendre. Enfin, les dispositions relatives aux débiteurs, et la reprise des projets de colonisation, prouvèrent que Sylla, quoique fort éloigné d'adopter les propositions violentes de Sulpicius, était, comme Sulpicius et Drusus, et tous les aristocrates prévoyants, favorable aux réformes matérielles en elles-mêmes, et nous ne pouvons méconnaître qu'il proposa ces mesures après la victoire, et tout à fait de son plein gré. Si nous nous rappelons en outre que Sylla laissa subsister les principaux fondements de la constitution des Gracques et ne changea ni les cours équestres ni les largesses de grains, nous nous rangerons à l'opinion suivant laquelle Sylla demeura dans les limites du statu quo existant depuis la chute de Caius Gracchus : il ne changea, que conformé-

ment à l'esprit du temps, les règles traditionnelles qui menaçaient tout d'abord le gouvernement existant, et d'autre part, il chercha à remédier, selon son pouvoir, aux maux de l'époque, en tant qu'on pouvait le faire sans toucher à des maux plus profonds. Un mépris complet pour le formalisme constitutionnel, joint à un sentiment réel de la valeur intrinsèque de l'organisation du temps, la vue claire des choses et une intention louable, voilà ce qu'on découvre dans cette législation. Mais elle a aussi un certain caractère frivole et superficiel : il fallait en particulier une singulière naïveté pour croire que la fixation d'un maximum d'intérêt remédierait aux complications des rapports des débiteurs avec les créanciers, et que le droit de délibération antérieure de la part du sénat permettrait de mieux résister à la démagogie future que le droit de veto et la religion.

Complications nouvelles. — En réalité, de nouveaux nuages vinrent bientôt troubler la sérénité du ciel pour les conservateurs. Les relations avec l'Asie prenaient chaque jour un caractère plus menaçant. La république avait déjà souffert du retard que la révolution sulpicienne avait occasionné dans le départ de l'armée d'Asie : on ne pouvait plus ajourner l'embarquement. Sylla cherchait des garanties contre toute nouvelle attaque dirigée contre l'oligarchie, soit dans les consuls qui servaient alors conformément aux nouvelles dispositions électorales, soit particulièrement en employant l'armée à réprimer les derniers mouvements de l'insurrection des Italiotes. Cependant, dans les comices consulaires, le choix ne tomba pas sur les candidats désignés par Sylla ; mais on vit Lucius Cornelius Cinna, appartenant à l'opposition la plus décidée, associé à Gnæus Octavius, qui appartenait au parti aristocratique. On peut présumer que

ce fut surtout le parti capitaliste qui se vengea, par le choix de Cinna, de l'auteur de la loi sur l'intérêt. Sylla reçut cette élection désagréable en déclarant qu'il était charmé de voir les citoyens faire usage de leur droit constitutionnel, et se contenta d'exiger des deux consuls un serment par lequel ils s'engageaient à observer la constitution existante. Des deux armées, celle dont dépendaitent surtout les affaires était celle du Nord, puisque la plus grande partie de l'armée de Campanie était destinée à l'Asie. Sylla fit confier le commandement de la première par décret du peuple à son collègue dévoué Quintus Rufus, et fit rappeler l'ancien général Gnæus Strabon, de manière à blesser le moins possible ses sentiments, d'autant plus qu'il appartenait au parti équestre, et que son attitude passive pendant les troubles sulpiciens avait tourmenté beaucoup l'aristocratie. Rufus arriva à l'armée et prit le commandement à la place de Strabon ; mais peu de jours après il fut tué par les soldats, et Strabon reçut le commandement qu'il avait abdiqué. Il fut regardé comme l'instigateur du meurtre ; c'était du moins un homme dont on pouvait attendre une pareille action ; toujours est-il qu'il recueillit le fruit du crime, et qu'il n'en punit les exécuteurs bien connus qu'avec de simples reproches. La disparition de Rufus et le commandement de Strabon formèrent un nouveau et sérieux danger pour Sylla ; cependant il ne fit rien pour priver ce dernier de son commandement. Peu de temps après, son propre consulat expira, et son successeur Cinna, d'une part, le pressait de partir pour l'Asie, où sa présence était certainement très nécessaire, et d'autre part, un des tribuns du peuple le citait à la barre du tribunal des citoyens : il était clair pour l'œil le moins clairvoyant qu'on préparait une nouvelle attaque contre lui et son parti, et que ses adversaires désiraient le voir disparaître.

Sylla n'avait d'autre alternative ou que d'aller jusqu'à une rupture avec Cinna et peut-être Strabon, et de marcher sur Rome ou d'abandonner les affaires de Rome à leur cours naturel, et de s'éloigner sur un autre continent. Il se décida pour la dernière alternative, soit par patriotisme, soit par pure indifférence ; il confia le corps laissé dans le Samnium à un officier fidèle et expérimenté, Quintus Metellus Pius, qui fut investi, à la place de Sylla, du pouvoir proconsulaire supérieur dans la basse Italie ; il confia la conduite du siége de Nola au propréteur Appius Claudius, et s'embarqua avec ses légions au commencement de 667 (87) pour l'Orient hellénique.

CHAPITRE VIII

L'ORIENT ET LE ROI MITHRIDATE

Affaires d'Orient. — L'excitation perpétuelle dans laquelle la révolution, en renouvelant perpétuellement son cri d'alarme, tenait le gouvernement romain, lui faisait perdre de vue la situation des provinces, surtout de celles de l'Ouest asiatique, dont les nations éloignées et peu militaires n'attiraient pas aussi directement que l'Afrique, l'Espagne et les voisins d'au delà des Alpes, l'attention du peuple romain. Après l'annexion du royaume des Attalides, qui coïncida avec le commencement de la révolution, il se passa toute une génération d'hommes sans que Rome prît une part importante à ce qui se passait en Asie, sauf en ce qui concerna l'établissement de la province de Silicie, provoqué par l'audace toujours croissante des pirates Ciliciens : mesure qui n'entraîna rien de plus que l'organisation d'une station permanente pour une division de la flotte et de l'armée romaines dans les eaux orientales. Dès que la catastrophe de Marius, en 654, eut consolidé jusqu'à un certain point le gouvernement de la restauration, la république romaine recommença à tourner son attention du côté des affaires d'Orient.

L'Égypte. — Sous beaucoup de rapports, la situation de ces affaires était la même qu'une génération auparavant. Le royaume d'Égypte avec ses deux an-

nexes de Cyrène et de Chypre, se démembra soit en droit soit en fait après la mort d'Évergète II. Cyrène échut à son fils naturel Ptolémée Apion et se sépara complétement de la métropole. Il y eut une lutte pour la souveraineté entre la veuve du dernier roi, Cléopâtre (†665-89) et ses deux fils Sother II, Lathyros († 673-81) et Alexandre Ier († 666-88), ce qui fut cause que Chypre fut également séparée pour longtemps de l'Égypte. Les Romains n'intervinrent pas dans ces dissensions : lorsque le royaume de Cyrène leur échut par le testament du roi Apion, mort sans enfants, ils ne rejetèrent pas directement cette acquisition, mais ils abandonnèrent matériellement la contrée à elle-même, tandis qu'ils déclaraient villes libres les cités grecques du royaume, Cyrène, Ptolemaïs et Bérénice, et leur donnaient la jouissance des domaines royaux. La surveillance que le gouverneur d'Afrique devait exercer sur ce territoire n'était guère, par suite de cet éloignement, que nominale, comme celle du gouverneur de Macédoine sur les villes libres de Grèce. Les suites de cette mesure, qui vint non du philhellénisme, mais de la faiblesse et de l'indolence du gouvernement, furent à peu près semblables à celles qui se produisirent en Grèce dans des circonstances analogues. Les guerres civiles et les usurpations déshonoraient la contrée au point que, lorsqu'il y parut en 668 (86), un officier supérieur romain, les habitants le supplièrent ardemment de rétablir l'ordre chez eux et de fonder dans leur pays un régime durable.

Syrie. — Les choses se passaient en Syrie à peu près d'une manière semblable, ou tout au moins à peu près aussi mal. Pendant la guerre de succession qui dura vingt ans, entre les deux frères Antiochus Grypos († 658-96) et Antiochus de Cysique († 659-95), guerre qui continua après eux entre leur fils, le

royaume qu'on se disputait n'avait plus d'un royaume que le nom ; les rois de la mer de Cilicie les scheiks arabes du désert, les princes des juifs et les magistrats des grandes villes, y étaient plus puissants que celui qui portait le diadème. Pendant ce temps-là, les Romains s'établissaient fortement dans la Cilicie occidentale, et la puissante Mésopotamie tombait définitivement au pouvoir des Parthes. La monarchie des Arsacides avait, principalement par suite des invasions des tribus torainiennes, traversé, vers le temps des Gracques, une crise formidable ; d'abord le neuvième Arsacide, Mithridate II ou le Grand, † 630-667? (124-87), avait rendu à l'État sa situation prépondérante en Asie, battu les Scythes et reculé jusqu'à la Syrie et l'Arménie les frontières du royaume. Mais, vers la fin de sa vie, de nouveaux troubles vinrent affaiblir son gouvernement : tandis que les grands du royaume, et même les propres frères du roi Orodes se révoltaient contre lui, le battaient et le tuaient, le roi d'Arménie, Tigrane, qui régna depuis 660 (94), donna un tour tout différent aux affaires de l'Asie.

Arménie. — L'Arménie qui, depuis qu'elle avait été déclarée indépendante, s'était divisée en royaume du Nord-Est ou Arménie proprement dite, gouvernée par les Artaxiades, et royaume du Sud-Ouest ou Sophène, gouvernée par les Zariarides, avait été pour la première fois réunie en un seul royaume par l'Artaxiade Tigrane. Ce redoublement de force joint à la faiblesse de la monarchie, permit au nouveau roi, non seulement de se soustraire à la protection des Parthes et de reprendre les contrées qui leur avaient été abandonnées, mais de rétablir au profit de l'Arménie la suprématie de l'Asie, telle qu'elle était passée des Achemenides aux Séleucides, et de ceux-ci aux Arsacides.

Asie mineure. — Dans l'Asie mineure, enfin, le partage territorial qui avait été fait après la dissolution du royaume des Attalides sous l'influence romaine, était demeuré à peu près sans changement, à l'exception de la grande Phrygie qui, après que Caius Gracchus avait dévoilé les intrigues ourdies entre Mithridate Évergète et le consul Aquillius, avait été de nouveau enlevée au roi de Pont, et avait été unie comme contrée libre à la province romaine d'Asie, comme la Grèce à la Macédoine, vers 634 (120). Quant à la situation des États clients, le royaume de Bithynie, la Cappadoce, le Pont, la principauté de Paphlagonie et de Galatie, les lignes des villes et les villes libres, on ne pouvait guère y apercevoir de changegement extérieur, mais au fond le caractère de la domination romaine avait été complétement modifié. Par le développement naturel du gouvernement tyrannique, par l'influence intime de la révolution romaïne, si on se souvient de la saisie de la propriété du sol dans la province d'Asie par Caius Gracchus, des droits et douanes romaines, des chasses à l'homme que faisaient les fermiers de douanes, la domination de Rome, qui avait été à peine tolérable dès l'abord, pesait si lourdement sur l'Asie, que ni la couronne du roi ni la chaumière du paysan n'étaient à l'abri de la confiscation, et que chaque grain de blé semblait pousser pour le collecteur romain, et que tout enfant de parents libres semblait vivre pour les chasseurs d'esclaves de Rome. Il est vrai que les Asiatiques supportaient ces tortures avec leur patience inépuisable, mais ce n'étaient pas la patience et la réflexion qui les leur rendaient supportables, c'était plutôt l'impuissance de l'Oriental à prendre une initiative : et dans ces contrées paisibles, au milieu de ces nations efféminées, on aurait pu voir se passer des choses terribles, s'il avait paru parmi elles un homme qui sût donner le signal.

Mithridate Eupator. — Le roi de Pont était à cette époque Mithridate VI, surnommé Eupator, né vers 624 † 691 (130-63), qui tenait son origine, du côté paternel, à la seizième génération, du roi Darius, fils d'Hystaspe, et à la huitième, du fondateur du royaume de Pont, Mithridate Ier, et se rattachait par sa mère aux Alexandrides et aux Séleucides. Après la mort prématurée de son père Mithridate Evergète, qui périt assassiné à Sinope, il fut déclaré roi vers 634 (120), à l'âge de onze ans ; mais le diadème ne fut pour lui qu'une source de gêne et de danger. Ses tuteurs et même sa mère, appelés par testament au partage de la royauté, conspirèrent contre sa vie ; on raconte que pour se soustraire au poignard de ses protecteurs, il mena volontairement une vie errante, et pendant sept ans changeait nuit et jour d'abri ; il mena une vie de chasseur, fugitif dans son propre royaume. L'enfant devint enfin un homme fait. Quoique les renseignements que nous possédons sur lui nous viennent en général de documents écrits des contemporains, la légende se fait si rapidement en Orient, qu'elle eut bientôt paré le puissant roi de plus d'un trait de Samson ou de Rustem ; ils appartiennent à son caractère, comme la couronne de nuages au sommet du pic d'une montagne ; l'ensemble de sa figure n'en apparaît que plus coloré et plus saisissant, sans en être troublé ou essentiellement altéré. L'armure qui couvrait le corps gigantesque du roi Mithridate excitait l'étonnement des Asiatiques, et sortout des Italiotes. Comme coureur, il dépassait la bête la plus agile ; comme cavalier, il domptait un cheval sauvage, et fit, en changeant de chevaux, jusqu'à près de cinquante lieues par jour ; comme conducteur de chars, il menait à seize chevaux et gagna dans l'arène plus d'un prix ; il est vrai qu'il était dangereux de disputer le prix au roi dans cet exercice. A la chasse, il tirait la bête au

galop de son cheval, et ne manquait jamais son coup; mais à table il n'avait jamais trouvé de rival ; il organisait des paris gastronomiques et gagnait lui-même le prix décerné au meilleur mangeur et buveur; il ne s'adonnait pas moins aux plaisirs de son harem, comme le prouvent les lettres licencieuses de ses maîtresses grecques, trouvées dans ses papiers. Il satisfaisait ses besoins intellectuels par les plus absurdes superstitions; les interprétations de songes et la science des mystères grecs remplissaient plus d'une heure des journées du roi; il y joignait une grossière imitation de la civilisation grecque. Il aimait l'art et la musique grecque, c'est-à-dire qu'il rassemblait des objets précieux, des meubles, des vieilles curiosités de Grèce et de la Perse; son cabinet d'anneaux était célèbre ; il avait constamment auprès de lui des historiens, des philosophes, des poètes grecs, et offrait dans ses fêtes de cour, à côté de prix pour boire et manger des prix pour le meilleur plaisant et le meilleur chanteur. Tel était l'homme : le sultan répondait à ce portrait.

En Orient, où les relations de maître à sujet ont plus le caractère de la nature que celui de la loi morale, le sujet est fidèle ou traître comme un chien, le maître cruel et défiant. Sous ces deux rapports, personne n'a dépassé Mithridate. Il fit périr ou enfermer dans une prison perpétuelle pour des trahisons plus ou moins réelles, sa mère. son frère, sa sœur qu'il avait épousée, trois de ses fils et autant de ses filles. Ce qui est peut-être plus étonnant, c'est qu'on trouva dans ses papiers secrets des sentences de mort toute prêtes contre ses serviteurs les plus dévoués. Un trait vraiment digne d'un sultan, c'est que pour enlever simplement à ses ennemis des trophées de victoire, il fit périr tout son harem, et ne fit distinction pour sa favorite, une belle Éphésienne, qu'en lui

donnant le choix de sa mort. L'étude expérimentale des poisons et des contre-poisons était pour lui une des branches les plus importantes de l'art de régner, et il chercha, dès sa jeunesse, à y habituer son corps. Il s'était attendu de bonne heure à la trahison et au meurtre de la part de tous et surtout de ses propres parents, et avait appris à agir de même contre chacun et surtout contre ses proches. La conséquence fut que dans toutes les circonstances de sa vie, chacune de ses entreprises échoua, principalement par la trahison de ses amis. On rencontre bien en lui quelques traits de justice et de magnanimité; quand il punissait des traîtres, il avait coutume d'épargner ceux qui n'avaient été coupables que par suite de leurs relations personnelles avec eux; mais il n'y a pas de tyrans chez lequel ne se rencontre cette clémence accidentelle. Le trait particulier de Mithridate, au milieu du grand nombre de sultans du même genre, est son indomptable activité. Un beau matin, il disparut de son palais, et resta des mois entiers sans qu'on entendît parler de lui, de sorte qu'on le croyait perdu. Lorsqu'il revint, il avait parcouru incognito toute l'Asie supérieure et reconnu de toutes part les contrées et les nations. De même, non-seulement il était un habile orateur, mais gouvernait vingt et une nations, il leur rendait la justice dans leur propre langue, sans avoir besoin d'interprète : trait significatif du maître versatile de l'Orient aux milles langages. Toute sa conduite gouvernementale porte le même caractère. Autant que nous pouvons en savoir (car notre tradition est malheureusement complétement muette sur le gouvernement antérieur), son énergie se dépensait, comme celle de tout sultan, à rassembler des armées, que, au moins dans sa jeunesse de roi, il ne mène pas lui-même au combat, mais qu'il fait commander par quelque condottieri grec, et à ajouter quelques

satrapies aux anciennes. D'éléments plus élevés : désir de faire progresser la civilisation, conduite d'une opposition nationale, don particulier du génie, on n'en voit pas de traces distinctes dans Mithridate, et nous n'avons pas de motif de le mettre au niveau des grands conquérants osmanlis, tels que Mahomet II et Soliman. Nonobstant son éducation hellénique, qui ne lui allait pas mieux qu'une armure romaine aux Cappadociens, il était un Oriental de trempe ordinaire, rude, plein des appétits les plus sensuels, superstitieux, cruel, perfide, sans scrupule, mais d'une organisation si vigoureuse, d'une telle force physique, que son énergie et son courage indomptable ressemblaient souvent au talent et quelquefois même au génie. Même en accordant qu'au moment du combat suprême de la république, il était plus facile de résister à Rome que dans le temps des Scipion et de Trajan, et que ce fut seulement la complication des affaires d'Asie et des commotions intérieures de l'Italie qui rendit possible pour Mithridate une résistance aux Romains, deux fois aussi longue que celle de Jugurtha, il n'en demeure pas moins certain qu'avant les guerres des Parthes, il fut le seul ennemi qui inquiéta sérieusement les Romains en Orient, et qu'il se défendit comme le lion se défend contre le chasseur. Mais nous ne pouvons reconnaître en lui, d'après nos renseignements, autre chose que la résistance qu'on pouvait attendre d'une nature si vigoureuse.

Quel que soit le jugement qu'on doive porter sur l'individualité du roi, sa position historique demeure importante. Les guerres de Mithridate sont le dernier effort de l'opposition politique de la Grèce contre Rome, et le commencement d'un soulèvement contre la suprématie romaine, qui reposait sur des motifs variés et plus profonds d'antagonisme, la réaction nationale des Asiatiques contre les Occidentaux. Le

royaume de Mithridate était, comme lui-même, tout oriental, la polygamie et les harems étaient la coutume de la cour et des grands, et la religion des habitants était, comme celle des courtisans, le vieux culte national ; l'hellénisme lui-même était peu différent de celui des Tigranides d'Arménie et des Arsacides Parthes. Les Grecs de l'Asie Mineure pouvaient un moment rattacher leurs rêves politiques à ce roi : en fait on lutta pour tout autre chose dans les batailles qu'il livra que sur les champs de bataille de Magnésie et de Pydna. Après une longue trêve, c'était une nouvelle passe dans ce duel de l'Occident et de l'Orient, duel transmis de la bataille de Marathon à la génération présente et qui comptera l'avenir qui lui est réservé comme son passé par milliers d'années.

Les nationalités de l'Asie-Mineure. — Quelque peu hellénique que paraisse sa personnalité et l'œuvre du roi de Cappadoce, il est difficile cependant de déterminer quel est l'élément national qui y domine, et sa recherche n'arrivera peut-être jamais à atteindre sur ce point au delà des généralités et à une vue claire des choses. Dans tout le cercle de l'ancienne civilisation, il n'y a pas de point où les races voisines les unes des autres ou pénétrant les unes dans les autres aient été aussi hétérogènes, aussi mêlées de temps immémorial, et où, par suite, les relations de nationalité aient été aussi observées qu'en Asie Mineure. La population sémitique s'avançait en une chaîne non interrompue jusqu'à Chypre et jusqu'à la Cilicie, et on peut y rattacher le rameau original de la population qui habitait la côte occidentale des provinces de Carie et de Lydie, tandis que la pointe nord-ouest était occupée par les Bithyniens qui se rattachaient aux Thraces d'Europe. L'intérieur et le côté nord, d'autre part, étaient remplis principale-

ment par les peuples indo-germaniques rattachés étroitement aux Iraniens. En ce qui concernait les langues arménienne et phrygienne, il est prouvé, et pour celle de Cappadoce il est très probable, qu'elles avaient une affinité immédiate avec le Zend, et ce qu'on raconte des Mysiens, chez lesquels on trouvait la langue lydienne et phrygienne, montre une population sémito-iranienne mélangée, qui peut être comparée peut-être à celle de l'Assyrie. Quand aux régions qui s'étendent entre la Cilicie et la Carie, particulièrement la Lycie, nonobstant les vestiges qu'on retrouve du langage et de l'écriture primitive, on ne peut constater des résultats sérieux, et il est simplement probable que ces tribus doivent être comptées plutôt au nombre des Indo-Germains que des Sémites. Comment toute cette masse confuse de peuples était entourée d'abord d'un réseau de cités marchandes grecques, puis d'un hellénisme appelé à la vie par l'ascendant militaire et intellectuel de la nation grecque, c'est ce que nous avons déjà fait comprendre dans une esquisse générale.

Le Pont. — Mithridate gouvernait ces contrées ; et d'abord la Cappadoce sur la mer Noire ou le Pont, comme on l'appelait, district dans lequel, située comme elle l'était, à l'extrémité nord-est de l'Asie Mineure, vers l'Arménie, et en contact constant avec cette dernière, nous pouvons présumer que la nationalité iranienne s'était conservée avec moins de mélange que partout ailleurs en Asie Mineure. L'hellénisme n'avait pas lui-même pénétré profondément dans cette région, à l'exception de la côte où subsistaient plusieurs établissements originairement grecs, en particulier les marchés importants de Trapezus, Amisas, et surtout Sinope, lieu de naissance et résidence de Mithridate, et la ville la plus florissante de

l'empire ; la contrée était encore dans une condition très-primitive, non qu'elle fût livrée à l'abandon, bien loin de là ; comme la province de Pont est encore une des plus fertiles de la terre, avec ses champs de blé alternant avec des forêts d'arbres fruitiers sauvages, elle était sans doute déjà du temps de Mithridate bien cultivée et comparativement populeuse. Mais elle renfermait peu de villes proprement dites : la contrée n'était guère couverte que de forteresses qui servaient aux voyageurs de refuge et au roi de lieu de garde pour les revenus qu'il tirait du pays : dans la petite Arménie seule, on comptait soixante-quinze de ces petits forts royaux. Nous ne voyons pas que Mithridate ait matériellement contribué à augmenter le nombre des villes dans son empire, et placé comme il l'était, en réaction effective sinon consciente contre l'hellénisme, on s'explique facilement cela.

Acquisitions de territoire par Mithridate. — Il semble s'être plus occupé, selon les idées orientales, d'agrandir son royaume dans tous les sens, quoique ce royaume eût alors une grande étendue qu'on exagère sans doute en la portant à 500 milles allemands; nous voyons ses armées, ses flottes et ses envoyés occupés le long de la mer Noire ainsi que du côté de l'Arménie et de l'Asie Mineure. Mais il ne trouva nulle part un champ aussi vaste que les rivages orientaux et septentrionaux de la mer Noire dont l'état, à cette époque, doit nous occuper, quelque difficile qu'il soit d'en donner une idée exacte. Sur la côte orientale de la mer Noire, qui, auparavant presque inconnue, fut ouverte à une investigation plus générale par Mithridate, la région de la Colchide sur le Phasis (Mingrélie et Imerétie), avec l'importante ville commerçante de Dioscurias, fut enlevée aux princes du pays et transformée en satrapie du Pont.

Ses entreprises au Nord étaient encore plus importantes.

Rivages septentrionaux de la mer Noire. — Les vastes steppes dépouillées d'arbres et de collines, qui s'étendent au nord de la mer Noire, du Caucase et de la mer Caspienne, sont peu propres à l'agriculture, et à un établissement permanent, par suite de leurs conditions naturelles, et particulièrement par suite des variations de la température, qui oscille entre le climat de Stockholm et celui de Madère ; elles sont en outre parfois privées, pendant des espaces de temps qui s'étendent jusqu'à vingt-deux mois, de neige et de pluie ; elles ont toujours été aussi peu favorisées, quoique, il y ait deux mille ans, l'état du climat ait pu être moins défavorable qu'aujourd'hui. Les diverses tribus que leurs instincts errants entraînaient dans ces repaires se soumettaient aux exigences de la nature, et menaient alors comme aujourd'hui une vie pastorale et errante avec leurs troupeaux de bœufs, et surtout de chevaux, changeant de demeure et de pâture, et portant tous leurs biens avec eux sur des chariots. Leur équipement et leur méthode de combat étaient conformes à ce genre de vie : les habitants de ces steppes combattaient généralement à cheval et sans ordre, armés d'un casque et d'une cotte de mailles en cuir, et d'un bouclier recouvert de cuir, avec l'épée, la lance et l'arc : c'étaient les ancêtres des Cosaques modernes. Les Scythes qui s'étaient établis dans ces contrées, et qui paraissent avoir été de race mongolienne, et ressemblaient, dans leurs habitudes et dans leur tournure, aux habitants actuels de la Sibérie, avaient été soumis par des tribus sarmates qui se dirigeaient de l'est à l'ouest, les Sauromatæ, les Roxolani, les Jazygie, peuples reconnus généralement comme étant d'ori-

gine slave, quoique les noms particuliers qui doivent leur être donnés montrent plus d'affinité avec ceux des Mèdes et des Perses, et semblent faire croire qu'ils appartenaient plutôt au grand rameau Zend. Les tribus thraces marchaient dans une direction différente, particulièrement les Gêtes, qui atteignirent jusqu'aux Dniester. Entre ces deux s'établirent, probablement comme avant-postes de la grande migration germanique, dont le corps principal doit avoir touché la mer Noire, les Celtes, sur le Dniéper, les Bastanæ dans la même contrée, et les Peucini à l'embouchure du Danube. Nulle part un État ne se forma : chaque tribu vécut pour son compte sous ses princes et sous ses anciens.

Hellénisme dans cette région — En contraste absolu avec tous ces barbares, se trouvaient les établissements grecs qui, au temps de l'impulsion puissante donnée au commerce grec, avaient été principalement fondés sur ces côtes par les Milésiens, en partie comme comptoirs de commerce, en partie comme stations pour les pêcheries, et même pour l'agriculture, à laquelle les rivages nord-ouest de la mer Noire offrirent dans l'antiquité des conditions moins défavorables qu'aujourd'hui. Les Grecs payaient une taxe et un fermage pour l'usage du sol aux rois du pays, comme les Phéniciens en Lybie. Les plus importants de ces établissements étaient la cité libre de Chersonèse, non loin de Sébastopol, bâtie sur le territoire des Scythes dans la Tauride (Crimée), et qui se maintenait dans une prospérité suffisante dans des circonstances très médiocrement favorables, en vertu de sa sage constitution et de l'esprit public de ses citoyens ; et Panticapæum (Kertch), vers le côté opposé de la Péninsule, sur le détroit qui rejoint la mer d'Azof à la mer Noire, gouvernée depuis

457 (297) par des bourgmestres héréditaires, appelés plus tard rois du Bosphore, les Archæanactides, Spartocides et Pærisades. La culture du blé et les pêcheries de la mer d'Azoff avaient développé rapidement la prospérité de cette ville. Son territoire embrassait encore, au temps de Mithridate, la partie orientale la moins considérable de la Crimée, renfermant la ville de Théodosie, et sur le continent asiatique opposé la ville de Phanagoria et le district de Sindice. Dans des temps plus heureux, les seigneurs de Panticapæum avaient gouverné les peuples de la côte orientale de la mer d'Azoff et la vallée du Kuban, et avaient dominé sur la mer Noire avec leur flotte; mais Panticapæum n'était plus ce qu'il avait été. Nulle part la décadence de la nation hellénique ne se faisait sentir plus profondément que dans ces avant-postes éloignés. Athènes, dans son beau temps, avait été le seul peuple grec qui remplît les devoirs de la suprématie, devoirs qui avaient été imposés particulièrement au gouvernement athénien par le besoin qu'il avait du blé du Pont. Après la chute de la puissance maritime d'Athènes, ces régions furent laissées à peu près à elles-mêmes. Les puissances continentales de la Grèce ne réussirent jamais à intervenir sérieusement, quoique Philippe, père d'Alexandre et Lysimaque l'eussent parfois essayé, et les Romains, à qui la conquête de la Macédoine et de l'Asie Mineure avait imposé le devoir politique de devenir les protecteurs sérieux de la civilisation grecque, alors qu'elle avait besoin d'une semblable protection, étaient complétement sourds à la voix de l'intérêt aussi bien que de l'honneur. La chute de Sinope, le déclin de Rhodes complètèrent l'isolement des Grecs au rivage nord de la mer Noire. Nous trouvons une vivante peinture de leur situation à l'égard des Barbares errants dans une inscription d'Olbia (auprès d'Oczakow, non loin

de l'embouchure du Dniéper) qui remonte propablement à peu près au temps de Mithridate. Les citoyens devaient non-seulement envoyer un tribut annuel à la cour du roi barbare, mais lui faire un présent lorsqu'il campait devant la ville ou même lorsqu'il passait auprès, et de même ils devaient acheter les petits chefs et quelquefois la horde tout entière ; et mal leur en prenait si le présent était trop petit. Le trésor de la ville faisait banqueroute, et il fallait mettre en gage les offrandes du culte. Pendant ce temps-là les tribus se répandaient partout ; le territoire était ravagé, les paysans étaient emmenés en masse, et ce qui était le pire, les plus faibles de leurs voisins barbares, les Scythes, cherchèrent, pour se mettre à l'abri des incursions des Celtes plus farouches, à s'emparer de la ville fortifiée, en sorte que beaucoup de citoyens la quittaient, et que les habitants se demandaient s'ils ne l'abandonneraient pas complètement.

Mithridate maître du royaume de Bosphore. — Tel était l'état dans lequel Mithridate trouva les choses lorsque sa phalange macédonienne, traversant la chaîne du Caucase, descendit dans les vallées du Kuban et du Terek, et que la flotte parut dans le même temps dans les eaux de la Crimée. Il ne faut pas s'étonner si partout, comme dans le cas de Dioscurias, les Grecs reçurent le roi de Pont à bras ouverts et regardèrent ces espèces d'Hellènes et ces Cappadociens armés à la grecque comme des libérateurs. On reconnut bientôt les suites de la négligence des Romains. Les demandes adressées aux chefs de Panticapæum avaient été élevées à un taux exorbitant; la ville de Chersonèse se trouva pressée de près par Sciluras, roi des Scytes de la Tauride et ses cinquante fils ; les premiers étaient charmés de renoncer à leur souveraineté héréditaire, et ces derniers à leur

liberté longtemps conservée pour sauver leur dernier bien : l'hellénisme. Ils y réussirent. Les braves généraux de Mithidrate, Diophante et Néoptolème, et ses troupes disciplinées, triomphèrent aisément des peuples des steppes. Neptolème les defit au détroit de Panticapæum sur mer et en hiver sur la glace ; la Chersonèse fut délivrée, les forteresses des Tauriens furent abattues et la possession de la péninsule fut assurée par des forteresses solidement construites. Diophante marcha contre les Roxolans (entre le Dnieper et le Don) qui étaient venus au secours des Tauriens : 80,000 d'entre eux s'enfuirent devant ses 6,000 phalangites, et les armes du roi de Pont furent portées jusqu'au Dniéper. Ainsi Mithidrate acquit là un second royaume joint à celui de Pont et fondé comme lui principalement sur la possession d'un certain nombre de villes commerciales. Il était appelé le royaume du Bosphore ; il comprenait la Crimée moderne avec le promontoire d'Asie qui lui est opposé, et fournissait annuellement au trésor royal et aux magasins 200 talents (1,200,000 fr.) et 270,000 boisseaux de blé. Les tribus de la steppe, de la pente septentrionale du Caucase au bord du Danube entrèrent, au moins en grande partie, en relations de dépendance et de traité avec le roi de Pont, et si elles ne lui donnaient pas d'autre aide, elles lui fournissaient au moins un inépuisabte recrutement pour son armée.

Petite Arménie. — Tandis qu'ainsi les plus importants succès étaient obtenus ver le Nord, le roi étendait dans le même temps sa domination vers l'Est et vers l'Orient. La petite Arménie fut annexée par lui et changée de principauté dépendante en partie intégrante du royaume de Pont ; mais un fait plus important encore, ce fut l'alliance étroite qu'il forma

avec le roi de la grande Arménie. Non-seulement il donna sa fille Cléopâtre en mariage à Tigrane ; mais ce fut principalement avec son appui que Tigrane secoua le joug des Arsacides et prit leur place en Asie. Un accord sembla s'établir entre eux pour que Tigrane se chargeât d'occuper la Syrie et l'intérieur de l'Asie, et Mithridate l'Asie Mineure et les côtes de la mer Noire, avec promesse de secours mutuel : et ce fut sans doute Mithridate, plus actif et plus habile, qui amena cet accord, dans le dessein de couvrir ses derrières et de s'assurer un puissant allié.

Enfin, en Asie Mineure, le roi tourna ses yeux vers la Paphlagonie et la Cappadoce. La première était réclamée pour le royaume de Pont, comme ayant été léguée au roi Mithridate Evergète par le dernier des Pylæmenides; mais il se présentait contre lui des prétendants légitimes ou illégitimes, et le pays lui-même protestait. Quant à la Cappadoce, les rois de Pont n'avaient pas oublié que cette contrée, et la Cappadoce maritime, avait été autrefois réunies, et continuaient à rêver cette réunion. La Paphlagonie était occupée par Mithridate de concert avec Nicomède, roi de Bithynie, avec lequel il partageait le pays, et se lia complétement à ses intérêts. Pour couvrir en quelque mesure la violation manifeste du droit, Nicomède donna à un de ses fils le nom de Pylæmenès et le désigna comme roi officiel de la Paphlagonie. La politique des alliés adopta des expédients encore plus fâcheux en Cappadoce. Le roi Arariathe VI fut tué par Gordius par l'ordre, dit-on, ou au moins dans l'intérêt du beau-frère d'Ariarathe, Mithridate Eupator ; son jeune fils Ariarathe ne put résister aux usurpations du roi de Bithynie qu'en se servant de son oncle, et ce dernier lui suggéra en retour de laisser revenir en Cappadoce le meurtrier de son père, qui avait pris la fuite. Ceci amena une rup-

ture et une guerre; mais, lorsque les deux armées étaient sur le point d'en venir aux mains, l'oncle demanda une conférence au neveu, et assassina de sa propre main le jeune homme désarmé. Gordius, le meurtrier du père, prit alors le gouvernement sous la direction de Mithridate, et quoique la population indignée se soulevât et appelât le plus jeune fils du dernier roi au trône, celui-ci ne put résister aux forces supérieures de Mithridate. La mort rapide du jeune homme, placé par le peuple sur le trône, donna au roi de Pont, plus de liberté d'action, parce que la mort de ce jeune homme éteignait la dynastie de Cappadoce. Un pseudo Ariarathe fut proclamé régent nominal, comme cela avait eu lieu en Paphlagonie; sous son nom, Gordius administra le royaume comme lieutenant de Mithridate.

Empire de Mithridate. —Plus puissant qu'aucun monarque du pays n'avait jamais été, Mithridate gouvernait sur les rivages nord et sud de la mer Noire et dans l'intérieur de l'Asie Mineure. Les ressources du roi sur terre et sur mer semblaient incommensurables. Son recrutement s'exerçait depuis l'embouchure du Danube jusqu'au Caucase et à la mer Caspienne; des Thraces, des Scythes, des Sauromates, des Bastarnes, des Colchiens, des Ibériens (dans la Géorgie actuelle), se pressèrent en foule sous ses drapeaux; il recrutait surtout ses armées parmi les braves Bastarnes. La Satrapie de Colchide lui fournissait le meilleur bois pour ses vaisseaux, et on le flottait après l'avoir abattu sur le Caucase; on trouvait encore dans ce pays du chanvre, du chènevis, de la poix et de la cire; les pilotes et les officiers étaient loués en Phénicie et en Syrie. Le roi, disait-on, avait marché sur la Cappadoce avec 600 chariots scythes, 10,000 cavaliers et 80,000 fantassins, et il

était loin d'avoir rassemblé pour cette guerre toutes ses ressources. En l'absence de toute puissance navale romaine ou autre, la flotte de Pont, avec Sinope et les ports de la Crimée comme point de ralliement, avait la domination exclusive de la mer Noire.

Les Romains et Mithridate. — Pendant ces agressions multipliées et la formation d'une puissance imposante, dont le développement occupa peut-être une période de vingt années, le sénat romain resta en observateur patient. Il ne dit rien, tandis qu'un des États dépendant de Rome devenait une grande puissance militaire disposant d'une armée de plus de cent mille hommes, tandis que le chef de cet État entrait en étroite alliance avec le nouveau grand roi de l'Orient qui fut placé, en partie par son secours, à la tête des États de l'Asie intérieure, tandis qu'il annexait les royaumes voisins de l'Asie et les principautés sous des prétextes qui avaient l'air d'une bravade à l'égard de la puissance protectrice éloignée et mal informée, tandis enfin qu'il s'établissait lui-même en Europe et régnait sur la péninsule taurique, en y joignant la protection des contrées qui s'étendaient presque jusqu'à la frontière macédono-thrace ; ces circonstances donnèrent lieu à une discussion dans le sénat, mais quand l'auguste corporation se consola, dans l'affaire de la succession de Paphlagonie, en voyant que Mithridate en appelait au testament et Nicomède à son pseudo Pylœmenès, il était moins trompé que reconnaissant des prétextes de non-intervention qu'on lui fournissait. Mais les plaintes devenaient de jour en jour plus nombreuses et plus vives. Les princes des Scythes de Tauride, que Mithridate avait chassés de Crimée, demandèrent du secours à Rome ; ceux des sénateurs qui réfléchissaient un peu aux maximes traditionnelles de la politique romaine ne pouvaient

s'empêcher de se souvenir qu'antérieurement, dans des circonstances si complétement différentes, l'arrivée du roi Antiochus en Europe et l'occupation de la Chersonèse de Thrace par ses troupes, étaient devenues le signal de la guerre d'Asie, et ne pouvaient se dispenser de comprendre que l'occupation de la Chersonèse taurique par le roi de Pont pouvait encore moins être tolérée. La mesure fut enfin comblée par la réunion effective du royaume de Cappadoce, au sujet de laquelle Nicomède de Bithynie, qui avait espéré pour son compte s'emparer de la Cappadoce au moyen d'un autre pseudo-Ariarathe et qui voyait maintenant son prétendant exclu par celui du roi de Pont, ne manqua pas de solliciter du gouvernement romain une intervention. Le sénat résolut que Mithridate réintégrerait les princes scythes. On était si loin des sentiers de la politique raisonnable, qu'au lieu de défendre les Hellènes contre les Barbares, on avait, au contraire, à défendre maintenant les Scythes contre des peuples qui étaient à moitié leurs concitoyens. La Paphlagonie fut déclarée indépendante, et le pseudo-Pylæmenès de Nicomède et Mithridate reçurent l'ordre d'évacuer les portions de territoire qu'ils avaient occupées. De même le pseudo-Ariarathe devait se retirer de la Cappadoce, et comme les représentants du pays refusèrent la liberté qui leur fut octroyée, un roi dut être de nouveau choisi par l'élément populaire. C'étaient là des décrets énergiques ; mais c'était une erreur que d'envoyer au lieu d'armée, un ordre au gouverneur de Cilicie, Lucius Sylla, d'intervenir en Cappadoce avec la poignée de soldats qui lui servaient à combattre les pirates et les brigands. Heureusement le souvenir de l'antique énergie romaine défendit leurs intérêts dans l'Orient mieux que ne savait le faire le gouvernement existant, et l'énergie et la subtilité du gouverneur suppléèrent à ce qui

laissait à désirer, sous ces deux rapports, dans les ordres du sénat. Mithridate se tint à l'écart et se contenta d'engager Tigrane, le grand roi d'Arménie, qui occupait une situation plus libre à l'égard des Romains que lui, à envoyer des troupes en Cappadoce. Sylla rassembla promptement ses forces et les contingents des alliés asiatiques, traversa le Taurus, et entraîna le gouverneur Gordius et ses auxiliaires arméniens hors de la Cappadoce. Cette mesure produisit ses effets. Mithridate céda sur tous les points ; Gordius dut assumer le blâme des troubles de Cappadoce, et le pseudo-Ariarathe disparut ; l'élection du roi que la faction dévouée au roi de Pont avait en vain essayé de diriger dans l'intérêt de Gordius, tomba sur l'estimable cappadocien Ariobarzane. Lorsque Sylla, en poursuivant son expédition, arriva dans la région de l'Euphrate, qui voyait pour la première fois se réfléchir dans ses eaux les étendards de Rome, les Romains entrèrent pour la première fois en contact avec les Parthes, qui, par suite du différend qu'ils avaient avec Tigrane, avaient occasion de s'approcher des Romains. Des deux côtés on sentait qu'il était de quelque importance que, dans le premier contact entre les deux grandes puissances de l'Orient et de l'Occident, ni l'une ni l'autre ne renonçât à ses prétentions à la souveraineté du monde ; mais Sylla, plus hardi que l'envoyé parthe, prit et conserva dans la conférence la place d'honneur entre le roi de Cappadoce et l'ambassadeur parthe. La réputation de Sylla s'accrut plus par cette conférence mémorable sur l'Euphrate que par ses victoires en Orient : l'envoyé parthe mourut victime du ressentiment de son maître. Mais pour le moment ce contact n'eut pas de résultat ultérieur. Les autres décrets du sénat contre Mithridate furent mis à exécution. La Paphlagonie fut évacuée, la restauration des chefs scythes fut au moins

prononcée par Mithridate, l'ancien statu quo de l'Orient fut rétabli, 662 (92), on le disait du moins; mais en fait il y avait peu de traces d'un retour réel à l'ancien ordre de choses.

Nouvelles agressions de Mithridate. — A peine Sylla avait-il quitté l'Asie, que Tigrane, roi de la grande Arménie, tomba sur Ariobarzane, le nouveau roi de Cappadoce, le chassa, et installa à sa place le prétendant du roi de Pont, Ariarathe. En Bithynie, où après la mort du vieux roi Nicomède II, vers 663 (91), son fils Nicomède III, Philopator, avait été reconnu par le peuple et le sénat romain comme roi légitime, son plus jeune frère, Socrate, se constitua prétendant et s'empara de la souveraineté. Il était clair que l'auteur réel des troubles de Cappadoce et de Bithynie n'était autre que Mithridate, quoiqu'il s'abstînt d'y prendre aucune part officielle. Tout le monde savait que Tigrane n'agissait qu'à son instigation; mais Socrate s'était également avancé en Bithynie avec des troupes de Pont, et la vie du roi légitime fut menacée par les assassins de Mithridate. En Paphlagonie, les princes nationaux se maintinrent dans l'intérieur; mais Mithridate dominait toute la côte jusqu'à la frontière de Bithynie, après avoir occupé de nouveau les districts pour aider Socrate, ou ne les ayant jamais évacués. Même en Crimée et dans les contrées voisines, le roi de Pont ne songea nullement à reculer, mais au contraire fit avancer de plus en plus ses armées.

Aquillius envoyé en Asie. — Le gouvernement romain, invoqué par les rois Ariobarzane et Nicomède en personne, envoya en Asie Mineure, pour aider Lucius Cassius qui y était gouverneur, le consulaire Manius Aquillius, officier éprouvé dans

les guerres des Cimbres et de Sicile, non cependant comme général à la tête d'une armée, mais comme ambassadeur, et il engagea les Etats alliés d'Asie, et Mithridate en particulier, à lui prêter assistance armée en cas de besoin. Le résultat fut semblable à ce qu'il avait été deux années auparavant. L'officier romain accomplit la commission qui lui était confiée avec l'aide du faible corps romain que le gouverneur de la province d'Asie avait à sa disposition, et avec la levée des Phrygiens libres et des Galates ; le roi Nicomède et le roi Ariobarzane remontèrent de nouveau sur leurs trônes ébranlés ; Mithridate, quoiqu'il échappât sous divers prétextes à la sommation de fournir des contingents, ne résista pas ouvertement aux Romains ; au contraire, le prétendant de Bithynie, Socrate, fut mis à mort par ses ordres, 664 (90).

État de choses intermédiaires entre la guerre et la paix. — Les affaires étaient dans une singulière complication. Mithridate était pleinement convaincu qu'il ne pouvait rien faire contre les Romains en guerre ouverte, et n'était pas disposé par conséquent à laisser les choses aller jusqu'à une rupture complète et à la guerre. S'il n'y avait pas été résolu, il n'y avait pas d'occasion plus favorable pour commencer la lutte que l'occasion présente. Précisément dans le même temps où Aquillius s'avançait en Bithynie et en Cappadoce, l'insurrection italienne était presque triomphante et pouvait encourager même les faibles à déclarer la guerre à Rome : cependant Mithridate laissa passer l'année 664 (90) sans profiter de cette circonstance. Il poursuivait néanmoins avec une égale ténacité son plan d'extension de territoire en Asie Mineure. L'étrange combinaison d'une politique de paix à tout prix avec une politique de conquête était certainement par elle-même insou-

tenable, et était simplement une preuve nouvelle que Mithridate n'était pas de la race des véritables hommes d'Etat ; il ne savait ni se préparer à la lutte comme le roi Philippe, ni se soumettre comme le roi Attale ; mais, comme un vrai sultan, il hésitait continuellement entre un ardent désir de conquête et le sentiment de sa propre faiblesse. Mais même à ce point de vue, ses actes ne peuvent être compris, lorsque nous nous souvenons que Mithridate avait pu connaître par vingt années d'expérience la politique actuelle des Romains. Il savait fort bien que le gouvernement romain était loin de désirer la guerre ; qu'en fait, par suite de danger dont le gouvernement était menacé par l'élévation de tout grand général, et du souvenir encore vivant de la guerre des Cimbres et de Marius, il craignait la guerre plus que Mithridate lui-même. Il agit en conséquence. Il n'hésita pas à se conduire d'une manière qui aurait donné à tout gouvernement énergique qui ne se serait pas laissé arrêter par des considérations égoïstes, prétexte et occasion pour déclarer la guerre ; mais il évita soigneusement toute rupture ouverte qui aurait mis le sénat dans la nécessité de la déclarer. Dès qu'on paraissait agir sérieusement, il se retirait devant Sylla comme devant Aquillius ; il s'aperçut sans doute qu'il ne rencontrerait pas toujours des généraux énergiques, et qu'il aurait en face de lui comme Jugurtha, son Scaurus et son Albinus. On doit convenir que cet espoir n'était pas déraisonnable ; quoique l'exemple même de Jugurtha prouvât combien il était insensé de confondre la corruption d'un général ou d'une armée avec celle du peuple romain.

Aquillius prépare la guerre. — Les choses demeuraient ainsi entre la paix et la guerre et semblaient devoir rester longtemps dans cette situation

indécise. Mais Aquillius ne voulait pas qu'il en fût ainsi, et comme il ne pouvait pas décider son gouvernement à déclarer la guerre à Mithridate, il se servit pour y arriver de Nicomède. Celui-ci, qui était au pouvoir du général romain et qui était en outre son débiteur pour les dépenses de guerre accumulées et les sommes promises au général personnellement, ne put refuser de commencer les hostilités avec Mithridate. La déclaration de guerre par la Bithynie eut lieu ; mais, même lorsque les vaisseaux de Nicomède fermèrent le Bosphore contre les vaisseaux du roi de Pont, et que les troupes avançèrent jusqu'aux frontières de Pont, en ravageant la contrée d'Amastris, Mithridate resta inébranlable dans sa politique de paix; au lieu de faire repasser la frontière aux Bithyniens, il se plaignit aux envoyés romains et leur demanda ou d'intervenir ou de les laisser se défendre. Même il fut informé par Aquillius qu'il devait s'abstenir, en tout état de cause, de faire la guère à Nicomède. L'intention était visible. On avait usé de la même politique contre Carthage ; on avait fait lever la victime par les limiers romains, et on ne lui permettait pas de se défendre contre eux. Mithridate se regarda comme perdu, ainsi que les Carthaginois l'avaient pensé autrefois. Mais, tandis que les Phéniciens s'étaient abandonnés à leur désespoir, le roi de Sinope fit le contraire et rassembla ses troupes et ses navires. « Est-ce qu'il ne faut pas se défendre contre le brigand, même quand on doit succomber? » dit-il, à ce qu'on prétend. Son fils Ariobarzane reçut l'ordre de s'avancer en Cappadoce : on envoya un nouveau message aux ambassadeurs romains pour les informer de la nécessité à laquelle le roi avait été réduit, et pour leur demander leur ultimatum. Il fut reçu comme on s'y attendait. Quoique ni le sénat romain, ni le roi Mithridate, ni le roi Nicomède n'eussent dé-

siré une rupture, Aquillius la recherchait, et la guerre eut lieu, fin de 665 (89).

Préparatifs de Mithridate. — Mithridate poursuivit les préparatifs politiques et militaires qu'exigeait la lutte qui lui était imposée avec toute l'énergie qui le caractérisait. D'abord, il entra en alliance plus étroite avec Tigrane, roi d'Arménie, et obtint de lui la promesse d'une armée auxiliaire, qui devait s'avancer dans l'Asie intérieure et y prendre possession du sol pour le roi Mithridate et de la propriété mobilière pour le roi Tigrane. Le roi des Parthes, offensé par la hauteur de Sylla, sans être précisément l'ennemi des Romains, n'agit cependant pas comme leur allié. Le roi essaya de se présenter aux Grecs comme l'imitateur de Philippe et de Persée, et comme le défenseur de la nation grecque contre le joug étranger. Des émissaires du roi de Pont furent envoyés au roi d'Egypte, et à ce qui restait de libre dans la Grèce, la ligue des cités crétoises, et adjura ceux pour lesquels Rome avait déjà forgé ses chaînes de se lever maintenant au moment décisif et de sauver la nation grecque : cette tentative ne fut pas entièrement vaine, en ce qui concerna les Crétois, et beaucoup d'entre eux prirent du service dans l'armée du roi de Pont. On espérait que les plus petits et les derniers des États protégés, la Numidie, la Syrie, les républiques helléniques, se révolteraient successivement, particulièrement l'Asie Mineure, victime d'une répression illimitée. On essaya de provoquer un soulèvement en Thrace et même de décider un mouvement en Macédoine. La piraterie, qui était antérieurement florissante, fut encouragée comme une alliée utile, et des escadres de corsaires, qui se déclaraient commissionnés par le roi de Pont, se répandirent sur tous les points de la Méditerranée. On

reçut avec bonheur et avec curiosité le récit des mouvements qui avaient éclaté à Rome, et de l'insurrection encore mal étouffée de l'Italie. Il ne se forma pas néanmoins de relations directes avec les mécontents et les insurgés de l'Italie ; sauf qu'un corps étranger armé et organisé à la romaine fut créé en Asie : l'élite en était composée de réfugiés romains et italiotes. On n'avait pas vu de forces comparables à celles de Mithridate depuis les guerres des Perses. On dit que, sans compter l'armée arménienne auxiliaire, il entra en campagne avec 250,000 fantassins et 40.000 cavaliers, et que 300 vaisseaux pontés et 100 barques ouvertes tenaient la mer ; ce nombre ne paraît pas exagéré, quand il s'agit d'un souverain qui avait à sa disposition les innombrables habitants des steppes. Ses généraux, particulièrement ses frères Neoptolème et Archélaüs, étaient des capitaines grecs expérimentés et habiles ; parmi les soldats du roi il ne manquait pas d'hommes braves qui méprisaient la mort, et l'armure ruisselante d'or et d'argent, et les riches accoutrements des Scythes et des Mèdes faisaient un contraste heureux avec le bronze et l'acier des soldats grecs. Il n'y avait pas d'unité dans l'organisation militaire de ces masses diverses ; l'armée de Mithridate était une de ces machines de guerre asiatiques incommodes ; comme celles qui avaient succombé déjà, juste un siècle auparavant, à Magnésie, devant la supériorité d'organisation de ses adversaires ; mais l'Orient n'en était pas moins en armes contre les Romains, tandis que dans la partie occidentale du monde romain, les affaires étaient loin de suivre une marche paisible.

Faibles contre-préparatifs des Romains. — Quelque nécessaire qu'il fût aux Romains de déclarer la guerre à Mithridate, le moment n'en était

pas moins fort mal choisi, et, pour cette raison, il est fort probable qu'Aquillius fit déclarer la guerre par les Romains dans des intentions égoïstes et intéressées. Pour le moment on ne disposait pas d'autres troupes en Asie que d'une faible division romaine commandée par Lucius Cassius et de la milice de l'Asie occidentale ; et, grâce à la détresse militaire et financière qui sévissait à Rome par suite de la guerre d'insurrection, une armée romaine ne pouvait, dans les circonstances les plus favorables, débarquer en Asie avant l'été de 666 (88). Jusque-là les magistrats romains y avaient eu une position difficile ; mais ils espéraient protéger la province romaine et être en état de maintenir leur terrain ; l'armée de Bithynie, commandée par Nicomède, se trouvait dans la position qu'elle avait prise sur le territoire paphlagonien entre Amastris et Sinope, et les divisions commandées par Lucius Cassius, Manius Aquillius et Quintus Appius, étaient plus loin, sur le territoire de Bithynie, de Galata et de Cappadoce ; tandis que la flotte bithyno-romaine continuait à bloquer le Bosphore.

Mithridate occupe l'Asie Mineure. — Au commencement du printemps de 666, Mithridate prit l'offensive. Ce fut sur un cours d'eau tributaire de l'Halys, l'Amnias, que l'avant-garde de cavalerie de Pont rencontra la cavalerie bithynienne, et nonobstant ses forces supérieures, la mit dans une telle déroute, que l'armée battue se dispersa, et que le camp et le trésor tombèrent aux mains des vainqueurs. Ce fut principalement à Néoptolème et à Archélaüs que le roi dut ce brillant succès. La milice asiatique, fort inférieure, et qui était stationnée plus loin, se déclara vaincue avant d'avoir rencontré les troupes du roi, et se dispersa à l'approche des généraux de Mithridate. Une division romaine fut défaite en Cappadoce.

Cassius essaya de maintenir son terrain en Phrygie avec la milice, mais il dut le quitter sans hasarder une bataille, et se jeta avec quelques troupes fidèles dans les villes du Méandre supérieur, et particulièrement dans Apamée ; Appius évacua de même la Pamphylie et s'enferma dans Laodicée de Phrygie ; Aquillius fut coupé dans sa retraite sur le Sangarius, dans le territoire de Bithynie, et si bien défait, qu'il perdit son camp et dut se réfugier à Pergame, dans la province romaine. Celle-ci fut envahie et Pergame elle-même tomba entre les mains du roi, ainsi que le Bosphore et les vaisseaux qui s'y trouvaient. Après chaque victoire, Mithridate renvoyait les prisonniers qui appartenaient à la milice de l'Asie Mineure, et n'avait négligé aucune mesure pour surexciter les sympathies nationales qui s'étaient dès l'abord dirigées vers lui. Aujourd'hui la contrée tout entière, à l'exception de quelques forteresses sur le Méandre, était en son pouvoir, et on apprit en même temps qu'une nouvelle révolution avait éclaté à Rome, que le consul Sylla, destiné à agir contre Mithridate, au lieu de s'embarquer pour l'Asie, marchait sur Rome ; que les plus illustres généraux romains se battaient ensemble pour savoir qui commanderait en Asie. Rome semblait toute occupée à se détruire elle-même ; il ne faut pas s'étonner si, quoique de loin de fortes minorités restassent attachées à Rome, l'ensemble des indigènes d'Asie Mineure se joignirent au roi de Pont. Les Hellènes et les Asiatiques se joignirent pour accueillir avec joie le libérateur ; ils complimentèrent le roi qui devenait, comme le divin conquérant de l'Inde, le médiateur entre la Grèce et l'Asie, et le décorèrent du nom de nouveau Bacchus. Les villes et les cités envoyèrent des messagers à sa rencontre, partout où il se rendait, pour inviter le « cher libérateur » à venir vers elle ; et les citoyens sortirent en habits de

fête pour aller à sa rencontre. Plusieurs places lui livrèrent les officiers romains qui y étaient cantonnés; Laodicée rendit aussitôt quintus Oppius, commandant de la ville, et Mytilène de Lesbos, le consulaire Manius Aquillius. Toute la fureur du barbare qui voit en son pouvoir l'homme devant lequel il a tremblé, tomba sur l'auteur malheureux de la guerre. Le vieillard fut conduit à travers l'Asie Mineure, tantôt à pied enchaîné à un énorme Bastarne à cheval, tantôt monté sur un âne et criant son propre nom, et lorsqu'à la fin le lugubre cortège arriva aux quartiers généraux du roi à Pergame, on versa dans la bouche du malheureux de l'or fondu, pour rassasier son avarice, qui avait réellement occasionné sa mort, jusqu'à ce qu'il expirât dans les tortures.

Ordres envoyés d'Ephèse pour un massacre général. — Mais le roi ne se contenta pas de cette sauvage plaisanterie, qui suffit à faire effacer son nom de la liste des princes magnanimes. D'Éphèse, le roi envoya à tous les gouverneurs et à toutes les cités placés sous sa domination l'ordre de mettre à mort, le même jour, tous les Italiens qui se trouvaient dans leurs murs, libres ou esclaves, sans distinction de sexe ni d'âge, et de ne laisser échapper, sous aucun prétexte, aucun des proscrits; de donner leurs corps en proie aux oiseaux, de confisquer leurs propriétés et d'en donner la moitié aux meurtriers et l'autre au roi. Ces ordres horribles furent, sauf dans quelques districts, tels que l'île de Cos, ponctuellement exécutés, et quatre-vingt ou suivant d'autres calculs, cent cinquante mille hommes, femmes, enfants, furent massacrés froidement en un seul jour en Asie Mineure : exécution terrible, dans laquelle une bonne occasion de se libérer des dettes, et la servile facilité des Asiatiques à remplir le rôle

de bourreaux eut au moins autant de part que le sentiment relativement élevé de la vengeance. Au point de vue politique, cette mesure fut non-seulement sans objet réel, car son but financier aurait pu être atteint sans l'édit sanguinaire, et les habitants de l'Asie Mineure n'étaient pas gens à se laisser pousser par le crime le plus horrible à l'ardeur militaire; mais elle nuisit même aux intérêts du roi, car d'une part, elle obligea le Sénat romain, autant qu'il était encore capable de quelque énergie, à poursuivre énergiquement la guerre, et d'autre part, elle frappa non-seulement les Romains, mais les alliés du roi, les Italiotes non-romains. Ce massacre d'Éphèse fut simplement un acte brutal d'aveugle vengeance, qui n'emprunte un faux semblant de grandeur qu'aux proportions colossales qu'atteignit cette fantaisie de sultan.

Organisation des provinces conquises. — Les desseins du roi s'agrandissaient; il avait commencé la guerre par désespoir, mais la victoire inespérément aisée, et le retard apporté à l'arrivée du redoutable Sylla, permirent un instant d'entretenir ses plus vastes espérances. Il fit de l'Asie Mineure sa résidence; Pergame, le siège du gouverneur romain, devint sa nouvelle capitale; l'ancien royaume de Sinope fut donné au fils du roi Mithridate, pour être administré comme une vice-royauté; la Cappadoce, la Phrygie, la Bithynie, furent organisées comme des satrapies de Pont. Les grands de l'empire et les favoris du roi furent chargés de riches présents et de fiefs, et non-seulement les arriérés de taxes furent remis, mais on promit à toutes les villes une exemption d'impôt de cinq ans, mesure qui était encore une erreur, comme le massacre des Romains, si le roi comptait par là assurer la fidélité des habitants de l'Asie Mineure.

Le trésor du roi fut, sans doute, copieusement rempli par les sommes immenses qu'il retira des propriétés appartenant aux Italiotes, et par d'autres confiscations : à Cos seulement 800 talents (4,875,000) que les Juifs y avaient déposés, furent empochés par Mithridate. La portion septentrionale de l'Asie Mineure et un grand nombre des îles qui y appartenaient, étaient au pouvoir du roi ; sauf les petits dynastes paphlagoniens, il y avait à peine un district qui adhérait encore à Rome ; toute la mer Égée était dominée par ses flottes ; il n'y avait que les lignes de cité du sud-ouest, dans la Carie et la Lycie et la ville de Rhodes, qui lui résistassent. En Carie, Stratonicie fut réduite par la force des armes ; mais Magnésie, sur le Méandre, soutint avec succès un long siège, dans lequel le général le plus habile de Mithridate, Archélaüs, fut défait et blessé. Rhodes, l'asile des Romains qui s'étaient échappés de l'Asie avec le gouverneur Lucius Cassius, fut attaquée par Mithridate par terre et par mer avec une immense supériorité de forces. Mais ses marins, quelque courageusement qu'ils fissent leur devoir sous les yeux du roi, étaient des novices maladroits, et les valeureux Rhodiens vainquirent ainsi ceux du roi de Pont qui étaient quatre fois plus nombreux, et revinrent à Rhodes avec leur prise. Par terre, le siège ne fit aucun progrès : après qu'une partie des travaux eurent été détruits, Mithridate abandonna l'entreprise, et l'importante île ainsi que le continent opposé restèrent entre les mains des Romains.

Invasion de l'Europe par le roi de Pont. — Mais non-seulement la province d'Asie fut occupée par Mithridate presque sans défense, surtout en raison de la révolution sulpicienne, qui éclata dans ces circonstances compliquées : Mithridate dirigea encore

une attaque contre l'Europe. Déjà, depuis 662 (92), les voisins de la Macédoine sur la frontière septentrionale et orientale avaient renouvelé leurs excursions avec une ardeur et une persévérance remarquable : dans les années 664-665 (90-89), les Thraces envahirent la Macédoine et l'Épire, et pillèrent le temple de Dodone. Une circonstance encore plus singulière, c'est qu'avec ces mouvements fut combinée une nouvelle tentative pour placer un prétendant sur le trône de Macédoine dans la personne d'un certain Euphéries. Mithridate, qui, par la voie de la Crimée, conservait des relations avec les Thraces, ne pouvait guère être étranger à tous ces événements. Le préteur Gaius Sextius se défendit, il est vrai, contre ces envahisseurs avec l'aide des Thraces Denthelètes, mais il ne tarda pas à rencontrer de plus dangereux adversaires. Mithridate, entraîné par ses succès, avait cru pouvoir, comme Antiochus, porter la lutte en Grèce même pour la souveraineté de l'Asie, et y avait dirigé par terre et par mer la fleur de ses troupes. Son fils Ariarathe pénétra de la Thrace dans la Macédoine faiblement défendue, soumettant la contrée à mesure qu'il avançait, et la divisant en satrapies du royaume de Pont. Abdère et Philippes devinrent les bases principales d'opération des armées du roi Mithridate en Europe. Sa flotte, commandée par le meilleur général du royaume, Archélaüs, parut dans la mer Égée, où se trouvait à peine un vaisseau romain. Délos, l'entrepôt du commerce romain dans ces eaux, fut occupée, et près de 20,000 hommes, presque tous Italiotes, y furent massacrés ; l'Eubée subit un destin semblable : toutes les îles à l'est du promontoire de Malée furent bientôt au pouvoir de l'ennemi ; il aurait pu attaquer le continent. L'attaque que la flotte du Pont fit de l'Eubée sur l'importante ville de Demetrias fut repoussée par Bruttius Sura, le brave lieutenant

du gouverneur de Macédoine, avec une poignée de soldats et quelques vaisseaux rassemblés à la hâte, et celui-ci occupa même l'île de Sciathos ; mais il ne put empêcher l'ennemi de s'établir dans la Grèce proprement dite. Là Mithridate poursuivit ses opérations, non-seulement par les armes, mais en même temps par la propagande nationale. Son principal instrument pour Athènes fut un certain Aristion, né esclave athénien, et par profession autrefois maître de philosophie épicurienne, aujourd'hui favori de Mithridate ; excellent maître dans l'art de la persuasion, qui, par la brillante carrière qu'il se faisait à la cour, savait aveugler la multitude et l'assurer gravement que Mithridate allait être secouru par Carthage, qui était en cendres depuis près de soixante ans. Ces discours du nouveau Périclès et la promesse que leur fit Mithridate de rendre aux Athéniens l'île de Délos qu'ils avaient possédée antérieurement, eurent assez de succès pour que, malgré la fuite de quelques personnes peu sensées, la foule et un ou deux lettrés, qui avaient la tête à l'envers, résistassent à la suprématie romaine. Ainsi l'ancien philosophe devint un despote, qui, avec l'aide de ses mercenaires de Pont, exerça une ignoble et sanglante tyrannie, et le Pirée fut converti en port de Pont. Dès que les troupes de Mithridate eurent pris pied sur le continent grec, la plus grande partie des petits États libres, les Achéens, les Laconiens, les Béotiens, et jusqu'à la Tessalie, se joignirent à elles. Sura, après avoir fait venir quelques renforts de Macédoine, marcha sur la Béotie pour secourir Thespies assiégée, et livra des engagements à Archélaüs et Aristion pendant trois jours à Chéronée ; mais ces combats n'amenèrent aucun résultat, et Sura fut obligé de se retirer, lorsque les renforts venus du Péloponèse approchèrent, fin de 666 (86) commencement de 667 (87). La position de

Mithridate était si dominante, particulièrement par mer, qu'une ambassade d'insurgés italiotes l'invita à tenter un débarquement en Italie ; mais leur cause était déjà perdue, et le roi rejeta la suggestion.

Position des Romains. — La position du gouvernement romain commençait à être critique. L'Asie Mineure et la Grèce tout entière, la Macédoine en grande partie, étaient entre les mains des ennemis : sur mer, le drapeau de Pont gouvernait sans rivaux. Il y avait de plus l'insurrection italiote, qui, quoique comprimée en gros, dominait cependant encore de larges districts en Italie ; la révolution mal étouffée qui menaçait de se rallumer à chaque instant avec des proportions plus formidables, et, enfin, la crise commerciale et monétaire occasionnée par les troubles intérieurs de l'Italie, et les pertes énormes des capitalistes romains, et l'absence de troupes fidèles.

Le gouvernement aurait eu besoin de trois armées pour réprimer la révolution à Rome, pour écraser complètement l'insurrection en Italie, et pour poursuivre la guerre en Asie : elle n'en avait qu'une, celle de Sylla ; car l'armée du Nord était, sous le commandement du vaillant Gnæus Strabon, un embarras de plus : Sylla avait à choisir laquelle de ces trois tâches il entreprendrait ; il se décida, comme nous l'avons vu, pour la guerre d'Asie. Ce n'était pas chose de peu d'importance, on pourrait même dire que c'était un acte de grand patriotisme, d'avoir choisi entre l'intérêt de son pays et celui de son parti celui qui était le moins personnel : Sylla, en dépit des dangers que faisait courir à sa constitution et à son parti son éloignement, débarqua, au printemps de 667 (87), sur la côte de l'Épire. Mais il ne vint pas comme les gouverneurs en chef étaient venus jusque-là en Orient. L'exiguïté de son armée de cinq légions

c'est-à dire de 30,000 hommes au plus, ne constituait pas la seule différence. Autrefois, dans les guerres d'Orient, il y avait toujours une flotte romaine, et elle avait toujours, sans exception, dominé la mer ; Sylla envoyé pour reconquérir les deux continents et les îles de la mer Égée, arriva sans un seul vaisseau de guerre. Autrefois le général avait apporté avec lui un trésor plein, et avait tiré de Rome la plus grande partie de ses ressources par mer. Sylla arriva les mains vides ; car les sommes levées avec difficulté pour la campagne de 666 (86) furent dépensées en Italie, et Sylla ne pouvait compter que sur les réquisitions. Autrefois le général n'avait trouvé d'adversaires que dans le camp ennemi, et, depuis la fin de la lutte entre les ordres, les factions politiques avaient été unies dans la défense contre l'ennemi commun ; mais il y avait des Romains de distinction sous les étendards de Mithridate, de vastes districts de l'Italie désiraient entrer en alliance avec lui, et il était au moins douteux que le parti démocratique suivît le glorieux exemple que Sylla lui avait donné, et fît trêve à son hostilité contre lui pendant qu'il luttait contre le roi de Pont. Mais le hardi général, qui avait à faire face à tant de difficultés, n'était pas homme à se troubler des dangers éloignés, avant d'avoir terminé la tâche qu'il avait en main. Quand ses propositions de paix adressées au roi, et qui équivalaient au rétablissement de l'état où se trouvaient les choses avant la guerre eurent été repoussées, il quitta, aussitôt après avoir débarqué, les ports de l'Épire pour se rendre en Béotie, y battit les généraux ennemis Archélaüs et Aristion, au mont Tilphosien, et après cette victoire s'empara presque sans résistance de tout le continent grec, à l'exception des forteresses d'Athènes et du Pirée, dans lesquelles Archélaüs et Aristion s'étaient jetés, et qu'il ne put emporter par un coup

de main. Une division romaine placée sous les ordres de Lucius Hortensius occupa la Thessalie et fit des incursions en Macédoine ; une autre sous les ordres de Munatius se plaça devant Chalcis, pour écarter le corps de l'ennemi placé sous les ordres de Néoptolème, en Lybie. Sylla lui-même forma un camp à Éleusis et à Mégare, d'où il dominait la Grèce et le Péloponèse, et poursuivit le siège de la ville et du port d'Athènes. Les cités helléniques, gouvernées comme elles l'étaient toujours par leurs craintes immédiates, se soumirent sans conditions aux Romains, et furent heureuses de pouvoir éviter une punition plus sévère, en fournissant des vivres et en payant des amendes.

Siége prolongé d'Athènes et du Pirée. — Les sièges de l'Attique avançaient moins rapidement. Sylla se trouva obligé de préparer toute sorte d'engins de siège compliqués, dont les bois furent fournis par les arbres de l'Académie et du Lycée. Archélaüs conduisit la défense avec autant de vigueur que de jugement : il arma l'équipage de ses vaisseaux, et aidé de ce renfort, il repoussa les attaques des Romains avec une force supérieure, et fit de fréquentes sorties souvent heureuses. L'armée de Pont de Drochætes venant au secours de la ville fut battue sous les murs d'Athènes par les Romains, après une lutte terrible, dans laquelle le brave lieutenant de Sylla, Lucius Licinius Muréna se distingua particulièrement; mais le siège n'en avança pas plus rapidement. De la Macédoine, où les Cappadociens s'étaient définitivement établis, il arrivait par mer des renforts abondants, et Sylla ne pouvait les empêcher de communiquer avec la forteresse du port : à Athènes les vivres commençaient à manquer, mais le voisinage des deux forteresses permettait à Archélaüs d'essayer fréquemment de jeter des provisions de blé dans Athènes et

d'y réussir quelques fois. L'hiver de 667-668 (87-86) se passa aussi sans produire de résultats. Dès que la saison le permit, Sylla se jeta avec ardeur sur le Pirée : il réussit par des mines et des machines à faire une brèche dans une partie des solides murailles de Périclès, et les Romains montèrent immédiatement à l'assaut ; mais cet assaut fut repoussé, et lorsqu'il fut renouvelé, on trouva des ouvrages en croissant derrière les murailles écroulées et les assiégeants s'y trouvèrent en butte à une grêle de projectiles qui les obligèrent à se retirer. Sylla abandonna alors le siége et se contenta d'un blocus.

Chute d'Athènes. — Cependant les vivres étaient absolument épuisées à Athènes : la garnison essaya d'obtenir une capitulation ; mais Sylla renvoya les ambassadeurs éloquents, en leur disant qu'il ne se présentait pas à Athènes comme écolier mais comme général, et qu'il n'accepterait qu'une reddition à discrétion. Tandis qu'Aristion, qui connaissait bien le sort qui l'attendait, hésitait encore, les échelles furent appliquées à la ville, qui n'était plus que faiblement défendue, et fut prise d'assaut (1er mars 668 (86). Aristion se jeta dans l'Acropole, où il se rendit bientôt. Le général romain laissa la soldatesque massacrer et piller la ville prise d'assaut, et fit exécuter les principaux agitateurs ; mais la ville obtint de lui sa liberté et ses possessions, même Délos, qui venait de lui être donnée par Mithridate, et fut encore sauvée par le souvenir des morts illustres.

Position critique de Sylla. — Le maître d'école épicurien avait ainsi été vaincu ; mais la situation de Sylla demeurait difficile au plus haut point, et même désespérée. Il avait combattu depuis plus d'une année, sans avoir fait un pas réel en avant, un simple

port se jouait de ses efforts, tandis que l'Asie était complétement livrée à elle-même, et que la conquête de la Macédoine par les lieutenants de Mithridate venait d'être complétée par la prise d'Amphipolis. Sans une flotte, il paraissait de plus en plus évident de jour en jour qu'il était non-seulement impossible d'assurer les communications et le ravitaillement en présence des vaisseaux de l'ennemi et des nombreux pirates, mais impossible même de reprendre le Pirée, sans parler de l'Asie et des îles, et cependant on ne voyait pas comment on pourrait avoir des vaisseaux. Dès l'hiver de 667-8 (87-6), Sylla avait dépêché l'un de ses officiers les plus habiles et les plus expérimentés, Lucius Licinius Lucullus, dans les eaux orientales, pour y réunir des vaisseaux, si cela était possible. Lucullus prit la mer avec six bateaux ouverts qu'il avait empruntés aux Rhodiens et à d'autres petites républiques. Poursuivi par une escadre de pirates, qui captura la plupart de ses vaisseaux, il échappa lui-même par un heureux hasard en trompant l'ennemi par un changement de navire ; il arriva par la Crète et Cyrène à Alexandrie ; mais la cour d'Égypte rejeta, avec autant de politesse que de décision, une demande de vaisseaux qu'il lui avait adressée. Rien ne témoigne plus nettement de la décadence de la république : jadis les Romains avaient pu décliner avec reconnaissance l'offre que leur avaient faites les rois d'Égypte de les aider de toute leur flotte ; aujourd'hui les hommes d'État d'Alexandrie les regardaient comme perdus. A ces embarras se joignait celui des finances : Sylla avait été obligé de vider les trésors du Jupiter olympien, de l'Apollon de Delphes, et de l'Hienphage d'Épidaure, et les dieux avaient reçu en compensation la moitié du territoire thébain confisqué par pénalité. Mais il y avait quelque chose de plus grave que ces embarras militaires et financiers, c'était la

réaction de la révolution politique à Rome ; les suites rapides, entraînantes et violentes, avaient dépassé toutes les appréhensions. La révolution était maîtresse du gouvernement de la capitale ; Sylla avait été déposé, son commandement d'Asie avait été confié au consul démocratique, Marcus Valerius Flaccus, qu'on attendait tous les joure en Grèce. Les soldats étaient sans doute attachés à Sylla, qui faisait tout ce qu'il pouvait pour les tenir en bonne humeur ; mais que pouvait-on espérer, quand l'argent et les vivres manquaient, quand le général était déposé et proscrit, quand son successeur était déjà en route, et que, outre tout cela, la guerre contre l'adversaire qui dominait la mer était différée sans issue.

Les armées de Pont entrent en Grèce. — Le roi Mithridate entreprit de délivrer son antagoniste de sa situation périlleuse. Ce fut lui, suivant toute apparence, qui désapprouva le système défensif de ses généraux, et qui leur envoya l'ordre de vaincre l'ennemi au plus tôt. Dès 667 (87), son fils Ariarathe avait quitté la Macédoine pour attaquer Sylla dans la Grèce proprement dite ; la mort soudaine de ce prince, pendant qu'il était en marche, avait seule amené l'abandon de l'expédition. Son successeur Taxile parut alors (668), poussant devant lui le corps romain stationné en Thessalie, avec une armée forte, dit-on, de 100,000 hommes d'infanterie et de 10,000 cavaliers, aux Thermopyles. Dromichætes se joignit à lui. Archelaüs, contraint moins par les armes de Sylla que par les ordres de son maître, évacua le Pirée, d'abord partiellement, puis complétement, et rejoignit le corps d'armée principal en Béotie. Sylla, après avoir ordonné que le Pirée avec ses fortifications si admirées fût démoli, suivit l'armée de Pont, espérant pouvoir livrer une bataille rangée avant l'arrivée de

Flaccus. C'est en vain qu'Archélaüs conseilla d'éviter cette bataille et de continuer à occuper la mer et à tenir l'ennemi en suspens. Alors, comme auparavant sous Darius et Antiochus, les masses d'Orientaux, comme des animaux terrifiés au milieu du feu, se jetèrent hâtivement et aveuglément dans la mêlée ; dans cette occasion ils dépassèrent sous ce rapport toute mesure, tandis qu'il leur aurait peut-être suffi de quelques mois pour voir la guerre déclarée entre Sylla et Flaccus.

Bataille de Chéronée. — Dans la plaine de Céphise, non loin de Chéronée, les armées se rencontrèrent au mois de mars 668 (86). Même en y comprenant la division chassée de la Thessalie, qui avait réussi à rejoindre l'armée romaine, et les contingents grecs, les Romains avaient en face d'eux un ennemi trois fois supérieur, et particulièrement une cavalerie beaucoup plus nombreuse et très-dangereuse par suite de la nature du champ de bataille. Sylla dut protéger son flanc en creusant des tranchées, tandis qu'il fit élever une ligne de palissades entre la première et la seconde lignes pour se défendre contre les chariots de l'ennemi. Quand les chariots de guerre avancèrent sur le champ de bataille, la première ligne romaine se rangea devant les palissades ; les chariots allèrent s'y arrêter, et assaillis par les frondeurs et les archers romains, ils se jetèrent sur leur ligne et jetèrent la confusion dans la phalange macédonienne et dans le corps des réfugiés italiotes. Archélaüs fit donner sa cavalerie sur les deux flancs, et l'envoya à l'attaque pour se donner le temps de rallier son infanterie. Elle chargea avec une grande fureur, et rompit les rangs ennemis ; mais l'infanterie romaine se forma en masses serrées, et tint tête à la cavalerie en l'attaquant des deux côtés. Pendant ce

temps là, Sylla, placé à l'aile droite, jeta sa cavalerie sur le flanc exposé de l'ennemi ; l'infanterie asiatique céda avant que l'engagement fût complet, et sa retraite jeta la confusion dans les masses de cavalerie. Une attaque générale de l'infanterie romaine, qui eut le temps de respirer par suite de la mollesse des ennemis, décida la victoire. Archélaüs fit fermer l'entrée du camp pour empêcher la fuite de ses soldats ; mais cette mesure ne fit qu'augmenter le carnage, et lorsque les portes furent à la fin ouvertes, les Romains y entrèrent en même temps que les Asiatiques. On dit qu'Archélaüs ne put ramener la douzième partie de ses troupes à Chalcis ; Sylla le suivit jusqu'à l'Euripe ; il n'était pas en mesure de passer ce petit bras de mer.

Effets restreints de la victoire. — C'était une grande victoire ; mais les résultats en furent peu importants, soit par suite du manque de vaisseaux, soit parce que le général romain, au lieu de poursuivre les vaincus, eut d'abord à se défendre lui-même contre ses propres concitoyens. La mer était encore exclusivement couverte des escadres de Pont, qui se montrèrent jusqu'à l'ouest du promontoire de Malée ; même après la bataille de Chéronée, Archélaüs débarqua des troupes à Zacynthos et essaya de s'établir dans cette île. De plus, Lucius Flaccus venait de débarquer avec deux légions en Épire, non sans avoir éprouvé des pertes sérieuses dans son voyage, soit par suite des tempêtes, soit par suite des attaques de l'ennemi qui croisait dans l'Adriatique : ses troupes étaient déjà en Thessalie, et c'était là que Sylla devait se rendre. Les deux armées campaient l'une en face de l'autre sur le versant septentrional du mont Othrys ; une collision semblait inévitable. Mais Flaccus, après avoir eu l'occasion de se convaincre que

les soldats de Sylla n'étaient pas disposés à trahir leur général victorieux pour un général démocratique absolument méconnu, mais qu'au contraire ses postes avancés déserteraient pour se rendre à l'armée de Sylla, évita un conflit inégal, et se dirigea vers le Nord pour traverser la Macédoine et se rendre en Thrace et en Asie, afin de préparer de nouveaux résultats par la soumission de Mithridate. Sylla n'empêcha pas son faible ennemi de s'éloigner, et, au lieu de le suivre, il retourna à Athènes, où il semble avoir passé l'hiver de 668-9 (66-8); et on a lieu de s'en étonner au point de vue militaire. Nous devons supposer qu'il était guidé par des motifs politiques, et qu'il eût assez de modération et de patriotisme pour dédaigner une victoire sur ses concitoyens, tant qu'ils auraient à combattre des Asiatiques : il chercha donc la solution de la difficulté en laissant les armées de la révolution combatre, en Asie, l'ennemi commun que l'armée de l'oligarchie combattait en Europe.

Seconde armée du Pont envoyée en Grèce. — Au printemps de 669 (85), il y eut de nouvelles luttes en Europe. Mithridate, qui continuait ses préparatifs sans se lasser en Asie Mineure, y avait envoyé une armée peu inférieure à celle qui avait été exterminée à Chéronée, et commandée par Dorylaos en Eubée. De là, après avoir rallié les restes de l'armée d'Archélaüs, cette armée s'était rendue en Béotie en traversant l'Europe. Le roi de Pont, qui jugeait de ce que son armée pourrait faire par la comparaison de ses victoires sur les milices de Bithynie et de Cappadoce, ne pouvait comprendre l'échec qu'elles avaient subi en Europe. Les courtisans qui l'entouraient parlaient déjà de la trahison d'Archélaüs : des ordres péremptoires étaient envoyés pour livrer une

seconde bataille avec la nouvelle armée, et ne pas manquer cette fois d'exterminer les Romains. La volonté du maître fut exécutée, sinon pour remporter la victoire, au moins pour livrer la bataille.

Bataille d'Orchomène. — Les Romains et les Asiatiques se rencontrèrent de nouveau dans la plaine de Céphise, près d'Orchomène. La nombreuse et excellente cavalerie asiatique se jeta impétueusement sur l'infanterie romaine, qui commença à plier et à reculer. Le danger était si menaçant que Sylla prit un étendard et avançant avec son état major contre l'ennemi, cria à haute voix à ses soldats que si on leur demandait à Rome où ils avaient abandonné leur général, ils répondraient que c'était à Orchomène. Cette action hardie produisit son effet : les légions se rallièrent et refoulèrent la cavalerie ennemie ; après quoi l'infanterie fut repoussée avec peu de difficulté. Le jour suivant, le camp des Asiatiques fut entouré et emporté : la plus grande partie périt soit par le fer, soit dans les marais du lac Copaïs ; quelques-uns seulement, et parmi eux Archélaüs, purent regagner l'Eubée. Les cités béotiennes payèrent chèrement leur nouvelle révolte contre Rome ; quelques-unes même furent annihilées. Rien ne s'opposa plus à l'entrée dans la Macédoine et la Thrace ; Philippes fut occupée. Abdère fut volontairement évacuée par la garnison de Pont, et le continent européen en général ne vit plus d'ennemis. A la fin de la troisième année de guerre, Sylla put prendre ses quartiers d'hiver en Thessalie, avec l'intention de commencer la campagne d'Asie au printemps de 670 ; il donna dans ce but l'ordre de construire des vaisseaux dans les ports de Thessalie.

Réaction en Asie Mineure contre Mithri-

date. — Pendant ce temps-là, les affaires d'Asie avaient également changé d'aspect. Si le roi Mithridate s'était présenté jadis comme le libérateur des Grecs, s'il avait inauguré sa domination par la reconnaissance de l'indépendance civile et la diminution des taxes, cet entraînement passager eut un revers rapide et mélancolique. On avait bientôt discerné son véritable caractère, et il avait commencé à exercer un despotisme qui dépassait de beaucoup la tyrannie des gouverneurs romains, et les patients habitants de l'Asie Mineure eux-mêmes furent poussés à la révolte. Le sultan eut recours aux plus violents expédients. Ses décrets accordèrent l'indépendance aux places qui se rendaient à lui, le droit de citoyens aux colons, la pleine libération des dettes aux débiteurs, des terres à ceux qui n'en avaient pas, la liberté aux esclaves : près de 15,000 esclaves ainsi congédiés se battirent dans l'armée d'Archélaüs. Les scènes les plus horribles furent le résultat de cette subversion violente de l'ordre existant. Les cités mercantiles les plus considérables, Smyrne, Colophon, Éphèse, Tralles, Sardes, fermèrent leurs portes contre les gouverneurs du roi ou les mirent à mort. D'autre part, le lieutenant du roi Diodore, philosophe célèbre comme Aristion, mais d'une autre école, et également capable des services les plus équivoques, fit mettre à mort, suivant les instructions de son maître, tous les membres du sénat d'Adramytion. Les habitants de Chio qui étaient suspects d'inclination pour Rome, furent condamnés d'abord à 2,000 talents d'amende (12,200,000 fr.), et comme leur paiement ne fut pas trouvé exact, ils furent mis en masse à bord d'un navire et déportés sous la conduite de leurs propres esclaves, sur la côte de Colchide, tandis que leur île était occupée par des colons de Pont. Le roi ordonna que les chefs des Celtes d'Asie Mineure

fussent mis à mort avec leurs femmes et leurs enfants en un seul jour, et que la Galatie fût convertie en satrapie. La plupart de ces édits sanguinaires furent mis à exécution soit aux quartiers généraux de Mithridate, soit en Galatie ; mais le peu qui s'échappa se mit à la tête de ces puissantes tribus, et expulsa le gouverneur du roi Eumachus de la contrée. On ne doit pas s'étonner si un pareil roi fut en butte au poignard des assassins ; seize cents hommes furent condamnés à mort par les cours royales de l'insurrection, comme ayant été impliqués dans ces conspirations.

Lucullus et sa flotte sur la côte asiatique. — Tandis que par ces fureurs néfastes le roi poussait ainsi ses sujets temporaires à se soulever contre lui, il fut en même temps pressé par les Romains en Asie sur terre et sur mer. Lucullus, après avoir échoué dans sa mission de faire armer la flotte égyptienne contre Mithridate, avait, avec plus de succès, renouvelé ses efforts pour se procurer des vaisseaux de guerre dans les villes maritimes de la Syrie, et avait renforcé sa flotte naissante dans les ports de Chypre, de la Pamphylie et de Rhodes, jusqu'au moment où il se trouva assez fort pour attaquer. Il évita adroitement de se mesurer contre des forces supérieures et obtint cependant des avantages importants. L'île de Cnide et la péninsule furent occupées par lui, Samos fut attaquée, Colophon et Chio furent arrachées à l'ennemi.

Flaccus arrive en Asie. — Pendant ce temps-là Flaccus s'était rendu, avec son armée, par la Macédoine et la Thrace, à Byzance, et, passant de là le détroit, il avait atteint Chalcédoine, fin de 668 (86). Une insurrection éclata contre le général, en appa-

rence, parce qu'il avait confisqué le butin des soldats. L'âme de la révolte était un des principaux chefs de l'armée, dont le nom devint à Rome le synonyme de celui d'orateur populaire, Gaius Flavius Fimbria, qui, après avoir eu des difficultés avec le général en chef, transporta dans le camp les pratiques démagogiques du Forum. Flaccus fut déposé par l'armée, et, peu après, mis à mort à Nicomédie, non loin de Chalcédoine; Fimbria fut nommé à sa place par les soldats. Naturellement, il relâcha le frein de la discipline; dans la ville alliée de Cyzyque, par exemple, les citoyens durent, sous peine de mort, abandonner aux soldats tout ce qu'ils possédaient, et on exécuta comme exemple deux des plus respectables citoyens. Néanmoins, au point de vue militaire, le changement du général en chef était heureux; Fimbria n'était pas, comme Flaccus, un général incapable, il avait de l'énergie et du talent.

Victoire de Fimbria à Militopolis. — A Militopolis (sur le Rhyndacus à l'ouest de Brousse), il défit le jeune Mithridate qui, comme gouverneur de la satrapie du Pont, avait marché contre lui, dans une attaque nocturne, et par cette victoire il s'ouvrit un chemin vers Pergame, ancienne capitale de la province romaine et qui était maintenant celle du royaume de Pont; il en délogea le roi et l'obligea à s'enfuir vers le port de Pitane, qui n'était pas éloigné et où il pouvait s'embarquer. Juste à ce moment Lucullus parut dans ces eaux avec la flotte, Fimbria l'adjura de l'aider afin d'être en mesure de prendre le roi. Mais l'aristocrate fut plus puissant chez Lucullus que le patriote, il poussa au large et le roi put gagner Mitylène.

Situation périlleuse de Mithridate. — La situation de Mithridate était ainsi suffisamment em-

barrassée. A la fin de 669 (85), l'Europe était perdue, l'Asie Mineure était en partie révoltée contre lui, et il était menacé lui-même dans son voisinage immédiat. La flotte romaine, commandée par Lucullus, avait maintenu sa position sur la côte troyenne par deux engagements sur mer au promontoire de Lectrum et à l'île de Ténédos : il y fut rejoint par les vaisseaux qui, pendant ce temps-là, avaient été construits par les ordres de Sylla en Thessalie, et, par sa position dominant l'Hellespont, la flotte assurait au général de l'armée sénatoriale un passage sûr et facile en Asie le printemps suivant.

Négociations pour la paix. — Mithridate essaya de négocier. Dans d'autres circonstances, sans doute, l'auteur de l'édit pour le massacre d'Éphèse n'aurait jamais pu concevoir l'espérance de pouvoir même négocier avec Rome, mais au milieu des convulsions intérieures de la république romaine, au moment où le gouvernement dominant avait déclaré rebelle le général envoyé contre Mithridate, et avait fait subir à ses partisans de Rome les plus terribles persécutions, au moment où les généraux romains étaient en lutte et combattaient chacun pour leur compte l'ennemi commun, il espérait pouvoir obtenir non-seulement la paix, mais une paix favorable. Il eut le choix de s'adresser à Sylla ou à Fimbria : il fit nouer des négociations avec l'un et l'autre ; cependant il paraît avoir désiré primitivement entrer en arrangement avec Sylla qui, au moins au point de vue du roi, paraissait fort supérieur à son rival. Son général Archélaüs demanda à Sylla, d'après les instructions de son maître, de laisser l'Asie au roi, qui lui donnerait à son tour son appui contre le parti démocratique de Rome. Mais Sylla, calme et froid comme toujours, tout en désirant vivement la conclusion des affaires d'Asie en considération de l'état de

celles de l'Italie, ne tint qu'un compte médiocre des avantages de l'alliance cappadocienne pour la guerre qui le menaçait en Italie, et était trop Romain pour consentir à une concession si honteuse et si puérile.

Préliminaires de Délion. — Dans les conférences qui eurent lieu dans l'hiver de 669-70 (85-84) à Délion, sur la côte de Béotie opposée à l'Eubée, il refusa ouvertement de céder un pouce de terrain ; mais fidèle avec raison à la vieille coutume romaine de ne pas accroître après la victoire les exigences signalées avant la bataille, il ne dépassa pas les conditions préalables. Il exigea l'abandon de toutes les conquêtes faites par le roi et qui ne lui avaient pas été reprises, la Cappadoce, la Paphlagonie, la Galatie, la Bithynie, l'Asie Mineure et les îles, la restitution des prisonniers et des déserteurs, celle des quatre-vingt vaisseaux de guerre d'Archélaüs destinés à renforcer la faible flotte des Romains, enfin la solde et les provisions de l'armée et la somme très modeste de 3,000 talents (18,300,000 fr.), comme indemnité de guerre. Les habitants de Chio emmenés vers la mer Noire devaient être renvoyés, les familles des Macédoniens qui étaient attachées à Rome et qui s'étaient enfuies, devaient être rétablies, et un certain nombre de vaisseaux de guerre devaient être délivrés aux cités alliées de Rome. Relativement à Tigrane, qui rigoureusement aurait dû être compris dans la paix, on ne décida rien ni d'un côté ni de l'autre, attendu que les deux parties contractantes ne se souciaient pas des interminables arrangements extérieurs qui se présenteraient s'il était question de lui. Le roi gardait toute la situation qu'il avait avant la guerre, et il ne subissait rien d'humiliant pour son orgueil, Archélaüs, voyant bien qu'on obtenait comparativement plus qu'on n'aurait pu oser espérer et plus qu'on ne devait

obtenir, signa les préliminaires et un armistice à ces deux conditions, et retira ses troupes des places que les Asiatiques possédaient encore en Europe.

Nouvelles difficultés. — Mais Mithritdate refusa la paix et demanda qu'aux moins les Romains n'insistassent pas sur la restitution des vaisseaux de guerre et lui concédassent la Paphlagonie ; il affirmait en même temps que Fimbria était disposé à lui accorder des conditions bien plus favorables. Sylla, offensé par cette comparaison de ses offres avec celles d'un aventurier, et ayant déjà accédé à des concessions extrêmes, rompit les négociations. Il avait employé cet intervalle de temps à réorganiser la Macédoine et à châtier les Dardaniens, les Sintiens et les Mèdes, et fit un large butin pour son armée en même temps qu'il se rapprochait de l'Asie ; car il était résolu de s'y rendre pour entrer en arrangement avec Fimbria. Il dirigea ses légions stationnées en Thrace et sa flotte vers l'Hellespont. Archélaüs parvint enfin à grand'peine à arracher à son maître son consentement à ce traité : il fut depuis ce temps regardé de mauvais œil à la cour pour avoir conclu une paix humiliante, et même accusé de trahison ; de sorte que, quelque temps après, il se trouva obligé d'abandonner le pays et de se réfugier auprès des Romains qui le reçurent avec plaisir et le chargèrent d'honneurs. Les soldats romains murmurèrent : leur désappointement en ne recevant pas le butin qu'ils espéraient, contribua plus sans doute à ces murmures que leur indignation, en elle-même fort justifiable, de voir que le prince barbare, qui avait immolé quatre-vingt mille de leurs concitoyens et qui avait attiré d'incalculables malheurs sur l'Italie et sur l'Asie, pouvait retourner chez lui sans châtiment avec la plus grande partie des trésors qu'il avait rassemblés par le pillage de l'Asie. Sylla voyait bien sans doute que les complica-

tions politiques embarrassaient de la façon la plus fâcheuse une tâche si simple au point de vue militaire, et l'obligeait après tant de victoires à se contenter d'une paix semblable. Mais le désintéressement et la sagacité avec laquelle il avait conduit toute la guerre se montrèrent dans tout leur éclat à l'occasion de cette paix ; car la guerre avec un prince auquel appartenait presque toute la côte de la mer Noire, et dont l'obstination était visible dans les dernières négociations, devait, dans les circonstances les plus favorables, demander des années, et la situation de l'Italie était telle, qu'il semblait être trop tard même pour Sylla de s'opposer au pouvoir qui y dominait avec le peu de légions qu'il commandait. Avant de pouvoir le faire, il fallait absolument renverser l'officier hardi qui était à la tête de l'armée démocratique d'Asie, afin que dans un temps plus ou moins éloigné, il ne pût pas venir en aide à la révolution d'Italie, de même que Sylla voulait revenir dans ce pays pour l'écraser. A Cypsela sur l'Hébras, Sylla apprit la ratification de la paix par Mithridate, mais il continua sa marche vers l'Asie. Le roi, disait-on, désirait conférer personnellement avec le général romain et cimenter la paix avec lui : on peut présumer que c'était là simplement un prétexte plausible pour transférer son armée en Asie et exterminer Fimbria.

Paix à Dardanes. — Ainsi Sylla, accompagné de ses légions et d'Archélaüs, traversa l'Hellespont : après avoir rencontré Mithridate sur le rivage asiatique à Dardanes et avoir conclu oralement le traité, il fit continuer la marche de son armée, jusqu'à ce qu'il arrivât au camp de Fimbria à Thyatire, non loin de Pergame, et campa lui-même non loin de lui. Les soldats de Sylla, fort supérieurs à ceux de Fimbria en nombre, en discipline et en habileté, regardèrent avec mépris ces troupes démoralisées et leur com-

mandant improvisé. Les désertions parmi les partisans de Fimbria se multiplièrent chaque jour.

Sylla contre Fimbria. — Lorsque Fimbria ordonna l'attaque, les soldats refusèrent de se battre contre leurs concitoyens, ou même de prêter le serment par lequel ils devaient promettre de rester unis pendant la bataille. Une tentative d'assassinat sur Sylla avorta ; à la conférence demandée par Fimbria, Sylla ne parut pas en personne, et se contenta d'indiquer à Fimbria par un de ses officiers le moyen de s'échapper personnellement. Fimbria avait un caractère insolent, mais il n'était pas poltron ; au lieu d'accepter le vaisseau que Sylla lui offrait et de s'enfuir vers les Barbares, il se rendit à Pergame et se tua lui-même dans le temple d'Esculape. Ceux qui étaient le plus compromis dans son armée se rendirent vers Mithridate ou vers les pirates, qui les reçurent avec plaisir : le corps principal se plaça sous les ordres de Sylla.

Règlement des affaires d'Asie. — Sylla résolut de laisser ces deux légions, dans lesquelles il n'avait pas de confiance, pour la guerre imminente en Asie, où la crise terrible laissa des traces durables dans la plupart des villes et des contrées. Le commandement de ce corps et le gouvernement de l'Asie Mineure furent confiés par lui à son plus habile lieutenant Lucius Licinius Murena. Les mesures révolutionnaires de Mithridate, telles que la libération des esclaves et l'annulation des dettes furent naturellement abolies, et cette restauration ne put, en beaucoup de lieux, être accomplie sans la force des armes. La justice fut exercée selon le sens que les vainqueurs attribuèrent à ce mot. Les adhérents les plus notoires de Mithridate et les auteurs du massacre des Italiotes furent punis de mort. Les personnes sujettes aux

taxes furent obligées de payer immédiatement en argent, selon évaluation, tout l'arriéré des dîmes et des droits des cinq dernières années ; elles eurent en outre à payer une indemnité de guerre de 20,000 talents (122,000,000 de fr.), et Lucullus fut chargé de lever cette taxe. C'étaient des mesures terriblement rigoureuses et effrayantes dans leurs effets ; mais lorsque nous nous souvenons du décret d'Éphèse et de son exécution, nous sommes portés à les regarder comme une représaille modérée. Leurs exactions sous d'autres rapports n'étaient pas particulièrement oppressives, ce qui est prouvé par la valeur du butin qui fut porté dans le triomphe, et qui ne monta guère en métal précieux qu'à 25 millions. Les quelques communautés d'autre part, qui étaient restées fidèles, particulièrement l'île de Rhodes, la province de Lycie, Magnésie sur le Méandre, furent notamment récompensées ; Rhodes en reçut en retour au moins une portion des possessions qui lui avaient été enlevées après la guerre contre Persée. De même on compensa autant qu'on le put, par des chartes libérales et par des faveurs spéciales accordées aux habitants de Chio, les épreuves qu'ils avaient subies, et on dédommagea les Italiotes du traitement follement cruel qui leur avait été infligé par Fimbria par suite des négociations dans lesquelles ils étaient entrés avec Sylla. Sylla avait déjà décidé les rois de Bithynie et de Cappadoce à rencontrer le roi de Pont à Dardanus, et leur avait fait à tous la promesse de vivre en paix et en bon voisinage ; à cette occasion, cependant, le hautain Mithridate avait refusé d'admettre en sa présence Ariobarzane, qui n'était pas issu de sang royal, l'esclave comme il l'appelait. Caius Scribonius Curio reçut commission de surveiller la restauration de l'ordre légal dans les deux royaumes évacués par Mithridate.

Le but était ainsi atteint. Après quatre années de

guerre, le roi de Pont était redevenu client des Romains, et un seul gouvernement était rétabli en Grèce, en Macédoine et en Asie Mineure : les exigences d'intérêt et d'honneur étaient satisfaites, sinon complétement, au moins autant que les circonstances le permettaient; Sylla ne s'était pas seulement brillamment distingué comme soldat et comme général, mais il eut l'habileté, dans un sentier traversé par un millier d'obstacles, de sauver le milieu difficile entre la persévérance hardie et la concession prudente. Presque comme Hannibal il avait lutté et vaincu, afin qu'avec les forces que sa première victoire lui donna il pût se préparer pour une seconde lutte plus vigoureuse. Après avoir autant que possible récompensé ses soldats des fatigues qu'ils avaient essuyées, en leur donnant des quartiers d'hiver agréables dans la riche Asie occidentale, il les transporta, au printemps en 671 (83), d'Éphèse au Pirée, et de là, par la route de terre à Patras, où les vaisseaux étaient encore prêts pour porter les troupes à Brundisium. Son arrivée fut précédée d'un rapport adressé au sénat sur les campagnes en Grèce et en Asie: celui qui l'avait écrit ne paraissait pas savoir qu'il avait été déposé par le peuple : c'était le signal muet d'une prochaine restauration.

CHAPITRE IX

CINNA ET SYLLA

Fermentation en Italie. — L'état d'inquiétude et de suspens dans lequel se trouvait l'Italie, au moment où Sylla partit pour la Grèce, au commencement de 667 (87) a déjà été décrit : l'insurrection à demi comprimée, l'armée principale placée sous le commandement à moitié usurpé d'un général dont la politique était très-douteuse, la confusion et l'activité de l'intrigue dans la capitale. La victoire de l'oligarchie par la force des armes avait, en dépit ou en raison de sa modération, mécontenté plusieurs classes. Les capitalistes, passablement affectés par les coups de la plus terrible crise financière dont Rome eût encore été témoin, furent indignés contre le gouvernement à cause de la loi qu'il avait promulguée relativement à l'intérêt, et à cause des guerres d'Italie et d'Asie qu'il n'avait pas empêchées. Les insurgés, qui avaient déposé les armes, n'avaient pas vu se réaliser leur orgueilleuse prétention d'obtenir des droits égaux à ceux des citoyens, mais ils avaient également perdu leurs vénérables traités, et leur nouvelle position comme sujets n'était nullement appuyée sur des droits. Les cités placées entre les Alpes et le Pô étaient également mécontentes des concessions partielles qui leur avaient été faites, et les nouveaux citoyens et les affranchis étaient exaspérés de l'abolition des lois sulpiciennes. La populace de Rome souffrait au milieu de la détresse générale, et trouvait intolérable que le

gouvernement du sabre ne fût plus disposé à acquiescer à la règle constitutionnelle du poignard. Les partisans des proscrits, après la révolution sulpicienne, qui résidaient à Rome, et qui formaient un corps nombreux par suite de la remarquable modération de Sylla, faisaient tous leurs efforts pour faciliter leur retour; quelques dames riches et de haut rang n'épargnèrent pour y arriver ni peines ni dépenses. Aucun de ces motifs de mécontentement n'était suffisant pour amener une nouvelle collision violente entre les partis ; ils étaient en grande partie d'une nature indéterminée et temporaire ; mais ils servaient à entretenir le mécontentement général, et avaient déjà contribué plus ou moins à produire le meurtre de Refus, des tentatives répétées d'assassinat contre Sylla, le résultat des élections consulaires et tribunitiennes de 667 (87), qui avaient été en partie favorables à l'opposition.

Cinna. — Le nom de l'homme que les mécontents avaient appelé à la tête de l'État, Lucius Cornelius Cinna, était jusque-là presque inconnu : on savait seulement qu'il s'était distingué comme officier dans la guerre sociale. Nous connaissons moins la situation personnelle de Cinna que celle d'aucun autre chef de parti de la révolution romaine. La raison en est, selon toute apparence, qu'un homme si complétement vulgaire et guidé par des motifs si égoïstes n'avait au premier abord aucun plan politique. On prétendit, lorsqu'il se mit d'abord en avant, qu'il s'était vendu argent comptant aux nouveaux citoyens et à la coterie de Marius, et l'accusation paraît fort croyable ; mais quand bien même elle serait fausse, il ne demeure pas moins significatif qu'un soupçon de cette nature, qui ne fut jamais opposé à Saturninus, se soit attaché à Cinna. En fait, ce mouvement à la tête duquel il se plaça, semble avoir été aussi peu sérieux de

but que de motifs. Il venait moins d'un parti que d'une réunion de mécontents qui n'avaient pas de but politique ou d'appui respectable, et qui ne tendait qu'au rappel des exilés par des voies légales ou illégales. Cinna semble n'avoir été admis dans la conspiration qu'après coup et à cause de l'intrigue qui, par suite de la restriction de la puissance tribunitienne, avait besoin d'un consul pour arriver à ses fins, et qui vit en lui, parmi les candidats au consulat de l'année 667 (87), son instrument le plus utile et le favorisa.

Carbon. Sertorius. — Parmi les meneurs du second rang, il y avait des têtes plus capables : ainsi le tribun du peuple Cnæus Papirius Carbon, qui s'était fait un nom par l'impétuosité de son éloquence populaire, et surtout Quintus Sertorius, un des officiers les plus capables de l'armée et un homme excellent sous tous les rapports, qui, depuis sa candidature au tribunat, avait été l'ennemi personnel de Sylla, et que cette querelle avait jeté dans les rangs des mécontents sans qu'il y appartînt en aucune façon par nature. Le proconsul Strabon, quoique en lutte avec le gouvernement, était loin d'adhérer à cette faction.

Commencement de la révolution de Cinna. — Tant que Sylla fut en Italie, les confédérés eurent de bonnes raisons pour rester en repos. Mais lorsque le proconsul redouté, cédant non aux sollicitations du consul Cinna, mais à l'urgence de la situation, se fût embarqué, Cinna, soutenu par la majorité du collége des tribuns, proposa immédiatement les projets de loi qui avaient été combinés dans le but d'une réaction partielle contre la restauration imaginée par Sylla en 666 (88). Ces propositions comprenaient l'égalisation politique des nouveaux citoyens et des affranchis, telle que Sulpicius l'avait proposée, et le rétablisse-

ment de ceux qui avaient été réduits par suite de la révolution sulpicienne à leur premier état. Les nouveaux citoyens arrivèrent en foule dans la capitale, afin qu'avec les affranchis ils fussent en état de terrifier et au besoin de contraindre leurs adversaires. Mais le parti du gouvernement était déterminé à ne pas céder : on voyait consul contre consul, Gnæus Octavius contre Lucius Cinna, et tribun contre tribun ; la majorité parut en armes des deux côtés le jour du vote.

Victoire du gouvernement. — Les tribuns du parti sénatorial interposèrent leur veto ; lorsque les épées furent tirées contre eux devant la tribune aux harangues, Octavius opposa la force à la force. Ses bandes compactes d'hommes armés non-seulement débarrassèrent la Via sacra et le Forum, mais sans égard pour les ordres de leur général plus humain, elles exercèrent d'horribles atrocités sur la multitude. Le Forum fut inondé de sang, dans cette journée « d'Octave » comme il ne l'avait pas encore été : on compta dix mille cadavres. Cinna appela les esclaves à acheter leur liberté en prenant part à la lutte ; mais son appel fut vain, comme celui qu'avait fait Marius l'année précédente, et les chefs du mouvement n'eurent d'autre recours que de s'enfuir. La constitution ne présentait aucun moyen d'agir contre les chefs de la conspiration, tant que leur année de magistrature n'était pas écoulée. Mais un prophète plus dévoué que pieux avait annoncé que le bannissement du consul Cinna et des six tribuns du peuple qui lui étaient attachés, rameneraient la paix et la tranquillité à Rome ; et conformément non à la constitution mais à l'oracle des dieux, le consul Cinna fut par décret du sénat déposé ; Lucius Cornelius Mérula fut choisi à sa place, et le bannissement fut prononcé contre les chefs qui avaient fui. Il sembla que toute la crise dût

se terminer par quelques additions aux listes des proscrits de Numidie.

Les partisans de Cinna en Italie. — Le mouvement se serait sans doute arrêté là, si le sénat, avec sa mollesse accoutumée, n'avait négligé d'obliger les bannis à quitter l'Italie dans le plus bref délai, et si ceux-ci n'avaient pas, par suite de cette tolérance, comme champions de l'émancipation des nouveaux citoyens, renouvelé pour leur propre compte, jusqu'à un certain point, la révolte des Italiotes. Ils parurent sans rencontrer d'obstacles à Tibur, à Preneste, dans toutes les communautés importantes de nouveaux citoyens du Latium et de la Campanie, et demandèrent partout avec succès de l'argent et des soldats pour la cause commune. Ainsi appayés, ils parurent au milieu de l'armée qui assiégeait Nola. Les armées de cette époque étaient démocratiques et révolutionnaires dans leurs vues, lorsque le général ne se les était pas attachées par son influence personnelle ; les discours des magistrats fugitifs, dont quelques-uns, particulièrement Cinna et Sertorius, étaient bien connus des soldats, firent une profonde impression ; la déposition inconstitutionnelle d'un consul populaire, et l'intervention du sénat contre les droits du peuple souverain, faisaient de l'effet sur les soldats, et l'or du consul ou plutôt des nouveaux citoyens rendit les officiers sensibles à la violation de la constitution. L'armée de Campanie reconnut Cinna comme consul et lui prêta le serment de fidélité homme par homme ; elle devint un moyen pour les bandes qui venaient s'y joindre et qui étaient composées de nouveaux citoyens, ou même d'habitants des cités alliées : ce fut une armée considérable, quoiqu'elle fût composée en grande partie de recrues qui se rendirent bientôt de la Campanie vers la capitale. D'autres bandes venues du Nord s'y adjoignirent sur l'invitation de Cinna,

celles qui avaient été bannies l'année précédente avaient débarqué à Télamon, sur la côte étrusque. Il n'y avait pas plus de 500 hommes armés, en majeure partie esclave des réfugiés ou cavaliers numides enrôlés.

Débarquement de Marius. — Mais comme Caius Marius n'avait pas hésité l'année précédente à fraterniser avec la multitude de la capitale, il fit de même ouvrir les prisons dans lesquelles les propriétaires du pays renfermaient leurs ouvriers pendant la nuit, et les armes qu'il leur offrit pour la conquête de la liberté ne furent pas méprisées. Renforcé par ces hommes et par les contingents des nouveaux citoyens, ainsi que par les exilés qui vinrent à lui avec leurs partisans de tous côtés. Marius eut bientôt 6,000 hommes sous ses drapeaux, et put équiper quarante vaisseaux, qui stationnèrent devant l'embouchure du Tibre, et qui donnèrent la chasse aux vaisseaux chargés de grains qui faisaient voile pour Rome. Il se plaça, avec ses renforts, à la disposition du consul Cinna. Les généraux de l'armée campanienne hésitèrent ; le plus avisé d'entre eux, Sertorius, fit comprendre le danger qu'il y avait à s'allier avec un homme dont le nom ferait de lui le chef du mouvement, et qui était cependant notoirement incapable comme homme d'État, et poursuivi d'une soif insensée de vengeance ; mais Cinna ne tint aucun compte de ces scrupules, et confirma Marius dans le commandement suprême de l'Étrurie et de la mer, avec des pouvoirs proconsulaires.

Attitude hésitante de Strabon. — Ainsi la tempête grossissait autour de la capitale, et le gouvernement ne pouvait plus se dispenser d'employer ses troupes pour la protéger. Mais les forces de Métellus furent retenues par les Italiotes dans le Samnium et

devant Nola ; Strabon était seul en situation de voler au secours de la capitale. Il parut et campa à la porte Colline ; avec son armée nombreuse et expérimentée, il aurait probablement anéanti rapidement toute la faible bande des insurgés ; mais il ne parut pas s'en soucier. Au contraire, il laissa investir Rome par des insurgés. Cinna, avec son corps et celui de Carbon, prit position sur la rive gauche du Tibre opposée au Janicule ; Sertorius sur la rive gauche, en face de Pompée, contre le mur de Servius. Marius avec sa bande, qui composait maintenant trois légions et possédait un certain nombre de vaisseaux de guerre, s'empara successivement de plusieurs lieues sur la côte, jusqu'à ce qu'à la fin, Ostie elle-même tombât entre ses mains par trahison, et comme prélude au règne voisin de la terreur, fut abandonnée au massacre et au pillage de la bande sauvage du général. La capitale était en grand danger rien que par le blocus : par le commandement du sénat, les murs et les portes furent mis en état de défense, et une levée de citoyens dut avoir lieu sur le Janicule. L'inaction de Strabon excita parmi les nobles et les communes autant de surprise que d'indignation. On soupçonna qu'il négociait secrètement avec Cinna, et ce soupçon était naturel, quoique probablement sans fondement. Un conflit sérieux dans lequel il engagea la bande de Sertorius, et l'appui qu'il donna au consul Octavius, lorsque Marius eut, d'accord avec un des officiers de la garnison, pénétré dans le Janicule, et qui fut en réalité la cause de la défaite complète des insurgés avec de grandes pertes, prouvent qu'il était loin de vouloir se joindre ou plutôt se subordonner aux chefs des insurgés. Il semble plutôt avoir voulu vendre son appui pour la défense de l'insurrection au gouvernement alarmé et aux citoyens de la capitale, au prix du consulat pour l'année suivante, et s'assurer par là l'exercice du gouvernement.

Le sénat n'était pas cependant disposé à se jeter entre les bras d'un usurpateur pour éviter l'autre, et chercha son appui ailleurs. La franchise fut, par ordre du sénat, conférée supplémentairement à toutes les cités italiotes impliquées dans la guerre sociale, qui avaient déposé les armes et qui, par suite, avaient perdu l'ancienne alliance. Il semblait que leur intention fût de démontrer officiellement que Rome, dans la guerre contre les Italiotes, avait joué son existence pour une question de vanité : dans les premiers embarras financiers, pour mettre en ligne quelques milliers de soldats de plus, elle sacrifia tout ce qu'elle avait acheté si cher dans la guerre sociale. En fait, des troupes arrivèrent des cités qui recueillirent le bénéfice de cette concession ; mais avec les nombreuses légions promises, le contingent ne s'éleva pas en tout à plus de dix mille hommes. Il était plus important d'arriver à un arrangement avec les Samnites et les habitants de Nola, pour que les troupes de l'honnête Métellus pussent être employées à la protection de la capitale. Mais les Samnites firent des demandes qui rappelaient les fourches caudines : restitution du butin fait sur les Samnites, ainsi que de leurs prisonniers et de leurs déserteurs ; renonciation au butin pris par les Samnites sur les Romains ; concession de la franchise aux Samnites eux-mêmes ainsi qu'aux Romains qui avaient pris leur parti. Même dans les circonstances graves où il se trouvait, le sénat rejeta des termes de paix aussi honteux, mais il engagea Métellus à laisser derrière lui une petite division, et à conduire en personne toutes les troupes disponibles dans l'Italie méridionale. Il obéit, mais la conséquence fut que les Samnites attaquèrent Plautius, le lieutenant laissé en arrière par Métellus et sa faible troupe ; que la garnison de Nola fit une sortie et mit le feu à la ville voisine d'Abella, alliée à Rome ; que Cinna et Marius, en outre, accordèrent aux Samnites tout ce

qu'ils demandaient (que leur importait l'honneur romain !), et qu'un contingent samnite renforça l'armée des insurgés. Ce fut une perte terrible que l'occupation d'Ariminum par les insurgés, après un combat malheureux, et l'interruption de l'importante communication entre Rome et la vallée du Pô, d'où on attendait des hommes et des vivres. La disette et la famine se déclarèrent. La cité populeuse, remplie de nombreuses troupes, était faiblement approvisionnée, et Marius, en particulier, lui coupa de plus en plus les vivres. Il avait déjà bloqué ce port libre par un pont de bateaux; par la prise d'Antium, de Lanuvium, d'Aricia, et d'autres places, il commanda les communications de terre qui étaient encore ouvertes, et en même temps il apaisa temporairement sa soif de vengeance, en faisant passer au fil de l'épée tous les citoyens des villes qui avaient résisté, en exceptant peut-être ceux qui lui avaient livré la ville. Des maladies contagieuses se déclarèrent et exercèrent d'affreux ravages parmi les masses de soldats qui entouraient la capitale : parmi les vétérans de Strabon, 11,000 hommes en furent victimes, et dans les troupes d'Octavius, 6,000.

Mort de Strabon. — Cependant le gouvernement ne désespérait pas, et la mort soudaine de Strabon fut pour lui un évènement heureux. Il mourut non de la peste, mais, on le prétendit du moins, des effets du tonnerre qui était tombé sur sa tente : les masses, exaspérées contre lui pour bien des raisons, mirent son cadavre en pièces et le traînèrent à travers la ville. Le consul Octavius incorpora dans son armée le reste de ses troupes. Après l'arrivée de Métellus et la mort de Strabon, l'armée du gouvernement, pouvant encore tenir tête à ses antagonistes, accepta la bataille que les insurgés lui livrèrent au mont Albain.

Hésitation du gouvernement. — Mais l'esprit des soldats du gouvernement était dans une vive agitation : lorsque Cinna parut en leur présence, ils le reçurent avec acclamation, comme s'il était encore leur général et leur consul : Métellus jugea prudent de ne pas laisser la bataille se livrer, et de faire rentrer ses troupes au camp. Les aristocrates eux-mêmes hésitaient, et n'étaient pas d'accord entre eux. Tandis qu'un parti, avec l'honorable mais entêté et imprévoyant consul Octavius, s'opposait avec persévérance à toute concession, Métellus, plus expérimenté et plus judicieux, essayait d'amener un compromis ; mais sa conférence avec Cinna excita la colère des ultra des deux partis : Cinna fut traité par Marius de pusillanime, et Métellus de traître par Octavius. Les soldats, troublés pour d'autres motifs, et se défiant avec raison de la direction d'Octavius, qu'ils ne connaissaient pas, suggérèrent à Métellus l'idée de prendre le commandement en chef, et, sur son refus, ils jetèrent leurs armes en masse et désertèrent même à l'ennemi. L'humeur des citoyens devenait chaque jour plus abattue et plus inquiétante. Lorsque les hérauts de Cinna eurent proclamé la liberté en faveur des esclaves qui déserteraient, ceux-ci se rendirent en foule de la capitale au camp de l'ennemi. Octavius, cependant, combattait ouvertement la proposition de faire garantir par le sénat la liberté accordée aux esclaves qui entreraient dans l'armée.

Capitulation de Rome. — Le gouvernement ne pouvait dissimuler sa défaite, et il ne lui restait plus qu'à s'arranger avec les chefs des insurgés, comme un voyageur surpris s'arrange avec des brigands. Des ambassadeurs furent envoyés à Cinna ; mais tandis qu'ils faisaient absurdement des difficultés pour le reconnaître comme consul, Cinna profitait de cet intervalle, pour camper tout près de la ville, la division

augmenta tellement, qu'il ne fut plus possible de rien stipuler. Le sénat se soumit sans condition au consul proscrit, lui demandant seulement de ne pas répandre le sang. Cinna le promit, mais refusa d'appuyer cette promesse d'un serment; Marius, qui se mit à ses côtés pendant la négociation, garda un sombre silence.

Marius fait régner la terreur. — Les portes de la capitale furent ouvertes, le consul entra avec ses légions; mais Marius, rappelant avec raison la loi de bannissement, refusa de mettre le pied dans la ville jusqu'à ce que la loi permît de le faire, et les citoyens s'assemblèrent en hâte au forum pour faire passer un décret d'annulation. Il entra alors, et avec lui le règne de la terreur. Il fut décidé qu'on ne choisirait pas individuellement des victimes, mais qu'on ferait périr en masse tous les hommes marquants du parti aristocratique, et que leurs biens seraient confisqués. Les portes furent fermées : pendant cinq jours et cinq nuits, le massacre continua sans interruption; on vit encore journellement par la suite exécuter ceux qui avaient échappé et qui avaient été oubliés : la sanglante persécution parcourut toute l'Italie. Le consul Gnæus Octavius fut la première victime. Fidèle à un principe qu'il avait souvent proclamé, c'est-à-dire qu'il souffrirait la mort plutôt que de faire la moindre concession extra-légale, il refusa même alors de prendre la fuite, et attendit, revêtu du costume consulaire, sur le Janicule, l'assassin qui ne tarda pas à se présenter. Parmi les victimes furent Lucius César, consul en 664 (90), le vainqueur illustre d'Acerræ; son frère Caius, dont l'ambition hors de propos avait provoqué le tumulte de Sulpicius, bien connu comme orateur, comme poète, et comme homme aimable; Marcus Antonius, consul en 655 (99), le premier orateur du barreau après la mort de

Lucius Crassus ; Publius Crassus, consul en 657 (97), qui avait commandé avec éclat dans la guerre d'Espagne et la guerre sociale, ainsi que pendant le siège de Rome ; et une multitude d'hommes les plus consirables dans le parti du gouvernement. Les plus riches furent les premiers désignés au poignard des assassins. Une mort particulièrement regrettable fut celle de Lucius Mérula, qui avait succédé à Cinna bien à contre-cœur, et qui, poursuivi criminellement pour cette raison, et cité devant les comices, s'ouvrit les veines pour éviter une condamnation imminente, et expira devant l'autel du souverain Jupiter, dont il était prêtre, après avoir déposé le bandeau sacré, comme devait le faire tout flamine en expirant ; une mort plus regrettable encore, fut celle de Quintus Catulus, consul en 652 (102), qui avait été, dans de meilleurs jours, l'associé du plus glorieux triomphe de ce même Marius, qui se contenta de répondre aux parents qui le supplièrent pour son vieux collègue : « Il faut qu'il meure ! »

Les derniers jours de Marius. — L'auteur de ces violences fut Caius Marius. Il désigna les victimes et les exécuteurs ; et les formes légales ne furent observées, jusqu'à un certain point, que dans des cas particuliers, comme pour Mérula et Catulus ; plus d'une fois, un coup d'œil ou le silence avec lequel il recevait ceux qui le saluaient était un arrêt de mort, qui était toujours immédiatement exécuté. Sa vengeance n'était pas rassasiée par la mort de la victime ; il défendait l'ensevelissement des cadavres ; il donnait l'ordre, déjà provoqué il est vrai par Sylla, de faire clouer la tête des sénateurs à la tribune aux harangues sur le forum ; il faisait traîner des corps dans le forum, et fit poignarder de nouveau celui de Caius César devant la tombe de Quintus Varius, que César avait un jour emprisonné ; il embrassa publi-

quement l'homme qui lui apporta à table la tête d'Antonius, qu'il aurait, si on ne l'avait empêché, été chercher lui-même dans son asile, et poignardé de sa propre main. Ses légions d'esclaves, et en particulier une division d'Ardyæens, lui servirent principalement d'exécuteurs, et n'omirent pas, au milieu de ces saturnales de leur nouvelle liberté, de piller les maisons de leurs anciens maîtres et de déshonorer et massacrer tout ce qu'ils y rencontrèrent. Ses propres partisans étaient désespérés de cette folie aveugle. Sertorius adjura le consul d'y mettre un terme à tout prix, et Cinna lui-même fut effrayé. Mais dans des temps pareils, la folie même est une force : on se jette dans l'abîme pour échapper au vertige. On ne pouvait arrêter ce vieillard furieux, et Cinna n'en avait pas le courage ; au contraire, il choisit Marius pour collègue du consulat l'année suivante. Le règne de la terreur épouvanta les plus modérés parmi les vainqueurs non moins que le parti vaincu ; les hommes d'argent seuls n'étaient pas fâchés de voir une autre main se charger de courber cette fière aristocratie, et, par suite des nombreuses confiscations et des ventes, la meilleure partie de ses dépouilles vint à eux, et dans ces temps de terreur, ils furent appelés par le peuple : flibustiers.

La destinée avait ainsi accordé au promoteur de ce règne de terreur ses deux souhaits les plus ardents. Il s'était vengé de tous ces nobles qui avaient empoisonné ses triomphes et ses défaites, il avait répondu à chaque sarcasme par un coup de poignard. De plus, il commençait une nouvelle année de consulat : le septième consulat que l'oracle lui avait promis et qu'il attendait depuis treize ans, il le tenait enfin. Les dieux lui avaient accordé ce qu'il désirait, mais, comme au temps des légendes, ils scellèrent son triomphe de sa mort comme par une implacable ironie. Dans ses premiers consulats, il avait été l'orgueil

de ses concitoyens ; dans son sixième, il en avait été la risée ; dans le septième, chargé de l'exécration de tous les partis, il excitait aujourd'hui une haine universelle ; lui, l'homme jadis honnête, habile et brave, on le regardait comme le chef insensé d'une bande de brigands. Il semblait le comprendre lui-même. Il passait les jours dans le délire, et ne pouvait trouver de repos pendant la nuit : il buvait pour s'étourdir. Il fut emporté par la fièvre inflammatoire, après avoir langui pendant sept jours, rêvant dans son délire à l'Asie Mineure et aux lauriers que devait recueillir Sylla.

Mort de Marius. — Il expira le 13 janvier 668 (86) — il avait plus de soixante et dix ans — dans la pleine possession du pouvoir et des honneurs, et dans son lit ; mais Némésis revêt des formes différentes et ne fait pas toujours expier le sang par le sang. N'était-ce pas en quelque sorte une vengeance que de voir Rome et l'Italie respirer plus librement en apprenant la mort de leur libérateur qu'à sa nouvelle victoire sur les Cimbres.

On vit encore, après sa mort, divers incidents qui rappelaient le règne de la terreur ; Caius Fimbria. par exemple, qui avait plongé plus que tout autre ses mains dans le sang, au moment des boucheries de Marius, essaya de tuer à ses funérailles le souverain pontife, universellement respecté, Quintus Scævola, consul en 659 (95), et que Marius lui-même avait épargné ; et lorsque le pontife fut rétabli de la blessure qu'il avait reçue, il le mit en accusation pour ne s'être pas prêté, comme le disait Fimbria en plaisantant, à cet assassinat. Mais les orgies de sang étaient du moins passées. Sertorius rassembla les bandits de Marius, sous le prétexte de les payer, les fit entourer par ses fidèles troupes celtiques et massacrer jusqu'au dernier ; il y en avait au moins quatre mille.

Gouvernement de Cinna. — Avec la terreur régna la tyrannie. Non-seulement Cinna resta quatre ans comme consul à la tête des affaires, mais il se nomma régulièrement lui-même, ainsi que ses collègues, sans consulter le peuple ; il semblait que ces démocrates écartassent l'assemblée souveraine des citoyens avec un mépris intentionnel. Aucun chef du parti populaire ne posséda, auparavant ni depuis, un pouvoir si complétement absolu en Italie et dans la plus grande partie des provinces, et cela avec moins de peine et de trouble ; mais on ne pourrait pas citer non plus un gouvernement aussi méprisable et aussi incapable. La loi proposée par Sulpicius, et, plus tard, par Cinna lui même, qui promettait aux nouveaux citoyens et aux affranchis l'égalité de suffrage avec les anciens citoyens, fut naturellement rétablie, et elle fut formellement confirmée par un décret du Sénat, en 670 (84). On nomma en 668 (86) des censeurs pour distribuer tous les Italiens, conformément à cette loi, dans les trente-cinq tribus : par une singulière conjecture, par suite du manque de magistrats capables pour la censure, le même Philippe qui, lors de son consulat, en 663 (91), avait contribué plus que tout autre à faire échouer le plan proposé par Drusus pour conférer la franchise aux Italiotes, fut alors choisi pour les inscrire, comme censeur, sur les rôles des citoyens. Les institutions réactionnaires établies par Sylla, en 666 (88), furent naturellement renversées. On prit des mesures pour plaire au prolétariat ; par exemple les restrictions aux distributions de grains établies quelques années auparavant furent sans doute supprimées : le projet de colonie à Capoue, imaginé par Caius Gracchus, fut exécuté au printemps de 671 (83), sur la proposition du tribun du peuple, Marcus Junius Brutus. Lucius Valerius Flaccus le jeune fit passer une loi sur les dettes, qui réduisait toutes les créances particulières au quart du

capital nominal et remettait les trois quarts aux débiteurs. Mais ces mesures, les seules sérieuses qui aient été prises dans le cours du gouvernement de Cinna, étaient, sans exception, des nécessités du moment : elles étaient basées, et c'est peut-être le trait le plus choquant de toute cette aventure, non sur un plan erroné, mais sur une absence complète de plan. La populace était caressée, et en même temps, vexée inutilement par le mépris qu'on affectait pour les règles constitutionnelles de l'élection. Le parti des capitalistes aurait pu être de quelque secours. On l'aliéna complétement par la loi des dettes. Le véritable point d'appui du gouvernement fut, sans aucune coopération de sa part, les nouveaux citoyens; leur aide fut demandée, mais on ne fit rien pour régulariser l'étrange position des Samnites, qui étaient momentanément des citoyens romains, mais qui regardaient évidemment l'indépendance de leur pays comme l'objet principal de la lutte, et qui restaient sous les armes pour la défendre envers et contre tous. D'illustres sénateurs étaient tués comme des chiens enragés; mais on ne prenait pas la moindre mesure pour réorganiser le sénat dans l'intérêt du gouvernement, ou pour le terrifier d'une manière permanente, de sorte que le gouvernement n'était en aucune façon assuré de son aide. Caius Gracchus n'avait pas compris la chute de l'oligarchie comme impliquant que le nouveau maître se conduirait sur son trône improvisé comme les rois légitimes sur le leur. Mais Cinna avait été élevé au pouvoir, non par sa volonté, mais par le hasard : devait-on s'étonner s'il demeurait où la tempête révolutionnaire l'avait jeté, jusqu'à ce qu'une seconde vague l'emportât de nouveau?

Cinna et Sylla. — La même réunion de la plénitude du pouvoir avec la plus complète impuissance et

l'incapacité la plus absolue parut dans la guerre dirigée par le gouvernement révolutionnaire contre l'oligarchie, guerre sur laquelle reposait en premier lieu son existence.

L'Italie et les provinces en faveur du gouvernement. — En Italie, elle gouvernait avec un pouvoir absolu. Une grande partie des anciens citoyens était, en principe, favorable aux vues démocratiques, et la masse plus grande encore de gens tranquilles, tout en désaprouvant le régime de terreur de Marius, voyait dans une restauration oligarchique un nouveau règne de terreur par le parti opposé. L'impression des crimes de 667 (89) sur la masse de la nation avait été comparativement médiocre, parce qu'ils n'avaient guère touché que l'aristocratie de la capitale, et elle avait été de plus un peu effacée par les trois années de gouvernement suffisamment paisible qui avaient suivi. Enfin toute la masse des nouveaux citoyens, les trois cinquièmes peut-être des Italiotes, étaient décidément, sinon favorables au présent gouvernement, au moins opposés à l'oligarchie. Comme l'Italie, la plus grande partie des provinces adhérait à l'oligarchie : la Sicile, la Sardaigne, les deux Gaules, les deux Espagnes. En Afrique, Quintus Métellus, qui avait heureusement échappé aux meurtriers, fit une tentative pour conserver cette province à l'aristocratie ; Marcus Crassus, le plus jeune fils de Publius Crassus, qui avait péri dans le massacre de Marius, alla le trouver de l'Espagne et le renforça d'une bande qu'il y avait rassemblée. Mais ils se querellèrent les uns avec les autres, et furent obligés de se retirer devant Caius Fabius Adrianus, le gouverneur nommé par le gouvernement révolutionnaire. L'Asie était aux mains de Mithridate : en conséquence, la province de Macédoine, pour la partie encore possédée par Sylla, était le seul asile de

l'oligarchie exilée. La femme et les enfants de Sylla, qui avaient avec peine échappé à la mort, et un certain nombre de sénateurs qui s'étaient enfuis, s'y réfugièrent, de manière qu'il se forma une sorte de sénat à son quartier général. Le gouvernement lança naturellement des décrets contre le proconsul. Sylla fut privé par les comices de son commandement, de ses autres honneurs et dignités et proscrit, ainsi que Metellus, Appius Claudius, et d'autres réfugiés de distinction ; sa maison de Rome fut rasée et ses propriétés dévastées. Mais ces actes n'étaient pas une solution. Si Caius Marius avait vécu plus longtemps, il aurait sans doute marché en personne contre Sylla vers le champ de bataille qu'il entrevoyait dans le délire de la fièvre : nous avons déjà mentionné les mesures que le gouvernement prit après sa mort. Lucius Valérius Flaccus le jeune, qui, après la mort de Marius, fut investi du consulat et du commandement en Orient (668-86), n'était ni un soldat ni un officier. Caius Fimbria qui l'accompagnait n'était pas sans talent, mais il était insubordonné ; l'armée qui leur était assignée était, en nombre, trois fois plus faible que celle de Sylla. On apprit successivement que Flaccus, pour ne pas être écrasé par Sylla, avait passé sur l'Asie, 668 (86) ; que Fimbria l'avait laissé de côté et s'était installé à sa place, commencement de 669-670 (85-84) ; que Sylla avait conclu la paix avec Mithridate, 669 (70). Jusque-là Sylla s'était tenu silencieux en ce qui concernait les autorités qui exerçaient leur pouvoir dans la capitale. Une lettre de lui parvint alors au sénat ; il déclarait qu'il respecterait les droits conférés aux nouveaux citoyens, et que, quoique des mesures de sévérité fussent inévitables, elles n'atteindraient pas les masses, mais les auteurs des crimes. Cette annonce fit sortir Cinna de son inaction et le terrifia : jusqu'alors il n'avait rien fait contre Sylla que donner quelques hommes et rassem-

bler quelques vaisseaux dans l'Adriatique : il résolut alors de passer en toute hâte en Grèce.

Tentatives de compromis. — D'autre part, la lettre de Sylla, qui, vu les circonstances, pouvait être considérée comme très modérée, éveilla dans le tiers parti des espérances de paix. La majorité du sénat résolut, sur la proposition de Flaccus l'ancien, d'essayer une tentative de réconciliation, et, dans ce but, de sommer Sylla de venir avec un sauf-conduit en Italie, et de suggérer aux consuls Cinna et Carbon l'idée de suspendre leurs préparatifs jusqu'à la réponse de Sylla. Sylla ne rejeta pas absolument ces propositions. Il ne vint pas naturellement en personne ; mais il envoya un messager spécifiant qu'il ne demandait que le rétablissement des bannis dans leurs anciens droits et la réparation judiciaire des crimes qui avaient été commis; il ajouta qu'il ne demandait pas de sauf-conduit pour lui-même, et qu'il apporterait au contraire la sécurité au pays. Les envoyés trouvèrent les choses singulièrement modifiées en Italie. Sans se préoccuper du décret du sénat, Cinna, aussitôt après la clôture de ses séances, s'était rendu à l'armée et avait hâté son embarquement.

Mort de Cinna. Carbon et les nouveaux citoyens prennent les armes contre Sylla. — La nécessité de s'embarquer dans cette saison peu favorable provoqua, parmi les troupes déjà mécontentes du quartier général d'Ancône, une révolte dont Cinna fut victime, commencement de 670 (84); son collègue Carbon fut obligé de ramener les divisions qui avaient déjà fait la traversée, abandonnant l'idée de transporter la guerre en Grèce : on prit les quartiers d'hiver à Ariminum. Mais les offres de Sylla ne furent pas mieux reçues pour cela ; le sénat rejeta ses

propositions, sans même permettre à ses envoyés d'entrer à Rome, et lui enjoignit de déposer les armes. Ce ne fut pas la coterie de Marius qui provoqua cette attitude résolue. Cette faction fut obligée d'abandonner ses magistratures usurpées, juste au moment où elles prenaient de l'importance, et de rétablir les élections consulaires pour l'année décisive de 671 (83). Les suffrages en cette occasion se réunirent non en faveur de l'ancien consul Carbon ou d'aucun des officiers habiles de la cabale dominante, tels que Quintus Sertorius ou Caius Marius le jeune, mais de Lucius Scipion et de Caius Norbanus, deux incapables, dont ni l'un ni l'autre ne savaient se battre, et même Scipion ne savait pas parler : le premier ne se recommandait à la multitude que comme arrière-petit-fils du vainqueur d'Antiochus, et le dernier comme adversaire politique de l'oligarchie. Les partisans de Marius n'étaient pas tant détestés pour leurs crimes que méprisés pour leur incapacité ; mais si la nation ne voulait rien avoir à faire avec eux, la grande majorité voulait encore moins avoir à traiter avec Sylla et une restauration oligarchique. Les préparatifs militaires se poursuivaient activement, tandis que Sylla passait en Asie, et occasionnait dans l'armée de Fimbria de telles désertions, que son chef se donna la mort de sa propre main. Le gouvernement de l'Italie employa l'année de répit que lui donnaient ces démarches de Sylla, à faire d'énergiques préparatifs : on dit qu'au moment du débarquement de Sylla, il rencontra une armée de 100,000 hommes, qui atteignit bientôt le double de ce chiffre.

Situation difficile de Sylla. — Sylla n'avait à opposer à cette force des Italiotes que cinq légions qui, même en y comprenant quelques contingents levés en Macédoine et en Péloponèse, ne montaient guère qu'à 40,000 hommes. Il est vrai que cette ar-

mée, pendant sept années de conflits en Italie, en Grèce et en Asie, avait été indifférente à la politique de Sylla, elle s'était attaché à lui parce qu'il pardonnait à ses soldats leur débauche, leur brutalité, et même leur mutinerie contre les officiers, ne leur demandant que valeur et fidélité au général, et faisant luire à leurs yeux l'espoir des plus brillantes récompenses en cas de victoire : ils y apportaient cet enthousiasme soldatesque qui est d'autant plus puissant, que les plus nobles et les plus viles passions se combinent souvent pour l'exciter dans l'esprit. Les soldats de Sylla, se conformant volontairement à la coutume romaine, se juraient mutuellement de rester unis, et chacun d'eux apportait au général ses épargnes comme contribution aux frais de la guerre. Mais quelque considérable que fût le poids de ce corps solide et choisi de troupes comparé à celui de l'ennemi, Sylla comprenait très bien que l'Italie ne pourrait être soumise avec cinq légions, si la résistance demeurait compacte. Se débarrasser du parti populaire et de ses incapables aristocrates n'eût pas été trop difficile ; mais il voyait contre lui et unie à ce parti la masse de ceux qui ne voulaient pas de la restauration oligarchique avec ses terreurs, et surtout le corps entier des nouveaux citoyens, tant ceux qui avaient été empêchés par la loi Julia de prendre part à l'insurrection, que ceux dont la révolte avait mis, quelques années auparavant, Rome à deux doigts de sa perte.

Sa modération. — Sylla comprenait bien la situation des affaires, et était bien éloigné de l'aveugle exaspération et de la rigueur obstinée qui caractérisaient la majorité de son parti. Tandis que l'édifice de l'État était en flammes, tandis que ses amis étaient massacrés, ses maisons détruites, sa famille envoyée en exil, il était resté calme à son poste jusqu'au mo-

ment où il avait triomphé de l'ennemi public et garanti les frontières nationales. Il traita maintenant les affaires avec le même esprit de modération patriotique et judicieuse, et fit tout ce qu'il put pour pacifier le parti modéré et les nouveaux citoyens et pour empêcher la guerre civile de prendre la forme beaucoup plus dangereuse d'une guerre nouvelle entre les anciens Romains et les alliés italiotes. La première lettre que Sylla adressa au sénat n'avait rien demandé que de juste et de raisonnable, et avait expressément écarté l'idée d'un régime de terreur. Il présenta alors, dans un esprit conforme, la perspective d'un pardon sans condition pour tous ceux qui désormais rompraient avec le parti révolutionnaire, et fit jurer à tous ses soldats, homme par homme, de traiter les Italiotes en amis et en concitoyens. Les déclarations les plus positives assurèrent aux nouveaux citoyens les droits politiques qu'ils avaient acquis; en sorte que Carbon voulait se faire donner des otages par toutes les cités d'Italie ; mais la proposition tomba sous l'indignation publique et l'opposition du sénat. La principale difficulté de la situation de Sylla consistait réellement en ceci, que, par suite de la perfidie et de la trahison dominantes, les nouveaux citoyens avaient le droit sérieux de suspecter ses intentions personnelles, au moins de douter qu'il fût en état de déterminer la majorité du sénat à être fidèle à sa parole après la victoire.

Sylla débarque en Italie. — Au printemps de 671 (83), Sylla débarqua avec ses légions au port de Brundisium. Le sénat, en recevant la nouvelle, déclara la patrie en danger, et donna aux consuls des pouvoirs illimités; mais ces chefs incapables n'étaient pas sur leurs gardes, et furent surpris par un débarquement qui pouvait être prévu depuis des années. L'armée était encore à Ariminum, les ports n'avaient

pas de garnison, et, ce qui est presque incroyable, il n'y avait pas un homme armé sur toute la côte du sud-est. Les effets de cette imprévoyance se firent bientôt sentir. Brundisium, grande cité de nouveaux citoyens, ouvrit ses portes sans résistance au général oligarchique, et toute la Messapie et l'Apulie suivirent son exemple. L'armée traversa ces régions comme une contrée amie, et, fidèle à ses serments, elle garda partout la plus stricte discipline.

L'armée de Sylla est renforcée par des partisans et des déserteurs. — De tous côtés les restes du parti aristocratique volèrent au camp de Sylla. Quintus Metellus arriva des montagnes de la Ligurie où il était arrivé en s'échappant de l'Afrique et reprit, comme collègue de Sylla, le commandement proconsulaire qui lui avait été confié en 667 (87) et qui lui avait été enlevé par la révolution. Marcus Crassus arriva de même d'Afrique avec un petit corps d'hommes armés. La plupart des aristocrates arrivèrent comme des émigrants, avec de grandes prétentions, et peu de désir de combattre, de sorte qu'ils essuyèrent de vertes réprimandes de Sylla, qui méprisait ces grands seigneurs désireux d'être sauvés pour le bien de l'État, et qui ne pouvaient prendre sur eux-mêmes d'armer même un esclave. Un fait plus important, c'est que les déserteurs du camp démocratique affluaient déjà : ainsi, le délicat et respecté Lucius Philippus, qui avec deux ou trois personnes notoirement incapables, était le seul consulaire qui eût pactisé avec le gouvernement révolutionnaire et accepté de lui un emploi. Il reçut l'accueil le plus gracieux de Sylla, et obtint la charge facile et honorable d'occuper pour lui la province de Sardaigne. Quintus Lucretius Ofella et d'autres officiers capables furent également reçus et immédiatement employés ; Publius Céthégus lui-même, l'un des sénateurs ban-

nis par Sylla après l'émeute de Sulpicius, obtint son pardon, ainsi qu'une position dans l'armée.

Pompée. — Un fait plus important que ces adhésions individuelles, ce fut l'acquisition du district du Picenum, qui fut due en majeure partie au fils de Strabon, le jeune Cnæus Pompéius. Celui-ci n'avait pas été, non plus que son père, originairement, un partisan de l'oligarchie, il avait reconnu le gouvernement révolutionnaire, et avait même pris du service dans l'armée de Cinna; mais on n'oublia pas que son père avait porté les armes contre la révolution; il se vit attaqué de divers côtés et même menacé de perdre ses richesses considérables, par une accusation qu'on dirigea contre son père, pour avoir, dit-on, commis des concussions après la prise d'Asculum. La protection du consul Carbon, qui était son ami particulier, parvint avec l'éloquence du consulaire Lucius Philippus et du jeune Lucius Orthensius, à lui éviter la ruine financière ; mais sa situation demeura incertaine. En apprenant le débarquement de Sylla, il se rendit dans le Picenum, où il avait des possessions considérables et des alliances municipales excellentes, que lui avait faites son père dans la guerre sociale, et planta l'étendard de l'aristocratie à Auximum (Osimo). Le district, qui était principalement habité par d'anciens citoyens, le soutint ; les jeunes gens, dont un grand nombre avaient servi avec lui sous son père, se rangèrent facilement sous les ordres d'un chef courageux qui, n'ayant pas encore vingt-trois ans, était autant un soldat qu'un général, se jetait en avant de la cavalerie dans le combat, et attaquait vigoureusement l'ennemi avec eux. Le corps de volontaires du Picenum atteignit bientôt trois légions : des divisions, sous la conduite de Clœlius, de Caius Alvius Carrinas, de Lucius Junius Brutus Damasippus, furent envoyées de la capitale pour réprimer

l'insurrection du Picenum ; mais le général pris par surprise, mais tournant adroitement à son avantage les dissensions qui s'étaient élevées parmi eux, eut l'habileté de les éviter et de les battre en détail, et d'effectuer sa jonction avec l'armée principale de Sylla, probablement en Apulie. Sylla le salua du titre d'*imperator*, c'est-à-dire d'officier commandant en son propre nom, et occupant une position non subordonnée, mais parallèle, et décerna au jeune homme des marques d'honneur qu'il n'avait données à aucun de ses nobles clients, non probablement sans l'arrière-pensée de blâmer ainsi indirectement la mollesse de ses propres partisans.

Sylla rencontre en Campanie Norbanus et Scipion. — Ainsi renforcés considérablement au point de vue moral et matériel, Sylla et Metellus se rendirent d'Apulie en Campanie par les districts insurgés du Samnium. La force principale de l'ennemi s'y rendit également, et il sembla que le conflit dût y être décisif. L'armée du consul Caius Norbanus était déjà à Capoue, où la nouvelle colonie venait de s'établir avec toute la pompe démocratique ; la seconde armée consulaire arrivait également par la voie Appienne. Mais, avant qu'elle arrivât, Sylla était en présence de Norbanus. Une dernière tentative de médiation, faite par Sylla, n'amena que la saisie de ses envoyés.

Victoire de Sylla sur Norbanus au mont Tifata. — Ses troupes de vétérans se jetèrent sur l'ennemi avec une nouvelle indignation ; leur charge véhémente du mont Tifata écrasa l'ennemi ; avec le reste de ses forces, Norbanus se jeta dans la colonie révolutionnaire de Capoue et dans la ville des nouveaux citoyens, Néapolis, et s'y laissa bloquer. Les troupes de Sylla, qui n'étaient pas jusque-là sans appréhension en comparant leur nombre à celui de l'en-

nemi, prirent confiance, après cette victoire, dans leur supériorité militaire ; au lieu de s'arrêter à assiéger les restes de l'armée défaite, Sylla laissa de côté les villes qui devaient être investies, et marcha par la voie Appienne contre Téanum, où Scipion s'était placé.

Défection de l'armée de Scipion. — Il lui fit, avant de livrer bataille, de nouvelles propositions de paix qui étaient probablement sérieuses. Scipion, faible comme il l'était, les écouta ; un armistice fut conclu entre Calès et Téanum. Les deux généraux, tous deux membres de la même noble famille, tous deux délicats et cultivés, qui avaient été collègues au sénat pendant bien des années, se réunirent en conférence ; ils traitèrent différentes questions ; ils en étaient arrivés au point que Scipion envoya un messager à Capoue pour avoir l'opinion de son collègue. Pendant ce temps-là les soldats des deux camps se mêlèrent ; les partisans de Sylla, abondamment pourvus d'argent par leur général, n'eurent pas de peine à persuader aux recrues, déjà peu disposées pour la guerre, qu'il valait mieux les avoir pour camarades que pour ennemis : ce fut en vain que Sertorius avertit le général de mettre un terme à ces rapports dangereux. L'accord qui semblait si facile ne put s'effectuer. Ce fut Scipion qui dénonça l'armistice. Mais Sylla prétendit qu'il était trop tard et que le traité était déjà conclu ; alors les soldats de Scipion, sous le prétexte que leur général avait eu tort de dénoncer l'armistice, passèrent en masse dans les rangs de l'ennemi. La scène finit par un embrassement universel, auquel les officiers supérieurs de l'armée révolutionnaire durent assister. Sylla ordonna que le consul résignât sa charge, ce qu'il fit, et qu'il fût escorté avec son état-major par la cavalerie là où il le désirerait ; mais Scipion fut à peine remis en liberté qu'il

reprit les insignes de sa charge, et recommença à réunir des troupes, sans cependant faire aucun acte important. Sylla et Metellus prirent leurs quartiers d'hiver en Campanie, et après l'insuccès d'une nouvelle tentative de négociations avec Norbanus, ils continuèrent à bloquer Capoue pendant l'hiver.

Préparatifs des deux côtés. — Les résultats de la première campagne, favorables à Sylla, furent la soumission de l'Apulie, du Picenum et de la Campanie, la dissolution d'une armée consulaire et la défaite de l'autre bloquée dans une ville. Les cités italiotes obligées de choisir entre deux oppresseurs, entrèrent en négociations avec lui, et se firent garantir, par des traités séparés, les droits politiques qui leur avaient été acquis par le parti de l'opposition. Sylla se flattait et se vantait de pouvoir renverser le gouvernement révolutionnaire dans la campagne prochaine et marcher de nouveau sur Rome.

Mais le désespoir sembla donner à la révolution une nouvelle énergie. Le consulat fut confié à deux de ses chefs les plus décidés, à Carbon pour la troisième fois et à Marius le jeune : celui-ci, à peine âgé de vingt ans, ne pouvait être légalement investi du consulat, mais on n'en tint pas plus de compte que des autres articles de la constitution. Quintus Sertorius qui, sur ce point comme sur d'autres, se permettait des observations peu goûtées, dut se rendre en Étrurie pour se procurer de nouvelles levées, et de là dans la province d'Espagne citérieure. Pour remplir le trésor, le sénat fut obligé de décréter la fonte des vases sacrés d'or et d'argent à Rome. Le produit fut considérable, comme le prouve ce fait, qu'après plusieurs mois de guerre, on avait encore à la disposition près de 15 millions (14,000 livres d'or et 6,000 livres d'argent). Dans la partie considérable de l'Italie, qui, volontairement ou malgré elle, adhérait à la révolu-

tion, on poursuivait les préparatifs militaires avec vigueur. Des divisions nouvellement formées et assez considérables vinrent d'Étrurie, où les cités de nouveaux citoyens étaient très-nombreuses, et de la région de Pô. Les vétérans de Marius se rangèrent en grand nombre sous l'étendard de son fils. Mais nulle part on ne fit de préparatifs contre Sylla avec autant d'ardeur que dans le Samnium insurgé et dans quelques districts de Lucanie. On ne pouvait nullement rapporter au dévouement envers le gouvernement révolutionnaire les nombreux contingents dont les districts osques renforcèrent ses armées ; mais on y comprenait bien qu'une oligarchie restaurée par Sylla ne consentirait pas à l'indépendance effective de ces contrées, comme l'avait fait le gouvernement relâché de Cinna ; et la vieille inimitié entre les Sabelliens et les Latins se réveilla dans la lutte contre Sylla. Pour le Samnium et le Latium, c'était une guerre nationale comme les guerres du cinquième siècle : ils ne combattaient pas pour une plus ou moins grande somme de droits politiques, mais pour satisfaire, par l'annihilation de leurs antagonistes, une haine longtemps comprimée. Il ne fallait pas s'étonner si la guerre prit dans cette région un caractère complétement différent des autres conflits, si on n'essaya pas de compromis, si on ne donna ni ne reçut quartier, et si la poursuite fut continuée avec acharnement.

Ainsi la campagne de 672 (82) fut commencée des deux parts avec des ressources militaires augmentées et une animosité croissante. La révolution résista vigoureusement : à la suggestion de Carbon, les comices romains exilèrent tous les sénateurs qui pourraient se trouver dans le camp de Sylla. Sylla se taisait : il pensait que c'était probablement leur propre sentence qu'ils prononçaient.

Sylla se rend dans le Latium pour s'opposer au jeune Marius. — L'armée aristocratique fut divisée. Le proconsul Metellus entreprit, en s'appuyant sur l'insurrection du Picénum, de s'avancer dans l'Italie supérieure, tandis que Sylla se rendait de la Campanie tout droit contre la capitale. Carbon se porta au devant du premier, Marius chercha à rencontrer l'armée principale de l'ennemi dans le Latium : marchant par la via Latia, Sylla atteignit l'ennemi non loin de Signia; il se retira devant lui jusqu'au port de Sacer, entre Signia et Preneste, la forteresse principale des partisans de Marius. Ce fut là que celui-ci rangea son armée en bataille : elle était forte d'environ 40,000 hommes, et, pour la fureur sauvage et le courage personnel, il était bien le fils de son père : mais ses troupes n'était pas les vieilles bandes aguerries avec lesquelles le vainqueur des Cimbres avait livré ses batailles, et le jeune homme inexpérimenté pouvait encore moins être comparé avec le vieil homme de guerre. Ses troupes lâchèrent bientôt pied : la défection d'une division pendant la bataille accéléra la défaite. Plus de la moitié des partisans de Marius étaient morts ou prisonniers : le reste, incapable soit de tenir campagne ou de gagner l'autre rive du Tibre, fut obligé de chercher protection dans les forteresses voisines : la capitale qu'on avait oublié d'approvisionner était irrévocablement perdue. En conséquence, Marius ordonna à Lucius Brutus Damasippus, le préteur qui y commandait, de l'évacuer, mais de mettre à mort tous les hommes notables, jusque-là épargnés, du parti opposé. Cette injonction par laquelle le fils dépassa les proscriptions de son père fut mise à exécution. Damasippus chercha un prétexte pour convoquer le sénat, et les sénateurs désignés à l'avance furent frappés, soit dans la salle des séances, soit dans leur

fuite. Malgré les vides qu'on y avait déjà faits, on trouva encore des victimes de choix, tels que l'ancien édile, Publius Antistius, le beau-père de Pompée, et l'ancien préteur Caius Carbon, fils de l'ami bien connu devenu l'adversaire des Gracques (c'étaient, depuis la mort de tant d'hommes de talents distingués, les deux premiers orateurs judiciaires du forum décimé) ; le consulaire Lucius Domitius, et surtout le vénérable souverain pontife Quintus Scævola, qui avait échappé au poignard de Fimbria, pour périr dans ces derniers assauts de la révolution, dans le vestibule du temple de Vesta confié à sa garde. Ce fut avec une horreur muette que la multitude vit les corps de ces dernières victimes traînés à travers les rues et jetés dans la rivière.

Siège de Préneste. — Les bandes dispersées de Marius se jetèrent dans Norba et Préneste, fortes villes de nouveaux citoyens du voisinage ; Marius en personne, avec le trésor et la plus grande partie des fugitifs, entra dans cette dernière ville. Sylla laissa derrière lui, devant Préneste, un habile officier, Quintus Ofella, comme il l'avait fait l'année précédente devant Capoue, en lui donnant pour instruction de ne pas user ses forces au siége d'une ville forte, mais de la bloquer complétement et de la réduire par la famine.

Occupation de Rome. — Il marcha lui-même, de différents côtés, sur la capitale, qu'il trouva, comme tout le district environnant, abandonnée par l'ennemi et qu'il occupa sans résistance. Il prit à peine le temps d'apaiser les esprits avec adresse et de faire les arrangements les plus nécessaires, et passa immédiatement en Étrurie, afin, avec Métellus, de déloger ses antagonistes de l'Italie du Nord.

Métellus contre Carbon dans l'Italie du Nord. — Métellus avait, pendant ce temps là, rencontré et défait le lieutenant de Carbon, Carrinas, à la rivière Æsis (Ésino entre Ancone et Sinigaglia), qui séparait le district du Picénum de la province de Gaule ; mais lorsque Carbon vint en personne avec une armée supérieure, Métellus fut obligé de suspendre sa marche. A la nouvelle de la bataille de Sacriportus, Carbon, craignant de voir couper ses communications, avait opéré sa retraite vers la voie Flaminienne, dans le dessein de placer son quartier général au point de ralliement d'Ariminum, et de surveiller d'un côté les passages de l'Apennin, et de l'autre, les vallées du Pô. Dans ce mouvement rétrograde, différentes divisions furent capturées par l'ennemi, et après la défaite de l'arrière-garde de Carbon, Sena Gallica fut emportée d'assaut par Pompée dans un brillant combat de cavalerie ; néanmoins, Carbon arriva en somme à son but.

Carbon attaqué de trois côtés en Étrurie. — Le consulaire Norbanus prit le commandement dans la vallée du Pô ; Carbon se rendit lui-même en Étrurie. Mais la marche de Sylla, avec ses légions victorieuses en Étrurie, changea la situation des affaires ; bientôt trois armées de Sylla, de la Gaule, de l'Ombrie et de Rome, établirent leurs communications les unes avec les autres. Métellus, avec sa flotte, passa d'Ariminum à Ravenne, et à Faventia, il coupa la communication entre Ariminum et la vallée du Pô, dans laquelle il envoya en avant une division le long de la grande route de Placentia sous Marcus Lucullus, le questeur de Sylla et frère de son amiral dans la guerre de Mithridate. Le jeune Pompée et son contemporain et rival Crassus pénétrèrent du Picénum, par les sentiers des montagnes, en Ombrie,

et gagnèrent la voie Flaminía à Spoletum, où le lieutenant de Carbon Carrinas fut défait et enfermé dans la ville ; il réussit cependant à s'en échapper par une nuit pluvieuse, et se rendit non sans perte à l'armée de Carbon. Sylla lui-même marcha de Rome en Étrurie avec son armée en deux divisions, dont l'une, s'avançant le long de la côte,. défit le corps qui lui était opposé à Saturnia (entre les rivières de l'Ombrone et de l'Albegna), et l'autre, menée par Sylla en personne, rencontra l'armée de Carbon dans la vallée du Clanis, après une brillante escarmouche avec la cavalerie espagnole, lui livra une bataille rangée dans le pays de Chiusi. Elle finit sans résultat décisif, mais cependant assez à l'avantage de Carbon pour que les progrès de Sylla fussent arrêtés.

Conflit aux environs de Préneste. — Dans le voisinage de Rome, les évènements paraissaient prendre un tour plus favorable pour le parti révolutionnaire, et la guerre semblait devoir se porter principalement vers cette région. En effet, tandis que le parti oligarchique concentrait toute son énergie en Etrurie, la démocratie multipliait ses efforts pour rompre le blocus de Préneste. Le gouverneur de Sicile, Marcus Perpenna partit avec cette mission; il ne paraît pas cependant qu'il ait atteint Préneste. Le corps très considérable commandé par Marcius et ensuite par Carbon ne réussit pas mieux ; assailli et défait par les troupes de l'ennemi qui étaient à Spolète, démoralisé par le désordre et le manque de ressources et la mutinerie, il se dispersa et une partie se réunit à Carbon, l'autre se rendit à Ariminum. Mais une aide sérieuse se trouva dans l'Italie du Sud. Là, les Samnites, sous Pontius Télésinus, et les Lucaniens sous leur général expérimenté Marcus Lamponius, se mirent en marche, sans qu'on eût cherché à

les arrêter; ils furent rejoints en Campanie, où Capoue tenait encore, par une division de la garnison commandée par Gutta, et marchèrent au nombre de 70,000 sur Préneste. Sylla lui-même, laissant alors derrière lui un corps destiné à opérer contre Carbon, retourna dans le Latium et prit une position bien choisie dans les défilés devant Préneste, où il intercepta le chemin de l'armée de secours. Ce fut en vain que la garnison essaya de percer les lignes d'Ofella, et que l'armée venue à son aide tenta de déloger Sylla : tous deux restèrent inébranlables dans leurs fortes positions, même après que Damasippus, envoyé par Carbon, eut renforcé l'armée de secours de deux légions.

Succès des partisans de Sylla dans l'Italie supérieure. — Mais tandis que la guerre continuait dans l'Étrurie et dans le Latium, les affaires prirent une tournure décisive dans la vallée du Pô. Là le général de la démocratie Caius Norbanus avait maintenu son ascendant, et avait attaqué Marcus Lucullus, le lieutenant de Metellus, avec des forces supérieures et l'avait obligé de se renfermer dans Placentia, et s'était à la fin tourné contre Metellus en personne. Il rencontra ce dernier à Faventia et l'attaqua immédiatement dans l'après-midi avec des troupes fatiguées de la marche ; la conséquence fut une défaite complète et la dispersion de son armée, dont un milliers d'hommes environ retourna en Etrurie. A la nouvelle de cette bataille, Lucullus sortit de Placentia et battit la division qu'on avait laissée en arrière pour l'arrêter à Fidentia (entre Plaisance et Parme). Les troupes lucaniennes d'Albinovanus désertèrent en corps : leur chef compensa son hésitation en invitant les principaux officiers de l'armée révolutionnaire à un banquet et en les faisant mettre à mort ; en gé-

néral, tous ceux qui le purent firent la paix. Ariminum avec tous ses trésors et ses approvisionnements tomba au pouvoir de Metellus ; Norbanus s'embarqua pour Rhodes ; toute la contrée entre les Alpes et les Apennins reconnut le pouvoir des aristocrates. Les troupes qui y avaient été employées jusque-là purent alors attaquer l'Etrurie, la seule province où leurs antagonistes tenaient encore la campagne.

L'Etrurie occupée par les partisans de Sylla. — Lorsque Carbon reçut ces nouvelles au camp de Clusium, il perdit courage ; quoiqu'il eût encore sous ses ordres un corps considérable de troupes, il s'enfuit secrètement de son quartier général et s'embarqua pour l'Afrique. Une partie de ses troupes suivirent son exemple et retournèrent dans leur pays : une autre partie fut détruite par Pompée. Carrinas en réunit les débris et les conduisit dans le Latium pour rejoindre l'armée à Préneste. Aucun changement ne s'était produit pendant ce temps-là, et les troupes de Carrinas n'étaient pas suffisantes pour ébranler la situation de Sylla : l'avant-garde de l'armée du parti oligarchique, employée jusque-là en Etrurie, approchait sous le commandement de Pompée ; dans peu de jours un réseau se formerait autour de l'armée des démocrates et des Samnites.

Les Samnites et les démocrates attaquent Rome. — Les chefs décidèrent alors d'abandonner la défense de Préneste. Par ce moyen, ils furent ruinés au point de vue militaire : leur ligne de retraite, la via Latina, devait tomber, par ce mouvement, entre les mains de Sylla, et même s'ils s'emparaient de Rome, ils y seraient infailliblement écrasés, enfermés dans une ville qui n'était nullement propre à la défense, et placés entre les deux armées très supérieu-

res de Metellus et de Sylla. Mais on ne pensait plus au salut : on ne voulait que se venger : c'étaient les derniers éclairs de fureur du parti révolutionnaire, principalement contre la malheureuse nation sabellienne. Pontius Télésinus parlait sérieusement lorsqu'il appelait ses partisans à se débarrasser des loups qui avaient arraché à l'Italie sa liberté, en détruisant la forêt qui les abritait. Jamais Rome ne fut plus effrayant qu'au 1er novembre 672 (82), lorsque Pontius Lamponius, Carrinas, Damasippus marchèrent sur Rome par la via Latina, et campèrent à environ un quart de lieue de la porte Colline. Elle était menacée d'une journée semblable à celle du 20 juillet 365 (389) ou à celle du 15 juin 455 de J.-C., les journées des Celtes et des Vandales. Le temps était passé où un coup de main contre Rome était une entreprise insensée, et les assaillants ne devaient pas manquer de partisans dans la capitale. La bande de volontaires qui sortit de la ville et qui se composait en partie de jeunes gens nobles, fut dispersée comme de la poussière par une force immensément supérieure. Le seul espoir était en Sylla : celui-ci, en recevant la nouvelle de l'armée samnite dans la direction de Rome, avait marché en toute hâte au secours de la capitale.

Bataille de la porte Colline commandée par Barbus. — L'apparition de ses éclaireurs dans le cours de la matinée ranima le courage abattu des citoyens ; vers le milieu du jour, Sylla parut en personne avec l'armée principale, et se mit immédiatement en ordre de bataille au temple de Vénus Erycine, devant la porte Colline (non loin de la porte Pia). Ses officiers le supplièrent de ne point donner la bataille avec des troupes épuisées de fatigue ; mais Sylla songea à ce qui pouvait arriver dans Rome pendant la nuit, et quoique la journée fût assez avancée,

il ordònna d'attaquer. La bataille fut très contestée et sanglante. L'aile gauche de Sylla, conduite par lui-même, recula jusqu'aux murs de la ville, ce qui fit fermer les portes ; des fuyards annoncèrent même à Ofella que la bataille était perdue. Mais à l'aile droite, Marcus Crassus repoussa l'ennemi et le poursuivit jusqu'à Antemnæ ; ce succès dégagea un peu l'aile gauche, et une heure après le coucher du soleil, celle-ci reprit l'avantage. La bataille continua toute la nuit et le lendemain matin ; ce fut seulemeat la défection d'une division de 3,000 hommes, qui tournèrent immédiatement leurs armes contre leurs compagnons, qui mit fin au combat. L'armée des insurgés qui ne pouvait battre en retraite, fut complètement exterminée. Les prisonniers faits dans la bataille au nombre de 3 à 4,000, et parmi lesquels se trouvaient les généraux Damasippus, Carrinas, et Pontius gravement blessé, furent amenés par l'ordre de Sylla, trois jours après, à la villa Publica, au Champ-de-Mars, et massacrés jusqu'au dernier, de sorte que le cliquetis des armes et les gémissements des mourants furent distinctement entendus dans le temple de Bellone, où Sylla venait de réunir le Sénat. Ce fut une sanglante exécution, et qui ne saurait être excusée ; il ne faut pas oublier pourtant que les hommes qui y périrent étaient tombés comme des brigands sur la capitale et les citoyens, et s'ils avaient trouvé le temps, ils auraient tout détruit, autant que le feu et le fer peuvent détruire une ville et ses habitants.

Sièges. Préneste. — Cette bataille terminait la guerre. La garnison de Préneste se rendit, lorsqu'elle apprit l'issue de la bataille de Rome ; la tête de Carrinas et celles d'autres officiers furent jetés par dessus les murs. Les chefs, le consul Caius Marius et le fils de Pontius, après avoir tenté de s'échapper, se

tuèrent de leurs propres mains. La multitude espérait, et cet espoir fut confirmé par Céthégus, que le vainqueur aurait encore pitié d'elle ; mais le temps du pardon était passé. Plus Sylla avait accordé un pardon inconditionnel jusqu'au dernier moment à ceux qui étaient venus à lui, plus il se montra inexorable envers les chefs et les cités qui tinrent contre lui jusqu'à la fin. Les prisonniers de Préneste, au nombre de 12,000, presque tous les Romains et quelques Prénestins furent relâchés, ainsi que les femmes et les enfants ; mais les sénateurs romains, presque tous les Prénestins et tous les Samnites, furent désarmés et massacrés, et la riche cité fut livrée au pillage. Il était naturel qu'après de pareils événements, les cités de nouveaux citoyens qui n'étaient pas encore soumises continuassent de résister avec la plus grande obstination. Dans la ville latine de Norba, par exemple, lorsque Æmilius Lepidus y entra par trahison, les citoyens s'entretuèrent et mirent le feu à la ville pour priver leurs concitoyens de la vengeance et du butin. Dans la basse Italie, Neapolis avait déjà été prise d'assaut, et Capoue s'était, à ce qu'il semble, rendue volontairement ; mais Nola ne fut évacuée par les Samnites qu'en 674 (80). En fuyant de Nola, le dernier chef notable des Italiotes, leur consul dans l'année d'espérance de 664 (90), Caius Papirus Mutilus, livré par sa femme, auprès de laquelle il s'était réfugié sous un déguisement, espérant y trouver un asile, se tua de sa propre main, à Téanum, devant la porte de sa maison. Quant au Samnium, le dictateur déclara que Rome n'aurait jamais de repos tant que le Samnium existerait, et qu'il fallait exterminer les Samnites; et comme il justifia ces paroles d'une façon terrible sur les prisonniers pris à Rome et à Préneste, il semble avoir conçu un plan pour ravager la contrée, après avoir pris Æsernia, 674 ? (80), et avoir

transformé cette contrée jusqu'alors florissante et populeuse en un désert, comme elle est restée depuis ce temps. La ville de Modène, en Ombrie, fut de même prise d'assaut par Marcus Crassus. On trouva une résistance plus prolongée en Étrurie, à Populonium, et surtout devant l'imprenable Volaterræ, qui réunit dans ses murs une armée de quatre légions formées des débris du parti vaincu, et qui soutint un siège de deux ans conduit par Sylla en personne, puis par l'ancien préteur Caius Carbon, frère du consul démocratique, jusqu'à ce qu'à la fin, dans la troisième année après la bataille de la porte Colline, 675 (79), la garnison capitula en obtenant la vie sauve et la liberté. Mais dans ces temps terribles, ni la loi, ni la discipline militaire n'étaient observées : les soldats crièrent à la trahison, et tuèrent leur général trop facile : une troupe de cavaliers, envoyés par le gouvernement romain, massacra la garnison, au moment où elle se retirait conformément à la capitulation. L'armée victorieuse fut distribuée dans toute l'Italie, et toutes les places peu sûres furent fortement occupées : sous la main de fer des officiers de Sylla, les derniers murmures de l'opposition révolutionnaire et nationale s'éteignirent bientôt.

Les provinces. — Il y avait encore à faire dans les provinces. La Sardaigne avait été rapidement enlevée par Lucius Philippus au gouverneur révolutionnaire, Quintus Antonius, 672 (82), et la Gaule transalpine offrait peu ou point de résistance ; mais en Sicile, en Espagne et en Afrique, la cause du parti vaincu ne semblait nullement perdue. La Sicile était défendue en son nom par son fidèle gouverneur Marcus Perpenna. Quintus Sertorius sut s'attacher les provinciaux de l'Espagne citérieure, et se former une armée assez considérable des Romains établis en

Espagne, avec laquelle il ferma les passages des Pyrénées ; il prouva ainsi une fois de plus que, partout où il se trouvait, il était à sa place, et que parmi les incapables de la révolution, il était le seul homme pratiquement utile en Afrique. Le gouverneur Hadrianus, qui appliqua les principes de la révolution avec trop d'ardeur et commença par donner la liberté aux esclaves, avait été, à l'occasion du tumulte soulevé par les marchands romains d'Attique, attaqué dans sa résidence officielle et brûlé avec ses partisans, 672 (82) ; néanmoins, la province adhéra au gouvernement révolutionnaire, et le beau-fils de Sylla, le jeune et habile Cnæus Domitius Ahénobarbus y fut investi du suprême commandement. Le propagandisme avait été porté de là dans les Etats clients, la Numidie et la Mauritanie. Leurs chefs légitimes, Hiempsal II, fils de Gauda, et Bogud, fils de Bocchus, adhérèrent à Sylla ; mais avec l'aide des partisans de Cinna, le premier avait été détrôné par le prétendant démocratique Hiarbas, et des dissensions semblables agitaient le royaume de Mauritanie. Le consul Carbon, qui avait fui de l'Italie, s'attarda dans l'île de Cossyra (Pantellaria), incertain s'il devait fuir en Égypte ou essayer de renouveler la lutte dans l'une des provinces fidèles.

Espagne. — Sylla envoya en Espagne Caius Annius et Caius Valerius Flaccus, le premier comme gouverneur de l'Espagne victorieuse, le dernier comme gouverneur de la province de l'Èbre. On leur épargna la tâche difficile d'ouvrir les passages des Pyrénées par la force, parce que le général qui y avait été envoyé par Sertorius avait été tué par un de ses officiers et que ses troupes s'étaient dispersées.

Sertorius s'embarque. — Sertorius, beaucoup

trop faible pour soutenir une lutte égale, rassembla à la hâte les divisions les plus rapprochées et s'embarqua à Nouvelle-Cartha, et il ne savait pas lui-même pour quelle destination, peut-être pour la côte d'Afrique ou pour les îles Canaries, peu importait, pourvu que le bras de Sylla ne pût l'atteindre. L'Espagne se soumit alors volontairement aux magistrats envoyés par Sylla (vers 673-81), et Flaccus lutta avec succès contre les Celtes dont il traversa le territoire, et avec les Celtibériens d'Espagne (634-80).

Sicile. — Cnæus Pompée fut envoyé comme propréteur en Sicile, et, lorsqu'il parut sur la côte avec cent vingt vaisseaux et six légions, l'île fut évacuée par Perpenna sans résistance. Pompée envoya de là à Cossura une escadre qui captura les officiers de Marius qui y séjournaient. Marcus Brutus et les autres furent immédiatement exécutés ; mais Pompée avait ordonné que le consul Carbon serait amené devant lui à Lilybée, afin qu'oubliant la protection qui lui était accordée dans un moment de danger par ce même homme, il le livrât lui-même au bourreau.

Afrique. — Pompée avait reçu l'ordre de se rendre en Afrique, et battit en bataille rangée les forces considérables réunies par Ahénobarbus et Hiarbas, avec son armée bien plus nombreuse ; et refusant à ce moment d'être salué du titre d'*imperator*, il donna le signal d'attaquer le camp de l'ennemi. Il dispersa ainsi ses ennemis en un seul jour ; Ahénobarbus était parmi les morts ; avec l'aide du roi Bogud, Hiarbas fut pris et exécuté à Bulla, et Hiempsal fut réinstallé dans son royaume héréditaire ; une grande razzia exécutée contre les habitants du désert, parmi lesquels un certain nombre de tribus gétuliennes reconnues comme libres par Marcus, furent assujetties à Hiempsal, rétablit en Afrique l'honneur du nom ro-

main : quarante jours après le débarquement de Pompée en Afrique, tout était fini (634-80). Le sénat lui ordonna de licencier son armée, pour lui insinuer qu'on ne lui donnerait pas le triomphe auquel il n'avait pas droit, suivant les précédents, en sa qualité de magistrat extraordinaire. Le général murmura secrètement et les soldats tout haut; il sembla un moment que l'armée d'Afrique allait se révolter contre le sénat, et que Sylla allait avoir à marcher contre son gendre. Mais Sylla céda, et permit au jeune homme de s'enorgueillir d'avoir été le seul Romain qui eût triomphé avant d'être sénateur (12 mars 675-79) ; « l'heureux » salua le jeune homme du titre de « grand, » à cause de ses faciles exploits, non peut-être sans une pointe d'ironie.

Nouvelles difficultés avec Mithridate. — Dans l'Orient aussi, après l'embarquement de Sylla au printemps de 671 (83), il n'y avait pas eu de cessation de lutte. La restauration de l'ancien état de choses et la soumission des différentes villes coûta en Asie comme en Italie de sanglants combats. Lucius Lucullus fut obligé à la fin, après avoir épuisé les mesures de conciliation, d'amener ses troupes devant la cité libre de Mytilène, et une victoire en bataille rangée fut encore loin de mettre fin à la résistance obstinée des citoyens.

Pendant ce temps-là, le gouverneur romain de l'Asie, Lucius Murena, avait eu de nouvelles difficultés avec le roi Mithridate. Ce dernier s'était occupé depuis la paix à fortifier sa domination, qui était ébranlée même dans les provinces du Nord ; il avait pacifié les Colchiens en leur donnant pour gouverneur son habile fils Mithridate ; il s'était ensuite débarrassé de ce fils et se préparait alors pour une expédition dans son royaume du Bosphore. Archélaüs, qui avait été

obligé de se réfugier auprès de Murena, affirmait que des préparatifs étaient dirigés contre Rome, et Murena, sous prétexte que Mithridate possédait encore les districts de la frontière de Cappadoce, se décida à faire marcher ses troupes sur Comana et à visiter la frontière du Pont (671-83). Mithridate se contenta de se plaindre à Murena, et, voyant que cela était inutile, au gouvernement romain. Des commissaires de Sylla partirent pour dissuader le gouverneur, mais il ne se soumit pas; au contraire, il passa l'Halys et entra sur le territoire non disputé du Pont, où Mithridate résolut de repousser la force par la force. Son général Gordius dut retenir l'armée romaine jusqu'à ce que le roi vînt avec des forces bien supérieures et imposât la bataille. Murena fut vaincu et repoussé avec de grandes pertes jusqu'à la frontière romaine de Phrygie; les garnisons romaines furent chassées de toute la Cappadoce. Murena eut l'effronterie, sans doute, de se déclarer vainqueur et de prendre le titre d'*imperator* à la suite de ces événements (672-82); mais la rude leçon et une sévère admonition de Sylla le décidèrent à ne pas pousser les choses plus loin. La paix entre Rome et Mithridate fut renouvelée (673-81).

Seconde paix. Prise de Mytilène. — Cette ridicule entreprise, tant qu'elle dura, avait ajourné la réduction des Mytéléniens; ce fut seulement après un long siége par terre et par mer, dans lequel la flotte bithynienne rendit de bons services, que le successeur de Murena réussit à prendre la ville d'assaut.

Paix générale. — La révolution de dix ans et l'insurrection étaient terminées dans l'Occident et dans l'Orient; l'État avait de nouveau l'unité de gouvernement et la paix à l'intérieur et à l'extérieur. Après les terribles convulsions des dernières années,

ce repos était encore un soulagement. Était-ce pour fournir plus qu'un simple secours, ou bien cet homme remarquable, qui avait réussi dans la tâche difficile de vaincre l'ennemi public et dans celle plus difficile encore de vaincre la révolution, serait-il capable d'accomplir la plus ardue de toutes, la restauration de l'ordre social et politique ébranlé jusque dans ses fondements? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

CHAPITRE X

LA CONSTITUTION DE SYLLA

La restauration. — Vers le temps où la première bataille rangée se livra entre des Romains et des Romains, dans la nuit du 6 juillet 671 (83), le temple vénérable qui avait été élevé par les rois, dédié par la jeune république et épargné par les tempêtes de cinq cents ans, le temple de Jupiter Romain au Capitole, périt dans les flammes. Ce n'était pas un présage, mais c'était une image de l'état de la constitution romaine. Elle était en ruines et avait besoin d'être réparée. La révolution était sans doute vaincue, mais la victoire était loin d'impliquer la restauration de l'ancien gouvernement. La masse de l'aristocratie était certainement d'avis qu'après la mort des deux consuls révolutionnaires, il serait suffisant de préparer l'élection complémentaire ordinaire, et de laisser au sénat le soin de prendre les mesures qui sembleraient nécessaires pour récompenser l'armée victorieuse, pour punir les révolutionnaires les plus coupables et aussi pour prévenir de semblables troubles. Mais Sylla, entre les mains de qui la victoire avait concentré pour un moment tout le pouvoir, jugeait plus exactement les hommes et les choses. L'aristoratie de Rome, à sa meilleure époque, ne s'était pas élevée au-dessus d'un attachement, en partie noble en partie étroit, aux formes traditionnelles. Comment le singulier gouvernement de cette période

pouvait-il poursuivre avec énergie et intelligence une large réforme de l'État ? Et au moment prescrit, lorsque la crise récente avait emporté presque tous les hommes distingués du sénat, la vigueur et l'intelligence nécessaires pour une telle entreprise devaient s'y trouver moins que jamais. Le sang purement aristocratique servait à peu de choses ; Sylla le voyait bien, car à l'exception de Quintus Metellus, qui lui était attaché par des liens de famillle, il choisit tous ses instruments parmi ceux qui formaient antérieurement le parti moyen et parmi les déserteurs du camp démocratique, tels que Lucius Flaccus, Lucius Philippus, Quintus Ofella, Cnæus Pompée. Sylla était aussi occupé de la restauration de l'ancienne constitution que l'émigré aristocratique le plus ardent ; il comprenait cependant, non pas peut-être autant qu'il l'aurait fallu (car sans cela il n'aurait pas entrepris cette tâche), mais du moins mieux que son parti, les difficultés énormes qui entouraient ce travail de restauration. De larges concessions, compatibles avec l'essence de l'oligarchie, et avec l'établissement d'un système énergique de répression et de prévention étaient également inévitables à ses yeux, et il voyait clairement que le sénat, dans la situation où il se trouvait, refuserait ou mutilerait toute concession, et ruinerait au point de vue parlementaire toute reconstruction systématique. Si Sylla, après la révolution sulpicienne, avait, sans lui demander beaucoup son avis, effectué ce qu'il regardait comme nécessaire sous ces deux rapports, il voulait maintenant, au milieu de circonstances beaucoup plus critiques, restaurer l'oligarchie non avec l'aide, mais en dépit des aristocrates, et de sa propre main.

Sylla maître de Rome. — Sylla n'était plus alors consul comme il l'avait été autrefois, mais il

n'avait que le pouvoir proconsulaire, c'est-à-dire purement militaire ; il avait donc besoin d'une autorité qui préservât dans leur plus complète intégrité les formes constitutionnelles, et assez forte pour imposer sa réforme à ses amis et à ses ennemis. Dans une lettre au sénat, il annonça qu'il lui semblait indispensable de placer le gouvernement de l'État entre les mains d'un seul homme pourvu de la plénitude illimitée du pouvoir, et qu'il se croyait en état de remplir cette tâche difficile. Cette proposition, quelque désagréable qu'elle fût à beaucoup de personnes, était nécessaire dans les circonstances présentes. Par les ordres du Sénat, son chef, l'interroi Lucius Valérius Flaccus le père, comme détenteur provisoire du pouvoir suprême, soumit aux citoyens la proposition de donner au proconsul Lucius Cornélius Sylla une approbation rétrospective de tous ses actes officiels comme consul et proconsul, et le pouvoir de prononcer à l'avenir sans appel sur la vie et la propriété des citoyens, d'user selon son bon plaisir des domaincs de l'État, de changer à sa volonté les frontières de Rome, de l'Italie et de l'État, de dissoudre ou d'établir des communautés civiles en Italie, de disposer des provinces et des États dépendants ; de conférer l'*imperium* suprême à la place du peuple, et de nommer des proconsuls et des propréteurs, et enfin de diriger l'État à l'avenir au moyen de nouvelles lois ; il fut décidé qu'on laisserait à son jugement de déclarer lui-même quand il aurait rempli sa tâche, et quand il devrait résigner ses pouvoirs extraordinaires, en un mot que pendant leur durée il pourrait, à son gré, laisser subsister la magistrature suprême ou la laisser en suspension. Naturellement cette proposition fut adoptée sans opposition : ce fut alors que le nouveau maître de l'État, qui avait évité d'entrer à Rome tant qu'il n'avait été que proconsul,

fit son entrée dans les murs de la capitale. Ce nouveau pouvoir emprunta son nom à la dictature qui avait été abolie en pratique depuis la guerre d'Hannibal ; mais, comme, outre sa suite militaire, Sylla s'était fait précéder de deux fois autant de licteurs que les anciens dictateurs, cette dictature nouvelle pour la confection des lois et le règlement de la république (c'était le nom qu'on lui avait donné), était, en fait, fort différente de l'ancienne magistrature, qui avait été limitée au point de vue de la durée et de la puissance, et qui n'avait pas exclu l'appel aux citoyens, ni annulé la magistrature ordinaire. Elle ressemblait plus à celle des décemvirs nommés pour donner des lois, qui formaient également un gouvernement extraordinaire investi de pouvoirs sans limites, et dominaient la magistrature ordinaire par la durée illimitée de leurs fonctions. Pour mieux dire, cette nouvelle charge, avec son pouvoir absolu basé sur un décret du peuple, et qui n'était restreint par aucune loi ni par aucun collègue, n'était pas autre chose que l'ancienne monarchie, qui, en fait, reposait sur le libre engagement des citoyens à obéir à l'un d'entre eux qui devenait maître absolu. Les contemporains prétendirent même, pour défendre Sylla, qu'un roi vaut mieux qu'une mauvaise constitution, et on peut présumer que le titre de dictateur ne fut choisi que pour indiquer que, de même que l'ancienne dictature impliquait un rétablissement du pouvoir royal avec diverses limites, celle-ci le rétablissait sans limite aucune. Ainsi, par une circonstance singulière, la conduite de Sylla coïncidait également avec celle que Caius Gracchus avait inaugurée avec un dessein si complètement différent. Sous ce rapport aussi, le parti conservateur eut à emprunter à ses adversaires ; le protecteur de l'oligarchie dut se présenter comme un tyran pour prévenir la tyrannie.

Cette dernière victoire de l'oligarchie ressemblait bien à une défaite.

Exécutions. — Sylla n'avait ni recherché ni désiré la difficile et effrayante tâche d'une restauration ; mais comme il avait à choisir, ou de la laisser à des mains entièrement incapables, ou de l'entreprendre lui-même, il s'y appliqua avec une impitoyable énergie. Il fallait d'abord régler le sort des coupables. Sylla était, en ce qui le concernait, enclin au pardon. Ardent de tempérament, il pouvait se laisser aller, à un moment donné, à une rage violente, et il fallait faire attention quand on voyait son œil briller et sa joue se colorer ; mais la soif de vengeance qui dévorait Marius, dans l'irritabilité de sa vieillesse, était complètement étrangère à l'humeur facile de Sylla. Non-seulement il s'était conduit avec une grande modération relative, après la révolution de 666 (88), mais encore la seconde révolution elle-même, qui avait accompli de si grands crimes, et qui l'avait frappé personnellement, n'avait pas troublé son équilibre. A la même époque où le bourreau traînait le corps de ses amis à travers les rues de la capitale, il avait cherché à sauver la vie du sanguinaire Fimbria, et lorsque ce dernier fut mort de sa propre main, il avait donné des ordres pour qu'on l'enterrât décemment. En débarquant en Italie, il avait sérieusement offert de pardonner et d'oublier, et tous ceux qui étaient venus pour faire leur paix avaient été admis. Même après les premiers succès, il avait négocié dans cet esprit avec Lucius Scipion : ce fut le parti révolutionnaire qui, non-seulement rompit ces négociations, mais qui, dans la suite, au dernier moment qui précéda sa chute, recommença les massacres sur une plus grande et plus terrible échelle, et qui avait en fait conspiré avec Rome pour la détruire.

Le vase débordait. En vertu de sa nouvelle autorité officielle, Sylla, immédiatement après avoir pris la régence, exila comme ennemis du pays tous les officiers civils et militaires qui avaient pris une part active à la révolution, après la convention avec Scipion, qui, suivant l'assertion de Sylla, était validement conclue, et ceux des citoyens qui les avaient ouvertement aidés. Quiconque tuait un des exilés était non-seulement exempt de punition comme un bourreau remplissant son office, mais obtenait encore pour l'exécution une récompense de 12,000 deniers (12,200 francs). Toute personne, au contraire, qui donnait un abri à un proscrit, fût-il même son plus proche parent, encourait les peines les plus graves. Les biens du proscrit étaient confisqués par l'État comme les dépouilles de l'ennemi ; sès enfants et petits-enfants étaient exclus de la carrière politique, et ceux qui étaient de rang sénatorial devaient prendre leur part des charges attachées à leur titre. Les dernières dispositions s'appliquent aux biens et aux descendants de ceux qui avaient péri pour le parti de la Révolution : c'étaient des pénalités qui dépassaient celles qui avaient été édictées par la loi primitive, contre ceux qui avaient attaqué leur patrie à main armée. Le caractère le plus effrayant de ce régime de terreur était l'élasticité des catégories proposées ; le sénat s'en plaignit immédiatement, et Sylla essaya d'y rémédier en faisant publier le nom des proscrits, et en fixant le 1er juin 673 (81) comme le terme final de la clôture des listes de proscription.

Cette liste sanglante, qui comprit bientôt au moins 4,700 noms, excita une juste horreur parmi la multitude ; mais elle arrêta au moins, dans une certaine mesure, le caprice des bourreaux. Ce ne fut pas du moins au ressentiment personnel du dictateur que cette masse de victimes fut immolée ; sa haine fu-

rieuse ne fut dirigée que contre les partisans de Marius, les exécuteurs des massacres hideux de 667 et 672 (87-82). Par les ordres de Sylla, la tombe du conquérant d'Aquæ Sextiæ fut ouverte et ses cendres furent jetées dans l'Anio, les monuments de ses victoires sur les Africains et les Cermains furent renversés, et, comme la mort l'avait arraché, ainsi que son fils, à la vengeance du dictateur, son neveu adoptif Marcus Marius Gratidianus, qui avait été deux fois préservé, et qui était un grand favori des citoyens romains, fut exécuté au milieu des plus cruelles tortures à la tombe de Catulus, la plus regrettable victime de Marius. Déjà la mort avait emporté les plus illustres de ses adversaires ; parmi les chefs il n'y avait de survivant que Gaius Norbanus, qui se tua volontairement à Rhodes, tandis que l'assemblée délibérait sur les moyens de le livrer ; Lucius Scipion, dont l'insignifiance et probablement la noble naissance obtinrent pour lui l'impunité et la permission de finir ses jours dans sa retraite de Massilia ; et Quintus Sertorius qui errait en exilé le long de la côte de Mauritanie. Néanmoins on entassa des têtes de sénateurs au bassin de Servilius, au point où la rue Jugarius s'ouvrait dans le forum, où le dictateur avait ordonné qu'on les exposât publiquement, et parmi les hommes de second et de troisième rang, en particulier, la mort fit une ample moisson. La vengeance de Sylla tomba non-seulement sur ceux qui avaient servi dans l'armée révolutionnaire ou qui l'avaient aidée, inconsidérément, soit en avançant de l'argent aux officiers, soit en leur donnant l'hospitalité ; elle tomba encore sur les sénateurs qui, sous la dictature de Marius, siégeant comme juges, avaient spéculé sur les confiscations qu'ils avaient prononcées ; près de 1,600 chevaliers, comme on les appelait, furent inscrits sur la liste de proscription. De

même, les accusateurs de profession, les persécuteurs de la noblesse qui faisaient métier de livrer les hommes de rang sénatorial devant les cours équestres, payèrent alors leurs infamies ; « Comment se fait-il, s'écriait bientôt après un avocat, qu'il nous aient laissé les tribunaux, tandis qu'ils mettaient à mort les accusateurs et les juges ? » Les passions les plus sauvages et les plus honteuses sévirent pendant plusieurs mois en Italie. Dans la capitale, une bande de Celtes fut d'abord chargée des exécutions ; et des soldats et des officiers subalternes de Sylla traversèrent, dans le même but, les différents districts de l'Italie ; tout volontaire était accepté, et la populace s'empressait non-seulement pour recevoir les récompenses promises aux meurtriers, mais aussi pour satisfaire sa vengeance et son avidité sous le couvert de la persécution politique. Il arriva quelquefois que l'assassinat ne suivit pas, mais précéda l'inscription sur la liste des proscrits. Un exemple montre la manière dont on procéda à ces exécutions. A Larium, ville de nouveaux citoyens et favorable au parti de Marius, un certain Albirius Oppianicus, qui s'était enfui vers le quartier général de Sylla pour échapper à une accusation de meurtre, parut, après la victoire, comme commissaire du dictateur, déposa les magistrats de la ville, s'installa avec ses amis à leur place, et fit poursuivre et exécuter les personnes qui avaient menacé de l'accuser, ainsi que ses plus proches parents et ses amis. Ainsi périrent des quantités d'hommes, comprenant des adhérents dévoués de l'oligarchie, victimes de l'hospitalité privée ou de leurs richesses. L'effroyable confusion qui résulta de cet état des choses, et la coupable indulgence que montra Sylla dans cette circonstance, comme dans les autres, pour ceux avec lesquels il était plus étroitement lié, empêchèrent la punition même des crimes ordinaires qui furent commis dans ce désordre.

Confiscations. — Les mêmes iniquités furent commises dans les confiscations de propriétés. Sylla, par des considérations politiques, chercha à décider les citoyens respectables à prendre part à la vente; beaucoup se présentèrent volontairement et, particulièrement, le jeune Marcus Crassus. Dans ces circonstances, une dépréciation était inévitable qui ne pouvait que résulter du plan imaginé par les Romains de vendre la propriété confisquée par l'État, pour une somme ronde d'argent comptant. De plus, le dictateur ne s'oublia pas lui-même; tandis que sa femme Méteïla, plus particulièrement, et d'autres personnes de haute ou de basse extraction, même des affranchis et des compagnons furent autorisés parfois à acheter sans concurrence, le payement leur fut parfois complétement ou partiellement remis. Un de ses affranchis, par exemple, acheta, dit-on, une propriété de 6,000,000 de sesterces (1,525,000) pour 2,000 sesterces (415 fr.), et l'un de ses subalternes acheta, dit-on, une terre 10,000,000 de sesterces (3,067,000 fr.). L'indignation fut grande et légitime; même pendant la dictature de Sylla, un avocat demanda si la noblesse n'avait fait la guerre civile que pour énrichir ses affranchis et ses esclaves. Mais en dépit de toutes ces déprédations, le revenu de tous les biens confisqués ne s'éleva pas à moins de 350,000,000 de sesterces (76,250,000 fr.), ce qui donne une idée assez exacte de l'immense étendue de ces confiscations, qui tombèrent surtout sur la partie la plus riche de la population. Ce fut un terrible fléau. Il n'y eut plus ni appel ni pardon : une terreur muette s'étendit comme une chape de plomb sur tout le pays, et la parole fut asservie au forum de la capitale et à celui de la ville de province. Le règne de la terreur oligarchique eut un tout autre caractère que celui de la terreur révolutionnaire; tandis que

Marius avait satisfait sa soif de vengeance personnelle sur ses ennemis, Sylla semblait faire de la terreur abstraite, si on peut parler ainsi, une chose nécessaire à l'introduction du nouveau despotisme et poursuivre ou faire poursuivre par d'autres l'œuvre du massacre presque avec indifférence. Mais le règne de terreur n'en fut que plus horrible, procédant du parti conservateur et privé en quelque sorte de passion : la République semblait plus irrévocablement perdue, lorsque la frénésie et le crime étaient de part et d'autre également balancés.

Maintien des privilèges de citoyens. — En réglant les affaires de l'Italie et de la capitale, Sylla, qui avait, généralement, regardé comme non avenu tous les actes accomplis pendant la révolution, excepté ceux qui étaient relatifs aux affaires courantes, respecta le principe qu'elle avait mis en avant, que tout citoyen d'une communauté italique était *ipso facto* un citoyen romain ; les distinctions entre citoyens et alliés italiotes, entre les anciens pourvus de plus grands priviléges, et les nouveaux pourvus de priviléges plus restreints, furent et demeurèrent abolies. Il supprima, pour les affranchis, le droit illimité de suffrage, et rétablit ainsi l'ancien état de choses. Pour les aristocrates décidés, cela pouvait sembler une grande concession : Sylla vit qu'il était nécessaire d'enlever ces puissants leviers aux chefs révolutionnaires, et que sa domination oligarchique n'était pas sérieusement ébranlée par l'augmentation du nombre des citoyens.

Punitions infligées à des communautés particulières. — Mais à la concession de principe se joignit une inquisition des plus rigides, conduite par des commissaires spéciaux, avec la coopération des garnisons distribuées en Italie, en ce qui

concernait les communautés particulières situées dans tous les districts du pays. Plusieurs villes furent récompensées ; par exemple, Brundisium, la première communauté qui se fût jointe à Sylla, obtint l'exemption de douane, exemption si importante pour un port de mer ; un plus grand nombre furent punies. Les plus coupables durent payer les amendes, renverser leurs murailles, raser leurs citadelles : pour celles dont l'opposition avait été la plus obstinée, le dictateur confisqua une partie de leur territoire, et même quelquefois le territoire tout entier ; il pouvait être, en effet, légalement considéré comme perdu, soit qu'elles dussent être traitées comme des communautés qui avaient porté les armes contre la patrie, ou comme des États alliés qui avaient déclaré la guerre à Rome, contrairement à leurs traités de paix perpétuelle. Dans ce cas, tous les citoyens dépossédés, mais ceux-là seulement, furent privés de la franchise municipale et en même temps romaine, recevant en retour les droits latins les moins élevés. Sylla évita ainsi de donner à l'opposition un foyer dans les communautés pourvues de droits inférieurs ; les dépossédés se fondirent bientôt dans la masse du prolétariat. En Campanie, non-seulement la colonie démocratique de Capoue fut supprimée et son domaine donné à l'État, comme on devait s'y attendre, mais l'île d'Ænaria (Ischia) fut aussi, vers cette époque, enlevée à la communauté de Néapolis. Dans le Latium, tout le territoire de la vaste et riche cité de Preneste et probablement de Norba fut également confisquée, ainsi que celui de Spolétum en Ombrie. Sulmo dans le territoire Pélignien fut même rasée, mais le bras de fer du dictateur tomba particulièrement sur les deux régions qui avaient offert la plus sérieuse résistance, jusque et même après la bataille de la porte Colline, l'Étrurie et le Samnium. Là un certain nombre des communes

les plus considérables, telles que Florentia Fluæsæ, Arretium, Volaterræ furent punies d'une confiscation totale. Nous avons déjà parlé de la destinée du Samnium ; il n'y eut pas de confiscation ; mais ce pays fut ravagé pour toujours, ses villes florissantes, même l'ancienne colonie latine d'Æsernia, furent mises en ruines, et le pays fut placé au même niveau que le Bruttium et la Lucanie.

Assignations aux soldats. — Ces arrangements relatifs à la propriété du sol italique mirent à la disposition du dictateur, d'une part, les terres domaniales romaines, qui avaient été données en usufruit aux communautés alliées et qui, par la dissolution de ces communautés, revinrent au gouvernement romain, et d'autre part, les territoires confisqués des communautés qui avaient encouru le châtiment ; il les employa à établir les soldats de l'armée victorieuse. La plupart de ces nouveaux établissements furent dirigés vers l'Étrurie, par exemple, vers Fæsulæ et Arretium, d'autres en Latium et en Campanie, où Preneste et Pompéi, entre autres places, devinrent des colonies de Sylla : repeupler le Samnium n'entrait pas dans les plans du dictateur. Une grande partie de ces assignations se firent selon la manière des Gracques, en sorte que les colons furent attachés à une communauté déjà existante. L'étendue de ces établissements se voit par le nombre des lots distribués et qu'on évalue à 120,000. Néanmoins des portions isolées de terre furent employées autrement, comme pour les terres accordées au temple de Diane au mont Tifata : d'autres, tels que le domaine de Volaterræ et une partie de celui d'Arretium, ne furent pas distribuées : d'autres, selon un ancien abus qui avait été annulé légalement, mais qui revint alors en usage, furent occupées par les favoris de Sylla. Le but que Sylla se

proposait dans cette colonisation, était de nature variée. D'abord, il rachetait par là le gage donné à ses soldats. Secondement, il adoptait ainsi l'idée commune au parti de la réforme et aux conservateurs modérés, et suivant laquelle il avait, dès 666 (88), désigné lui-même certaines colonies, celle d'augmenter le nombre des petits propriétaires agricoles en Italie, en faisant morceler les plus grandes possessions par le gouvernement : on voit combien il avait cela à cœur par la prohibition renouvelée de réunir plusieurs lots. Enfin, et spécialement, il voyait dans ces soldats colons des garnisons permanentes, qui protégeraient sa nouvelle constitution avec leur propre droit de propriété. Pour cette raison, là où le territoire tout entier n'était pas confisqué comme à Pompéi, les colons ne furent pas amalgamés avec la communauté ; mais les anciens citoyens et les colons furent constitués comme deux corps de citoyens associés dans le même mur de clôture. Sous d'autres rapports, ces fondations furent faites sur la même base légale et sous la même forme militaire que celles d'autrefois ; elles n'étaient établies qu'indirectement par la loi, parce que le dictateur les constitua en vertu d'une clause de la loi Valeria ; mais cela n'établissait aucune différence légale. On ne peut justifier la dénomination de colonies militaires qui leur fut donnée, en contraste avec les anciennes colonies, que par ce fait, que la distinction entre soldat et citoyen qui, dans d'autres circonstances fut renversée par la colonisation des soldats, continua d'exister dans les colonies de Sylla même après leur établissement, et ces colonies formèrent l'armée permanente du sénat.

Les affranchis de Cornélius à Rome. — Avec cette institution pratique d'une armée permanente pour le Sénat, marcha la mesure par laquelle

le dictateur choisit parmi les esclaves des procrits plus de 10.000 hommes, des plus jeunes et des plus vigoureux, et les affranchit en masse. Ces nouveaux cornéliens dont l'existence civile était attachée à la validité légale des institutions de leurs patrons, furent désignés pour être une sorte de garde du corps de l'oligarchie et pour l'aider à commander la populace de la cité, de laquelle, en l'absence d'une garnison, tout dépendait souverainement.

Abolition des institutions des Gracques. — Ces piliers extraordinaires sur lesquels le dictateur fit reposer tout d'abord l'oligarchie, quelque faibles qu'ils parussent à leur auteur, étaient cependant les seuls supports possibles, à moins qu'on n'eût recours à des expédients tels que l'institution définitive d'une armée permanente à Rome et autres mesures semblables, qui auraient mis fin à l'oligarchie beaucoup plus tôt que les attaques des démagogues. Le fondement permanent du pouvoir de l'oligarchie était naturellement et nécessairement le sénat, dont le pouvoir était tellement accru et concentré, qu'il restait inattaquable sur tous les points aux traits de ses adversaires non organisés. Le système de compromis suivi pendant quarante ans était terminé. La constitution des Gracques, encore épargnée dans la première réforme de Sylla en 666 (88), fut alors complétement abolie. Depuis le temps de Caius Gracchus, le gouvernement avait accordé en fait le droit d'émeute au prolétariat de la capitale, et l'avait racheté par des distributions régulières de blé aux citoyens qui étaient domiciliés : Sylla abolit ces largesses. Caius Gracchus avait organisé et consolidé l'ordre des capitalistes en lui donnant le bail des dîmes et des douanes de la province d'Asie. A Rome, Sylla supprima le système des intermédiaires, et convertit les an-

ciennes contributions des Asiatiques en taxes fixes, qui étaient assises sur les différents districts, conformément à des rôles d'évaluation donnés dans le but de faire rentrer les arriérés. Caius Gracchus avait, en confiant les fonctions de jurés à des hommes de l'ordre équestre, procuré aux hommes de la classe des capitalistes une part indirecte à l'administration et au gouvernement, part qui devint souvent plus forte que celle du gouvernement. Sylla abolit les corps équestres et restaura les cours sénatoriales. Sous Caius Gracchus, ou du moins à l'époque des Gracques, on avait accordé aux chevaliers une place spéciale dans les fêtes nationales, comme les sénateurs en avaient eu pendant longtemps : Sylla abolit cette faveur et relégua les chevaliers sur les bancs plébéiens. L'ordre équestre créé en réalité par Caius Gracchus, fut supprimé par Sylla. Le Sénat devait exercer le pouvoir suprême dans la législation, l'administration et la juridiction, sans conditions, sans partage, sans interruption, et devait être distingué par des signes extérieurs, non-seulement comme un ordre privilégié, mais comme le seul privilégié.

Réorganisation du sénat. — Il fallait d'abord, pour arriver à ce but, compléter le sénat et le constituer dans une situation indépendante. Le nombre des sénateurs avait été extrêmement réduit par les crises récentes, Sylla donna à ceux qui avaient été exilés par les cours équestres, la liberté de revenir, par exemple au consulaire Publius Mutilius Rufus, qui néanmoins n'usa pas de la permission, et à Caius Cotta, ami de Drusus ; mais c'étaient là de minces compensations aux vides que le règne de la révolution et de la réaction avait faits dans les rangs du sénat. Conformément aux ordres de Sylla, le sénat fut complété par l'addition de 300 sénateurs environ,

que l'assemblée dut nommer parmi des hommes qui payaient le cens équestre, et qu'elle choisit naturellement parmi les jeunes gens des familles sénatoriales, d'une part, et ensuite parmi les officiers de Sylla, et d'autres qui s'étaient signalés dans la dernière révolution. Pour l'avenir, le mode de nomination au sénat fut réglé à nouveau et placé sur une base essentiellement différente.

Admission au sénat par la questure. — Suivant l'usage constitutionnel observé jusque-là, on n'entrait au sénat que sur l'appel des censeurs, ce qui était la manière ordinaire et régulière, ou par l'exercice d'une des trois magistratures curules, le consulat, la préture ou l'édilité, auxquelles, depuis la loi Ovinia, un siége et un vote dans le sénat avaient été légalement attachés. L'exercice d'une magistrature inférieure, le tribunal ou la questure, donnaient sans doute droit en pratique à un siége dans le sénat, en ce sens que le choix des censeurs se portait naturellement sur ceux qui avaient exercé ces charges ; mais ce n'était pas là un droit légal.

Abolition de la surveillance des censeurs sur le sénat. — De ces deux modes d'admission, Sylla abolit le premier en supprimant, au moins en pratique, la censure, et changea le second en attachant l'admission au sénat, à la questure au lieu de l'édilité, et en faisant porter à vingt le nombre des questeurs élus annuellement. Ainsi tomba la prérogative qui appartenait jusque-là aux censeurs, quoiqu'elle ne fût pas en pratique exercée dans son sens originel, et qui donnait le droit d'effacer de la liste des sénateurs, en donnant des raisons à l'appui, au moment de la révision qui avait lieu tous les ans ; le caractère d'inamovibilité que les sénateurs avaient

jusque-là possédé en fait, fut ainsi définitivement abrogé par Sylla. Le nombre total des sénateurs qui jusque-là n'avait, sans doute, pas excédé l'ancien nombre normal de 300 et ne l'avait peut-être pas encore atteint, fut, par ce moyen, considérablement augmenté, peut-être doublé en moyenne, augmentation rendue nécessaire par l'accroissement des devoirs du sénat, lorsque les fonctions de juré lui furent confiées. Comme de plus, les sénateurs admis par extraordinaire et les questeurs étaient nommés par les comices divisés en tribus, le sénat, qui jusque-là n'avait été basé que sur une élection indirecte, fut désormais élu par élection populaire directe, et ainsi eut lieu une assimilation au régime représentatif, aussi exacte que le permettaient l'oligarchie et les idées générales de l'antiquité. Le sénat était devenu, par la suite des temps, de corporation consultative, un conseil de gouvernement dominant les magistrats et le gouvernement lui-même : c'était se mettre d'accord avec ce développement que d'enlever aux magistrats le droit, qui leur appartenait originairement, de nommer et de destituer les sénateurs, et de placer le sénat sur la même base légale que le pouvoir même des magistrats. La prérogative extravagante attribuée aux censeurs, de réviser la liste du sénat et d'effacer ou d'ajouter de nouveaux noms selon leur bon plaisir, était en réalité incompatible avec une constitution oligarchique organisée. Comme on avait pourvu désormais à un recrutement régulier du sénat par l'élection des questeurs, les révisions censoriales étaient devenues superflues ; et en les supprimant, le principe essentiel du gouvernement oligarchique, le caractère inamovible et viager de l'ordre gouvernant, était définitivement consolidé.

Règlements relatifs aux citoyens. — Au

sujet de la législation, Sylla se contenta de faire revivre les règlements arrêtés en 666 (88) et qui assuraient au sénat l'initiative législative, qui lui avait appartenu jusque-là en pratique, au moins contre les tribuns. Le corps des citoyens resta souverain pour la forme ; mais en ce qui regardait les assemblées générales, quoiqu'il semblât utile au dictateur d'en conserver précieusement le nom, il eut encore plus de soin de leur retirer leur activité. Sylla traita le droit de cité lui-même avec un mépris profond ; il ne fit pas de difficulté de le concéder aux nouvelles communautés de citoyens, ou de le donner aux Espagnols et aux Celtes en masse ; probablement, ce ne fut pas sans dessein qu'on ne prit aucune mesure pour dresser le rôle de citoyens, qui avait cependant grand besoin de révision après de pareilles révolutions, si le gouvernement s'était préoccupé des privilèges qui y étaient attachés. Les fonctions législatives des comices ne furent pas cependant directement restreintes, il n'y avait nul besoin de le faire ; car, par suite de l'initiative désormais bien régularisée du sénat, le peuple ne pouvait plus facilement intervenir dans l'administration contre le désir du gouvernement, non plus que dans les finances et dans les juridictions criminelles, et sa coopération législative fut réduite de nouveau en substance au droit de consentir aux changements dans la constitution.

La cooptation rétablie dans les colléges sacerdotaux. — Une chose plus importante, c'était la participation des citoyens aux élections, participation qui ne pouvait être modifiée, sans apprter de plus grands troubles que la restauration de Sylla n'en voulait ou n'en pouvait susciter. L'intervention du parti du mouvement dans les élections sacerdotales fut repoussée : non-seulement la loi Domitia de 650 (94),

qui transférait l'élection du sacerdoce suprême au peuple, mais des dépositions encore plus anciennes relatives au *Pontifex maximus* et au *Curio maximus* furent annulées par Sylla, les colléges de prêtres reçurent de nouveau le droit de se compléter eux-mêmes.

Pour ce qui regardait l'élection aux magistratures, le mode suivi jusque-là fut conservé dans l'ensemble, sauf en ce qui concernait la nouvelle réglementation du commandement militaire, dont nous allons parler, et qui impliquait certainement comme conséquence une restriction matérielle du pouvoir des citoyens, et transférait en quelque mesure le droit de nommer les généraux des citoyens au sénat. Il ne semble même pas que Sylla ait essayé de reprendre la restauration déjà tentée du système de vote institué par Servius, soit qu'il regardât le système des divisions de votants comme un sujet indifférent, soit que l'ancien arrangement lui semblât augmenter la dangereuse influence des capitalistes. Le sens fut rétabli et partiellement augmenté. La limite d'âge imposée à chaque charge fut rétablie, ainsi que le règlement qui exigeait que tout candidat au consulat obtînt d'abord la questure, tandis qu'on pouvait passer par dessus l'édilité. Les tentatives diverses qui venaient d'être faites pour établir la tyrannie sous la forme du consulat continué pendant plusieurs années entraîna une rigueur spéciale dans la répression de cet abus : on établit que deux années devaient s'écouler entre l'exercice de deux magistratures, et dix ans entre l'exercice renouvelé d'une même charge. Dans cette dernière ordonnance, on fit revivre l'ancien règlement de 412 (342), au lieu de la prohibition absolue de toute réélection au consulat, qui avait été l'idée favorite de la récente époque ultra-oligarchique. En somme cependant, Sylla laissa les élections suivre leur cours, et ne chercha

qu'à enchaîner les magistrats, en sorte que quel que fût le favori des caprices incalculables des comices, la personne élue ne fût pas en état de se révolter contre l'oligarchie.

Affaiblissement du tribunat du peuple. — Les magistratures suprêmes de l'Etat étaient, à cette époque, en fait, les trois collèges des tribuns du peuple, les consuls, les préteurs et les censeurs. Elles sortaient toutes de la restauration de Sylla avec des droits matériellement diminués : particulièrement la fonction tribunitienne, qui paraissait au dictateur un instrument indispensable sans doute pour le gouvernement sénatorial, mais qui, cependant, engendré par la révolution, et ayant une tendance constante à engendrer de nouvelles révolutions, demandait un frein rigoureux et énergique. L'autorité tribunitienne était née du droit d'annuler les actes officiels des magistrats par le veto, et, éventuellement de condamner à l'amende toute personne qui s'opposerait à ce droit, et de prendre des mesures pour un autre châtiment : on lui laissa ce droit, sauf qu'on frappa d'une forte amende, qui détruisait l'état civil d'un homme, le tribun qui abusait de l'intercession. L'autre prérogative des tribuns, celle d'avoir accès auprès du peuple selon leur bon plaisir, soit pour faire des communications, soit pour lui soumettre des lois sur lesquelles on devait voter, avait été le levier au moyen duquel les Gracques, Saturninus et Sulpicius avaient révolutionné l'Etat : elle ne fut pas abolie, mais son exercice fut probablement rendu dépendant d'une permission qui devait être au préalable demandée au sénat. Enfin, on ajouta que l'exercice du tribunat ôterait à l'avenir le droit d'accepter une charge plus élevée. Cette ordonnance qui, comme beaucoup d'autre points de la restauration de Sylla, revenait aux vieilles maxi-

mes patriciennes, et ramenait à l'époque qui précéda l'admission des plébéiens aux magistratures civiles, déclara le tribunat et les charges curules mutuellement incompatibles. De cette manière, le législateur de l'oligarchie espérait arrêter le démagogisme tribunicien, et éloigner du tribunat tous les ambitieux, mais aussi le tenir en réserve comme un instrument entre les mains du Sénat pour intervenir entre lui et les citoyens, et au besoin, pour contrecarrer les magistrats ; et, comme l'autorité royale, et, plus tard, celle des magistrats républicains n'éclatait nulle part mieux que dans le droit exclusif de parler au peuple, la suprématie du sénat, désormais réglée légalement pour la première fois, apparaît surtout dans la permission que devait lui demander le tribun du peuple pour toute affaire avec ses constituants.

Limitation de la magistrature suprême. — Le consulat et la préture, quoique vus par le dictateur de Rome d'un meilleur œil que le tribunat toujours suspect, n'échappèrent en aucune façon à cette défiance que l'oligarchie témoigna toujours à ses instruments. Ces charges furent restreintes avec plus de ménagement quant à la forme, mais d'une manière fort sensible. Sylla commença par diviser les fonctions. Au commencement de cette époque, l'organisation était à peu près celle-ci. Comme autrefois, les deux consuls avaient exercé les fonctions collectives de la magistrature suprême, on leur dévolut encore tous les devoirs officiels pour lesquels des fonctionnaires distincts n'avaient pas été établis par la loi. On avait adopté ce dernier système pour l'administration de la justice dans la capitale, dans laquelle les consuls, selon une règle à laquelle on adhéra inviolablement, ne devaient pas intervenir, et pour les provinces maritimes alors existantes, la Si-

cile, la Sardaigne et les Espagnes, dans lesquelles le consul, quoiqu'il pût exercer sans doute son *imperium*, ne le faisait qu'exceptionnellement. Dans le cours ordinaire des choses, les six degrés de juridiction spéciale, les deux fonctions judiciaires de la capitale et des quatre provinces transmarines furent partagés entre les six préteurs, tandis que les consuls recevaient, en vertu de leurs pouvoirs généraux, le gouvernement des affaires non judiciaires de la capitale et le commandement militaire dans les provinces continentales. Comme cette autorité générale était doublement organisée, un des consuls restait en réalité à la disposition du gouvernement, et, dans les temps ordinaires, en conséquence, ces huit magistrats supérieurs suffisaient complétement. Dans des cas exceptionnels, le pouvoir s'était réservé, d'une part, de cumuler sur une même personne plusieurs emplois civils, et de l'autre, de prolonger les pouvoirs militaires au delà de leur terme (*prorogare*). Il arrivait souvent qu'on confiait les deux charges judiciaires au même préteur, et qu'on faisait faire les affaires de la capitale qui, dans les circonstances ordinaires, devaient être gérées par les consuls, par le préteur urbain : on évitait par là, autant qu'on le pouvait, la concentration de plusieurs commandements dans la même main. On remédia à cet inconvénient, par l'établissement de la règle suivant laquelle il n'y avait pas d'intérim dans le commandement militaire, en sorte que, quoiqu'il eût un terme légal, il continuait jusqu'au moment où un successeur paraissait et relevait son prédécesseur du commandement, ou, ce qui revenait au même, le consul commandant, ou le préteur après l'expiration de ses années de charge, pouvait continuer ses fonctions ; si son successeur ne paraissait pas, il était obligé de le faire, à la place du consul ou du préteur. L'influence du sénat dans ce

partage de fonctions consistait à avoir, par l'usage et la nécessité, le pouvoir soit de donner effet au règlement ordinaire, en sorte que les six préteurs tiraient au sort entre eux les six départements spéciaux, et que les consuls s'occupaient des affaires non judiciaires, soit de prescrire quelque déviation à cette règle; il pouvait assigner au consul un commandement transmarin d'une importance spéciale, ou, en distribuant les départements, joindre aux fonctions ordinaires une commission extraordinaire militaire ou judiciaire, telle que le commandement de la flotte ou une importante enquête criminelle; pouvant ainsi ménager les cumuls et les prorogations que ces mesures rendaient nécessaires. Dans ce cas, cependant, c'était simplement la définition des fonctions consulaires ou prétoriennes en chaque occasion, qui appartenait au sénat et non la désignation des personnes qui devaient remplir cet office particulier : cette dernière attribution était réservée à un accord entre les magistrats intéressés ou au tirage au sort. Les citoyens n'y intervinrent pas, si ce n'est que primitivement ils étaient appelés à légaliser, par un décret spécial de l'assemblée, la prolongation de fait de commandement qu'impliquait la non-arrivée d'un successeur : encore cela était-il exigé plutôt par l'esprit que par la lettre de la constitution, et tomba bientôt en désuétude. Dans le cours du septième siècle, on ajouta graduellement aux six départements spéciaux déjà existants six autres, c'est-à-dire les cinq nouveaux gouvernements de Macédoine, d'Afrique, d'Asie, de Narbonne et de Cilicie, et la présidence de la commission permanente chargée de juger les actions. Avec l'extension journalière de la sphère d'action du gouvernement romain, il arrivait souvent que les magistrats étaient appelés à avoir des missions extraordinaires militaires ou judiciaires. Néan-

moins le nombre des magistrats suprêmes ne fut pas augmenté, et ils eurent ainsi, outre les événements imprévus, au moins douze départements à se partager annuellement entre huit. Naturellement, ce ne fut pas par un simple accident que cette insuffisance ne fut pas couverte une fois pour toutes par la création des nouvelles prétures. Suivant la lettre de la constitution, tous les magistrats suprêmes devaient être nommés annuellement par les citoyens; suivant le nouvel ordre ou plutôt le nouveau désordre, dans lequel les vacances qui survenaient étaient remplies par la prolongation du terme de la charge, et où une seconde année était régulièrement ajoutée par le sénat aux magistrats dont les fonctions duraient un an, mais pouvait être également refusée, les postes les plus importants et les plus lucratifs de l'État n'étaient plus conférés par les citoyens, mais par le sénat, sur une liste de compétiteurs fournis par les élections civiques. Depuis que parmi ces fonctions les commandements étaient surtout recherchés à cause de leur caractère lucratif, il était d'usage de confier un commandement transmarin, à l'expiration de l'année officielle, aux magistrats que leurs fonctions confinaient légalement ou en pratique dans la capitale, c'est-à-dire aux deux préteurs qui administraient la justice dans la cité, et fréquemment aussi aux consuls : ce système était compatible avec la nature de la prorogation, attendu que l'autorité officielle des magistrats suprêmes qui agissaient à Rome ou dans les provinces respectivement, quoique l'accès en fût différent, n'était point différente au point de vue du droit constitutionnel.

Règlement des fonctions consulaires et prétoriennes par Sylla. — Tel était l'état de choses que Sylla trouva en vigueur, et qui forma la base de

la nouvelle organisation. Les principes généraux étaient une séparation complète entre l'autorité politique qui gouvernait dans les districts des citoyens et l'autorité militaire qui gouvernait dans ceux des non-citoyens, et une extension uniforme de la durée de la magistrature suprême d'une année à deux, dont la première était consacrée aux fonctions civiles, la seconde aux fonctions militaires. Localement, l'autorité civile et l'autorité militaire avaient été certainement longtemps séparées par la constitution, et la première finissait au Pomerium où commençait l'autre ; mais cependant un seul homme possédait le pouvoir suprême civil et le pouvoir suprême militaire unis dans sa main. A l'avenir, le consul et le préteur devaient traiter avec le sénat et les citoyens, et le proconsul et le propréteur devaient commander l'armée ; mais tout le pouvoir militaire était enlevé légalement au premier et toute action politique au second.

Cette mesure amenait la séparation politique de l'Italie du nord avec l'Italie proprement dite. Jusque-là elles avaient été peut-être en antagonisme national, en ce sens que l'Italie du nord était habitée principalement par les Liguriens et les Celtes, l'Italie du centre et du sud par les Italiotes ; mais au point de vue politique et administratif, tout le territoire continental de l'Etat romain, depuis les détroits jusqu'aux Alpes, y compris les possessions illyriennes, celles de citoyens, latines et non latines sans exception, était, dans le cours ordinaire des choses, sous l'administration des magistrats suprêmes qui agissaient à Rome, de même qu'en fait les fondations coloniales s'étendaient dans tout ce territoire. Suivant l'organisation de Sylla, l'Italie proprement dite d'une part, dont la frontière septentrionale était transportée de l'Æsis au Rubicon, était, comme pays habité désormais par des citoyens romains, sujet aux autorités

romaines, et ce devint un des principes fondamentaux du droit public des Romains, qu'aucune armée ni aucun général ne devait stationner dans ce district. La contrée celtique au Sud des Alpes, d'autre part, dans laquelle on ne pouvait se dispenser d'établir un commandement militaire à cause des excursions continuelles des tribus des Alpes, fut constituée en commandement spécial sur le modèle des anciens commandements transmarin. Enfin, le nombre des préteurs qui devaient être nommés annuellement fut élevé de six à huit ; la nouvelle organisation des fonctionnaires fut telle, que les dix magistrats principaux qui devaient être nommés annuellement se consacraient, pendant la première année de leurs fonctions, comme consuls ou préteurs, aux affaires de la capitale ; les deux consuls, au gouvernement et à l'administration ; deux des préteurs, à l'administration de la loi civile ; les six qui restaient, à l'administration réorgrnisée de la justice criminelle ; et pendant la seconde année d'exercice, ils étaient, comme consuls et propréteurs, investis du commandement dans l'un des dix gouvernements : la Sicile, la Sardaigne, les deux Espagnes, la Macédoine, l'Asie, l'Afrique, la Narbonne, la Cilicie et la Gaule italique. L'augmentation déjà mentionnée du nombre des questeurs par Sylla jusqu'au nombre de vingt se rattachait à cette organisation.

Meilleure organisation des affaires. — Par ce plan tout d'abord, on substituait une règle claire et digne au mode irrégulier qu'on avait jusqu'alors adopté pour la distribution des charges, et qui entraînait toutes sortes de manœuvres et d'intrigues ; puis, les excès d'autorité furent, autant que possible, réprimés, et l'influence du conseil du gouvernement fut matériellement augmentée. Conformément à l'organisation antérieure, la seule distinction

légale de l'empire était celle qu'on établissait entre la cité qui était entourée par l'enceinte murale et la région située au-delà du Pomerium; la nouvelle organisation substitua à la cité la nouvelle Italie, considérée comme étant en paix perpétuelle et soustraite à l'imperium régulier, et y opposa en contraste les possessions continentales et transmarines, nécessairement placées sous des commandements militaires, les *provinces* comme on les appela dorénavant. Conformément à l'ancienne organisation, le même homme était souvent resté deux années et quelquefois plus en charge.

Accroissement du pouvoir du Sénat. — La nouvelle organisation restreignait les magistratures de la capitale ainsi que les gouvernements à une année, et la disposition spéciale par laquelle tout gouverneur devait quitter sa province dans les trente jours après l'arrivée de son successeur, montre bien clairement, particulièrement si nous la rapprochons de la prohibition mentionnée plus haut, de réélire immédiatement un magistrat à la même charge; quelle était la tendance de cette organisation. C'était la vieille maxime par laquelle le sénat avait dompté la monarchie, que la limitation de la magistrature, au point de vue des fonctions, était favorable à la démocratie, et que sa limitation au point de vue du temps était favorable à l'oligarchie. Conformément à l'arrangement antérieur, Caius Marius avait pu agir à la fois comme chef du sénat et comme commandant en chef de l'État; s'il ne put s'en prendre qu'à son inhabileté, de n'avoir pu renverser l'oligarchie au moyen de ce double pouvoir officiel, il fallait avoir soin maintenant d'empêcher quelque successeur plus habile de faire un meilleur usage du même engin. Suivant l'organisation antérieure, le magistrat nommé

immédiatement par le peuple devait avoir une position militaire ; mais l'organisation de Sylla réservait exclusivement cette situation pour les magistrats que le sénat confirmait dans leur autorité en prolongeant leur terme d'office. Sans doute cette prolongation de charge était déjà devenue un usage permanent ; mais, en ce qui concerne les auspices et le nom et les formalités constitutionnelles en général, elle continua à être traitée comme une extension extraordinaire de leur terme. Ce n'était pas là un sujet indifférent. Personne, sauf les citoyens, ne pouvait déposer le consul ou le préteur de sa charge ; le proconsul et le propréteur étaient nommés et congédiés par le sénat, en sorte que, par cette ordonnance, le pouvoir militaire tout entier, duquel tout dépendait en dernier ressort, devint, du moins pour la forme, subordonné au sénat.

Suppression de la censure. — Enfin, nous avons déjà fait remarquer que la plus élevée des magistratures, la censure, quoiqu'elle n'eût pas été finalement abolie, fut écartée à peu près de même qu'antérieurement la préture. En pratique, on pouvait évidemment s'en passer. On avait pourvu, d'autre part, au recrutement du sénat. Depuis que l'Italie était, en pratique, délivrée des taxes, et que l'armée était formée par l'enrôlement, le registre de ceux qui étaient soumis à la taxation et au service perdit sa signification principale, et si ce désordre prévalait dans le rôle des chevaliers et de ceux qui avaient le droit de suffrage, il était cependant assez favorable. Il ne restait ainsi que les affaires financières courantes, que les consuls avaient remplies jusque-là, lorsque, ce qui arrivait souvent, il n'y avait pas d'élection de censeurs, et qu'ils regardèrent alors comme faisant partie de leurs devoirs ordinaires. En comparaison

du bienfait réel qui enlevait à la magistrature, par l'abolition de la censure, sa dignité supérieure, c'était une mesure peu importante et nullement préjudiciable à la domination de la corporation suprême que l'élévation du nombre des pontifes à huit, des augures à neuf, des gardiens des oracles de dix à quinze, et des *Epulones* de trois à sept : cette modification avait pour but de satisfaire l'ambition des sénateurs maintenant plus nombreux.

Règlement des financiers. — Pour les affaires financières, même sous la constitution, la voix décisive appartenait au sénat; la seule chose à régler était, en conséquence, le rétablissement de l'ordre financier. Sylla s'était trouvé d'abord dans un embarras pécuniaire peu commun : les sommes qu'il avait apportées d'Asie Mineure avaient été bientôt dépensées pour le paiement de son armée nombreuse et qui s'accroissait chaque jour. Même après la victoire de la porte Colline, le Sénat, voyant que le trésor de l'État avait été porté à Préneste, avait été obligé d'avoir recours à des mesures urgentes. Des terrains de construction dans la capitale et plusieurs parties du territoire de Campanie furent mis en vente; les rois, les cités affranchies ou alliés furent soumis à des contributions extraordinaires; leur propriété foncière et leurs revenus de douanes furent confisqués, et, pour d'autres, de nouveaux priviléges leur furent vendus à prix d'argent. Mais le reste de près de 15,000,000 trouvés dans le trésor public lors de la reddition de Préneste, les enchères publiques qui commencèrent bientôt et d'autres mesures extraordinaires pourvurent aux nécessités du moment. On s'occupa de l'avenir moins en effectuant la réforme de l'administration financière de l'Asie, qui était surtout favorable aux contribuables et dans laquelle le

trésor faisait à peine ses frais, que par la reprise des domaines campaniens auxquels on ajouta Énaria, et surtout par l'abolition des largesses de grains, qui avaient dévoré comme un cancer les finances romaines depuis Gracchus.

Réorganisation du système judiciaire. — Le système judiciaire fut, d'autre part, complétement révolutionné, soit par suite de considérations politiques, soit dans le dessein d'introduire plus d'unité et d'utilité dans la législation jusque-là insuffisante et décousue qui avait prévalu. Au-dessus des cours, dans lesquelles l'ensemble des citoyens décidaient sur les appels de la sentence du magistrat, il y avait, à cette époque, deux espèces de procédure devant le jury.

Procédure ordinaire. — Dans la procédure ordinaire qui était applicable à tous les cas de procès criminels et civils, à l'exception des attentats dirigés contre l'État, l'un des deux préteurs de la capitale faisait la besogne technique, et un juge nommé par lui décidait sur les données légales. La procédure extraordinaire était applicable aux cas civils et criminels d'importance, pour lesquels, au lieu d'un simple juge, un jury spécial avait été désigné par des lois spéciales.

Questions permanentes et spéciales. — De cette nature, étaient les tribunaux spéciaux, constitués pour des cas particuliers, les commissions judiciaires permanentes, telles que celles qui jugeaient les exactions, les empoisonnements et les assassinats, peut-être aussi les faits de corruption électorale et d'autres crimes dans le cours du septième siècle.

centumvirale. — Enfin la cour des cen-

tumvirs, ou seulement dit des cent, appelé aussi, à cause de l'épieu qui servait dans les procès relatifs à la propriété, cour hastale (*hasta*). La période et les circonstances dans lesquelles la cour hastale, qui avait la juridiction dans les procès d'éritage romain, était née, sont maintenant plongées dans l'obscurité; mais elles doivent avoir été à peu près les mêmes que dans le cas des commissions criminelles mentionnées ci-dessus. Quand à la présidence de ces différents tribunaux, il y avait divers règlements dans les ordonnances respectives qui les désignaient; ainsi c'était le préteur qui présidait le tribunal des exactions; pour les cours qui jugeaient les assassinats, c'était un président nommé spécialement parmi ceux qui avaient été édiles, et pour la cour hastale, c'étaient divers directeurs choisis parmi les anciens préteurs. Les jurés pour la procédure ordinaire et extraordinaire étaient, conformément à l'organisation grecque, pris parmi les hommes de cens équestre, qui n'étaient pas de l'ordre sénatorial; pour la cour hastale seulement, trois jurés étaient nommés à l'élection libre dans chacune des trente-cinq tribus, et la cour était composée de ces cent-cinq hommes.

Quæstiones de Sylla. — Les principales réformes de Sylla avaient un triple caractère. D'abord il augmenta considérablement le nombre des cours de jurés. Il y eut dorénavant des cours judiciaires spéciales pour les exactions, pour le meurtre et pour le faux témoignage ; pour la corruption électorale ; pour haute trahison et pour déshonneur infligé au nom romain ; pour adultère ; pour les cas les plus graves de fraude ; pour la falsification de testament ou des monnaies ; pour les violations les plus graves de l'honneur, particulièrement pour les crimes envers la personne et le trouble de la paix publique, l'usure

et d'autres crimes. Pour chacun de ces anciens ou nouveaux tribunaux, Sylla édicta une ordonnance spéciale définissant le crime et la forme de la procédure criminelle. Les autorités ne furent pas privées du droit de nommer, en cas de besoin, des cours spéciales pour des groupes spéciaux de délits. Comme résultat de cet arrangement, les tribunaux populaires, d'une part, et la procédure judiciaire ordinaire, d'autre part, furent matériellement restreints, en ce sens que les procès de haute trahison furent soustraits à la première, et les plus sérieuses falsifications et les crimes les plus graves à la seconde ; mais, sauf cela, il n'y eut de changement ni dans l'une ni dans l'autre institution. Secondement, en ce qui concerne la présidence des cours, six préteurs, comme nous l'avons déjà mentionné, furent en disponibilité pour la présidence de différentes cours de jury, et, en outre, des directeurs spéciaux furent nommés pour les tribunaux particuliers. Troisièmement, les sénateurs furent de nouveau installés dans la fonction de jurés à la place des chevaliers de Gracchus ; dans la cour hastale seulement, autant que nous pouvons le savoir, l'organisation antérieure continua à subsister.

Le but politique de ces dispositions, qui consistait à mettre fin à la part que les chevaliers avaient eue jusque-là dans le gouvernement, se voit aussi clairement que le jour ; mais on ne peut davantage douter que ce n'étaient pas là simplement des mesures à tendance politique, mais qu'elles formaient la première tentative introduite pour réformer la loi et la procédure criminelles des Romains, qui, depuis la lutte entre les ordres, étaient de plus en plus tombées dans la confusion. De cette législation de Sylla date la distinction, inconnue en fait dans l'ancienne loi, entre les causes civiles et criminelles, dans le

sens que nous attachons maintenant à ces expressions : à partir de cette époque, une cause criminelle est celle qui vient devant la cour des jurés, une cause civile est celle qui vient devant le juge individuel. L'ensemble des ordonnances de Sylla relatives aux *Quæstiones* peut être caractérisé comme le premier code romain qui ait suivi les Douze Tables et comme le premier code criminel spécial. Mais on voit aussi dans les détails paraître un esprit louable et libéral. Quelque singulier que cela puisse paraître dans l'auteur des proscriptions, il reste néanmoins vrai qu'il abolit la peine de mort pour les crimes politiques ; car, selon la coutume romaine que Sylla ne modifia pas, le peuple seul, et non la commission de jury, pouvait condamner à la perte de la vie et à l'emprisonnement, et la transmission du procès de haute trahison des citoyens à une commission permanente équivalait à l'abolition de la peine capitale infligée à de semblables offenses. D'autre part, la restriction des commissions spéciales appliquée aux cas particuliers de haute trahison, dont la commission de Varius dans la guerre sociale avait été un spécimen, impliquait également une amélioration. La réforme tout entière était un bienfait véritable et durable, et un monument permanent d'esprit politique pratique, et modéré, qui donnait à son auteur le droit de se présenter, comme les anciens décemvirs, en qualité de souverain médiateur entre les parties.

Lois de police. — Nous pouvons regarder comme une appendice à ces lois criminelles les ordonnances de police, par lesquelles Sylla, en plaçant la loi à la place du censeur, donna une nouvelle force à la bonne discipline et aux usages sévères, et en établissant de nouvelles taxes au maximum au lieu des anciennes qui étaient depuis longtemps périmées

tenta de restreindre le luxe des banquets, des funérailles et autres occasions.

Le système municipal romain. — Enfin, le développement d'un système municipal romain indépendant fut l'œuvre, sinon de Sylla, au moins de l'époque de Sylla. L'idée d'incorporer organiquement la communauté comme unité politique subordonnée à l'unité plus haute de l'État était originairement étrangère à l'antiquité : la cité et l'État étaient dans le monde hellénico-italique une seule et même chose, et le despotisme oriental les concevait tout autrement. Sous ce rapport, il n'y avait pas de système municipal proprement dit, en Grèce ou en Italie. La politique romaine en particulier resta fidèle à son système avec une tenacité particulière. Encore dans le sixième siècle, les communautés dépendantes de l'Italie étaient, par rapport à leur constitution municipale, des États souverains de non-citoyens, ou si elles obtenaient le droit de cité, elles étaient, quoiques libres de s'organiser en républiques, privées de véritables droits municipaux, de sorte que dans toutes les colonies et dans tous les municipes de citoyens, l'administration de la justice et le soin des bâtiments étaient aux mains des préteurs et des censeurs romains. La dernière limite de concession des romains était de permettre que les procès les plus urgents fussent jugés sur place par un substitut (præfectus) du préteur nommé par Rome. Les provinces étaient traitées de même, sauf que le gouverneur y venait en place des autorités de la capitale. Dans les communautés libres, c'est-à-dire formellement souveraines, la juridiction civile et criminelle était aux mains des magistrats municipaux, conformément aux statuts locaux ; seulement, à moins que des privilèges spéciaux s'y opposassent, tout Romain pouvait demander, soit comme

plaignant ou défenseur, à avoir sa cause jugée par des juges italiotes et selon la loi italique. Pour les communautés provinciales ordinaires, le gouverneur romain était la seule autorité judiciaire régulière à laquelle était dévolue la direction de tous les procès. C'était une grande affaire lorsque, comme en Sicile, le défenseur était Sicilien ; le gouverneur était alors obligé par le statut provincial à donner un juge du pays et à lui permettre de décider conformément à l'usage local ; dans la plupart des provinces, cela dépendait du bon plaisir du magistrat président.

Au septième siècle, cette centralisation absolue de la vie publique de la communauté romaine dans cet unique foyer de Rome fut abandonnée, en ce qui concernait au moins l'Italie. Maintenant que l'Italie était une communauté civile isolée, et que le territoire civil allait de l'Anio et du Rubicon aux détroits de Sicile, il était nécessaire de consentir à la formation de communautés civiles moins considérables dans cette unité plus large. Ainsi l'Italie fut organisée en communautés de citoyens complets; à cette occasion aussi les cantons plus étendus, qui étaientpar là plus dangereux, furent probablement convertis,en tantque celan'était pas déjà fait, en districts municipaux.La situation de ces nouvelles communautés de citoyens complets était un compromis entre ce qui leur avait appartenu jusque-là comme États alliés et ce que l'ancienne loi leur aurait attribué, comme parties intégrantes de la cité romaine, celle de la vieille cité romaine. Leur base était en général celle de l'ancienne cité latine formellement souveraine, ou, dans les traits qui ressemblaient en principe à la constitution romaine, celle de la vieille cité romaine patricienne et consulaire ; seulement, on eut soin d'appliquer aux mêmes institutions dans le municipium des noms différents et inférieurs à ceux qui étaient en usage dans la capitale, ou, pour mieux dire, dans

l'État. Une assemblée de citoyens était placée à la tête, avec la prérogative d'émettre des statuts et de nommer les magistrats municipaux. Un conseil municipal de cent membres remplissait le rôle de sénat romain. L'administration de la justice était dirigée par quatre magistrats, deux juges réguliers correspondant aux deux consuls, et deux juges du marché correspondant aux édiles curules. Les fonctions de la censure, qui revenait, comme à Rome, tous les cinq ans, et qui consistait principalement dans la surveillance des édifices publics, étaient également confiées aux magistrats suprêmes de la communauté, c'est-à-dire les *duumviri* ordinaires, qui, dans ce cas prenaient le titre distinctif de *duumviri*, avec un pouvoir censorial ou quinquennal. Les fonds municipaux était administrés par deux questeurs. Les fonctions religieuses étaient primitivement confiées aux deux collèges de devins qui connaissaient seuls la constitution latine primitive, les pontifes et les augures.

Relations du municipe avec l'Etat. — En ce qui concerne la relation de cet organisme politique secondaire avec l'organisation principale de l'État, toutes les prérogatives politiques appartenaient en général à l'un aussi bien qu'à l'autre, et, en conséquence, le décret municipal et l'*imperium* des magistrats municipaux liaient les citoyens municipaux comme le décret du peuple et l'imperium consulaire liaient le Romain. Ceci entraînait, dans l'ensemble, un exercice coordonné du pouvoir par les autorités de l'État et celles de la cité : toutes deux avaient, par exemple, le droit d'évaluation et de taxation, en sorte que, pour ce qui concernait les évaluations municipales et les taxes, celles qui étaient prises par Rome n'étaient pas portées en compte et vice-versâ ; les édifices publics pouvaient être fondés soit par les magistrats ro-

mains dans toute l'Italie, soit par les autorités municipales dans leurs propres districts, et de même dans d'autres cas. En cas de collision, naturellement la communauté cédait à l'État, et le décret du peuple invalidait le décret municipal. Une division formelle de fonctions n'eut lieu que dans l'administration de la justice, où le système de pure coordination aurait entraîné la plus grande confusion. Dans la procédure criminelle, probablement toutes les causes capitales, et dans la procédure civile, les cas plus compliqués qui présumaient une action indépendante de la part du magistrat président étaient réservées aux autorités et aux jurés de la capitale, et les cours municipales italiques étaient restreintes aux procès moins importants et moins compliqués ou à ceux qui demandaient l'urgence.

Naissance du municipe. — L'origine du système municipal de l'Italie se perd dans l'obscurité. Il est probable que les germes en remontent aux règlements exceptionnels appliqués aux grandes colonnies de citoyens, qui furent fondées à la fin du sixième siècle; du moins plusieurs différences, en elles-mêmes indifférentes, entre les colonies et les municipes des citoyens tendent à montrer que la nouvelle colonie de citoyens, qui prit, en fait, à cette époque la place de la colonie latine, avait originairement une meilleure situation légale que le vieux municipe des citoyens, et l'avantage peut n'avoir consisté que dans une constitution municipale rapprochée de celle des Latins, telle que celle qui appartint plus tard à toutes les colonies et à tous les municipes de citoyens. La nouvelle organisation se remarque pour la première fois dans la colonie révolutionnaire de Capoue, et il n'est pas douteux qu'elle ne fut appliquée complètement que lorsque toutes les villes jusque-là souveraines de l'Italie durent

être oganisées, par suite de la guerre sociale, en communautés de citoyens. Que ce fût la loi Julia ou les censeurs de Sylla de 668 (86) qui aient réglé le détail, c'est ce qu'on ne peut déterminer. Quand on commença à confier les fonctions censoriales aux duumvirs, on sembla vouloir imiter l'ordonnance de Sylla qui amoindrissait la censure ; mais cette mesure put également être rattachée à la constitution latine primitive à laquelle la censure était inconnue. En tous cas, cette constitution municipale, englobée dans l'État proprement dit et subordonnée à lui, est l'un des produits les plus remarquables et les plus importants de l'époque de Sylla et de la vie politique des Romains en général. L'antiquité était aussi peu capable de laisser la cité dans l'État que de développer le gouvernement représentatif et les autres grands principes de notre vie politique moderne ; mais elle menait le développement politique jusqu'aux limites où il dépasse et fait éclater les dimensions qui lui ont été assignées ; il en fut ainsi particulièrement de Rome, qui, sous tous les rapports, se trouve sur la ligne de séparation entre l'ancien et le nouveau monde intellectuel. D'ailleurs, dans la constitution de Sylla, l'assemblée collective et le caractère urbain de la république romaine, disparaissaient dans une forme qui n'avait plus de sens ; la cité subsistant dans l'Etat était complètement développée dans le municipe italique. Cette dernière constitution de la république libre entraînait, jusqu'au nom, qui, en pareil cas, est la moitié de la chose, le système représentatif et l'idée de l'État assis sur la base des municipalités.

Le système municipal des provinces ne fut pas modifié par ce mouvement : les autorités municipales des villes non libres demeurèrent, au contraire, des exceptions spéciales, restreintes à l'administration et à la police, dont on ne pouvait séparer sans doute

une certaine juridiction, par exemple sur les esclaves criminels.

Impression produite par la réorganisation de Sylla. — Telle fut la constitution que Lucius Cornelius Sylla donna à la république romaine. Le sénat et l'ordre équestre, les citoyens et le prolétariat, les Italiotes et les provinciaux, l'acceptèrent comme imposée par le dictateur, sinon sans murmure, au moins sans révolte : il n'en fut pas ainsi des officiers de Sylla. L'armée romaine avait complètement changé de caractère. La réforme de Marius l'avait certainement rendue plus propre à l'action, et plus utile au point de vue militaire, que lorsqu'elle refusait de se battre devant les murs de Numance ; mais elle avait changé en même temps, de force civique, en troupe de mercenaires qui ne montraient aucune fidélité pour l'État, et qui n'en avaient pour leurs officiers que lorsqu'ils étaient personnellement assez habiles pour gagner leur affection. La guerre civile avait prouvé d'une manière terrible cette révolution complète dans l'esprit de l'armée ; six généraux, Albinus, Caton, Rufus, Flaccus, Cinna et Caius Carbon, avaient été frappés par la main de leurs soldats ; Sylla seul avait été jusque-là capable de conserver la haute main sur cette dangereuse multitude, et cela en lâchant les rênes à tous les désirs les plus sauvages, comme jamais général ne 'avait fait avant lui. Si c'est à lui qu'on a imputé la destruction de l'ancienne discipline militaire, cette imputation n'est pas dénuée de fondement, quoiqu'elle ne soit pas tout à fait exacte ; il fut, il est vrai, le premier magistrat romain qui put remplir la tâche politique et militaire en se présentant comme un condottieri. Il n'avait pas pris, cependant, la dictature militaire pour soumettre l'État à la soldatesque, mais pour obliger tout dans

l'État, particulièrement l'armée et les officiers, à se soumettre de nouveau à l'autorité civile. Lorsqu'on comprit cela, une opposition s'éleva contre lui dans son état-major. L'oligarchie pouvait tyranniser les citoyens : mais il semblait intolérable que les généraux, qui, avec leur forte épée, avaient remplacé les sénateurs renversés de leurs sièges, fussent maintenant invités à obéir implicitement à ce même sénat. Les deux mêmes officiers en qui Sylla avait placé le plus de confiance résistaient au nouvel ordre de choses. Lorsque Cnæus Pompée, à qui Sylla avait confié la conquête de la Sicile et de l'Afrique et qu'il avait pris pour son gendre, reçut l'ordre, après avoir accompli sa tâche, de licencier son armée, il n'obéit pas à cet ordre, et se mit presque en pleine insurrection. Quintus Ofella, dont la ferme persévérance devant Preneste avait assuré le succès de la dernière campagne, devint candidat au consulat, en violation manifeste des règlements récemment édictés, sans avoir rempli les magistratures inférieures. Avec Pompée, il y eut sinon une réconciliation cordiale, au moins un compromis. Sylla, qui connaissait assez son homme pour ne pas le craindre, ne ressentit pas la remarque impertinente que lui fit Pompée, lorsqu'il lui dit ouvertement que les gens s'occupaient plus du soleil levant que du soleil couchant, et il accorda au riche jeune homme les creux honneurs auxquels son cœur était attaché. Si dans cette circonstance il parut facile, il montra, dans le cas d'Ofella, qu'il n'était pas disposé à laisser ses lieutenants abuser de lui : dès que celui-ci eut mis en avant sa candidature inconstitutionnelle, Sylla le fit assassiner au forum ; il déclara ensuite aux citoyens assemblés que l'action avait été commise par ses ordres et leur expliqua la raison pour laquelle il l'avait faite. Ainsi cette opposition significative de l'état-major au nouvel ordre de

chose fut sans doute apaisée pour le moment; mais elle continua à subsister et donna un commentaire pratique de cette parole de Sylla, que ce qu'il avait fait en cette occasion il n'aurait pu le faire une seconde fois.

Restauration de l'ordre constitutionnel. — Il restait encore une chose, peut-être la plus difficile de toutes: mettre d'accord un état de choses extraordinaire avec l'ordre légal prescrit par les anciennes et nouvelles lois. Cette tâche fut facilitée par cette circonstance, que Sylla ne perdit jamais le but final. Quoique la loi Valeria lui donnât le pouvoir absolu et assurât à chacune de ses ordonnances force de loi, il ne s'était prévalu de cette prérogative extraordinaire que pour des mesures qui étaient d'importance transitoire et pour lesquelles sa participation aurait inutilement compromis l'État et les citoyens, particulièrement pour les proscriptions. Ordinairement il avait observé lui-même les règlements qu'il avait portés pour l'avenir. Le peuple fut consulté; nous le voyons dans la loi sur les questeurs qui existe encore en partie; il en est de même d'autres lois, par exemple la loi somptuaire et celles qui concernaient la confiscation des domaines. De même le sénat fut consulté préalablement sur des actes administratifs plus importants, tels que l'envoi et le rappel de l'armée d'Afrique et l'octroi des chartes municipales. Ce fut dans le même esprit que Sylla fit élire des consuls même pour l'année 673 (81), ce qui évita au moins de dater officiellement de la dictature; néanmoins le pouvoir était encore exclusivement aux mains du dictateur, et l'élection fut dirigée de manière à tomber sur des personnages secondaires. Mais l'année suivante, 674 (80), Sylla rétablit l'ancienne constitution dans son plein exercice, et administra l'État comme consul, avec son

camarade d'arme, Quintus Metellus, retenant la dictature, mais la laissant sommeiller. Il voyait bien combien il était dangereux pour ses propres institutions de perpétuer la dictature militaire. Lorsque le nouvel état de choses sembla prendre racine et que la plus grande et la plus importante partie de la législation nouvelle eût été promulguée quoiqu'il y eût encore à organiser divers travaux, tels que la colonisation, il laissa faire les élections de 635 (79), déclara la réélection au consulat incompatible avec les nouvelles lois ; et au commencement de 635 (79), il résigna la dictature dès que les nouveaux consuls Publius Servilius et Appius Claudius furent entrés en charge.

Sylla résigne la dictature. — Les cœurs les plus endurcis furent frappés, quand l'homme qui avait disposé selon son bon plaisir de la vie et de la propriété de millions d'hommes, qui avait vu, sur un simple signe de lui, tant de têtes tomber, qui avait tant d'ennemis mortels habitant dans chaque rue de Rome et dans chaque ville d'Italie, et qui, sans un allié de pouvoir égal, ni même à proprement parler de parti régulier, avait mené à bonne fin son œuvre de réorganisation de l'État, œuvre qui froissait bien des intérêts et des opinions, lorsque cet homme parut sur le forum de la capitale, renonça volontairement à son pouvoir souverain, renvoya sa suite et ses licteurs, et invita tout citoyen à parler, s'il avait quelque compte à lui demander. Tout le monde se tut : Sylla descendit de la tribune et retourna chez lui, à pied, entouré de ses seuls amis, au milieu de cette même populace qui, huit années auparavant, avait rasé sa maison.

Caractère de Sylla. — La postérité n'a apprécié avec justice ni Sylla ni son œuvre de réorganisa-

tion, comme c'est l'ordinaire pour les hommes qui s'opposent au courant des choses. En fait, Sylla est un des plus merveilleux caractères de l'histoire, nous pouvons même dire un phénomène unique. Doué au physique et au moral d'un tempérament ardent, avec des yeux bleus, un teint blanc et qui se colorait à la moindre émotion, belle figure, du reste, avec des yeux perçants, il ne semblait pas destiné à avoir plus d'importance dans l'État que ses ancêtres qui, depuis le temps de son grand aïeul Publius Cornelius Rufinus, consul en 464-477 (290-277), l'un des généraux les plus distingués et en même temps l'homme le plus orgueilleux du temps de Pyrrhus, étaient restés dans des situations secondaires. Il ne demandait à la vie que des jouissances tranquilles. Elevé avec cette éducation raffinée qui était habituelle à cette époque dans les familles sénatoriales les moins riches de Rome, il se livra bientôt à l'entraînement des jouisances sensuelles et intellectuelles que lui assurait la combinaison de la politesse grecque et de la richesse romaine. Il était aussi agréable comme homme du monde aristocratique que comme camarade du camp ; ses amis humbles ou grands, trouvaient en lui un ami sympathique et un généreux appui dans les temps difficiles et qui donnait avec plus de plaisir son or à un camarade embarrassé qu'à un riche créancier. Il aimait beaucoup la coupe de vin, et encore plus les femmes ; même dans ses dernières années, lorsqu'il n'était plus dictateur, il se mettait à table dès que la besogne du jour était terminée. Il avait une tendance à l'ironie, nous pourrions même dire à la bouffonnerie. Même du temps où il était dictateur, il donna des ordres, en faisant vendre publiquement les biens des proscrits, pour qu'une récompense, prélevée sur le prix de vente, fût accordée à l'auteur d'un mémoire panégyrique qui lui fut pré-

senté, à condition que l'écrivain promettrait de ne plus chanter ses louanges. Lorsqu'il justifia devant les citoyens l'exécution d'Ofella, il le fit en racontant au peuple la fable du paysan et de la lice. Il aimait à choisir ses compagnons parmi les acteurs, et se plaisait à boire non-seulement avec Quintus Roscius, le Talma romain, mais aussi avec des acteurs bien inférieurs ; il chantait lui-même assez bien et composait des farces pour jouer avec ses amis. Au milieu de ces joyeuses bacchanales, il ne perdait cependant ni sa vigueur corporelle ni sa vigueur mentale ; dans les loisirs de la retraite, il s'adonnait avec ardeur à la chasse, et il apporta d'Athènes conquise à Rome les écrits d'Aristote, ce qui prouve au moins son intérêt pour les lectures sérieuses. Les caractères particuliers du Romain lui répugnaient. Sylla n'avait rien de la hauteur que les grands de Rome aimaient à montrer en présence des Grecs, ni de la pompe des hommes à caractère étroit ; au contraire, il se laissait aller librement à son humeur, il se montrait probablement au grand scandale de ses concitoyens, dans les villes grecques vêtu comme un Grec. Il engageait ses amis aristocratiques à mener eux-mêmes leurs chariots dans les jeux. Il avait encore moins ces espérances semi-patriotiques et semi-égoïstes qui, dans les pays de constitution libre, entraînent les jeunes gens de talent dans l'arène politique, et qu'il avait peut-être ressenties lui-même dans son temps. Dans une vie telle que la sienne, qui oscillait entre l'enivrement passionné et un réveil plus que tempérant, les illusions se dissipent promptement. Le désir et la lutte lui paraissaient probablement une folie dans un monde absolument gouverné par la chance comme terme de ses efforts. Il suivit la tendance universelle de cet âge qui était à la fois incrédule et superstitieux. Sa crédulité singulière n'était pas la superstition plé-

béienne de Marius, qui avait un prophète à sa solde et qui réglait ses actions sur ses prédictions : c'était encore moins la croyance fanatique au fatalisme ; c'était la foi dans l'absurde, qui ne manque jamais de s'emparer de l'esprit des hommes qui ont cessé de croire à la coordination des choses, la superstition du joueur heureux qui se croit privilégié par le destin à amener partout et toujours le bon numéro. Pour les choses pratiques, Sylla savait très bien satifaire avec ironie aux exigences de la religion. Lorsqu'il vidait les trésors des temples grecs, il déclarait qu'un homme ne pouvait manquer de rien quand les dieux se chargeaient de remplir son trésor. Lorsque les prêtres de Delphes lui répondirent qu'ils étaient effrayés de lui envoyer les trésors qu'il avait demandés, parce que la harpe du dieu résonnait d'un son clair quand on la touchait, il répondit qu'on pouvait d'autant mieux les lui envoyer, que le dieu approuvait ainsi évidemment ses desseins. Il se flattait néanmoins de l'idée qu'il était un favori choisi des dieux, et d'une manière encore plus spéciale de la déesse à laquelle il avait toujours assigné la prééminence, de Vénus. Dans ses conversations comme dans ses autobiographies, il se vantait du commerce qu'il avait eu fréquemment avec les dieux par des songes et des présages. Quoiqu'il eût plus de droit que personne d'être fier de ses talents, il ne l'était pas ; mais il était fier de la fidélité inouïe de la fortune. Il avait coutume de dire que ses entreprises improvisées lui réussissaient mieux que ses plans les mieux combinés ; et une de ses manies, enfantillage d'un enfant gâté de la fortune, était de déclarer qu'il n'avait perdu personne dans une bataille. Il témoignait simplement d'une disposition naturelle lorsque, après avoir atteint au comble de la fortune et voyant tous ses contemporains si prodigieusement au-dessous de lui, il prenait la désignation

d'Heureux, *Sylla Felix*, comme un véritable surnom, et qu'il le transmit à ses enfants.

Carrière politique de Sylla. — Rien n'était plus loin de l'esprit de Sylla qu'une ambition systématique : il avait trop de sens commun pour regarder, ainsi que ses contemporains, le consulat comme dernier terme à son ambition ; il était trop indifférent et trop idéologue pour être volontairement disposé à entreprendre la réforme d'une constitution vermoulue. Il restait là où la naissance et l'éducation le plaçaient, dans le cercle de la société élégante, et passa par tous les degrés de la hiérarchie : il n'eut plus l'occasion de se donner de la peine, et laissa ces efforts aux abeilles travailleuses qui ne manquaient pas. Ainsi, en 647 (107), dans la distribution des places de questeurs, le hasard l'amena en Afrique au quartier général de Marius. L'homme du monde de la capitale fut reçu médiocrement par le général bourru et par son état-major. Blessé de cette réception, Sylla, hardi et habile comme il l'était, apprit bientôt le métier des armes, et, dans son audacieuse expédition en Mauritanie, montra pour la première fois ce mélange d'audace et de ruse qui faisait dire à ses contemporains qu'il était à la fois un lion et un renard, et que chez lui le renard était plus dangereux que le lion. Pour le jeune noble et brillant officier qui avait été réellement l'instrument des succès de la guerre de Numidie, il y avait maintenant une carrière splendide à parcourir ; il prit part aussi à la guerre des Cimbres, et manifesta son talent singulier pour l'organisation dans la tâche difficile de pourvoir aux subsistances : néanmoins les plaisirs de la capitale avaient encore plus d'attrait pour lui que la guerre ou même que la politique. Dans le cours de sa préture, qu'il obtint en 661 (93), après avoir échoué

dans une candidature antérieure, il eut encore la chance que dans la province la moins importante de toutes, eut lieu la première victoire sur le roi Mithridate et le premier traité avec les puissants Arsacides ainsi que leur première humiliation. La guerre civile survint. Ce fut Sylla qui en décida le premier acte, l'insurrection italiote, en faveur de Rome, et qui conquit encore le consulat avec son épée ; ce fut lui, de plus, qui, lorsqu'il était consul, étouffa avec une rapidité énergique la révolte de Sulpicius. La fortune semblait se proposer d'éclipser le vieux héros par le jeune officier. La capture de Jugurtha, la défaite de Mithridate, qui avait été l'objet principal des efforts de Marius, furent accomplies par Sylla, dans des situations subordonnées : dans la guerre sociale, où Marius perdit son renom de général et fut déposé, Sylla trouva moyen d'établir sa réputation militaire et de s'élever au consulat : la révolution de 666 (88), qui était avant et par dessus tout un conflit personnel entre les deux généraux, finit par l'exil et la fuite de Marius. Presque sans le désirer, Sylla était devenu le général le plus fameux de son temps, et le bouclier de l'oligarchie. De nouvelles et de plus formidables crises suivirent la guerre de Mithridate et la révolution de Cinna : l'étoile de Sylla continua à s'élever. Comme le capitaine qui n'essaie pas d'éteindre l'incendie de son navire en flammes, mais qui continue à tirer sur l'ennemi, Sylla, tandis que la révolution sévissait en Italie, persévéra dans son entreprise en Asie, jusqu'à ce que l'ennemi public fût vaincu. Dès qu'il en eut fini avec l'ennemi, il écrasa le règne de l'anarchie et sauva la capitale du désespoir des Samnites et des révolutionnaires. Le moment de son retour à Rome fut pour lui un mélange continuel de joie et de douleur ; il raconte lui-même, dans un mémoire, que dans la première nuit qu'il

passa à Rome il ne put fermer l'œil, et nous le croyons sans peine. Cependant sa tâche n'était pas terminée : son étoile devait s'élever plus haut. Autocrate absolu, comme jamais ne le fut un roi, et cependant cherchant toujours à rester dans la légalité au point de vue des formes, il mâta le parti ultra-réactionnaire, annihila la constitution des Gracques qui, depuis quarante ans, dominait l'oligarchie, il fit céder devant la loi rétablie dans toute sa force la puissance des capitalistes, du prolétariat de la ville qui était entré en rivalité avec l'oligarchie, et enfin l'arrogance du sabre qui s'était emparée de son propre état-major. Il établit l'oligarchie sur un pied plus indépendant que jamais, plaça le pouvoir dominant comme un instrument entre ses mains, lui confia la législation, les cours, la puissance suprême militaire et financière, et lui donna une sorte de garde du corps dans les esclaves délivrés, et une sorte d'armée dans les colons militaires établis. Enfin, lorsque l'œuvre fut terminée, le créateur la laissa marcher. Dans toute cette longue carrière militaire et politique, Sylla ne perdit jamais une bataille, ne fut jamais obligé de reculer, et, ne se laissant détourner ni par ses amis ni par ses ennemis, il amena les choses au point qu'il avait fixé. Il avait raison, en vérité, de remercier son étoile. La capricieuse déesse de la fortune semblait s'être fixée pour lui, et avoir pris plaisir à charger son favori de succès et d'honneurs, qu'il les eût ou non désirés. Mais l'histoire doit être plus juste pour lui qu'il ne le fut pour lui-même, et doit le placer dans un rang plus élevé que celui de simple favori de la fortune.

Sylla et son œuvre. — Nous ne voulons pas dire que la constitution de Sylla fût une œuvre de génie politique comme celles de Gracchus ou de César. On

n'y rencontre pas, et cela était impossible vu son caractère de restauration, une seule maxime d'État vraiment nouvelle. Tous ses traits les plus essentiels, l'admission au sénat par l'obtention de la questure, l'abolition du droit censorial de rejeter un sénateur du sénat, l'initiative législative du sénat, la conversion de la magistrature tribunitienne en un instrument entre les mains du sénat pour enchaîner le pouvoir, la prolongation de deux années pour la durée des charges, la transmission du commandement du magistrat élu au proconsul et au propréteur sénatorial, et même la nouvelle organisation criminelle et municipale, ne furent pas créées par Sylla, mais étaient des institutions déjà nées du gouvernement oligarchique, et qu'il se contenta de régulariser et de fixer. Et quant aux cruautés qui accompagnèrent sa restauration, les proscriptions et les confiscations, sont-elles, comparées avec les actes de Nasica, de Popillius, d'Opimius et de Cæpion et autres, autre chose qu'une organisation légale du mode oligarchique traditionnel de se débarrasser de ses adversaires ? On ne peut porter sur l'oligarchie romaine de cette époque d'autre jugement qu'une inexorable et complète condamnation, et la constitution de Sylla en a sa part. Mais nous ne violons pas le caractère sacré de l'histoire en accordant une louange que nous arrache le caractère remarquable d'un homme pervers, lorsque nous disons que Sylla était moins responsable de la restauration de Sylla, que le corps de l'aristocratie romaine qui avait gouverné comme une clique pendant des siècles et que l'âge n'avait fait que rendre plus mauvaise, et que tout ce qui s'y trouve d'informe et d'absurde lui doit être principalement imputé. Sylla réorganisa l'État, non cependant comme le propriétaire qui arrange à sa fantaisie sa propriété endommagée et règle son genre de vie, mais comme un gérant temporaire qui obéit

froidement à ses instructions : c'est un point de vue faux et superficiel que de transporter en cette occasion la responsabilité du propriétaire au gérant. Nous estimons trop peu l'importance de Sylla, ou plutôt nous jugeons trop sommairement ces terribles proscriptions, ces exils et ces confiscations qui étaient et devaient demeurer sans compensation, lorsque nous les regardons comme l'œuvre d'un tyran altéré de sang, que le hasard avait placé à la tête du gouvernement. Ces actes et le terrorisme de la restauration étaient le fait de l'aristocratie, et Sylla n'y eut d'autre part que celle de la hache du bourreau, instrument inconscient de la volonté humaine. Sylla remplit ce rôle avec une rare et supérieure perfection ; mais dans les limites qui lui étaient fixées, son œuvre ne fut pas seulement grandiose mais utile. Jamais une aristocratie, dont la décadence augmentait tous les jours, telle que l'aristocratie de ce temps, ne trouva un gardien aussi dispos et aussi capable que Sylla pour lui offrir l'épée d'un général et la plume d'un législateur avec plus de désintéressement personnel. Il y a sans doute une différence entre un officier qui refuse le sceptre par patriotisme et celui qui le dédaigne par ennui ; mais pour ce qui concerne l'absence complète d'égoïsme politique, et, bien entendu, sous ce rapport seulement, Sylla mérite d'être nommé à côté de Washington.

Valeur de la constitution de Sylla. — Mais le pays tout entier, et pas seulement l'aristocratie, lui devait plus que la postérité n'est disposée à l'avouer. Sylla termina définitivement la révolution italienne, en tant qu'elle était basée sur l'incapacité des priviléges des districts individuels, moins privilégiés comparés avec d'autres mieux partagés, et en s'obligeant lui-même, ainsi que son parti, à reconnaître l'égalité

des droits de tous les Italiotes devant la loi, il devint l'auteur réel et définitif de la complète unité de l'Italie, bénéfice qui ne fut pas acheté trop cher par tant de troubles et de flots de sang. Sylla cependant fit plus encore. Pendant plus d'un demi-siècle, la puissance de Rome avait décliné et l'anarchie avait été la condition permanente : car le gouvernement du sénat avec la constitution des Gracques était l'anarchie, et le gouvernement de Cinna et de Carbon était une preuve plus terrible encore de la faiblesse du gouvernement ; on en voit une claire démonstration dans cette ligue antinaturelle et irréfléchie avec les Samnites : c'était la plus absurde, la plus intolérable, la plus pernicieuse de toutes les conditions politiques : c'était en réalité le commencement de la fin. Nous n'allons pas trop loin en affirmant que la république romaine longtemps minée se serait ébranlée, si Sylla, par son intervention en Italie et en Asie n'avait pas sauvé son existence. Il est vrai que la constitution de Sylla ne dura pas plus que celle de Cromwell, et il n'était pas difficile de voir que l'édifice n'en était pas solide ; mais c'est une véritable étourderie que de ne pas comprendre que sans Sylla l'emplacement même de cet empire aurait disparu, et Sylla n'est pas principalement responsable de cette absence de solidité. L'homme d'État ne peut édifier que dans les limites qui lui sont assignées. Que pouvait faire un conservateur, pour sauver la constitution, si ce n'est ce que fit Sylla ; il prévoyait lui-même qu'en créant une forteresse, il ne pouvait créer une garnison, et que la complète inhabileté des oligarques rendrait vaine toute tentative de sauver l'oligarchie. Sa constitution ressemblait à une digue temporaire opposée aux eaux en furie : ce n'était pas la faute du constructeur, si, dix ans après, les vagues entraînaient un édifice élevé contre les lois de la nature, et qui n'était pas défendu par ceux qu'il

abritait. L'homme d'Etat n'a pas besoin de considérer d'utiles réformes isolées, telles que celles des finances de l'Asie et de la justice criminelle, pour ne pas condamner sommairement la restauration éphémère de Sylla ; il l'admirera comme une réorganisation de la république, judicieusement imaginée et exécutée avec assez de succès au milieu de difficultés infinies, et il placera le libérateur de Rome et le fondateur de l'unité italienne au-dessous de Cromwell, mais dans la même classe.

Nature immorale et superficielle de la restauration de Sylla. — Ce n'est pas cependant l'homme d'Etat seul qui a voix pour juger les morts ; et c'est avec justice que le sentiment humain outragé ne veut pas admettre ce que fit Sylla ou ce qu'il laissa faire. Non seulement Sylla établit son pouvoir despotique par une violence sans scrupule, mais en agissant ainsi, il appela les choses par leur nom avec une certaine franchise cynique, qui a clairement offensé la grande masse des faibles de cœur qui sont plus révoltés du nom que de la chose, tandis que le caractère froid et désintéressé de ses crimes les rend certainement pour le jugement encore plus révoltants que les crimes suggérés par la passion. Les exils, les récompenses aux exécuteurs, les confiscations de biens, la procédure sommaire pour les officiers insubordonnés s'étaient présentés cent fois, et la moralité politique obtuse de l'ancienne civilisation n'avait, pour de semblables choses, que de tièdes censures ; mais il était sans exemple que les noms des procrits fussent affichés publiquement et leurs têtes publiquement exposées, qu'une somme déterminée fût donnée aux bandits qui les tuaient, et qu'ils fussent régulièrement inscrits dans les comptes de l'État, que la propriété confisquée fût vendue à l'en-

can comme la dépouille d'un ennemi, que le général fît exécuter et reconnût l'acte devant le peuple. Ce semblant public d'humanité était aussi une erreur politique : il contribua sensiblement à envenimer les crises révolutionnaires suivantes, et sous ce rapport, il plane aujourd'hui encore une ombre sur la mémoire de l'auteur des proscriptions.

Sylla mérite d'autant plus d'être blâmé que, tandis que dans d'autres affaires il agit avec une vigueur sans remords, dans les questions secondaires, et surtout dans les questions personnelles, il se laissa souvent emporter par son tempérament sanguin, et agit suivant les caprices de son humeur. Quand il sentait vraiment de la haine, comme contre les partisans de Marius, il la laissait suivre son cours, même contre les innocents, et se flattait d'avoir jugé amis et ennemis comme personne. Il ne dédaigna pas de tirer avantage de sa place et de sa puissance pour accumuler une fortune colossale. Premier monarque absolu de Rome, il justifia la maxime de l'absolutisme, que les lois n'obligent pas le prince ; on le voit par les lois qu'il publia lui-même sur l'adultère et l'extravagance du luxe. Mais sa douceur envers son propre parti et ses amis était plus pernicieuse pour l'État que son indulgence pour lui-même. Le relâchement de la discipline militaire, quoique prescrit en partie par les exigences politiques, peut être compris dans cette catégorie : mais une indulgence plus pernicieuse fut celle qu'il eut pour ses partisans politiques. Sa longanimité sous ce rapport est à peine croyable : ainsi, non seulement Lucius Murena ne fut pas puni pour les défaites qu'il éprouva par folie et par insubordination, mais on lui donna même le triomphe. Cnæus Pompée, qui avait mérité un plus rude traitement, reçut de Sylla des honneurs extravagants. L'étendue et les énormités des proscriptions et des confiscations

vinrent moins des desseins prémédités de Sylla que de cet esprit d'indifférence qui, dans la situation où il se trouvait, ne valait guère mieux. Sylla, avec ce tempérament intrinsèquement énergique et cependant profondément indifférent, devait avoir une conduite très diverse : tantôt une inexorable sévérité, tantôt une indulgence incroyable, et cela se conçoit facilement. On a souvent répété qu'il était avant la dictature un homme doux et humain et qu'il devint comme dictateur un tyran altéré de sang : mais cette assertion se réfute d'elle-même ; si, comme dictateur, il montra le contraire de cette douceur primitive, il est plus juste de dire qu'il punit avec autant de nonchalance qu'il pardonna. Cette frivolité ironique pénétra toute sa carrière politique. Il semblait que le vainqueur voulût attribuer à sa bonne fortune ses talents militaires, et ne fît aucun cas de la victoire, comme s'il avait un pressentiment partiel du caractère vain et périssable de son œuvre ; ainsi qu'un intendant, il aimait mieux réparer que renverser et rebâtir, et se contenta, en définitive, de quelques travaux secondaires pour cacher les crevasses.

Sylla après sa retraite. — Mais, tel qu'il était, ce don Juan politique était un homme tout d'une pièce. Sa vie tout entière atteste l'équilibre intérieur de sa nature. Dans les situations les plus diverses, Sylla demeura invariablement le même. C'était la même humeur qui, après les brillants succès d'Afrique, lui faisait rechercher une fois de plus les loisirs de la capitale, et qui, après la possession complète du pouvoir absolu, le poussait à chercher le repos et la solitude dans la ville de Cumes. Quand il disait que les affaires publiques étaient un fardeau dont il se débarrassa dès qu'il put, ce n'était pas là une pure phrase. Après son abdication, il demeura parfaite-

ment semblable à lui-même, sans aigreur comme sans affectation, charmé d'être débarrassé des affaires publiques, et cependant intervenant encore de temps à autre quand le temps le demandait. La chasse, la pêche et la composition de ses mémoires occupaient ses heures de loisir : pour se délasser, il arrangea à la requête des habitants en discorde, les affaires de la colonie voisine de Putéoli, avec autant d'aisance et de rapidité que celles de la capitale. Son activité suprême, sur son lit de souffrance, s'appliqua à la levée d'une contribution pour la reconstruction du temple Capitolin, dont il ne lui fut pas donné de voir l'achèvement. La mort le surprit un peu plus d'une année après sa retraite, dans la soixantième année de sa vie, tandis qu'il était encore dans toute la vigueur de son corps et de son esprit : il fut malade quelques jours, et deux jours avant sa mort, il travaillait encore à son autobiographie : il fut emporté par la rupture d'un vaisseau sanguin, 676 (78). La fortune fidèle ne l'abandonna pas même sur son lit de mort. Il ne devait certainement pas rentrer dans l'arène des partis et mener de nouveau ses vieux guerriers contre une nouvelle révolution : cependant la situation des affaires était telle, à sa mort, en Espagne et en Italie, que cette tâche aurait pu difficilement lui être épargnée, si sa vie s'était prolongée.

Ses funérailles. — Déjà, lorsqu'on mit en avant l'idée de lui faire des funérailles publiques à Rome, bien des voix qui auraient été silencieuses pendant sa vie s'élevèrent contre ce dernier honneur qu'on voulait rendre au tyran. Mais sa mémoire était trop vivante ainsi que la terreur qu'inspiraient ses soldats : il fut résolu que le corps serait apporté dans la capitale et que les obsèques y seraient célébrées. L'Italie ne fut jamais témoin d'une plus grande solennité fu-

néraire. Partout où passait le corps revêtu d'insignes royaux, avec ses étendards connus et ses faisceaux portés devant lui, les habitants, et surtout les soldats en deuil, se joignirent au cortège funéraire : il semblait que toute l'armée voulût de nouveau se réunir autour du héros mort qui l'avait si souvent conduite à la victoire. Lorsque l'immense cortège atteignit la capitale, les cours judiciaires ne siégèrent pas, et toutes les affaires furent suspendues, et deux mille couronnes d'or furent déposées sur sa tombe ; derniers honneurs rendus par les fidèles légions, par les cités et par ses amis les plus intimes. Sylla, fidèle à la coutume de la gens Cornelia, avait demandé que son corps fût enseveli sans être brûlé ; mais d'autres se souvenaient de ce qu'on avait fait jadis et de ce qui pouvait se reproduire : par l'ordre du sénat, le corps de l'homme qui avait troublé les cendres de Marius fut livré aux flammes. Conduit par tous les magistrats et par le sénat tout entier, par les prêtres et les prêtresses dans leurs vêtements officiels et la troupe des jeunes gens en armure équestre, la procession arriva au forum ; dans ce lieu, rempli de ses actions et pour ainsi dire encore du son de ses paroles redoutées, fut prononcé le discours funéraire, et de là la bière fut portée sur les épaules des sénateurs, au Champ de Mars, où était dressé le bûcher. Tandis que la flamme brillait, les chevaliers et les soldats faisaient une course d'honneur autour du cadavre ; les cendres du dictateur furent déposées dans le Champ de Mars, auprès des tombes des anciens rois, et les femmes romaines pleurèrent pour lui pendant une année.

CHAPITRE XI

LA RÉPUBLIQUE ET SON ORGANISATION

Banqueroute de l'État romain à l'intérieur et à l'extérieur. — Un espace de temps de quatre-vingt-dix ans, quarante d'une paix profonde, cinquante d'une révolution permanente, s'est écoulé. C'est l'époque la moins glorieuse que Rome ait traversée. Les Alpes furent, il est vrai, franchies à l'ouest et à l'est, et les armes romaines arrivèrent, par la péninsule espagnole, jusqu'à l'océan Atlantique, par la Grèce et la Macédoine jusqu'au Danube; mais ce furent en somme des lauriers peu utiles. Le cercle des populations soumises à la volonté, aux ordres, à la domination ou à l'amitié du peuple romain ne fut pas sensiblement élargi; on se contenta de recueillir l'héritage d'un temps meilleur, et de réduire à la soumission complète les populations attachées à Rome par des liens de dépendance plus ou moins relâchés. Sous ce voile éclatant des annexions provinciales se cachait une décadence sensible de la puissance romaine. Tandis que la civilisation antique se concentrait de plus en plus dans l'État romain et se formulait plus exactement en lui, les nations qui en étaient exclues commencèrent simultanément, au-delà des Alpes et de l'Euphrate, à passer de la défense à l'agression. Sur les champs de bataille d'Aquæ Sextiæ et de Verceil, de Chéronée et d' Orchomène, on entendait les premiers grondements de cet ouragan qui devait

amener sur le monde grec-italique les tribus germaniques et les hordes asiatiques, et dont les derniers murmures ont duré jusqu'à notre temps. Pour le développement intérieur, cette époque porte le même caractère. L'ancienne organisation s'écroule sans retour. La république romaine avait été fondée comme une cité qui, par ses propres citoyens libres, se donnait des maîtres et des lois, qui était gouvernée par ces maîtres bien conseillés avec une liberté royale, dans les limites de la légalité; autour de cette cité la confédération italique, agrégation de cités libres essentiellement homogène et attachée aux Romains, et le corps des alliés extra-Italiotes, agrégation de cités grecques libres et de principautés et de peuples barbares, étaient plutôt dominés que soumis par la cité romaine et formaient autour d'elle un double cercle. Ce fut le résultat final de la révolution (et les deux partis, celui qu'on appela le parti de la constitution, et le parti démocratique, y avaient également travaillé), que de ce monument, qui, au commencement de l'époque dont nous parlons, était chancelant et ébranlé, mais qui se tenait encore debout, il ne restait plus à la fin pierre sur pierre. Le détenteur du pouvoir romain était alors ou un homme isolé ou une oligarchie tantôt composée des nobles, tantôt des riches. Les citoyens avaient perdu toute participation réelle au gouvernement. Les magistrats n'étaient plus que des instruments inertes entre les mains du pouvoir. La république urbaine de Rome s'était brisée en s'élargissant contre nature. La confédération italique avait été noyée dans la cité. Les confédérés extra-italiques étaient en voie de se changer en sujets. Toute la classification organique de la république romaine avait péri, et il ne restait plus qu'une masse brute d'éléments plus ou moins disparates.

La situation menaçait de finir en une complète

anarchie, dans la dissolution extérieure et intérieure de l'État. Le mouvement politique inclinait au despotisme : le seul point encore douteux était de savoir si ce serait le cercle étroit des familles nobles, le sénat des capitalistes ou un monarque qui serait le despote. La politique y marchait à grands pas : le principe fondamental d'une république libre, que les pouvoirs rivaux doivent se borner réciproquement à une coercition indirecte, s'était oblitéré aux yeux de tous les partis, et des deux côtés la compétition pour le pouvoir se poursuivit d'abord avec le bâton et bientôt avec l'épée. La révolution terminée, en ce sens que l'ancienne constitution était regardée comme abolie par les deux partis, et qu'on apercevait clairement le but et la méthode du nouveau développement politique, n'avait encore trouvé à cette époque que des solutions éphémères du problème de la réorganisation de l'État ; ni la constitution de Sylla, ni celle des Gracques, n'avaient un caractère de permanence. Mais le trait le plus fâcheux de ces temps difficiles était que l'espérance et l'effort étaient devenus impossibles au patriote clairvoyant. Le soleil de la liberté, avec toutes les bénédictions qu'elle apporte, approchait de plus en plus de son coucher, et le crépuscule se levait sur ce monde encore si brillant. Ce n'était pas une de ces catastrophes accidentelles que le patriotisme et le génie auraient pu écarter, c'étaient de vieux abus sociaux, et surtout la ruine de la classe moyenne par le prolétariat des esclaves qui entraînait la chute de la république romaine. L'homme d'État le plus sagace était dans l'embarras du médecin, à qui il est également pénible de prolonger ou d'abréger l'agonie du malade. Sans doute, il valait mieux pour les intérêts de Rome qu'un despote écartât le plus tôt et le plus complétement possible les derniers vestiges de l'antique constitution libre, et inventât

de nouvelles formes et de nouvelles expressions pour la mesure limitée de prospérité humaine que pût permettre l'absolutisme; l'avantage intrinsèque qu'apporte toute monarchie, dans des circonstances données, comparée à une oligarchie, repose uniquement sur cette circonstance, qu'un tel despotisme, énergique pour renverser et pour édifier, ne pouvait être exercé par un gouvernement collectif. Mais l'histoire ne se fait pas avec ces calmes considérations; ce n'est pas la raison, c'est la passion seule qui travaille pour l'avenir. Les Romains n'avaient qu'à attendre pour voir combien de temps leur république oscillerait entre la vie et la mort, si elle trouverait définitivement son maître et son régénérateur dans un homme supérieur, ou si elle s'écroulerait dans la misère et la faiblesse.

Finances de l'État. Revenus de l'Italie. — Il nous reste à parler des conditions économiques et sociales de cette époque, relativement aux points que nous n'avons pas encore traités. Les finances de l'État dépendaient en substance, depuis le commencement de cette époque, des revenus des provinces. En Italie, la taxe foncière qui s'y était toujours présentée à côté des revenus domaniaux ordinaires et autres, n'avait pas été levée depuis la bataille de Pydna, en sorte que l'exemption absolue de l'impôt foncier commença à être regardée comme un privilège constitutionnel de la propriété foncière des Romains. Les monopoles de l'État, celui du sel et celui des monnaies, n'étaient pas à cette époque, et n'ont peut-être jamais été considérés comme des sources de revenus. La nouvelle taxe sur les successions tomba en désuétude, ou fut même peut-être directement abolie. En conséquence, le trésor romain ne tirait de l'Italie, y compris la Gaule cisalpine, que le produit des do-

maines, particulièrement du territoire campanien et des mines d'or du pays des Celtes, et le revenu des affranchissements et des marchandises importées par mer sur le territoire civil de Rome pour toute autre cause que la consommation de l'importateur. Ces deux impôts doivent être considérés comme des taxes sur le luxe, et ils doivent avoir été considérablement augmentés par l'extension du droit de cité romaine, et, en même temps des revenus des douanes à toute l'Italie, en y comprenant probablement la Gaule cisalpine.

Dans les provinces, le sénat prétendait à la propriété complète de tout le domaine des cités détruites par la loi martiale, et dans les États où le gouvernement romain remplaçait les anciens maîtres, à celle des territoires possédés par ces derniers : c'est en vertu de ce droit que les territoires de Léontium, de Carthage, de Corinthe, les biens domaniaux du roi de Macédoine, Pergame et Cyrène, les mines d'Espagne et de Macédoine, étaient considérés comme des domaines romains, de même que le territoire de Capoue était loué par le censeur de Rome à des entrepreneurs particuliers, contre paiement d'une part du revenu ou une somme déterminée. Caius Gracchus alla plus loin ; il réclama comme domaine de l'État tous les territoires provinciaux, et mit cette théorie si complétement en pratique, qu'il motiva les dîmes, les impôts et les revenus douaniers par le droit de propriété des Romains sur les champs, les prairies et les côtes de la province, que ces terres eussent appartenu au roi ou à des particuliers.

On ne paraît pas avoir exercé à cette époque sur les provinces des droits régaliens vraiment productifs : la prohibition de la culture de la vigne et de l'olivier dans la Gaule transalpine ne profitait pas au trésor de l'État. Au contraire, les taxes directes et indirec-

tes furent levées dans une large proportion. Les États clients reconnus comme absolument souverains, par exemple les royaumes de Numidie et de Cappadoce, les cités de la ligue (*civitates fœderatæ*) Rhodes, Messana, Tauroménion, Massalia, Gadès, étaient légalement libres d'impôts, et n'étaient obligées par leurs traités qu'à aider la république en temps de guerre, soit en lui fournissant un nombre fixe de vaisseaux ou d'hommes à leurs frais, soit, comme cela était naturel en cas de nécessité, par des subsides extraordinaires de toute sorte. Le reste du territoire provincial en y comprenant les cités libres, était complétement soumis à l'impôt, et les villes seules, investies du droit de cité romaine contre Narbo, ou celles qui avaient reçu spécialement l'exemption d'impôt (*civitates immunes*), comme Kentoripa, en Sicile, en étaient exemptées. Les revenus directs se composaient en partie, comme en Sicile et en Sardaigne, d'un droit de dîme sur les céréales et les autres produits des champs, comme les raisins et les olives, ou lorsque la terre était en pâture, d'une contribution correspondante, en partie comme en Macédoine, en Achaïe, à Cyrène, dans la plus grande partie de l'Afrique, et, après Sylla, en Asie, d'une somme fixe payée annuellement par chaque État à Rome (*stipendium tributum*), qui était, par exemple, pour toute la Macédoine de 600,000 deniers (600,000 fr.), pour la petite île de Gyaros auprès d'Andros de 150 deniers (150 fr.) : c'était probablement, en somme, une contribution médiocre et inférieure à la taxe payée avant la domination romaine. Toutes les dîmes territoriales et les taxes de pâture étaient affermées par l'État moyennant livraison d'une quantité fixe de blé ou de sommes fixes d'argent à des entrepreneurs particuliers. En ce qui concernait les paiements en argent, l'État n'avait affaire qu'à la cité et lui laissait, suivant les

principes appliqués par le gouvernement de Rome, le soin de répartir l'impôt sur les personnes, et de le percevoir. Les taxes indirectes consistaient, à part les contributions secondaires des routes, ponts et canaux, principalement en revenus de douanes. Les droits de douanes de l'antiquité étaient, sinon exclusivement, au moins principalement des droits de port, moins fréquemment des droits de frontières, sur les importations ou exportations destinées à la vente, et étaient levés par chaque gouvernement dans ses ports et dans son territoire selon son bon plaisir. Les Romains reconnaissaient en principe, en général, que la sphère primitive des douanes ne s'étendait pas au delà des limites de la franchise romaine, et que la limite des douanes n'était nullement la même que la limite de l'empire, en sorte qu'on ne savait ce que c'était qu'un tarif général : c'était seulement par la voie des traités d'État qu'une exemption totale du droit de douanes dans les communautés clientes était assurée par le gouvernement romain, et souvent aussi des conditions favorables aux citoyens romains. Mais dans les districts qui n'avaient pas été admis à l'alliance avec Rome, mais qui étaient dans la situation de sujets proprement dits et n'avaient pas acquis l'immunité, les douanes appartenaient naturellement au souverain, c'est-à-dire au gouvernement romain ; et, en conséquence, de vastes régions incluses dans le cercle de l'empire étaient constituées en districts particuliers de douanes romaines, dans lesquels les différentes cités alliées ou qui possédaient l'immunité étaient isolées comme exemptes des douanes romaines. Ainsi la Sicile, même depuis l'époque carthaginoise, formait un district douanier particulier, sur la frontière duquel une taxe de 5 p. c. *ad valorem* était levée sur toutes les importations et les exportations ; de même sur les frontières d'Asie on levait, en vertu

de la loi Sempronia, une taxe semblable de 21/2 p. c.; enfin la province de Narbo, domaine exclusif de colonie romaine, était organisée comme district douanier romain. Ces arrangements peuvent avoir été occasionnés en partie, outre leur objet fiscal, par le dessein fort louable de remédier à la confusion que faisait naître la variété des taxes communales par une réglementation uniforme des droits de frontière. La perception des douanes, comme celle des mines, était toujours affermée à des intermédiaires.

Frais de perception. — Les charges ordinaires des contribuables romains étaient bornées à ces impôts ; mais nons ne devons pas oublier que les frais de perception étaient très considérables, et que les contribuables payaient comparativement beaucoup trop en proportion de ce que le gouvernement romain recevait. Car, outre que le système de lever les taxes par des intermédiaires, et spécialement par des fermiers généraux, est par lui-même le plus coûteux de tous, à Rome la compétition était aggravée par le petit nombre des divisions et l'immense accumulation des capitaux.

Réquisitions. — A ces charges ordinaires, il faut ajouter aussi les réquisitions. Les frais de l'administration militaire étaient légalement payés par la cité romaine. Elle pourvoyait le gouverneur de chaque province des moyens de transport et de tous autres subsides ; elle payait et approvisionnait les soldats dans la province. Les communautés provinciales ne devaient fournir aux magistrats et aux soldats que le logement, le bois, le feu et autres objets libres de droits ; en fait, les villes libres étaient même ordinairement exemptées de caserner les troupes : on ne connaissait pas encore les campements perma-

nents. Si le gouverneur, par conséquent, avait besoin de grains, de vaisseaux, d'esclaves pour les équiper, de linge, de cuir, d'argent ou de toute autre chose, il pouvait sans doute en temps de guerre, et probablement aussi à peu près en temps de paix, demander ces approvisionnements aux cités sujettes ou aux États souverains protégés ; mais comme la taxe foncière romaine, ces impositions étaient considérées légalement comme des achats ou des avances, et la valeur en était immédiatement ou plus tard remboursée par le trésor romain. Néanmoins, ces réquisitions devinrent, sinon dans la théorie du droit, au moins en pratique, le plus oppressif des fardeaux provinciaux, d'autant plus que le montant de la compensation était ordinairement réglé par le gouvernement ou par le gouverneur d'une manière exclusive. De nombreuses restrictions législatives étaient imposées sur ce droit dangereux de réquisition du magistrat romain : ainsi la règle déjà mentionnée, qu'en Espagne on ne prendrait pas dans le pays, par réquisition, de grain plus d'une gerbe sur vingt, et que le prix en serait équitablement réglé ; la fixation d'un maximum de quantité de grain à demander par le gouverneur pour ses besoins et pour ceux de sa suite ; le règlement préalable d'un taux fixe et élevé de compensation pour le grain qui était fréquemment requis, au moins en Sicile, pour les besoins de la capitale. Mais si par des règles semblables le fardeau de ces réquisitions était mitigé de temps à autre pour les communautés et les individus, il ne disparaissait en aucune façon. Dans les crises extraordinaires, ce fardeau croissait inévitablement et allait souvent au-delà de toutes limites ; car alors, en fait, les réquisitions prenaient souvent la forme d'une punition imposée ou celle de contributions volontaires obligatoires, et la compensation disparaissait ainsi complé-

tement. Ainsi Sylla, en 670-671, obligea les provinciaux d'Asie Mineure, qui certainement avaient été fort coupables envers Rome, de fournir à tout soldat ordinaire caserné chez eux quarante fois leur paie journalière, 16 deniers (fr. 12,50), à tout centurion soixante-quinze fois sa paie, outre l'habillement et la nourriture, avec le droit d'inviter des amis *ad libitum :* ainsi le même Sylla imposa une contribution générale sur les contrées clientes et sujettes, et dans ce cas on ne parlait pas naturellement de remboursement.

Il ne faut pas laisser de côté les charges publiques locales. Elles doivent avoir été comparativement très considérables, car les frais de l'administration, l'entretien des édifices publics, en somme, toutes les dépenses civiles étaient supportées par le budget local, et le gouvernement romain prenait à sa charge les dépenses militaires. Cependant on faisait même peser sur les communautés des articles considérables de ce budget militaire, tels que la dépense de la construction et de l'entretien des routes militaires non italiques, celle des flottes dans les mers non italiques. Elles supportaient également en grande partie les dépenses de l'armée, en ce que les contingents des États clients ainsi que les contingents des sujets devaient être employés dans l'intérieur de la province à ses frais, et le furent de plus en plus au dehors, à la discrétion des Romains, comme les Thraces en Afrique, les Africains en Italie. Si les provinces seulement et non l'Italie payaient des taxes directes au gouvernement, cela était équitable au point de vue financier sinon politique, tandis que l'Italie portait seule les charges du système militaire ; mais depuis que ce système fut abandonné, les provinciaux furent, au point de vue financier, absolument surchargés.

Extorsions. — Il ne faut pas oublier enfin le grand chapitre des extorsions par lesquelles en mille manières, les magistrats romains et les fermiers du revenu augmentaient pour les provinces le poids des taxes. Tout présent que prenait le gouverneur pouvait être considéré comme une extorsion, et même son droit d'achat aurait pu être restreint par la loi : néanmoins, l'exercice de ses fonctions publiques lui offrait, s'il avait l'intention de mal faire, de faciles prétextes pour le faire. Le casernement des troupes, le logement des magistrats et de l'armée d'aides de camps sénatoriaux ou équestres, d'employés, de licteurs, de hérauts, de médecins et de prêtres ; le droit qu'avaient les messagers d'Etat d'être défrayés de toute dépense ; l'approbation et le transport des fournitures en nature, surtout les ventes forcées et les réquisitions, donnaient à tous les magistrats l'occasion de rapporter des provinces des fortunes princières. Le pillage devenait de jour en jour plus général, à mesure que le contrôle du gouvernement paraissait avoir moins de valeur, et que celui des cours financières n'était dangereux que pour les magistrats intègres. L'institution d'une commission permanente pour les exactions des magistrats dans les provinces, dont l'occasion fut la fréquence des doléances qui s'élevaient à ce sujet, et les lois sur l'extorsion qui se suivaient si rapidement, et dont les pénalités devenaient plus fortes chaque jour, prouvaient la croissance rapide du mal, comme le nilomètre montre le niveau des pluies. Avec de semblables circonstances, une taxation même modérée en théorie pouvait devenir extrêmement oppressive dans l'exercice ; il est hors de doute qu'il en était ainsi, quoique l'oppression financière que les marchands italiotes et les banquiers exerçaient sur les provinces fût probablement ressentie comme un plus lourd fardeau que la taxation, avec tous les abus qu'elle entraînait.

Résultat financier général. — Tout compte fait, le revenu que Rome tirait des provinces n'était pas à proprement parler une taxation dans le sens que nous attachons aujourd'hui à cette expression; mais plutôt, en somme, un revenu qui peut être comparé aux tributs de l'Attique, au moyen desquels la puissance dominante défrayait la dépense du système militaire qu'elle maintenait. Ceci explique le montant singulièrement restreint des revenus bruts et des revenus nets. Il y a une supputation suivant laquelle le revenu de Rome, sans y comprendre, bien entendu, les revenus de l'Italie et la valeur du grain fourni en nature à l'Italie par les *decumani*, se montait en 691 (63) à environ 200,000 millions de sesterces (51,375,000 fr.), c'est-à-dire, à peu près les deux tiers de la somme que le roi d'Egypte tirait de son pays. La proportion ne peut sembler extraordinaire qu'au premier abord. Les Ptolémées exploitaient la vallée du Nil comme de grands planteurs, et tiraient d'immenses sommes du monopole des échanges commerciaux avec l'Orient : le trésor romain n'était guère que la réunion des trésors militaires du pays soumis à la protection romaine. Le revenu net était probablement dans une proportion encore moindre. Les seules provinces qui donnaient un surplus considérable étaient peut-être la Sicile, où le système carthaginois de taxation était demeuré en vigueur, et plus particulièrement l'Asie depuis le temps ou Caius Gracchus, pour fournir aux largesses de grain, y avait exercé la confiscation du sol et une taxe générale des domaines. Suivant des témoignages divers, les finances romaines dépendaient essentiellement des revenus de l'Asie. On doit regarder comme très croyable que les autres provinces coûtaient, en somme, autant qu'elles rapportaient : en fait, celles qui demandaient une garnison considérable, comme les

deux Espagnes, la Gaule transalpine et la Macédoine, coûtaient même plus quelles ne rapportaient. En somme certainement, le trésor romain possédait en temps ordinaire un surplus qui lui permettait de défrayer la dépense des monuments de l'Etat et de la cité, et d'accumuler un fonds de réserve ; mais les sommes mêmes qu'on voit paraître pour cet objet, lorsqu'on les compare à la vaste étendue de la domination romaine, attestent la faiblesse des revenus nets des taxes romaines. En un certain sens, on voit que l'administration financière de Rome était encore gouvernée comme celle de l'Italie par le vieil axiome également honorable et sensé, que l'hégémonie politique ne devait pas être considérée comme un privilège donnant un profit.

Ce que la république romaine tirait de ses sujets d'outre-mer était régulièrement employé à la protection militaire de ses possessions ultra-marines, et si les contribuables supportaient plus péniblement ces contributions que leurs anciennes charges, parce qu'elles étaient en grande partie dépensées au dehors, le remplacement d'une multitude de petits maîtres par un seul et la centralisation de l'administration militaire facilitaient des économies considérables. Il est vrai cependant que ce principe d'un temps plus ancien et meilleur fut dès l'abord enfreint et rendu vain par les nombreuses exceptions qu'on se permettait. La dîme foncière levée par Hiéron de Carthage en Sicile dépassait de beaucoup le montant d'une contribution de guerre annuelle. Cicéron a pu faire dire avec raison par Scipion Emilien, qu'il convenait mal à la cité romaine d'être en même temps la gouvernante et la trésorière des nations. L'appropriation des droits de port n'était pas compatible avec le principe d'une protection désintéressée, et l'élévation des taxes douanières ainsi que le mode vexatoire de perception

étaient peu propres à alléger le sentiment d'injustice qu'elles excitaient. Probablement dès cette époque le nom de *publicani* était l'équivalent, aux yeux des Orientaux, de celui de filou et de voleur. Aucune charge ne contribua autant que celle-là à rendre le nom romain odieux et détesté, particulièrement en Orient. Mais lorsque Caius Gracchus et ceux qui s'appelaient le parti populaire arrivèrent aux affaires, la souveraineté politique fut associée directement au droit de recevoir un nombre déterminé de boisseaux de blé ; l'hégémonie fut alors convertie en une propriété réelle du sol, et le système d'en tirer le meilleur parti possible, non seulement prévalut, mais fut même justifié et prôné. Ce n'est pas par un simple accident que le lot le plus pénible échut précisément aux deux provinces les moins guerrières, la Sicile et l'Asie.

Les finances et les édifices publics. — On trouve une indication de la situation financière de Rome à cette époque dans l'absence de tout document précis, et surtout dans les édifices publics. Dans la première partie de cette période, ils furent poursuivis sur une grande échelle, et jamais en particulier la construction des chemins ne fut poussée avec tant d'énergie. En Italie, on vit se rattacher à la grande chaussée du sud, probablement beaucoup plus ancienne, qui comme prolongation de la voie Appienne allait de Rome, par Capoue, Bénévent et Venusia, aux ports de Tarente et de Brindisium, une route latérale qui allait de Capoue à la mer de Sicile, œuvre du consul Publius Popilius Rufus, en 622 (132). Sur la côte orientale, là où jusqu'à cette époque le seul tronçon de Fanum à Ariminum avait été construit en chaussée comme partie de la voie Flaminia, la route entière fut allongée au sud jusqu'à Brindisium, au nord, par Hatria sur le Pô, jusqu'à Aquileia, et au

moins ce tronçon d'Ariminum à Hatria fut ouvert la même année par ce Popilius. Les deux grandes chaussées d'Étrurie, la route côtière ou Aurélia de Rome à Pise et Luna, qui était en construction en 631 (123), et la via Cassia qui, par Sutrium et Clusium, allait à Arretium et Florentia, et qui ne paraît pas avoir été construite avant 583, doivent être considérées comme ayant été déclarées chaussées de l'État à cette époque. Autour de Rome, il n'y avait pas besoin de nouveaux projets ; cependant le pont Mulvia (Ponte Molle) qui traversait le Tibre sur la via Flaminia, non loin de Rome, fut reconstruit en pierre en 645 (109). Enfin dans l'Italie du nord, qui jusque-là n'avait pas d'autre route artificielle que la via Flaminia-Emilia qui se terminait à Placentia, la grande via Postumia fut construite en 606 ; elle menait de Gênes, par Dertona qui probablement fut érigée en colonie à cette époque, Plaisance où elle rejoignait la voie Flaminia-Emilia, Cremone et Verona à Aquileia, et rattachait ainsi la mer Tyrrhénienne à la mer Adriatique : il faut y ajouter la communication établie en 645 par Marcus Æmilius Scaurus entre Luna et Gênes qui reliait la voie Postumia directement avec Rome. Caius Gracchus contribua d'une autre manière à l'amélioration des routes d'Italie. Il assura la réparation régulière des grandes routes rurales, en assignant, à l'occasion de la distribution des terres, des parcelles de terrain avoisinant les routes, en y attachant l'obligation de les réparer comme charge héréditaire. Ce fut à lui, ou du moins à la commission de partage, qu'on dut le système d'ériger des pierres miliaires ainsi que celui de marquer les limites des champs par des pierres. Enfin, il fit construire de nombreux chemins vicinaux pour favoriser l'agriculture. Mais une chose plus importante, ce fut la construction de routes impériales dans les provinces : elle commença sans doute à cette

époque. La grande voie Domitienne, après de longs préparatifs, assura une route sûre de terre d'Italie en Espagne, et se rattacha directement à la fondation d'Aquæ Sextiæ et de Narbo ; la via Gabinia et la via Egnatia conduisaient des principales villes situées sur la côte orientale de la mer Adriatique dans l'intérieur, la première de Salone, la seconde d'Appollonia et de Dyrrachium. On ne trouve dans les traditions fragmentaires de cette époque aucune mention de l'origine de ces travaux ; mais ils furent sans doute occasionnés par les guerres de Gaule, de Dalmatie et de Macédoine, et acquirent une haute importance pour la centralisation de l'État et la civilisation des districts barbares subjugués.

En Italie, au moins, on poursuivit de grands travaux de drainage autant que la construction des routes. En 594 (160) le desséchement des marais Pontins, objet vital pour l'Italie centrale, fut poussé avec une grande énergie et au moins avec un succès temporaire ; en 645 (109), le drainage des terres basses entre Parma et Placentia fut combiné avec la construction de la grande route du Nord. De plus le gouvernement fit beaucoup pour l'assainissement et l'embellissement de la ville par la construction des aqueducs qui étaient à la fois très indispensables et très coûteux. Non-seulement les deux qui existaient déjà depuis 442 (312) et 492 (262), les aqueducs d'Appius et de l'Anio, furent entièrement réparés en 610 (144) ; mais on établit deux nouvelles conduites en 610 (144) qui demeurèrent un modèle pour la bonté et l'abondance des eaux, et dix-neuf ans plus tard l'*Aqua Calida*, comme on l'appelait. On se rend compte par quelles opérations le trésor romain, sans avoir recours au crédit, pouvait accomplir de pareils travaux par paiements en espèces, en voyant la manière dont fut créé l'aqueduc Marcia : la somme nécessaire pour

le construire, 180.000.000 de sesterces en or (près de 50.000.000), fut levée et employée dans l'espace de trois ans. Ceci nous conduit à en inférer une réserve considérable dans la trésorerie : au commencement de cette époque, elle s'élevait à près de 22.600.000 fr., et était sans doute en proportion croissante.

Tous ces faits réunis tendent à prouver qne la situation des finances romaines était, en somme, favorable à cette époque. Nous devons cependant, au point de vue financier, tenir compte du fait que, tandis que le gouvernement, pour les deux premiers tiers de cette période, exécuta de splendides et magnifiques monuments, il négligea de faire d'autres dépenses au moins aussi nécessaires. Nous avons déjà dit combien son organisation militaire était insuffisante ; les pays frontières et même les vallées du Pô étaient pillés par les barbares, et des bandes de brigands venaient mettre à rançon l'intérieur de l'Asie Mineure, de la Sicile et de l'Italie. La flotte était complétement négligée : il n'y avait plus, pour ainsi dire, un vaisseau romain, et les vaisseaux que les cités sujettes avaient construits et entretenus ne suffisaient pas, en sorte que Rome non seulement était absolument hors d'état de faire une guerre navale, mais ne pouvait même pas arrêter la piraterie. A Rome même on abandonnait la plupart des améliorations, et les constructions du fleuve étaient singulièrement négligées. La capitale ne possédait encore d'autre pont sur le Tibre que le pont primitif en bois, qui menait par l'île du Tibre au Janicule : ce fleuve continuait à inonder les rues tous les ans, et à démolir des maisons et souvent même des quartiers tout entiers, sans qu'on fît rien pour endiguer ses rives : quelque puissant que fût l'accroissement du commerce maritime, le havre d'Ostie, déjà mauvais par lui-même, devenait chaque jour plus ensablé. Un

gouvernement qui, dans les circonstances les plus favorables, et au moment d'une paix de quarante ans au dehors et au dedans, négligeait de pareils devoirs, pouvait bien laisser tomber les taxes en désuétude et cependant obtenir un surplus annuel de la recette sur la dépense et une réserve considérable ; mais une administration financière semblable ne mérite pas de compliments pour l'apparence menteuse de ses brillants résultats, mais plutôt la même censure, au point de vue de la mollesse, de l'absence de gouvernement central, de la fausse popularité, qu'on peut adresser aux autres branches du gouvernement sénatorial de cette époque au point de vue politique.

Les finances dans la révolution. — La condition financière de Rome prit naturellement un aspect plus alarmant, lorsque la révolution éclata. Les nouveaux, et, au point de vue purement financier, très lourds impôts que faisait peser sur l'État l'obligation à laquelle l'avait soumis Gracchus, de fournir du blé aux citoyens à un prix normal, furent compensés par les nouvelles sources de revenus ouvertes dans la province d'Asie. Néanmoins, les édifices publics paraissent avoir été arrêtés à cette époque. Tandis que les travaux publics qu'on peut rapporter à l'intervalle qui s'écoula entre la bataille de Pydna et Caius Gracchus étaient fort nombreux, ceux qui ont été construits depuis cette époque jusqu'en 632 (122) ne sont guère que des projets de pavement de routes et de drainage mis en avant par Marcus Emilius Scaurus pendant sa censure, en 645 (109). On ne saurait dire s'il faut attribuer ce temps d'arrêt aux largesses de grains ou, ce qui est plus probable, au système de l'accumulation des réserves, qui convenait à un gouvernement inclinant de plus en plus à de-

venir une rigide oligarchie, et dont on voit l'indication dans ce fait, que la réserve atteignit son maximum en 663 (91). L'épouvantable orage de l'insurrection et de la révolution, joint aux cinq années de déficit dans les revenus de l'Asie Mineure, fut la première épreuve à laquelle furent soumises les finances romaines depuis la guerre d'Hannibal : elles ne purent y faire face. Rien peut-être ne dessine plus clairement la différence des temps que cette circonstance que, dans la guerre d'Hannibal, ce ne fut qu'à la dixième année de lutte, lorsque les citoyens étaient écrasés sous les impôts, qu'on toucha à la réserve, tandis que la guerre sociale fut, dès ses débuts, payée sur l'épargne, et lorsque celle-ci fut épuisée, après deux campagnes, jusqu'au dernier denier, on aima mieux vendre à l'encan les terrains publics de la capitale et s'emparer des trésors des temples que de lever une taxe sur les citoyens. L'orage, quelque sérieux qu'il fût, passa ; Sylla, au prix de sacrifices énormes imposés à ses sujets et aux révolutionnaires italiens en particulier, restaura l'ordre dans les finances, et, en abolissant les distributions de blé, et en rétablissant sous une forme réduite les revenus d'Asie, assura à la communauté une condition économique satisfaisante, en ce sens au moins que la dépense ordinaire resta fort au-dessous de la recette ordinaire.

Économie particulière. — On ne voit guère aucun trait nouveau se dessiner dans l'économie privée de cette période : les avantages et les désavantages qui caractérisaient les circonstances sociales de l'Italie antérieurement n'étaient pas changés, mais simplement développés de plus en plus distinctement.

Agriculture. — Dans l'agriculture, nous avons déjà vu que le pouvoir croissant du capital romain absorbait graduellement les propriétés intermédiaires et les petites propriétés en Italie et dans les provinces, comme le soleil absorbe les gouttes de pluie. Le gouvernement non seulement voyait, sans l'empêcher, mais aidait même cette division dangereuse du sol par des mesures particulières, surtout par la défense de produire du vin et de l'huile au-delà des Alpes, en vue de favoriser les grands propriétaires et commerçants romains. Il est vrai que l'opposition et la fraction du parti conservateur qui favorisait les idées de réforme, luttèrent énergiquement contre ce danger ; les deux Gracques, en poursuivant la distribution de presque toutes les terres du domaine public, donnèrent à l'État 80,000 nouveaux fermiers italiotes ; Sylla, en établissant 120,000 colons en Italie, remplit en partie les lacunes que la révolution et lui-même avaient faites parmi les paysans d'Italie. Mais, lorsqu'un vase se vide par une effluve continuelle, on ne répare pas le mal en y jetant des quantités considérables d'eau, mais en y faisant entrer autant qu'il en sort : remède souvent cherché mais jamais avec succès. Dans les provinces, on ne fit pas le moindre effort pour empêcher la classe des fermiers d'être évincée par les spéculateurs romains ; les provinciaux n'étaient que des hommes et n'appartenaient à aucun parti. La conséquence fut que les revenus mêmes des terres situées au-delà de l'Italie affluaient de plus en plus à Rome. Du reste, le système des planteurs, qui, vers le milieu de cette époque, avait déjà prévalu dans des districts particuliers de l'Italie, tels que l'Étrurie, atteignit, par la coopération d'une économie méthodique et d'abondantes ressources pécuniaires, une prospérité élevée dans son genre. Le vin d'Italie, surtout, dont la production

était largement favorisée, tant par l'ouverture de marchés forcés dans les provinces que par la prohibition de faire entrer des vins étrangers en Italie, spécifiée, par exemple, dans la loi somptuaire de 593 (161), atteignit à des résultats très considérables : le vin d'Aminia et de Falerne commença à être nommé auprès des vins de Thasos et de Chio, et le vin d'Opimia de 633, la plus fameuse récolte romaine, demeura longtemps célèbre après que la dernière amphore en était épuisée.

Industrie. — De l'industrie et de la fabrication, il n'y a rien à dire, si ce n'est que la nation italique demeura sous ce rapport dans un état d'inactivité qui touchait à la barbarie. On détruisit les fabriques de Corinthe, où se perpétuaient tant d'excellentes traditions, non pas pour fonder des fabriques semblables, mais pour acheter à des prix extravagants les poteries corinthiennes ou celles de cuivre et autres ouvrages antiques qu'on conservait dans les maisons grecques. Les industries qui prospéraient encore, telles que celles qui se rapportaient au bâtiment, ne rapportaient guère à la république, parce que là aussi le système d'employer des esclaves intervenait dans les entreprises les plus considérables : dans la construction des aqueducs Marciens, par exemple, le gouvernement conclut des marchés pour la construction et les matériaux avec 3,000 entrepreneurs, dont chacun fit, avec sa bande d'esclaves, le travail qu'il avait soumissionné.

Argent et commerce. — Le côté le plus brillant ou plutôt le seul brillant de l'économie privée des Romains est l'échange de l'argent et le commerce. Avant tout, il faut mentionner la location du domaine et des taxes, par laquelle une grande partie et peut-

être la plus grande partie des revenus de l'État allait dans la poche des capitalistes romains. Le commerce et l'argent, dans toute l'étendue de la république, étaient monopolisés par les Romains : tout denier qui circulait en Gaule, dit-on dans un écrit qui appartient à la fin de cette époque, passe par les livres des marchands romains, et il en était sans doute de même partout. La combinaison d'une économie publique encore barbare et de l'usage peu scrupuleux de l'ascendant politique des Romains au bénéfice des intérêts privés de tous les riches citoyens rendit l'usure universelle, comme on le voit, par exemple, dans l'organisation de la taxe de guerre imposée par Sylla à la province d'Asie, et que les capitalistes romains avancèrent ; elle s'enfla d'intérêts payés ou non payés pendant quatorze ans, au point d'atteindre six fois sa valeur primitive. Les communautés durent vendre leurs monuments publics, leurs œuvres d'art et leurs joyaux, les parents leurs enfants adultes, pour répondre aux réclamations de leur créancier romain : il n'était pas rare pour un débiteur d'être non seulement soumis à une torture morale, mais d'être mis effectivement au chevalet. Il faut joindre à ces sources de trafic le commerce en gros.

Les exportations et les importations d'Italie étaient très considérables. Les premières consistaient souvent en vin et en huile, dont l'Italie, après la Grèce, fournissait exclusivement les contrées méditerranéennes : car la production du vin doit avoir été rare dans les territoires massaliote et méditerranéen ; le vin d'Italie allait en quantités considérables aux îles Baléares, en Celtibérie, en Afrique, qui était une terre de blé et de pâture, à Narbo et dans l'intérieur de la Gaule. L'importation en Italie était encore plus considérable : tout le luxe s'y concentrait et le plus grand nombre des articles de luxe, les mets, les bois-

sons, les étoffes, les ornements, les livres, les meubles, les œuvres d'art, étaient importés par mer. Le trafic des esclaves prit, par suite de la demande toujours croissante des marchands romains, un développement tel qu'on ne l'avait pas connu dans les territoires méditerranéens, et qui était extrêmement lié à l'essor de la piraterie. Toutes les contrées et toutes les nations furent mises à contribution, mais les principaux lieux de prise étaient la Syrie et l'intérieur de l'Asie-Mineure. En Italie, les importations transmarines se concentrèrent dans les deux grands marchés de la mer Tyrrhénienne, Ostie et Putéoli. Le grain destiné à la capitale était apporté à Ostie, qui était loin d'avoir une bonne route, mais qui était le port le plus rapproché de Rome, étant le marché le plus important pour les marchandises moins considérables; tandis que le trafic des objets de luxe avec l'Orient était surtout dirigé par Putéoli, qui se recommandait par son bon port pour les navires à gros chargements, et qui offrait dans son voisinage immédiat un marché peu inférieur à celui de sa capitale, le district de Baïa, qui se remplit de plus en plus de villes. Pendant longtemps, ce commerce s'était fait par Corinthe, et, après la destruction de Corinthe, par Délos : c'est ce qui fait que Putéoli est appelée par Lucilius la « petite Délos italienne ; » mais après la catastrophe qu'éprouva Délos dans la guerre de Mithridate, et dont elle ne se releva jamais, les habitants entrèrent en rapport commercial direct avec la Syrie et Alexandrie, et leur cité devint de plus en plus le premier siège du commerce maritime de l'Italie. Mais ce ne fut pas seulement le bénéfice des importations et des exportations d'Italie qui échut aux Italiotes : à Narbo, ils disputèrent aux Massaliotes le commerce de la Celtique, et, en général, on peut douter que les marchands romains qu'on rencontrait partout sur terre et

sur mer ne prissent pour eux la meilleure partie de toutes les spéculations.

Oligarchie de capitalistes. — En réunissant tous ces phénomènes, nous trouvons comme trait distinctif de l'économie privée de cette époque l'oligarchie financière des capitalistes romains donnant la main à l'oligarchie politique. C'est dans leurs mains que se réunit le revenu territorial de presque toute l'Italie et aussi des meilleures parties du territoire provincial : les revenus usuraires du capital monopolisé par eux, les produits du commerce de tout l'empire, et, enfin, une partie très considérable du revenu de l'État, sous la forme de profits venant de la ferme de ce revenu. L'accumulation croissante du capital apparaît évidemment dans l'augmentation de la moyenne de la richesse : 3,000,000 de sesterces (750,000 fr.) étaient devenus une fortune sénatoriale modérée, 2,000,000 (500,000 fr.) une fortune équestre décente ; la propriété de l'homme le plus riche du temps des Gracques, Publius Crassus, consul en 623 (131), était estimée à 100,000,000 de sesterces (25,000,000fr.). Il n'était pas extraordinaire que cet ordre de capitalistes exerçât une influence prépondérante sur la politique extérieure, qu'il eût détruit, par rivalité commerciale, Corinthe et Carthage, comme les Étrusques avaient antérieurement détruit Alalia, et les Syracusains, Caere ; qu'en dépit du sénat, il soutînt la colonie de Narbonne.

Il n'est pas non plus étonnant que cette oligarchie de capitalistes entrât dans une lutte sérieuse et souvent victorieuse avec l'oligarchie des nobles dans la politique intérieure. Mais il ne faut pas s'étonner non plus si, en voyant des hommes riches se mettre à la tête de bandes d'esclaves armés et rappeler au public qu'on passe vite des repaires de la débauche à

ceux du sol, il ne faut pas s'étonner, dis-je, que la tour de Babel financière, avec ses fondements, qui n'étaient pas purement économiques, mais qui étaient empruntés à l'ascendant politique de Rome, fût ébranlée à chaque crise politique sérieuse, comme notre monnaie fiduciaire dans la société moderne. La grande crise financière qui, par suite des commotions italo-asiatiques de 664 (90) et années suivantes, sévit sur la classe des capitalistes romains, la banqueroute de l'État et des particuliers, la dépréciation générale de la propriété foncière et des actions de compagnies, ne peuvent plus être racontées en détail; mais la nature générale de cette crise et son importance sont mises hors de doute par leurs résultats qui furent : le meurtre du préteur par une bande de créanciers, la tentative de rejeter du sénat tous les sénateurs qui avaient des dettes, le rétablissement du maximum d'intérêt par Sylla, la réduction de 75 p. c. sur toutes les dettes par le parti révolutionnaire. La conséquence de ce système fut un appauvrissement général et la dépopulation des provinces, tandis que la population parasite d'Italiotes errants ou temporairement établis augmentait partout. En Asie Mineure, 80,000 hommes d'origine italiote périrent, dit-on, en un seul jour. Ils étaient fort nombreux à Délos, on le voit par les tombes qui y existent encore, et on sait que 20,000 étrangers, principalement marchands italiotes, furent mis à mort par l'ordre de Mithridate. En Afrique, les Italiotes étaient si nombreux, que même la cité numidienne de Cirta fut principalement défendue par eux contre Jugurtha. La Gaule était aussi, dit-on, remplie de marchands romains; pour ce qui concerne l'Espagne seule, il y a sans doute une raison pour qu'on ne rencontre pas de supputations semblables. En Italie même, d'autre part, la condition de la

population libre à cette époque avait, en somme, certainement rétrogradé. Les guerres civiles avaient certainement contribué pour une grande part à ce résultat : elles enlevèrent, suivant un calcul sommaire et assez peu digne de foi, de 100 à 150,000 citoyens romains et 300,000 personnes appartenant à la population italique : mais un effet plus désastreux fut la ruine économique de la classe moyenne et le développement sans limite de l'émigration mercantile, qui décida une grande partie de la population italiote à passer au dehors les années les plus vigoureuses de la vie. On trouva une compensation d'une valeur douteuse dans la population libre et parasite des pays hellènes-orientaux, qui séjournaient dans la capitale comme agents diplomatiques pour les rois et les communautés, comme médecins, maîtres d'école, prêtres, domestiques, parasites, et dans les mille ressources de la filouterie et du chantage, ou qui, comme commerçants et usuriers, fréquentaient spécialement Ostie, Putéoli et Brindisium. Un danger encore plus grand, c'était la multiplication des esclaves dans la province. Les citoyens italiotes comptaient, par le cens de 684 (70), 910,000 hommes en état de porter les armes : il faut ajouter à ce nombre, pour obtenir le total de la population libre de la péninsule, ceux qui avaient été omis dans le cens, les Latins du district entre les Alpes et le Pô, et les étrangers domiciliés en Italie, tandis qu'il faut déduire les citoyens domiciliés à l'étranger. Il sera difficile d'estimer la population libre de la péninsule à moins de six à sept millions. Si la population totale de l'Italie avait été à cette époque égale à ce qu'elle est aujourd'hui, nous trouverions une population d'esclaves de treize à quatorze millions. Il ne faut pas cependant de calculs si mensongers pour faire saisir le caractère dangereux de cet état

de choses, cela est suffisamment attesté par les insurrections civiles partielles, et par l'appel qui, depuis le commencement de la révolution, était adressé, à la fin de toutes les crises, aux esclaves pour prendre les armes contre leurs maîtres et lutter pour conquérir leur liberté. Si nous pensons à l'Angleterre avec ses lords, ses squires et surtout sa cité, même avec ses propriétaires et ses fermiers convertis en propriétaires, nous pourrions nous faire une idée approximative de la population de la péninsule italique à cette époque.

Système monétaire. — Les relations économiques de cette époque se réfléchissent clairement, même aujourd'hui, dans le système monétaire des Romains. On y reconnaît surtout le marchand avisé. Pendant longtemps l'or et l'argent étaient des moyens de paiement établis de telle sorte que, tandis que pour les comptes généraux il y avait une relation de valeur entre les deux métaux, le paiement au moyen d'un métal ou d'un autre n'était pas au choix du payeur, mais fixé dans le contrat. On évitait ainsi les grands dangers qui s'associent à la concurrence des deux métaux précieux : les graves crises de l'or, comme celle de 600 (154), par exemple, lorsque la valeur de l'or comparée à celle de l'argent baissa de 33 10/30 par suite de la découverte de gisements aurifères taurisques, n'exercèrent pas du moins une influence directe sur la monnaie d'argent et les affaires de détail ; la nature des circonstances voulait que, plus le trafic maritime augmenterait, plus l'or devait passer du second rang au premier. Il en arriva ainsi, on le voit, par les faits relatifs aux balances et aux négociations du trésor ; mais le gouvernement n'en introduisit pas davantage l'or dans les monnaies. La monnaie d'or frappée pendant la guerre d'Hannibal

avait à peu près disparu ; les rares pièces d'or que Sylla émit comme régent, n'étaient guère que des médailles frappées pour les présents de triomphe. L'argent circula, comme auparavant, exclusivement comme monnaie d'usage ; l'or, soit qu'il restât comme habituellement en barres, ou qu'il portât l'estampille d'une monnaie étrangère ou même nationale, n'était pris qu'au poids. Néanmoins, l'or et l'argent étaient sur le même pied comme moyen d'échange, et la falsification de l'or était traitée comme la circulation de la fausse monnaie. On obtint l'immense avantage d'empêcher, pour le plus important moyen d'échange, la possibilité même de fraude et d'adultération monétaire. Autrement, la monnaie était aussi abondante qu'elle était d'une pureté exemplaire. Après que la pièce d'argent eut été réduite, pendant la guerre d'Hannibal de 1/72 à 1/84 de livre, elle garda, pendant plus de trois siècles le même poids et la même qualité ; il n'y eut pas de fraude. La monnaie de cuivre, qui apparemment vers le commencement de cette époque était devenue de la très petite monnaie, et qu'on avait cessé d'employer dans les grands marchés, fut réduite à la valeur de l'*as* ou au dessous, qu'on pouvait représenter en argent. Les espèces de monnaies étaient basées sur un principe simple, et le quatrain (1/2 centime) était le dernier degré de la divisibilité. C'était un système monétaire, qui pour les principes judicieux sur lesquels il était établi et la vigueur exacte avec laquelle on les appliquait, est unique dans l'antiquité, et n'a guère de parallèle dans les temps modernes. Il avait cependant aussi son côté faible. Suivant une coutume usitée dans toute l'antiquité, mais qui atteignit son extrême développement à Carthage, le gouvernement romain émit, avec les bons *denarii* d'argent, des *denarii* de cuivre plaqué d'argent, qui devaient être acceptés comme

les premiers, et étaient une monnaie de convention analogue à notre circulation en papier, en ce sens qu'on ne devait pas refuser les pièces argentées. Ce n'était pas plus une altération des monnaies que notre circulation de papier-monnaie, car la chose se pratiquait très ouvertement; Marcus Drusus proposa en 663 (91), en vue de se créer des ressources pour des largesses de grains, d'émettre un denier plaqué par sept deniers de bon argent sortant de la monnaie. Néanmoins cette mesure, non seulement favorisait la fabrication de la fausse monnaie, mais laissa le public dans l'incertitude sur la question de savoir s'il recevait de la monnaie d'argent ou de la monnaie de convention, et jusqu'à quel chiffre s'élevait la circulation de cette dernière. A l'époque des embarras de la guerre civile et de la grande crise financière, les Romains semblent avoir employé illégalement de la monnaie d'argent, au point qu'une crise monétaire accompagna la crise financière, et que la quantité de pièces fausses ou sans valeur rendit les transactions très difficiles. En conséquence, pendant le gouvernement de Cinna, une ordonnance fut rendue par les préteurs et les tribuns, primitivement par Marcus Marius Gratidianus, pour racheter toute la monnaie de convention au moyen de monnaie d'argent, et on établit dans ce but un bureau d'essayage. La tradition ne nous dit pas jusqu'à quel point l'entreprise réussit, mais on continua à frapper de la monnaie conventionnelle.

Monnaie provinciale. — En ce qui concerne les provinces, en conformité avec le rejet de la monnaie d'or, on ne permit pas en principe d'en frapper, même dans les États clients : de sorte qu'elle n'était fabriquée que là où les Romains ne pouvaient absolument rien dire, comme chez les Celtes au nord des

Cévennes, et parmi les États révoltés contre Rome; aussi les Italiotes et Mithridate Eupator frappèrent de la monnaie d'or. Le gouvernement semble avoir fait des efforts pour accaparer de plus en plus le droit de frapper la monnaie d'argent, particulièrement en Occident. En Afrique, où, par suite du système carthaginois de la monnaie de convention, il n'y avait pas, au temps de la conquête romaine, de monnaie nationale, les Romains n'en introduisirent pas, et seul le *denarius* y eut cours. Il en était probablement de même en Sardaigne. En Espagne, et aussi en Sicile qui appartint plus tôt aux Romains et qui éprouva un traitement plus doux, l'argent fut sans doute frappé sous leur domination, et dans cette dernière contrée, la monnaie d'argent fut créée par les conquérants et basée sur le modèle romain; mais on a de bonnes raisons de supposer que dans les deux pays, au moins depuis le commencement du septième siècle, les marchands de la ville et de la province furent obligés de restreindre leurs émissions de petite monnaie de cuivre. Ce ne fut que dans la Gaule narbonnaise que le droit de battre monnaie d'argent ne pouvait plus être enlevé à l'ancienne alliée de Rome, la cité libre de Marseille : et cela est peut-être vrai des cités grecques de l'Illyrie, Apollonie et Dyrrachium; mais le privilége de ces communautés pour battre monnaie fut restreint indirectement par cette circonstance que le trois quarts de *denarius*, qui, par les arrangements du gouvernement romain, était frappé à Marseille et en Illyrie, et qui, sous le nom de Victoriatus, avait été reçu dans le système monétaire des Romains, fut, vers le milieu du septième siècle, mis de côté : l'effet fut nécessairement que la circulation massaliote et illyrienne disparut de la haute Italie et ne continua à subsister, outre son pays naturel, que dans les régions des Alpes et du

Danube. On avait fait à cette époque ce progrès, que le type du *denarius* prévalait exclusivement dans toute la partie occidentale de l'État romain ; car l'Italie, la Sicile, — pour laquelle il est expressément attesté qu'au commencement de l'époque suivante aucune autre monnaie d'argent n'y circulait que le *denarius*, — la Sardaigne, l'Afrique, se servaient exclusivement de monnaie d'argent romain, et l'argent de province encore en circulation en Espagne aussi bien que la monnaie d'argent des Massaliotes et des Illyriens étaient au moins frappées sur le type du *denarius*. Cela était différent dans l'Orient. Là où le nombre des Etats battant monnaie dès l'antiquité et la quantité d'argent du pays étaient très considérables, le *denarius* ne se répandit pas, quoiqu'il fût déclaré peut-être monnaie légale. Là on vit, ou bien l'ancien type monétaire demeurer en usage, comme, par exemple, en Macédoine, qui, comme province, — quoique ajoutant partiellement les noms des magistrats romains aux noms de ceux du pays, — frappait ses tédradrachmes attiques et n'employait pas certainement d'autre monnaie, ou bien un type particulier de monnaie correspondant aux circonstances s'introduire, sous l'autorité romaine, comme dans l'établissement de la province d'Asie, où un nouveau statère, le *cistophorus*, comme on l'appelait, fut proscrit par le gouvernement romain et fut dorénavant frappé par les capitales de district sous la surveillance des Romains. Cette diversité essentielle entre les systèmes occidentaux et orientaux de circulation devint d'une importance historique considérable : la romanisation des contrées sujettes trouva un de ses puissants leviers dans l'adoption de la monnaie romaine, et ce ne fut pas par suite d'un pur accident que ce que nous avons désigné à cette époque comme le territoire du *denarius* devint par la suite la partie latine

de l'empire, tandis que le territoire de la drachme devint la partie grecque. Encore aujourd'hui le premier de ces territoires représente en somme l'ensemble de la civilisation Romaine, tandis que le second s'est séparé de la civilisation européenne.

État des masses. — Il est aisé de se faire une idée générale de l'aspect que présentaient les relations sociales avec de semblables conditions économiques ; mais il n'y aurait ni plaisir ni instruction à suivre en détail le progrès du luxe, du prix des choses, de la mollesse et de la frivolité. L'extravagance et les jouissances sensuelles formaient le but principal de tous les hommes, tant parmi les parvenus que parmi les Licinius et les Metellus : ce n'était pas ce luxe poli qui est la fleur de la civilisation, mais ce genre de luxe qui s'était développé, au milieu de la civilisation décrépite de la Grèce, en Asie Mineure et à Alexandrie, qui abaissait la notion du beau en l'employant à la décoration, et qui s'appliquait aux jouissances avec un pédantisme étudié, une précision pointilleuse, qui le rendait également fade pour les hommes doués du sentiment naturel et pour ceux qui songeaient à l'intelligence.

Fêtes populaires. — Quant aux festivals populaires, l'importation des bêtes de proie d'outre-mer, qui était prohibée dans le temps de Caton, fut, apparemment vers le milieu de ce siècle, formellement permise par un décret des citoyens proposé par Cnæus Aufidius : il s'ensuivit que les chasses d'animaux excitèrent l'enthousiasme partout et formèrent un trait principal des fêtes populaires. Plusieurs lions parurent pour la première fois dans l'arène romaine vers 651 (103) ; les premiers éléphants vers 655 (99) ; Sylla, lorsqu'il était préteur, produisit cent lions en

661 (93). On peut en dire autant des combats de gladiateurs. Si les ancêtres avaient publiquement reproduit les grandes batailles, leurs fils en firent autant pour les combats de gladiateurs, et au moyen de semblables représentations publiques de cette époque, ils se rendirent la risée de leurs descendants. On peut voir ce qu'on dépensait en pareille circonstance par le testament de Marcus Æmilius Lepidus (consul en 567 (187), 579 (175) ; † 602 (152) : il donna des ordres à ses enfants, quoique le véritable honneur ne consistât pas en vaine pompe, mais dans le souvenir des mérites personnels et de ceux des ancêtres, pour qu'ils ne dépensassent pas à ses funérailles plus de 10,000,000 d'as (255,000 fr.). Le luxe augmentait aussi en ce qui concernait les maisons et les jardins : la splendide maison de ville de l'orateur Crassus († 663 (91), fameuse surtout par les vieux arbres de son jardin, était estimée avec les arbres à 6,000,000 de sesterces (1,455,000 francs), et sans les arbres à la moitié ; tandis que la valeur d'une habitation ordinaire à Rome peut être estimée environ à 60,000 sesterces (15,450 francs). Les prix des propriétés bâties augmentèrent rapidement : on le voit par la villa de Misène, pour laquelle Cornélia, mère des Gracques, paya 75,000 sesterces (17,950 francs), et que Lucius Lucullus, consul en 680 (74), paya trente-trois fois autant. Les villas et la vie luxueuse des bains de mer rendirent Baia, et en général la contrée qui formait la baie de Naples, l'Eldorado des loisirs élégants. Les jeux de hasard, dont l'enjeu n'était plus, comme autrefois, dans les jeux d'osselets, d'une valeur peu considérable, devinrent communs, et dès 639 (115), un édit des censeurs fut rendu contre eux.

Habillement. — Des voiles de mousseline, qui montraient plus le corps qu'ils ne le cachaient, et des

vêtements de soie, commencèrent à remplacer les anciennes robes de laine pour les femmes et même pour les hommes. C'est en vain que les édits somptuaires défendirent l'abus de la parfumerie étrangère. On paya des prix extravagants, jusqu'à 100,000 sesterces (26,250 fr.), un cuisinier supérieur. On construisit des maisons spéciales dans ce but, et les maisons de la côte étaient pourvues de viviers d'eau salée particulière, pour qu'elles pussent fournir du poisson de mer frais à tout moment. On regardait comme pauvre un dîner où l'on servait les poulets tout entiers, au lieu d'en choisir les portions les plus délicates, et où les invités devaient manger de tous les plats au lieu de les goûter simplement. On se procura à grands frais des mets étrangers et du vin de Grèce, dont on devait passer à tous les repas respectables. A table surtout, les Romains exhibaient une armée d'esclaves servant au luxe, des bandes de musiciens, des danseuses, des ameublements élégants, des tapis rehaussés d'or et de peinture, des rideaux de pourpre, des bronzes antiques et une riche argenterie. Les lois somptuaires étaient surtout dirigées contre ces exhibitions : on en édicta de nouvelles et plus étendues que les premières ; on défendit alors totalement un grand nombre de délicatesses ; on fixa pour les autres un maximum de poids et de prix : la quantité d'argenterie qu'on pouvait avoir fut également restreinte par la loi, et enfin on prescrivit des maximum pour les repas ordinaires et pour les repas de luxe : ils furent, par exemple, fixés en 593 (161) à 10 et 100 sesterces (1,95 et 21 fr.), en 673 (81) à 30 et 300 sesterces (5 fr. 45 et 58 fr. 75). Malheureusement la vérité nous oblige d'ajouter que, de tous les nobles romains, il n'y en eut que trois, parmi lesquels n'étaient pas les législateurs eux-mêmes, qui obéirent à ces lois somptuaires ; et encore, ce fut la loi de la nécessité et non celle de

l'État qui les porta à restreindre les dépenses de leur menu. Il faut s'arrêter un instant sur le luxe, qui allait croissant, en dépit des lois sur l'argenterie. Dans le sixième siècle, l'argenterie de table était, à l'exception de la salière traditionnelle, une chose encore rare. Les ambassadeurs de Carthage disaient en plaisantant que, dans chaque maison où ils avaient été invités, ils avaient trouvé la même argenterie. Scipion Émilien ne possédait pas plus de 32 livres d'argenterie (3,750 fr.); son neveu Quintus Fabius, consul en 633, alla jusqu'à en avoir une de 1,000 livres (100,525 fr.); Marcus Drusus, tribun du peuple en 633 (91), poussa jusqu'à 10,000 livres (1,006,250 fr.); au temps de Sylla, il y avait déjà dans la capitale plus de 150 plats d'argent pesant 100 livres chacun, dont plusieurs firent placer leurs possesseurs sur des listes de proscription. Pour juger des sommes dépensées à cette occasion, nous devons nous souvenir que le travail était payé à un taux énorme; par exemple, Caius Gracchus paya des articles de choix d'argent quinze fois, et Lucius Crassus, consul en 659 (95), dix-huit fois la valeur du métal, et le dernier donna, pour deux coupes travaillées par un orfèvre célèbre, 100,000 sesterces (21,250 fr.). Telle était partout la proportion.

Mariage. — En ce qui concernait le mariage et l'éducation des enfants, on voit ce qu'il en était par les lois agraires de Gracchus, qui y mit le premier une prime. Le divorce, qui était presque inconnu à Rome antérieurement, était devenu maintenant une chose très ordinaire; tandis que, dans l'ancien mariage, le mari achetait sa femme, on aurait pu proposer aux nobles romains de cette époque, dans le but de mettre le nom d'accord avec la chose, d'instituer un mariage en location. Même un homme comme Métellus le Macédonique, qui, à cause de son honorable vie domes-

tique et de sa nombreuse famille était l'admiration de ses contemporains, imposa aux citoyens lorsqu'il était censeur, en 623 (131), l'obligation de vivre en état de mariage, en le définissant comme une charge publique que les patriotes devaient néanmoins assumer par sentiment du devoir.

L'hellénisme et ses résultats. — Il y avait certainement des exceptions. La société des villes rurales, et particulièrement les grands propriétaires, avaient gardé plus fidèlement les anciennes habitudes honorables de la nation latine. Dans la capitale, cependant, l'opposition de Caton était devenue une question de mots ; la tendance moderne prévalait, et quoique des individus d'éducation solide et raffinée, comme Scipion Émilien, connussent l'art de combiner les manières romaines avec la culture antique, l'hellénisme était, parmi la multitude, synonyme de corruption intellectuelle et morale. Nous ne devons pas perdre de vue la réaction exercée par ces maux sociaux sur la vie politique, si nous voulons comprendre la révolution romaine. Ce n'était pas une chose indifférente que des deux nobles, qui, en 662 (92), étaient les maîtres suprêmes de la morale dans la République, l'un ait accusé publiquement l'autre d'avoir pleuré sur la mort d'une murène qui était l'orgueil de son vivier, et que l'autre lui ait répondu qu'il avait perdu trois femmes, et qu'il n'avait pas répandu une larme sur aucune d'elles. Une circonstance digne d'attention, c'est qu'en 593 (161) un orateur pouvait plaisanter en plein forum en faisant la description suivante d'un juré sénatorial que le moment fixé pour la cause trouve au milieu du cercle de ses compagnons de plaisir : ils jouent des jeux de hasard, parfumés, entourés de leurs maîtresses. Lorsque l'après-midi avance, ils appellent leur secrétaire et l'envoient aux

comices demander ce qui s'est passé au forum, qui a parlé pour ou contre le nouveau projet de loi, quelles tribus ont voté pour ou contre. Enfin, ils se rendent eux-mêmes au tribunal, juste assez tôt pour n'être pas chargés du procès. En chemin, il n'y a pas une ruelle qu'ils ne mettent à contribution, car ils sont gorgés de vin. Ils arrivent enfin avec répugnance au tribunal et donnent audience aux parties. Ceux qui ont un procès exposent leur cause. Le juré fait venir les témoins et se retire à part. Lorsqu'il revient, il déclare qu'il a tout entendu et demande les documents : le vin lui permet à peine de tenir les yeux ouverts. Lorsqu'il se retire ensuite pour rendre la sentence, il dit à ses compagnons de plaisir : Que m'importent ces gens ennuyeux ? Allons plutôt boire du vin grec parfumé et l'accompagner d'une volaille grasse ou d'un bon poisson, un véritable brochet de l'île du Tibre. » Tout cela était sans doute fort risible ; mais n'était-ce pas une chose sérieuse que de pareils sujets prêtassent au rire ?

CHAPITRE XII

NATIONALITÉ, RELIGION ET ÉDUCATION

Hégémonie du Latinisme et de l'Hellénisme. — Dans la grande lutte des nationalités qui se soulevèrent dans toute l'étendue de l'empire romain, les nations secondaires ont l'air d'être sur le point de reculer ou de disparaître. La plus importante d'entre elles, la nation phénicienne, reçut de la destruction de Carthage une blessure mortelle qui la fit saigner jusqu'à la mort. Les contrées d'Italie, qui avaient jusque-là gardé leur langage et leurs mœurs, l'Étrurie et le Samnium, furent non seulement frappées des coups les plus violents de la réaction de Sylla, mais le nivellement politique de l'Italie les obligea d'employer dans leurs relations publiques la langue et les coutumes latines, de sorte que les anciens idiomes du pays devinrent des dialectes populaires qui disparurent bientôt. On ne voit plus paraître, dans tout le cercle de l'État romain, une nation qui puisse même rivaliser avec les Romains et les Grecs. Au contraire, la nationalité latine est, tant dans ses éléments intérieurs que dans son expansion, en pleine croissance. Comme après la guerre sociale, toute partie du sol de l'Italie put être possédée par tout Italiote selon le droit romain de propriété, et tous les peuples italiques purent recevoir des dieux romains ; de même le langage romain devint à cette époque la langue universelle des relations civilisées

dans toute la péninsule, des Alpes aux détroits de Sicile. Mais elle ne demeura pas dans ses limites naturelles. La masse du capital accumulé en Italie, l'abondance de la production, l'intelligence de ses agriculteurs, l'habileté de ses marchands, ne trouvaient point leur égal en Italie : ces circonstances et le service public entraînaient beaucoup d'Italiotes dans les provinces. Leur position privilégiée y trouvait la langue et la loi romaine également privilégiées, même là où les Romains ne se contentaient pas de faire des affaires les uns avec les autres. Partout les Italiotes se tenaient serrés en masses compactes et organisées : les soldats dans la légion, les marchands des grandes villes dans leurs associations particulières, les citoyens romains domiciliés ou séjournant dans les divers districts judiciaires des provinces ou « circonscriptions » (*conventus civium romanorum*), avec leur liste particulière de jurés, et jusqu'à un certain point, avec une constitution communale ; et quoique ces Romains provinciaux retournassent tôt ou tard en Italie, ils n'en établissaient pas moins les fondements d'une population mêlée dans les provinces, en partie romaine, en partie attachée aux colons romains. Nous avons déjà fait remarquer que c'était en Espagne, où l'armée romaine prit pour la première fois un caractère permanent, que des villes de province distinctes, avec une constitution italique, furent organisées : Cartéia en 583 (171), Valentia en 616 (137), et plus tard Palma et Pollentia. Quoique l'intérieur fût encore loin d'être civilisé, attendu que le territoire de Valence, par exemple, est encore mentionné longtemps après cette époque comme l'un des séjours les plus sauvages et les moins agréables pour un Italiote civilisé, les auteurs et les inscriptions attestent que dès le milieu du septième siècle le langage latin était en usage autour de Nouvelle Carthage et tout le long

de la côte. Gracchus développa le premier l'idée de coloniser, ou, pour mieux dire, de romaniser les provinces de l'empire romain par l'émigration italique, et essaya de la pratiquer; et quoique l'opposition conservatrice se fût déclarée contre ce projet hardi, et en eût empêché la continuation, la colonie de Narbo continua d'exister; elle était par elle-même une extension importante du territoire et de la langue latine, et plus importante encore parce qu'elle était la pierre angulaire d'une grande idée d'avenir. L'ancien gallicisme, et en fait le caractère français moderne, sont sortis de là, et ont pour premier fondement la création de Caius Gracchus. Mais la nationalité latine, non seulement remplit les frontières de l'Italie et commença à les dépasser, mais elle acquit elle-même un fondement plus solide. Nous la trouvons employée à créer une littérature classique et une éducation originale et plus élevée ; et quoique, en comparaison des classiques latins et de la culture hellénique, on puisse être tenté de faire peu de cas de ses faibles produits de serre-chaude, cependant, en ce qui concerne le développement historique de l'Italie, on doit attacher moins d'importance à la qualité de ces œuvres qu'à l'existence latérale de deux littératures classiques latine et grecque, et au point de décadence où était arrivée cette dernière, on pouvait dire avec le poète, que le pauvre journalier vivant vaut mieux qu'Achille mort.

Hellénisme. — Quelque rapide et vigoureuse que fût la croissance de la langue et de la nationalité latines, elles reconnaissaient à la nationalité hellénique des titres égaux et même plus primitifs et supérieurs, et s'alliaient partout à elle. La révolution italique, qui nivela dans la péninsule toutes les nationalités non latines, ne troubla pas les cités grecques

de Tarente, de Rhégium, de Neapolis, de Locri. De même, Massilia, quoique alors enclavée dans le territoire romain, continuait à demeurer une cité grecque, et était comme telle alliée à Rome. La latinisation complète de l'Italie allait de pair avec son hellénisation. Dans les rangs élevés de la société italique, la culture grecque était devenue l'élément intégrant. Le consul de l'année 623 (131), le souverain pontife Publius Crassus excitait l'étonnement des Grecs de naissance en rendant, comme gouverneur de l'Asie, ses sentences judiciaires tantôt en grec propre suivant l'occasion, tantôt dans l'un des quatre dialectes écrits. Et si la littérature et l'art italiques avaient toujours les yeux tournés vers l'Orient, la littérature et les arts helléniques commencèrent à se tourner vers l'Occident. Non seulement les cités grecques de l'Italie conservèrent des relations intellectuelles suivies avec la Grèce, l'Asie Mineure et l'Égypte, et donnèrent aux poètes et aux artistes grecs qui y avaient acquis de la célébrité, des honneurs et des récompenses semblables ; mais à Rome même, suivant l'exemple du destructeur de Corinthe, à son triomphe de 608 (140), les amusements gymnastiques et intellectuels des Grecs, la lutte au pugilat et les concours musicaux, les jeux, les récréations et les déclamations, devenaient à la mode. Les lettrés grecs prirent ainsi racine de bonne heure dans la société noble de Rome, surtout dans le cercle des Scipions, dont les membres les plus éminents, l'historien Polybe et le philosophe Panætius, appartiennent à l'histoire de la littérature romaine plutôt qu'à celle des Grecs ; dans d'autres cercles moins élevés nous rencontrons des relations semblables ; nous pouvons mentionner un autre contemporain de Scipion, le philosophe Clitomachus, parce que sa vie donne une peinture vivante du mélange des nations à cette époque. Un homme

né à Carthage, et qui avait été à Athènes auditeur de Carnéade, et plus tard son successeur dans sa chaire, se lia à Athènes avec les hommes les plus instruits de l'Italie, l'historien Aulus Albinus et le poète Lucilius, et dédia d'une part, un ouvrage scientifique à Lucius Censorinus, le consul romain qui ouvrit le siége de Carthage, et d'autre part, un traité philosophique « de la Consolation » à ses compatriotes amenés comme esclaves en Italie. Tandis que les littérateurs distingués avaient demeuré jusqu'alors temporairement en Italie, comme ambassadeurs, esclaves ou autrement, ils commencèrent alors à s'y établir ; ainsi Panætius, que nous avons déjà nommé, vivait dans la maison de Scipion, et le faiseur d'hexamètres, Archias d'Antioche, s'établit à Rome en 652 (102), et gagna assez bien sa vie en improvisant et en faisant des épopées sur les consulaires romains. De même Caius Marius, qui entendait peu de chose à son *Carmen*, et qui était aussi peu fait que possible pour être un Mécène, ne pouvait se dispenser de patronner des artistes en vers. Tandis que d'une part, la vie intellectuelle et littéraire amenait ainsi les deux nations à une alliance non pas de leurs éléments les plus purs mais les plus nobles, d'autre part, l'arrivée des troupes d'esclaves de l'Asie Mineure et de la Syrie et l'émigration mercantile de l'Orient grec et semi-grec amenèrent les couches les plus incultes de l'hellénisme, mêlées d'éléments orientaux et barbares, en contact avec le prolétariat latin, et lui donnèrent également une teinte d'hellénisme. L'observation de Cicéron, que le nouveau langage et les nouvelles modes parurent d'abord dans les villes maritimes, se rapportait sans doute surtout au caractère semi-hellénique d'Ostie, de Putéoli, de Brindisium, où les marchandises étrangères étaient admises, ainsi que les mœurs étrangères, et se répandaient de toutes parts.

Mélange des peuples. — Le résultat immédiat de cette révolution complète dans les relations de nationalité était loin d'être agréable. L'Italie regorgeait de Grecs, de Syriens, de Phéniciens, de Juifs, d'Egyptiens, tandis que les provinces regorgeaient de Romains ; les particularités nationales les plus accentuées venaient ainsi en contact mutuel et s'effaçaient les unes les autres ; il sembla qu'il ne devait en rester qu'un caractère général de dépérissement. Ce que le caractère latin gagna en étendue, il le perdit en originalité ; à Rome même, où la classe moyenne disparut la première et presque entièrement, et où il ne resta que des grands seigneurs et des mendiants, également cosmopolites, Cicéron assure que vers 660 (94) la culture générale dans les villes latines était plus élevée qu'à Rome ; et cela est confirmé par la littérature de cette époque, dont les productions les plus agréables, les plus saines et les plus caractéristiques, telles que la comédie nationale et la satire de Lucilius, étaient des produits naturels du Latium ou des colonies latines. L'hellénisme italien n'était en réalité qu'un cosmopolitisme grossier accompagné de toutes les extravagances, et une barbarie à peine couverte d'une première couche de civilisation, on ne saurait en douter ; mais même en ce qui concerne la bonne société, le goût délicat du cercle des Scipion ne demeura pas le type permanent. Plus la masse de la société commença à prendre intérêt à la vie grecque ; plus elle se tourna non vers la littérature classique, mais vers les productions les plus modernes et les plus frivoles de l'esprit grec : au lieu de modeler le caractère romain sur cet esprit, on se contenta de lui emprunter une sorte de délassement qui permettait à l'intelligence de travailler le moins possible. Dans ce sens, le pro-préteur d'Arpinum, Marcus Cicéron, le père de l'orateur, disait que parmi les Romains comme

parmi les esclaves syriens, on était mauvais à proportion que l'on comprenait le grec.

Cette décomposition nationale est loin d'être agréable, comme toute cette époque, mais elle est, comme elle, importante et significative. L'ensemble des peuples, que nous sommes habitués à appeler l'ancien monde, passe de l'union extérieure sous l'hégémonie de Rome à une union intérieure sous l'autorité d'une culture moderne qui repose entièrement sur des éléments helléniques. Ce fut sur les ruines des nationalités de second ordre que s'accomplit silencieusement, entre les deux nations dominantes, le grand compromis historique : la nation grecque et la nation latine firent la paix. Les Grecs renoncèrent à leur exclusivisme de civilisation, les Romains à leur exclusivisme politique ; pour l'éducation, le Latin put être mis sur le pied d'égalité, restreint, il est vrai, et imparfait ; d'autre part, Sylla permit, pour la première fois, aux ambassadeurs étrangers de parler grec devant le sénat sans interprète. Le temps approchait où l'empire allait devenir un État parlant deux langues, et où le véritable héritier du trône et des idées d'Alexandre allait se lever dans l'Occident, en même temps romain et grec.

Ce que révèle l'examen des relations nationales, l'oppression des nationalités secondaires, et la pénétration réciproque des deux plus grandes, se voit encore avec plus de précision et de détail sur le terrain de la religion, de l'éducation nationale, de la littérature et de l'art.

Religion. — La religion romaine était liée si intimement à la république romaine et aux mœurs, elle n'était si bien qu'un reflet religieux de la cité, que la révolution politique et sociale devait renverser nécessairement aussi l'édifice religieux. L'ancienne foi po-

pulaire de l'Italie s'écroula ; sur des ruines s'élevèrent, comme sur les ruines de la constitution politique, l'oligarchie et la tyrannie ; de sorte que d'un côté l'incrédulité, la religion d'État, l'hellénisme, et de l'autre la superstition, l'esprit de secte, la religion des Orientaux, se partagèrent les esprits. Au reste, il faut remonter jusqu'à l'époque précédente pour trouver les éléments de ce changement, comme ceux de la révolution politique et sociale. Déjà alors l'éducation grecque minait sourdement la foi des ancêtres : déjà Ennius introduisait les théories allégoriques et historiques de la religion hellénique en Italie ; déjà le sénat qui vainquit Hannibal fut obligé de permettre la naturalisation à Rome du culte de Cybèle, et de prendre les mesures les plus sérieuses contre des superstitions plus dangereuses encore, particulièrement les Bacchanales. Mais, comme dans la période précédente, la révolution se signalait plus dans les sentiments qu'à l'extérieur, la révolution religieuse est en fait l'œuvre de l'époque des Gracques et de Sylla.

Philosophie grecque. — Essayons de suivre les tendances qui s'alliaient avec l'hellénisme. La nation hellénique, qui avait été florissante bien avant l'Italie, et qui était à son déclin, avait traversé depuis longtemps l'époque de la foi et était livrée exclusivement, depuis ce temps-là, à la spéculation et au libre examen : depuis longtemps, il n'y avait plus de religion, mais seulement de la philosophie. Mais l'activité philosophique de l'esprit hellénique avait, lorsqu'il commença à s'exercer à Rome, perdu le don de la productivité, et était arrivé à ce point de la carrière où, non seulement on ne voit surgir aucun système vraiment nouveau, mais où la force de comprendre les plus parfaits parmi les anciens systèmes commence à s'évanouir, et où les hommes se bornent à répéter les dog-

mes les moins complets de leurs prédécesseurs, et à leur donner un caractère scolastique et traditionnel : à ce point que la philosophie, au lieu de donner à l'esprit plus de liberté et de profondeur, le rend plus creux et lui impose la plus lourde des chaînes, celle qu'elle a forgée elle-même. Le breuvage enchanté de la spéculation, toujours dangereux, est, lorsqu'il est frelaté, un poison certain. C'est sous cette forme lâche et délayée que les Grecs de ce temps l'offrirent aux Romains, et ceux-ci ne purent ni le refuser ni abandonner les maîtres vivants pour les morts. Platon et Aristote, sans parler des temps antisocratiques, demeurèrent sans influence essentielle sur l'éducation latine, quoique ces noms illustres fussent souvent cités, et que leurs écrits les plus faciles fussent lus et traduits. Aussi les Romains ne furent en philosophie que de mauvais écoliers, que de mauvais maîtres. Outre les systèmes historico-rationalistes sur la religion (l'Évhémérisme), qui changeaient les mythes en biographie de bienfaiteurs de l'humanité, dans les temps crépusculaires de l'antiquité, et que la superstition avait transformés en dieux, il y avait trois écoles importantes de philosophie en Italie : les deux écoles dogmatiques d'Épicure († 484 (270), et de Zénon († 491 (263), et l'école sceptique d'Arcésilas († 513 (241), et de Carnéade, 541-625 (213-129), ou, pour employer les noms d'écoles, l'Épicuréisme, le Portique et l'Académie. La dernière de ces écoles, qui partait de l'impossibilité d'une certitude absolue et n'admettait à la place que des opinions provisoires suffisantes pour les exigences pratiques, présentait un aspect purement polémique : elle enserrait dans les mailles de ses dilemmes toute proposition de foi positive ou de dogmatisme philosophique. En ce sens, elle peut être mise en parallèle avec l'école plus ancienne des sophistes, excepté que, comme on pouvait s'y attendre, les sophis-

tes luttaient plutôt contre la foi populaire, Carnéade et ses disciples contre tous leurs confrères en philosophie.

D'autre part, Épicure et Zénon tendaient également à expliquer rationnellement la nature des choses et s'accordaient dans leur méthode physiologique, qui partait de l'idée de matière. Ils différaient en ce que Épicure suivait la théorie atomatique de Démocrite, concevait le premier principe comme de la matière pure, et ne tirait la multiplicité des choses de cette matière que par des évolutions mécaniques, tandis que Zénon, d'accord avec l'Éphésien Héraclite, introduit même dans la matière primordiale un antagonisme dynamique et un mouvement de fluctuation de haut en bas. C'est là le point de départ d'autres distinctions : dans l'Épicuréisme, les dieux en réalité n'existent pas ou sont tout au plus le songe d'un songe : tandis que les dieux du stoïcisme sont l'âme active du monde, et sont encore esprit, soleil et Dieu, puissants sur le corps, la terre et la nature : Épicure ne reconnaissait pas comme Zénon, un gouvernement du monde et une immortalité personnelle de l'âme ; l'objet véritable des aspirations humaines était, suivant Épicure, un équilibre absolu que ne pouvaient troubler ni les douleurs du corps ni les angoisses de l'esprit, tandis que, suivant Zénon, c'est une activité virile qui s'accroît encore par les efforts sans cesse renouvelés du corps et de l'esprit, et vise à l'harmonie avec la nature toujours en lutte et toujours en paix. Mais toutes ces écoles s'accordent au point de vue religieux : elles pensaient que la foi en elle-même n'était rien, et devait être accompagnée de la réflexion, soit que cette réflexion désespère d'atteindre aucun résultat, comme l'Académie, soit qu'elle rejette les conceptions de la foi populaire, comme l'école d'Épicure, ou qu'elle en conserve une partie en expliquant comment elle le fait, ou en les modifiant en partie comme les stoïciens.

Il était, en conséquence, plus que naturel que le premier contact de la philosophie hellénique avec la nation romaine, qui avait à la fois une croyance robuste et l'aversion de la spéculation, prît un caractère profondément hostile. La religion romaine avait bien raison de dédaigner les attaques comme l'appui de ces systèmes philosophiques, qui lui enlevait également son caractère propre. Le gouvernement romain, qui se sentait instinctivement attaqué quand la religion l'était, se comportait avec raison avec ces philosophes comme une forteresse attaquée avec les éclaireurs d'une armée qui veut l'assiéger, et, dès l'année 593 (161), elle renvoyait de Rome les maîtres de philosophie et de rhétorique. En fait, le premier début de la philosophie à Rome fut une déclaration de guerre formelle contre la foi et la morale. Elle fut occasionnée par l'occupation d'Oropos par les Athéniens, occupation dont la défense fut confiée auprès du sénat à trois des plus célèbres professeurs de philosophie, parmi lesquels était Carnéade, le maître de la sophistique moderne, 599 (155). Le choix était approprié, attendu que cette opération scandaleuse défiait toute justification devant le sens commun : il était donc très opportun que Carnéade prouvât par phrase et antiphrase qu'on pouvait donner autant de raisons en faveur de l'injustice qu'en faveur de la justice, et qu'il montrât par une logique exacte qu'il y avait autant de raisons pour que les Athéniens fussent contraints de rendre Oropos, que pour que les Romains rentrassent dans leurs cabanes du Palatin. La jeunesse capable de comprendre la langue grecque était attirée en foule par le scandale autant que par l'éloquence emphatique du célèbre philosophe ; mais Caton ne put du moins être blâmé dans cette occasion : car, non seulement il compara les arguments dialectiques du philosophe aux psalmodies interminables des pleureuses, mais dans le sénat il

demanda avec instance qu'on renvoyât un homme qui avait le talent de faire passer le mal pour le bien et le bien pour le mal, et dont la défense n'était autre chose qu'un aveu éhonté et presque insolent de l'injustice. Cependant de pareils renvois n'avaient guère d'effet, d'autant plus qu'on ne pouvait empêcher la jeunesse romaine d'entendre à Rhodes ou à Athènes de semblables propositions. On s'habitua à considérer la philosophie comme un mal nécessaire, et bientôt à trouver dans la philosophie étrangère un appui pour une religion qu'il était impossible de conserver dans sa naïveté, quoique cet appui la ruinât comme foi, parce qu'en retour elle permettait aux hommes instruits de garder les noms et les formes des croyances populaires. Mais ce secours ne pouvait être trouvé ni dans l'évhémérisme, ni dans le système de Carnéade et d'Épicure. La version historique des mythes venait heurter trop rudement la foi populaire, quand elle n'hésitait pas à croire que les dieux étaient des hommes. Carnéade mettait même en doute leur existence, et Épicure leur refusait au moius toute influence sur la destinée humaine. Entre ces systèmes et la religion romaine aucune alliance n'était possible ; ils étaient et demeurèrent séparés. Dans les écrits de Cicéron, on voit encore mentionné comme un devoir civil de résister à l'évhémérisme, comme préjudiciable au culte national; parmi les académiciens et les sceptiques qu'il introduit dans ses dialogues, chacun s'excuse d'être en philosophie un disciple de Carnéade, et comme citoyen et comme pontife confesseur orthodoxe du Jupiter Capitolin, et l'épicurien est obliger de céder et de se convertir. Aucun de ces trois systèmes n'était, à proprement parler, populaire. L'évhémérisme, avec son caractère clair et terre-à-terre, avait une certaine prise sur les Romains, et n'eut que trop d'influence sur leur histoire conventionnelle par la transformation

à la foi vieillie et enfantine de la fable en histoire, mais il demeura par là même sans aucune influence sur la religion romaine, attendu que celle-ci, dès l'origine, se contenta de l'allégorie et dédaigna la fable, et qu'elle ne comportait pas, comme en Grèce, l'histoire de Jupiter Ier, de Jupiter II et de Jupiter III. La sophistique ne pouvait réussir que dans un pays où comme à Athènes, l'argutie était naturelle, et où déjà, la longue série des systèmes philosophiques avait accumulé des monceaux de détritus intellectuels. Contre le quiétisme épicurien se révoltait tout ce qu'il y avait de sensé et d'honnête dans le caractère romain profondément dévoué à l'activité. Cependant il trouvait plus d'adeptes que l'évhémérisme et la sophistique, et, c'est vraisemblablement la cause pour laquelle la politique lui avait, dès l'abord, déclaré la guerre avec énergie. Cependant, cet épicuréisme romain était moins un système philosophique qu'une sorte de masque philosophique, sous lequel, bien contre l'intention de son honnête fondateur, les jouissances sensuelles se déguisaient pour entrer dans la bonne société : c'est ainsi qu'un des premiers adhérents de cette secte, Titus Albucius, figure dans les poésies de Lucilius comme le prototype des Romains mal frottés d'hellénisme.

Le portique romain. — La philosophie stoïque eut à Rome une tout autre destinée. En opposition directe avec ses écoles, elle s'attacha à la religion nationale, autant que ses croyances pouvaient s'accommoder avec la foi. Le stoïque adhérait en principe à la foi populaire, avec ses dieux et ses oracles, en ce sens qu'il y voyait une connaissance instinctive dont la science devait tenir compte, et à laquelle elle devait, dans les cas douteux, se subordonner. Il croyait dans un sens fort différent du peuple : le vrai et souverain Dieu

était sans doute pour lui l'âme du monde ; mais toute manifestation du Dieu primitif était à son tour divine, les étoiles d'abord, puis la terre, la vigne, l'âme du mortel illustre que le peuple honorait comme un héros, et en général l'âme des morts. Cette philosophie était en fait plus appropriée à Rome qu'à son pays d'origine. L'objection du croyant pieux, que le dieu du stoïque n'avait ni sens, ni âge, ni corps, et au lieu d'une personne n'était qu'une pure idée, avait un sens en Grèce mais non à Rome. Le rude allégorisme et la purification morale, qui caractérisaient la doctrine stoïque sur la divinité, détruisirent la moelle de la mythologie hellénique ; mais la puissance plastique des Romains, si maigre même dans leur époque de simplicité, n'avait produit qu'un voile léger qui enveloppait l'intuition originale de la notion d'où la divinité était sortie, voile qu'il était aisé d'arracher sans grand dommage. Pallas Athénée pouvait s'indigner en se voyant transformée en idée de la mémoire ; Minerve n'avait guère été autre chose jusque-là. La religion supranaturelle du stoïque et la religion allégorique des Romains pouvaient se rencontrer dans leurs résultats. Aussi, lorsque les disciples de Zénon avaient à dénoncer comme douteux et erronés, quelques dogmes des prêtres, comme, par exemple, lorsque rejetant la doctrine de l'apothéose, ils ne voyaient dans Hercule, Castor et Pollux, que des esprits d'hommes supérieurs, ou lorsqu'ils refusaient d'accepter les simulacres des dieux comme image de la divinité, loin de combattre les doctrines énoncées et de renverser les faux dieux, ils témoignaient, au contraire, partout, du respect pour la religion du pays, même dans ses faiblesses. Le goût du portique pour une moralité casuistique et pour un traitement systématique des sciences professionnelles était tout à fait conforme à l'esprit des Romains, surtout des Romains de cette époque

qui ne pratiquaient plus comme leurs pères, avec une complète simplicité, le gouvernement personnel et la morale, mais qui résolvaient la simple moralité de leurs ancêtres en un cathéchisme des actions permises et non permises, dont la grammaire et la jurisprudence demandaient absolument un système méthodique, sans pouvoir y atteindre d'elles-mêmes. Aussi la philosophie s'incorpora comme une plante exotique, mais acclimatée sur le sol italien, aux habitudes nationales des Romains, et nous en rencontrons les traces sur des points divers. Leurs débuts vont sans doute encore plus loin ; mais le Portique acquit pour la première fois son influence complète dans les cercles élevés de la société romaine par le groupe que forma Scipion Émilien. Panætius de Rhodes, le maître de Scipion et de tous ceux qui l'entouraient dans la philosophie stoïcienne, qui était toujours dans sa suite et l'accompagnait même dans ses voyages, sut, plus particulièrement avec l'aide des anciens philosophes, et surtout du Socrate de Zénophon, pour qui Scipion lui-même avait une prédilection particulière, adapter le système aux habitudes des hommes distingués, laisser à l'écart son côté spéculatif et mitiger en quelque mesure la sécheresse de la terminologie et l'insipidité du catéchisme moral. Depuis cette époque, on avait vu s'affilier au Portique les hommes d'État et les savants les plus distingués, entre autres les fondateurs de la philologie scientifique et de la jurisprudence savante, Stilon et Quintus Scævola. Le formalisme scolastique qui, depuis cette époque, primait au moins extérieurement dans ces sciences professionnelles, et s'associait particulièrement à un système d'étymologies enfantines, énigmatique et insipide, vient du Portique. Mais une chose bien plus importante, ce fut la nouvelle philosophie et la nouvelle religion d'État qui sortirent du mélange de la philoso-

phie stoïcienne et de la religion romaine. L'élément spéculatif, qui tenait primitivement une place restreinte dans le système de Zénon et qui s'était encore affaibli, lorsqu'il pénétra à Rome, après que, pendant un siècle, les maîtres grecs se furent exercés à faire entrer cette philosophie dans la tête des enfants, et, par conséquent à l'affadir, tomba complétement dans l'ombre, et il n'y eut plus que les changeurs qui spéculassent ; il ne fut plus question du développement idéal du dieu qui gouvernait l'âme de l'homme, ni de la loi divine du monde. Les philosophes stoïciens ne se montrèrent pas insensibles à la distinction lucrative de voir leur système élevé à la dignité semi-officielle de philosophie d'État, et se montrèrent moins rigoureux dans leurs principes qu'on n'aurait pu s'y attendre. Leur doctrine sur les dieux et sur l'État eut bientôt une ressemblance remarquable de forme avec les institutions de ceux qui les faisaient vivre ; au lieu de s'en tenir à la situation cosmopolite des philosophes, ils tournèrent leurs méditations vers la sage organisation des magistratures romaines, et tandis que les stoïciens plus raffinés, tels que Panætius, avaient laissé la question de la révélation divine par des miracles et par des signes ouverte comme une chose concevable mais incertaine, et avaient durement rejeté l'astrologie, ses successeurs immédiats soutenaient cette doctrine de la révélation, ou, en d'autres termes, la science augurale, avec autant de rigueur et de fermeté que toute autre maxime de l'école, et faisaient même des concessions peu philosophiques à l'astrologie. Le trait dominant du système devint de plus en plus la doctrine casuistique du devoir. Cela convenait à cet orgueil creux de vertu, dans lequel les Romains de cette époque cherchaient leur compensation, au milieu des rapports un peu humiliants occasionnés par leur contact avec les Grecs, et donnait

une forme à une doctrine convenable de moralité ; comme tout système bien élevé de morale, celui-ci combinait, avec la rigidité la plus complète dans l'ensemble, une indulgence facile dans le détail. Les résultats pratiques se réduisent à peu près à ceci, c'est que deux ou trois familles nobles vivaient pauvrement pour plaire au Portique.

Religion d'État. — La nouvelle religion était en relation étroite avec cette philosophie d'État, ou pour parler exactement, comme autre côté de cette philosophie d'État : son caractère essentiel était la conservation réfléchie des principes de la philosophie populaire, reconnue comme irrationnelle pour des raisons de convenance extérieure. Un des hommes les plus éminents du cercle des Scipions, le Grec Polybe, déclare avec candeur que le cérémonial étrange et pesant de la religion romaine n'avait été inventé que pour la multitude, qui, attendu que la raison n'avait plus de pouvoir sur elle, voulait être gouvernée par des signes et des prodiges, tandis que les gens intelligents n'avaient certainement pas besoin de religion. Sans doute, les amis romains de Polybe partageaient en substance ces sentiments, quoiqu'ils ne missent pas la science et la religion en contraste avec autant de sans-façon. Ni Lælius ni Scipion Émilien ne pouvaient voir dans la science augurale, que Polybe avait surtout en vue, autre chose qu'une institution politique : cependant l'esprit national est trop puissant en eux et leur soin du décorum trop délicat pour leur permettre d'apporter en public de si dangereuses explications. Mais, même dans la génération suivante le souverain pontife Quintus Scævola (consul) en 659 (95) établit, dans ses instructions morales sur la loi, la proposition qu'il y avait deux sortes de religions, l'une philosophique adaptée à l'intelligence, l'autre purement traditionnelle ; que la pre-

mière ne convenait pas à la religion d'État, attendu qu'elle contenait diverses choses qu'il était inutile et même dangereux pour le peuple de savoir : et que en conséquence, la religion traditionnelle de l'État devait subsister. La théologie de Varron, dans laquelle la religion romaine est traitée comme une institution d'État, n'est qu'un développement du même principe. L'État, suivant sa doctrine, était plus ancien que les dieux de l'État, de même que le peintre est plus ancien que la peinture ; s'il s'agissait de refaire les dieux, on les ferait peut-être et on les nommerait d'une manière plus conforme aux parties de l'âme du monde, et on proscrirait les images des dieux qui ne pourraient donner que des idées erronées ainsi que le système absurde des sacrifices ; mais puisque ces institutions avaient été établies, tout citoyen devait les reconnaître et les suivre, afin que l'homme du commun apprît à révérer et non à mépriser les dieux. L'homme du peuple, au bénéfice duquel les grands renonçaient ainsi à leurs propres sentiments, méprisait maintenant cette foi et cherchait ailleurs un remède ; il n'en pouvait être autrement, comme nous le verrons par la suite. C'est ainsi que se préparait à Rome une haute Église qui renfermait un corps sacré de prêtres et de lévites, et un peuple qui ne croyait pas. Plus la religion du pays était déclarée une institution politique, plus les partis politiques considéraient l'Église d'État comme une arène pour l'attaque et la défense : la science augurale et les élections aux collèges sacerdotaux furent les terrains sur lesquels la lutte s'établit particulièrement et s'anima de plus en plus. L'ancienne et naturelle pratique de congédier l'assemblée du peuple, quand éclatait un orage, s'était changée entre les mains des augures romains en un système varié de signes célestes et de règles de conduite conforme ; dans les premières années de cette époque, la loi Ælia

et la loi Rufia avaient ordonné que toute assemblée devait se dissoudre, lorsqu'il arrivait à un magistrat supérieur de découvrir des signes d'orage dans le ciel ; et l'oligarchie romaine était fière du procédé habile qui lui permettait, par un pieux mensonge, d'invalider tout décret du peuple. A son tour l'opposition romaine se révoltait contre l'ancienne pratique, qui voulait que les quatre grandes corporations sacerdotales remplissent elles-mêmes les vacances qui se produisaient dans leur sein, et demandait l'extension de l'élection aux places mêmes des prêtres, comme cela se pratiquait autrefois pour les présidents des corporations. Cela était certainement contraire à l'esprit de ces corporations, mais elles n'avaient aucun droit de s'en plaindre, attendu qu'elles avaient été infidèles à leur esprit, et, par exemple, avaient fait le jeu du gouvernement en lui fournissant, sur sa demande, des prétextes religieux pour annuler des opérations politiques. Cette affaire devint une pomme de discorde entre les partis ; le sénat repoussa la première attaque, et en cette occasion, la coterie des Scipions fit pencher la balance du côté du rejet de la proposition ; mais ce projet passa avec les règlements déjà édictés en ce qui concernait l'élection des présidents, au grand plaisir des consciences scrupuleuses, et il établissait que l'élection serait faite non par la totalité, mais à peine par la moitié des tribus ; enfin Sylla rétablit complètement le droit de coopération. Avec ce souci de conservation pour la pure religion nationale, il ne faut pas s''étonner si, dans la haute société, elle était un objet de moquerie. Le côté pratique du sacerdoce romain était la cuisine ecclésiastique ; les banquets auguraux et pontificaux étaient comme les jours de gala officiel dans la vie d'un épicurien romain, et beaucoup d'entre eux faisaient époque dans l'histoire de la gastronomie : par exemple le banquet qui fut

donné à l'occasion de l'augure Quintus Hortensius, et où les paons rôtis devinrent à la mode. La religion paraissait aussi fort utile pour rendre les scandales plus piquants. C'était pour les jeunes nobles un divertissement favori que de défigurer et de mutiler les images des dieux pendant la nuit dans les rues. Les affaires ordinaires d'amour étaient depuis longtemps fréquentes, et les intrigues avec les femmes mariées commençaient à le devenir ; mais une liaison avec une vestale, était une aventure aussi piquante que dans le monde du Décaméron les amours de nonnes et les aventures de cloître. On connaît la triste affaire de 640 (114), dans laquelle trois vestales, filles des plus grandes familles, et leurs amants, jeunes gens des meilleures maisons, furent traduits d'abord devant le collège pontifical, et comment ce tribunal chercha à étouffer l'affaire devant une commission nommée par résolution extraordinaire du peuple, qui les condamna à mort. De pareils scandales ne pouvaient plaire, il est vrai, aux gens calmes ; néanmoins on ne pouvait pas empêcher de ridiculiser les absurdités de la religion positive au foyer de la famille ; les augures ne pouvaient, lorsqu'ils voyaient l'un d'entre eux remplir ses fonctions, se regarder sans rire. On apprend à regarder avec indulgence l'hypocrisie modeste de tendances semblables, quand on les compare à l'impudence éhontée des prêtres romains et des lévites. La religion officielle était traitée ouvertement comme une machine creuse qui ne pouvait servir qu'à des artisans de politique ; sous ce rapport, avec ses faux-fuyants et ses chausses-trappes, elle pouvait également servir aux deux partis. L'aristocratie voyait sans doute surtout son palladium dans la religion d'État, et particulièrement dans la science augurale ; mais le parti opposé ne résistait point, au point de vue des principes, à une institution qui n'avait plus que

l'apparence de la vie ; on la regardait, au contraire, comme un boulevard qui, au pouvoir de l'ennemi, pouvait bientôt changer de maître.

Les religions orientales en Italie. — En contraste frappant avec ce fantôme de religion que nous venons de décrire se trouvaient les différents cultes étrangers, principalement ceux de l'Orient, que cette époque aimait et favorisait, et auxquels on ne pouvait du moins refuser une vitalité frappante. Nous les rencontrons partout en honneur, chez les femmes et les hommes distingués comme parmi les esclaves, auprès des généraux comme auprès des soldats, en Italie comme dans les provinces. Il est incroyable, combien ces superstitions se répandirent. Lorsque, dans la guerre des Cimbres, une prophétesse syrienne nommée Martha offrit de découvrir les moyens nécessaires pour ruiner les Germains, le sénat la repoussa avec mépris ; mais les dames romaines, et surtout la propre femme de Marius, l'envoyèrent au quartier général, où son époux la reçut avec bienveillance et l'emmena partout avec lui jusqu'au moment où les Teutons furent vaincus. Les chefs des différents partis dans la guerre civile, Marius, Octavius, Sylla, croyaient également aux signes et aux oracles. Le sénat, pendant le cours de cette guerre, dut, au moment des troubles de 667 (87), consentir à faire des ordonnances conformes aux fantaisies d'une prophétesse. Un trait distinctif de la religion romano-hellénique, et des aspirations de la multitude vers des stimulants religieux plus puissants, c'est que la superstition ne s'attacha plus à la religion nationale, comme dans les mystères de Bacchus. Avant tout, ce furent les cultes des chaudes contrées de l'Orient qui prévalurent. Une clause qui y contribua beaucoup, ce fut l'introduction en masse d'éléments asiatiques et syriaques dans la po-

pulation, soit par l'exportation des esclaves, soit par l'accroissement des relations de l'Italie avec l'Orient. La puissance de ces religions étrangères parut surtout dans le soulèvement des esclaves de Sicile qui étaient presque tous originaires de Syrie. Eunus vomissait du feu, Athénion lisait dans les étoiles ; les projectiles jetés par les esclaves dans les guerres portaient les noms des dieux, ceux de Jupiter et d'Artemis, mais surtout celui de la mère mystérieuse qui était venue de Crète en Sicile et qui y était vénérée. Un effet semblable fut produit par les relations commerciales, particulièrement lorsque les marchandises de Béryte et d'Alexandrie furent apportées directement aux ports d'Italie. Ostia et Putéoli devinrent les grands marchés, non seulement pour les onguents de Syrie et le linge d'Égypte, mais aussi pour la foi de l'Orient. Partout le mélange des religions était en croissance continuelle, ainsi que le mélange des nations. De tous les cultes permis, le plus populaire était celui de la mère des dieux de Pessinonte, qui faisait une vive impression sur la multitude par son célibat forcé, ses banquets, sa musique, ses processions de mendiants et toute sa pompe sensuelle : les collectes de maison en maison étaient déjà ressenties comme un fardeau de l'économie domestique. Au moment le plus critique de la guerre des Cimbres, le grand-prêtre Battakes de Pessinonte parut en personne à Rome, pour défendre les intérêts de sa déesse qu'on disait être profanés ; il s'adressa au peuple par ordre direct de la mère des dieux, et y fit divers miracles. Les hommes raisonnables étaient scandalisés, mais les femmes et le gros de la multitude escortèrent, quoi qu'on pût faire, le prophète au moment de son départ, en grandes multitudes. Les vœux de pèlerinage en Orient étaient devenus très fréquents ; Marius lui-même, par exemple, entreprit ainsi un pé-

lerinage à Pessinonte ; en fait, dès cette époque, en 633 (101), pour la première fois, les citoyens romains se vouèrent à un sacerdoce avec célibat. Mais les cultes secrets et défendus étaient naturellement encore plus populaires.

Dès le temps de Caton, les tireurs d'horoscope commençaient à faire concurrence aux aruspices étrusques et aux augures de Mars : l'observation des astres et l'astrologie furent bientôt aussi répandues à Rome que dans leur terre natale. En 615 (139), le *prætor peregrinus* de Rome ordonna à tous les Chaldéens de quitter Rome et l'Italie dans l'espace de dix jours. Le même sort fut réservé dans le même temps aux Juifs, qui avaient fait des prosélytes italiotes à leur sabbat. Scipion avait eu également à expulser du camp de Numance les diseurs de bonne aventure et les chevaliers d'industrie. Quelques dizaines d'années après, on se vit obligé de défendre les sacrifices humains. Le culte sauvage de la déesse Ma, de Cappadoce, ou, comme les Romains la nommaient, de Bellone, suivant lequel les prêtres dans les fêtes publiques répandaient leur propre sang, et les sombres religions d'Égypte commencèrent à être prêchées : la déesse de Cappadoce apparut en songe à Sylla, et c'est à son époque que remontent les plus anciennes communautés romaines d'Isis et d'Osiris. Chacun était devenu perplexe, non seulement sur l'ancienne foi, mais sur sa propre sécurité ; les crises effrayantes d'une révolution de cinquante années, le sentiment instinctif, que la guerre civile était loin d'être terminée, accroissait l'anxiété et la sombre perplexité de la multitude. L'imagination humaine, errant à l'aventure, gravissait toutes les hauteurs et pénétrait dans tous les abîmes, où elle espérait découvrir de nouvelles perspectives ou une nouvelle lumière. Au milieu de ces fatales circonstances, la pensée de gagner quelques nouvelles espéran-

ces dans ce combat désespéré contre la destinée, ou peut-être d'y trouver de nouveaux sujets d'acclamer un mysticisme à prodiges, trouvait dans le trouble général, politique, économique, moral et religieux, le sol qui lui convenait, et croissait avec une rapidité alarmante : c'était comme si des arbres gigantesques étaient sortis de terre pendant la nuit, sans que personne sût ni où ni comment, et cette merveilleuse rapidité de croissance opérait de nouveaux prodiges et prenait comme une épidémie tous les esprits qui n'étaient pas solidement défendus.

Education. — Comme sur le terrain de la religion, la révolution commencée dans le siècle précédent se poursuivit à cette époque dans l'éducation. Nous avons déjà montré comment l'idée fondamentale du système romain, l'égalité civile, avait commencé, même au sixième siècle, à être ébranlée. Déjà, au temps de Caton et de Fabius Pictor, l'éducation grecque avait fait beaucoup de progrès à Rome, et il y avait également une éducation nationale, mais ni l'une ni l'autre n'était encore sortie des éléments. On voit dans l'Encyclopédie de Caton ce qu'on entendait alors par une éducation gréco-romaine ; ce n'est guère que la réduction en formule de la vieille science traditionnelle, et quand on la compare à l'éducation grecque de ce temps, elle paraît bien étroite. Polybe nous fait connaître à quel degré inférieur se trouvait l'instruction de la jeunesse romaine, au commencement du septième siècle, lorsqu'il censure ouvertement l'indifférence criminelle des Romains comparée avec l'instruction intelligente, soit publique, soit privée, de ses concitoyens : un Grec, même Polybe, ne pouvait pas comprendre l'idée profonde d'égalité civile qui était à la racine de cette indifférence.

Maintenant tout cela était changé. De même qu'à la

croyance naïve du peuple on avait ajouté un supranaturalisme stoïcien éclairé, de même à côté de la simple instruction populaire, il y avait une éducation spéciale, des *humanités* exclusives, qui se développa et arracha les derniers vestiges de l'antique égalité sociale. Il ne sera pas superflu de jeter un coup d'œil sur la nouvelle instruction de la jeunesse grecque ou latine dans sa sphère élevée.

Éducation grecque. — Une circonstance singulière, c'est que ce fut le même homme qui vainquit définitivement, au point de vue politique, la nation hellénique, Lucius Æmilius Paullus, qui fut l'un des premiers à reconnaître la civilisation grecque pour la véritable civilisation de l'ancien monde, ce qu'elle continua à être par la suite sans conteste. Il était sans doute un vieillard, lorsqu'il eut le bonheur, avec les souvenirs d'Homère, de se trouver devant le Jupiter de Phidias : mais son cœur était encore assez jeune pour rapporter à Rome un pur rayon de la beauté grecque, et le désir insatiable des pommes du jardin des Hespérides : poètes et artistes avaient trouvé dans l'étranger un admirateur plus sérieux et plus cordial que les sages grecs de cette époque. Il ne faisait pas d'épigrammes sur Homère et sur Phidias, mais il pensait entrer avec ses enfants dans le royaume de l'esprit. Sans abandonner l'éducation nationale, si l'on peut dire qu'il en existât une, il veillait comme les Grecs au développement physique de ses enfants, non pas par des exercices gymnastiques, ce que les idées romaines ne permettaient pas, mais en leur apprenant la chasse, dont les Grecs avaient fait presque un art ; il développa leur éducation grecque au point que la langue n'était plus simplement apprise pour être parlée, mais qu'on y avait associé, suivant la coutume grecque, tout l'ensemble de la haute culture, qui em-

brassait surtout la littérature grecque, ainsi que l'instruction mythologique et historique nécessaire pour la comprendre, puis la rhétorique et la philosophie. La bibliothèque du roi Persée, le seul butin que Paul Émile se réserva après la guerre de Macédoine fut donné par lui à ses enfants. Des peintres grecs et des sculpteurs faisaient partie de sa suite et complétaient l'éducation esthétique de ses enfants. Le temps était passé où un homme pouvait rester dans une attitude purement négative devant l'hellénisme, et Caton lui-même l'avait senti : les classes supérieures avaient maintenant le pressentiment que la noblesse du caractère romain courait moins de dangers de la part de l'hellénisme mutilé et défiguré : la masse de la haute société romaine adopta la nouvelle méthode à Rome et en Italie. Il n'avait pas manqué depuis longtemps de maîtres grecs à Rome : ils arrivèrent alors par troupes, et comme maîtres, non seulement de langues, mais de littérature et de culture générale ; ils accoururent au nouveau marché lucratif qui s'ouvrait pour la vente de leur science. Des maîtres grecs et des professeurs de philosophie qui, même lorsqu'ils n'étaient pas esclaves, étaient considérés comme domestiques, habitaient maintenant tous les palais de Rome : on raffinait là-dessus, et on prétend qu'on donnait 200,000 sesterces (50,000 francs), pour un esclave grec lettré de premier ordre. Dès 593 (161), il y avait dans la capitale un certain nombre d'établissements spéciaux pour la pratique de la déclamation grecque. On voit paraître plusieurs noms distingués parmi ces maîtres romains : le philosophe Panætius a déjà été mentionné, le célèbre grammairien Crates de Mallos, en Cilicie, contemporain et rival d'Aristarque, trouva, en 585, à Rome, un auditoire pour la récitation et pour l'explication philosophique et pratique des poèmes homériques. Il est vrai que ce nouveau

système d'éducation, révolutionnaire et antinational, rencontrait parfois la résistance du gouvernement ; mais l'édit d'expulsion, que les magistrats de 593 (161) fulminèrent contre les rhétoriciens et les philosophes, demeura, principalement grâce à ce changement continuel des magistrats romains, comme toutes les autres lois de ce genre, sans résultat appréciable, et après la mort de Caton l'ancien, il y eut bien des gens qui se plaignaient comme lui, mais on ne fit rien. La haute éducation par le grec et par les sciences de culture grecque demeura dès lors reconnue comme une partie de la tradition italique.

Instruction latine. — Mais, à côté de cette éducation, on vit surgir également une instruction latine plus élevée. Nous avons déjà montré dans l'époque antérieure comment l'instruction élémentaire des Latins prit un caractère plus élevé, comment les Douze Tables furent remplacées par l'Odyssée latine : comment l'enfant romain fut dès lors instruit dans sa propre langue, quant à la science et à la manière de parler, au moyen de cette traduction, comme les Grecs au moyen de l'original, et comment des maîtres illustres de la langue et de la littérature grecque, Andronicus, Ennius, et d'autres qui, probablement, instruisaient déjà, non des enfants, mais des jeunes gens et des adultes, ne dédaignèrent pas de mêler l'enseignement de la langue nationale à celui de la langue grecque. Tels furent les premiers pas vers une instruction latine plus élevée, mais ce n'était pas encore là une véritable instruction. L'enseignement d'une langue ne peut pas dépasser les éléments, tant que cette langue n'a pas de littérature. Ce ne fut que lorsqu'il y eut non seulement des livres d'étude latins, mais une littérature latine, et que cette littérature subsista d'une manière assez complète dans les œuvres classi-

ques du sixième siècle, que la langue mère et la littérature nationale atteignirent enfin les éléments d'une plus haute culture, et l'émancipation des maîtres grecs ne tarda pas à s'ensuivre.

Lectures publiques des classiques. — Encouragés par les lectures homériques de Cratès, des romains lettrés commencèrent également à réciter les œuvres de leur littérature, la *Guerre punique*, de Nævius, les *Annales* d'Ennius, et subséquemment aussi les poèmes de Lucullus, d'abord devant une assemblée choisie, puis en public à des jours fixes et en présence d'un grand concours de peuple, et à l'occasion à les commenter comme les grammairiens homériques. Ces lectures littéraires que des dilettanti lettrés (litterati) faisaient gratuitement n'étaient pas un enseignement régulier de la jeunesse, mais c'était cependant un moyen de l'initier à l'intelligence et à la récitation de la littérature latine.

Exercices oratoires. — Il en fut de même de la formation de l'art oratoire des Latins. La noblesse romaine distinguée, qui déjà autrefois s'était apprise à se présenter en public avec des discours et des panégyriques, ne manquait pas d'enseignement oratoire ; mais ce fut seulement à cette époque, et par suite de la nouvelle culture exclusive, que naquit une rhétorique proprement dite. Marcus Lepidus (consul en 617 (137) est mentionné comme le premier avocat romain qui ait traité techniquement le sujet et le style de ses discours ; les deux fameux avocats du temps de Marius, le mâle et vigoureux Marcus Antonius, 611-667 (143-87), et l'élégant et châtié Lucius Crassus, 614-663 (140-91), étaient de véritables rhétoriciens. Les exercices des jeunes gens dans l'art oratoire augmentèrent naturellement d'étendue et d'im-

portance, mais ils restèrent cependant, comme les exercices dans la littérature latine, essentiellement limités à la présence personnelle du maître qui enseignait ainsi et par l'exemple et par les préceptes.

Une instruction proprement dite dans la littérature et la rhétorique latine fut donnée, pour la première fois, par Lucius Ælius Præconnius de Lanuvium, appelé le scribe (*stilo*), chevalier romain distingué, d'opinion strictement conservatrice, qui lisait Plaute et des œuvres semblables dans un cercle choisi de jeunes hommes, parmi lesquels se trouvaient Varron et Cicéron, et faisait aussi des esquisses de discours, ou en donnait à faire à ses auditeurs. C'était là un enseignement réel. Stilon n'était pas cependant un maître de profession ; mais il enseignait la littérature et la rhétorique comme on enseignait la jurisprudence à Rome, c'est-à-dire comme un ami plus âgé de jeunes gens ambitieux, et non comme un homme qui loue ses services et qui est aux ordres de tout le monde.

Cours de littérature et de rhétorique. — Mais vers ce temps commença également un enseignement plus élevé dans le latin, séparé à la fois du latin élémentaire et du grec, et donné, dans des établissements spéciaux, par des maîtres payés, ordinairement des esclaves affranchis. L'esprit et la méthode en étaient empruntés aux exercices de littérature et de la langue grecque, cela va sans dire ; les écoles se composaient, comme pour celles-ci, de jeunes gens et non d'enfants. Bientôt cet enseignement du latin comme celui du grec se divisa en un double cours ; dans l'un, on enseignait scientifiquement la littérature latine, dans l'autre, on donnait des préceptes techniques sur la préparation des panégyriques et des discours publics et judiciaires. La première école de littérature romaine fut ouverte vers le temps de Sti-

lon, par Marcus Postumius Sævius Nicanor ; la première école spéciale pour la rhétorique latine, vers 660 (94), par Lucius Plotius Gallus : on donnait en outre l'enseignement ordinaire de la rhétorique dans les écoles latines de littérature. Cette nouvelle instruction d'école fut de la plus grande importance. L'introduction à la science de la littérature latine et à la langue latine, telle qu'elle avait été importée par des connaisseurs et des maîtres d'une position élevée, avait gardé à l'égard des Grecs une certaine indépendance. Les amateurs de langage et les maîtres de rhétorique étaient bien sous l'influence de l'hellénisme, mais non absolument sous celle des grammairiens et des rhétoriciens grecs ; ces derniers, en particulier, étaient honnis. L'orgueil et la saine intelligence des Romains ne pouvaient souffrir ce que répétaient les Grecs, que l'habileté de parler, d'une manière intelligible et agréable dans la langue nationale, de choses que l'orateur comprenait et sentait, pouvait s'apprendre dans les écoles par les règles et les préceptes. Pour l'habile avocat pratique, la manière de procéder des rhétoriciens grecs, qui ne connaissaient rien de la vie, devait paraître pire que l'absence complète de préparation. Pour l'homme cultivé et mûri par l'expérience, la rhétorique grecque était quelque chose de creux et de repoussant, tandis que le véritable observateur ne pouvait manquer d'observer le lien qui unissait une rhétorique professionnellement enseignée et les pratiques de la démagogie. Aussi le cercle des Scipions avait-il voué la haine la plus amère aux rhétoriciens, et si l'on souffrait, comme exercices de langue grecque, les déclamations faites par des maîtres payés, la rhétorique grecque ne pénétra pas plus pour cela dans l'art oratoire. Mais dans les nouvelles écoles de rhétorique, les jeunes gens romains étaient élevés, par la discussion

de thèmes oratoires, pour être des hommes et des orateurs publics, ils accusaient ou défendaient Ulysse, qui était trouvé auprès du corps d'Ajax avec l'épée ensanglantée de celui-ci : on accusait Oreste du meurtre de sa mère, ou on entreprenait de le défendre : ou peut-être donnait-on à Hannibal un bon avis sur la question de savoir s'il valait mieux venir à Rome, rester à Carthage ou prendre la fuite. Il était naturel que l'opposition de Caton s'élevât contre ces batailles de mots dangereuses et pernicieuses. Les censeurs de 662 (92) avertirent les parents et les maîtres de ne pas permettre aux jeunes gens de consacrer des journées entières à de pareils exercices, dont leurs ancêtres n'avaient jamais entendu parler; et l'homme de qui venait cet avertissement n'était autre que le premier orateur judiciaire de son temps, Lucius Lucinius Crassus. Naturellement Cassandre parlait en vain : les exercices de déclamation latine sur des thèmes d'école connus demeurèrent une partie intégrante de l'enseignement des jeunes gens, et contribuèrent pour leur part à faire, des enfants, des acteurs oratoires et politiques, et à tenir dans sa fleur la véritable et sérieuse éloquence.

Comme résultat d'ensemble de cette éducation moderne des Romains, on vit surgir une nouvelle idée de ce qu'on appelait les humanités, et qui consistait en partie en une appropriation plus ou moins superficielle de la culture esthétique des Grecs. Ces nouvelles humanités, comme le nom même l'indique, proscrivaient les particularités de la vie sociale des Romains et combinaient, comme notre éducation générale, un caractère cosmopolite au point de vue national, et exclusif au point de vue social. Nous voyons là aussi la révolution qui séparait les classes et nivelait les peuples.

CHAPITRE XIII

LITTÉRATURE ET ART

Le sixième siècle est politiquement et littérairement un temps vigoureux et grand. Sans doute, on ne rencontre pas sur le terrain des lettres ni sur celui de la politique des hommes de premier ordre ; Nævius, Ennius, Plaute, Caton, écrivains bien doués et visant à l'individualité bien marquée, ne sont pas, dans le sens élevé du mot, des talents créateurs ; mais on sent dans la hardiesse, la force et l'élévation de leurs conceptions dramatiques, épiques et historiques, qu'elles reposent sur les luttes gigantesques des guerres puniques. Il y a une grande partie de cette littérature qui n'est que transplantée, il lui manque beaucoup pour le dessin et le coloris ; la forme et le langage ne sont pas purement traités, les éléments grecs et nationaux sont maladroitement combinés. La composition porte le cachet d'une origine scolastique, et est et demeure incomplète et inachevée ; mais il y a dans les poëtes et les auteurs de cet âge, sinon la puissance complète qui atteint un but élevé, au moins le courage et l'espérance de rivaliser avec les Grecs. Il en est autrement dans l'époque dont nous avons à parler. Les brouillards du matin se dissipent : ce qu'on avait commencé avec le sentiment vigoureux du génie national trempé par la guerre, avec une inexpérience juvénile qui ne mesurait ni la difficulté de l'entreprise ni la portée du talent, mais aussi avec l'ardeur de la

jeunesse et l'amour de l'œuvre, on ne pouvait plus le continuer, maintenant que la sombre perspective de la tempête révolutionnaire dominait, et que, d'autre part, les yeux les plus intelligents s'ouvraient graduellement à la lumière incomparable de la poésie grecque et de l'art, et aux médiocres dispositions artistiques des Romains. La littérature du sixième siècle était née de l'influence de l'art grec sur des esprits à moitié cultivés, mais ardents et intelligents. La culture hellénique croissante du septième siècle fit naître une réaction littéraire, qui détruisit les germes contenus dans ces naïfs essais d'imitation, par la sécheresse glacée de la réflexion, et qui mêla ensèmble l'ivraie et le bon grain de l'ancien type littéraire. Cette réaction vint en premier lieu et principalement du cercle qui s'assemblait autour de Scipion Émilien; et dont les membres les plus éminents dans le grand monde romain étaient, outre Scipion lui-même, son ancien ami et conseiller Caius Lælius, consul en 614 (141), et les plus jeunes compagnons de Scipion, Lucius Furius Philus, consul en 618 (136), et Spurius Mummius, le frère du destructeur de Corinthe, et parmi les *litterati* romains et grecs, le comédien Térence, le satirique Lucilius, l'historien Polybe et le philosophe Panætius. Celui à qui l'*Iliade*, Xénophon et Ménandre étaient familiers, ne pouvait pas être très frappé des beautés de l'Homère latin, et encore moins des mauvaises traductions d'Euripide, telles que celles qu'avait laissées Ennius, et que Pacuvius continuait à produire. Si des considérations patriotiques pouvaient refréner leurs critiques sur les annales nationales, Lucilius ne dirigeait pas moins des pointes acérées contre les tristes figures qu'on voyait dans les expositions compliquées de Pacuvius, et de semblables critiques, qui n'étaient pas sans fondement contre Ennius, Plaute, Pacuvius, tous ces poètes « qui semblaient avoir pris brevet pour

parler pompeusement et pour raisonner illogiquement » se trouvent dans l'auteur de la rhétorique dédiée à Herennius. On haussait les épaules sur les interpolations dont l'esprit vulgaire de Rome avait rempli les élégantes comédies de Philémon et de Diphilos. Moitié par ironie, moitié par envie, on se détournait de ces tentatives peu heureuses d'un âge grossier, que cet âge regardait à peu près comme un homme arrivé à l'âge mûr regarde les effusions de sa muse juvénile ; désespérant de la plantation de l'arbre merveilleux, ils laissèrent tomber les productions d'un art plus élevé en prose et en vers, et se restreignirent sur ce terrain à une jouissance intelligente des chefs-d'œuvre étrangers. La productivité de cette époque se manifeste dans les genres subordonnés : la comédie légère, les mélanges poétiques, les brochures politiques et les sciences pratiques. L'idéal littéraire était la correction dans le style de l'art et surtout dans le langage, et, comme un cercle plus limité de personnes se séparant de la foule, il était divisé en latin classique de la haute société et en latin vulgaire du peuple. Les prologues de Térence promettent du « pur latin ; » la lutte avec les fautes de langage forme un élément principal de la satire de Lucilius, et à cette circonstance se rattache le fait que la composition en grec tomba complétement en désuétude parmi les Romains. A ce point de vue, il y a certainement progrès : des efforts insuffisants se présentent beaucoup moins souvent à cette époque ; des œuvres en elles-mêmes complètes et tout à fait agréables sont beaucoup plus piquantes qu'auparavant et après : au point de vue linguistique, Cicéron appelle l'âge de Lælius et de Scipion l'âge d'or du pur latin. De même l'activité littéraire devient, dans l'opinion publique, de métier qu'elle était, un art véritable. Encore au commencement de cette époque, on regardait encore comme indigne d'un Romain dis-

tingué, sinon la publication de poèmes récités, au moins la composition de pièces de théâtre. Pacuvius et Térence véourent de leur art, et le drame était un métier peu productif; vers le temps de Sylla, les choses avaient bien changé. Déjà les honoraires donnés aux acteurs à cette époque prouvent que le poète dramatique favori pouvait se faire payer, et l'importance de la somme le lavait de toute honte. De cette manière, la composition dramatique devint un art libéral, et nous voyons des hommes appartenant aux cercles les plus élevés, tels que Lucius Cæsar, édile en 664, † 667 (90-87), occupés à écrire pour la scène romaine, et fiers de siéger dans l'assemblée des poètes auprès du plébéien Accius. L'art trouvait plus de sympathie et d'honneur; mais l'enthousiasme avait quitté la vie et la littérature. La confiance tranquille, qui fait le poète et qui apparaît particulièrement dans Plaute, ne se trouve pas chez ses successeurs : les épigones de ceux qui luttèrent contre Hannibal sont corrects, mais froids.

Voyons d'abord la littérature dramatique des Romains et la scène elle-même. La tragédie avait alors pour la première fois ses représentants spéciaux : les poètes tragiques de cette époque ne cultivent pas, comme ceux de l'âge précédent, la comédie et l'épopée. L'appréciation de cette branche de l'art, dans les cercles d'écrivains et de lecteurs, était certainement en hausse, mais non pas la poésie dramatique elle-même. Nous voyons maintenant la tragédie nationale (prætexta), créée par Nævius, digne tout au plus d'être mentionnée entre les mains de Pacuvius; ce n'est qu'un rejeton de l'époque d'Ennius. Parmi les poètes probablement nombreux qui imitèrent les tragédies grecques, deux seulement surent se distinguer : Marcus Pacuvius de Brindisium, 535, † vers 625 (219-129), qui, dans sa première jeunesse, gagna sa vie à peindre

et ne composa de tragédies que dans sa vieillesse, appartient, tant en ce qui concerne son âge que son style, au sixième plutôt qu'au septième siècle, quoique son activité littéraire se soit déployée dans le septième. Il composa, en somme, dans le style de son concitoyen, son oncle et son maître Ennius. Finissant avec plus de soin et aspirant à plus d'élévation que son prédécesseur, il était apprécié par les critiques d'art, qui l'admirèrent plus tard comme un modèle de poésie artistique et de style riche : cependant, dans les fragments qui nous sont parvenus, il ne manque pas de preuves pour justifier la censure de Cicéron contre son style et celle de Lucilius contre son goût : son langage paraît plus rude que celui de son prédécesseur, son style de composition pompeux et prétentieux. On voit que, comme Ennius, il attachait plus de prix à la philosophie qu'à la religion ; mais il ne préférait pas du moins, comme ce dernier, des pièces surchargées de vues néologiques et prêchant la passion sensuelle ou la civilisation moderne, et empruntant sans distinction à Sophocle et à Euripide : de cette poésie à but spécial, qui est presque du génie chez Ennius, on ne voit point de trace dans le poète plus moderne.

Des imitations plus complètes et plus adroites de la tragédie grecque furent données par un contemporain plus jeune que Pacuvius, Lucius Accius, fils d'un affranchi de Pisaurum, 584-651 (170-103), et qui est avec Pacuvius, le seul poète tragique du septième siècle qui mérite d'être nommé. Auteur actif sur le terrain de l'histoire littéraire et de la grammaire, il essaya sans doute d'introduire, au lieu de la manière crue de ses prédécesseurs, une plus grande pureté de langage et de style dans la tragédie latine ; cependant son inégalité et son incorrection étaient expressément censurées par des hommes de goût strict, tels que Lucilius.

Comédie grecque. — Nous trouvons beaucoup plus d'activité et des résultats beaucoup plus importants sur le terrain de la comédie. Au commencement de cette période, il se produisit une réaction remarquable contre le genre de comédie jusque-là usité et populaire. Le promoteur, Térence, 558-595 (196-159), est un des phénomènes les plus intéressants, au point de vue historique, de la littérature latine. Né dans l'Afrique phénicienne, amené à Rome comme esclave dans sa première jeunesse et élevé dans la culture de la littérature grecque, il parut destiné, dès ses débuts, à rendre à la nouvelle comédie attique son caractère comospolite qu'elle avait perdu dans son adaptation au goût du public romain, sous Nævius, Plaute, et leurs associés. Déjà dans le choix et la disposition des modèles, on voit se produire ce contraste entre lui et celui de ses prédécesseurs que nous pouvons seul comparer avec lui. Plaute choisit ses pièces dans le cercle étendu de la nouvelle comédie attique, et ne dédaigne en aucune façon les poètes comiques, hardis et populaires, comme Philémon : Térence s'en tint exclusivement à Ménandre, le plus délicat, le plus fin et le plus châtié de tous les poètes de la nouvelle comédie. Le système de fondre plusieurs pièces grecques dans une comédie latine est conservé par Térence ; vu la nature des choses, un poète latin ne pouvait s'en dispenser ; mais il y avait incomparablement plus d'habileté et de goût. Le dialogue de Plaute s'éloigne beaucoup de celui de ses modèles : Térence se vante au contraire de la ressemblance parfaite de ses imitations avec les originaux, quoiqu'il n'ait jamais pensé à une traduction littérale dans le sens que nous attachons à ce mot. L'emploi souvent grossier mais frappant de teintes empruntées à la vie locale et transportées sur un terrain grec, qui est fréquent dans Plaute, est banni complètement et de parti pris par

Térence : aucune allusion, aucun proverbe ne fait penser à Rome, à peine une réminiscence se rencontre-t-elle, et le titre latin même est remplacé par le grec. La même distinction se manifeste dans la structure artistique : avant tout, les acteurs se parent de masques appropriés, et on tient à une mise en scène plus soignée, en sorte que toute l'action ne se passe plus nécessairement dans la rue, comme dans Plaute, que cela convienne ou non. Plaute noue et dénoue son action légèrement et négligemment, mais sa fable est comique et souvent fort apparente : Térence, beaucoup moins frappant, tient compte partout de la probabilité, même au risque des longueurs, et déclare une guerre résolue aux expédients assez plats et insipides de ses prédécesseurs, par exemple, aux songes allégoriques. Plaute peint ses caractères à grands traits, comme sur un modèle toujours en vue d'un effet plus éloigné et plus général : Térence traite le développement psychologique avec le soin et la délicatesse d'une miniature, comme dans les *Adelphes* ou les *Deux Vieillards*. Le garçon aisé, qui jouit de la vie dans la ville, et le propriétaire de la campagne, toujours opprimé et nullement civilisé, forment un contraste fort amusant. Les sources de l'action et du langage de Plaute sont prises à la taverne : celles de Térence à la maison du citoyen. L'hôtellerie de bas étage de Plaute, les filles peu sévères mais charmantes avec leurs hôtes obligés, les traîneurs de sabres, le monde des esclaves peint avec un esprit tout particulier, dont la cave est le ciel et dont la destinée est le fouet ; tout cela a disparu dans Térence, ou du moins a changé. Dans Plaute, nous nous trouvons parmi des scélérats novices ou accomplis, dans Térence nous ne rencontrons plus que d'honnêtes gens : si, par hasard, un *leno* est volé, ou un jeune homme mené dans un mauvais lieu, c'est dans un but moral, par amour fr-

ternel ou pour le détourner de la mauvaise compagnie. Dans les pièces de Plaute, on voit prédominer une opposition philistine de la taverne contre la maison : partout les femmes sont attaquées, à la joie des maris momentanément émancipés, et qui ne sont pas sûrs d'être reçus aimablement à la maison : dans les comédies de Térence, on voit prédominer une conception non plus morale, mais plus convenable, de la nature féminine et de la vie de famille. Régulièrement, elles finissent par un mariage vertueux, ou, s'il est possible, avec deux, de même que c'était la gloire de Ménandre de compenser toute séduction par un mariage. Les éloges de la vie de garçon, qui sont si fréquents chez Ménandre, sont répétés par son imitateur romain avec une réserve caractéristique, tandis que l'amoureux dans l'embarras, le tendre mari à l'accouchement, la sœur aimante au lit de mort, dans l'*Eunuque* et l'*Andrienne*, sont traités avec beaucoup de grâce ; dans l'*Hécyre*, on voit paraître à la fin, comme un ange libérateur, une courtisane vertueuse, une vraie figure de Ménandre, que le public romain s'empressa, il est vrai, de siffler.

Dans Plaute, les pères ne sont là que pour être joués et volés par leurs fils : avec Térence, dans l'*Heautontimorumenos*, le fils perdu est réformé par la sagesse de son père, et comme, en général, il est plein de préceptes sages sur l'éducation, l'intrigue de la meilleure de ses pièces, les *Adelphes*, porte sur le moyen de trouver un terme exact entre l'éducation trop libérale d'un oncle et l'éducation trop rigoureuse d'un père. Plaute écrit pour la grande multitude et s'exprime en discours profanes et sarcastiques, autant que le permet la censure de la scène ; Térence au contraire, se donne pour but de plaire aux bons, et comme Ménandre, de n'offenser personne. Plaute aime le dialogue vigoureux, souvent bruyant, et ses

pièces demandent un jeu vif de la part des auteurs : Térence se borne à la conversation tranquille. Le langage de Plaute abonde en termes burlesques et en traits d'esprits sur les mots, en allitération, en termes tournés comiquement, en combinaisons aristophanesques de mots, expressions d'argot plaisamment empruntées aux Grecs : Térence ne connaît pas de semblables caprices, son dialogue se meut sur un plan uni, et les pointes sont des tours délicatement épigrammatiques et sententieux. La comédie de Térence ne peut pas passer pour un progrès sur celle de Plaute au point de vue poétique non plus qu'au point de vue moral. D'originalité on n'en peut parler ni pour l'un ni pour l'autre, mais pour Térence encore moins que pour Plaute, et la gloire douteuse d'une copie plus correcte est compensée par cette circonstance, qu'en reproduisant l'agrément de Ménandre, il ne sut pas reproduire sa gaîté ; en sorte que les comédies de Plaute imitées de Ménandre telles que *Stichus*, l'*Aulularia*, les *Bacchis*, donnent probablement mieux l'idée du charme de l'original que les comédies de Ménandre raccourci. Le critique moral ne peut pas plus reconnaître un progrès dans la transition de l'indifférence et de l'obscénité de Plaute à la morale accommodante de Térence, que le critique d'art dans la transition de la grossièreté à la platitude. Mais ce qu'on ne peut contester, c'est le progrès de la langue. Le discours élégant était l'orgueil du poète, et il devait à son charme incomparable d'avoir obtenu, sur tous les poètes de l'époque républicaine, la palme de la main des juges les plus raffinés de l'art dans les temps postérieurs, tels que Cicéron, César et Quintilien. A ce point de vue, on peut faire dater une ère nouvelle pour la littérature romaine, dont l'essence réelle est la langue et non la poésie latine, des comédies de Térence qui sont la première pure imitation artistique

des œuvres de l'art grec. La comédie moderne eut à marcher au milieu de la lutte littéraire la plus décidée. Le style de composition de Plaute avait pris racine dans la bourgeoisie romaine ; les comédies de Térence rencontrèrent la plus violente opposition dans le public qui trouvait intolérable leur langage plat et la « faiblesse de leur style. » Le poète, probablement assez susceptible, répondit dans ses prologues, qui, cependant, n'avaient pas cette destination, par des critiques opposées qui trahissaient une vive polémique offensive et défensive, et appelaient, de la multitude qui avait deux fois quitté son *Hécyre* pour courir à une bande de gladiateurs et de danseurs de corde, au monde plus éclairé et plus distingué. Il déclara qu'il ne désirait que l'approbation des bons, ce qui voulait à peu près dire qu'il n'était pas convenable de mépriser des œuvres qui avaient obtenu l'admiration du « petit nombre. » Il laissa courir et favorisa le bruit que des personnes de distinction l'aidaient dans ses poésies par leurs conseils et par leur collaboration. En fait, il réussit : en littérature même, l'oligarchie était toute-puissante, et la comédie artistique des privilégiés supplanta la comédie du peuple ; nous voyons que vers l'année 620 (134) les pièces de Plaute disparurent du répertoire. Cela est d'autant plus remarquable que, après la mort prématurée de Térence, aucun homme d'un talent remarquable n'occupa sa place. En ce qui concerne les comédies de Turpillius, mort en 651 à un âge avancé, et d'autres essais absolument ou à peu près oubliés, un connaisseur de la fin de cette époque était d'avis que les nouvelles comédies étaient aussi mauvaises que les mauvais nouveaux sous.

Comédie nationale. — Nous avons déjà montré qu'antérieurement une comédie romaine nationale

(togata) avait été ajoutée à la comédie gréco-romaine (palliata), dans le cours du sixième siècle, et, probablement, non sur les théâtres de la capitale, mais sur ceux de la province. A l'époque présente, où la lutte du gouvernement contre l'hellénisme s'apaisa et où, par conséquent, la raison extérieure pour laquelle on bannissait la *togata* de la scène latine n'avait plus raison d'être, l'école de Térence put également prendre possession de ce genre de comédie : il était tout à fait conforme à son esprit de naturaliser la comédie grecque en Italie, d'une part, par une traduction fidèle, et, de l'autre, par une pure imitation romaine.

Afranius. — Le principal représentant de cette école fut Lucius Afranius (qui florissait vers 660 (94). Les fragments de ses comédies qui ont été conservés ne donnent aucune idée bien distincte, mais ne contredisent pas ce que disent de lui les critiques d'art romains. Ses nombreuses comédies étaient, dans leur structure, complètement modelées sur les pièces grecques à intrigue : seulement, comme il devait arriver pour des imitations, elles étaient plus simples et plus courtes. Dans les détails, il empruntait ce qui lui plaisait, soit à Ménandre, soit à l'ancienne littérature. Mais quant à la teinte locale, qui est si marquée dans Titinius, le créateur de ce genre de pièces, elle ne se retrouve guère dans Afranius : ses sujets gardent un caractère très général et peuvent avoir été des imitations complètes de comédies grecques particulières avec une simple altération de costume. Un éclectisme poli et l'adresse de composition, des allusions littéraires assez fréquentes, voilà ce qui le caractérise ainsi que Térence : la tendance morale qui rapprochait ses pièces du drame, leur portée inoffensive au point de vue de la police, la pureté du langage, tout cela est commun avec Térence. Le jugement de la postérité

a suffisamment caractérisé la ressemblance d'Afranius avec Ménandre et Térence, en disant qu'il porta la toge comme Ménandre l'aurait portée s'il avait été Italiote, et que, suivant la propre expression d'Afranius, Térence surpassait, à ses yeux, tous les poètes.

On vit apparaître de nouveau la farce à cette époque dans la littérature latine. Elle était en elle-même très ancienne ; bien avant la fondation de Rome, des joyeux compagnons improvisaient sans doute, les jours de fête, des caractères populaires qui restèrent vivants. Ces divertissements avaient une fondation pour ainsi dire locale dans ce qu'on appelait « l'asile des fous, » pour lequel on avait choisi l'ancienne ville osque d'Atella, qui avait été détruite dans la guerre d'Hannibal, et qui, pour cette raison, était devenue un objet de plaisanterie : à partir de cette époque, le nom de pièces osques ou pièces d'Atella fut ordinairement appliqué à ces représentations. Mais ces plaisanteries n'avaient rien à faire avec la science ni avec la littérature ; elles étaient jouées par des dilettanti, où et comme il leur convenait, et le texte n'en était pas écrit, ou, du moins, n'était pas publié. Pour la première fois, à cette époque, on fit jouer les Atellanes par des acteurs proprement dits, et on les employa, de même que les drames satiriques des Grecs, comme un épilogue après les tragédies ; changement qui suggéra naturellement l'idée d'étendre l'activité littéraire sur ce terrain. On ne peut aujourd'hui déterminer si ce genre se développa d'une manière indépendante, ou si la farce artistique de la basse Italie, qui était, sous divers aspects, de caractère différent, donna l'impulsion à cette farce romaine ; mais il est certain que les différentes pièces étaient uniformément des œuvres originales. Le fondateur de ce nouveau genre de littérature, Lucius

Pomponius, né dans la colonie latine de Bononia, parut dans la première moitié du septième siècle, et, avec ses pièces, celles d'un autre poète, Novius, devinrent bientôt favorites. Autant que les rares fragments et les récits des anciens lettrés nous permettent de nous former une opinion' c'étaient de courtes farces, ordinairement peut-être d'un acte, dont le charme dépendait moins de l'intrigue bizarre et construite sans art, que des peintures frappantes de certaines classes et de certaines situations. Les jours de fête et les actes publics servaient ordinairement de texte à ces comédies : *le Mariage, le 1er mars, la Candidature de Pantalon*: il en était de même des nationalités étrangères: les Gaules transalpines, les Syries, les différents métiers, paraissaient fréquemment sur les tréteaux. Le sacristain, le devin, l'augure, le médecin, le péager, le peintre, le pêcheur, le boulanger, traversaient la scène ; les crieurs publics étaient fort attaqués, ainsi que les foulons qui paraissent avoir joué dans les pièces romaines le rôle de nos tailleurs. Tandis que la vie variée de la ville était ainsi scrutée, on représentait aussi le paysan avec ses joies et ses souffrances : on peut juger de l'abondance de ce répertoire par les titres nombreux de pièces, tels que : *la Vache, l'Ane, le Chameau, le Cochon, la Truie, le Sanglier malade, le Fermier, le Paysan, Pantalon à la campagne, le Valet de bestiaux, le Vigneron, le Moissonneur de figues, le Charpentier, la Basse-cour*. On voyait surtout dans ces pièces les caractères invariables du serviteur stupide ou avisé, du bon vieillard, de l'homme sage, qui faisaient les délices du passé : le premier surtout était indispensable, le polichinelle de cette farce, le Maccus, glouton de bas étage, hideusement lourd et toujours amoureux, toujours sur le point de tomber, criblé de quolibets et de coups, et qui est généralement à la fin le bouc émissaire. Les titres : *Polichi-*

nelle soldat, *Polichinelle aubergiste*, *Polichinelle exilé*, *les Deux Polichinelles*, peuvent donner à un lecteur de bonne composition une idée de la variété de spectacles que fournissait la mascarade romaine. Quoique ces farces, au moins depuis qu'elles furent écrites, s'accommodassent anx lois générales de la littérature, et suivissent dans leur versification, par exemple, la scène grecque, elles avaient cependant un caractère plus latin et plus populaire que la comédie nationale elle-même ; c'était seulement sous la forme de tragédie travestie que la farce pouvait toucher au monde grec, et ce genre paraît avoir été cultivé pour la première fois par Novius, et rarement dans tous les cas. Le ton, naturellement, n'était pas des plus raffinés : des mots à double sens, très transparents, des obscénités rustiques et grossières, des apparitions effrayantes et qui dévoraient souvent les enfants, tels étaient les sujets de ces divertissements, et il s'y glissait souvent des personnalités offensantes, qui mentionnaient même les noms. Mais il ne manquait pas non plus de peintures vivantes, d'incidents grotesques, de plaisanteries significatives et d'adages frappants : l'arlequinade ne tarda pas à conquérir une position considérable dans la vie théâtrale de la capitale et même dans la littérature.

Arrangement dramatique. — Enfin, pour ce qui regarde le développement des habitudes théâtrales, nous ne pouvons prouver dans le détail ce qui est évident dans l'ensemble, c'est que l'intérêt général pour les représentations dramatiques alla toujours croissant, et qu'elles devinrent de plus en plus fréquentes et magnifiques. Non seulement il n'y avait guère de fête publique ordinaire et extraordinaire qui fût célébrée sans représentation dramatique ; mais même dans les villes de province et dans les maisons particulières

les représentations par des troupes d'acteurs à gage étaient communes. Il est vrai que, tandis que plusieurs villes municipales possédaient sans doute à cette époque des théâtres en pierre, la capitale n'en avait pas encore ; la construction d'un théâtre avait été décidée, et les marchés passés, lorsque le sénat en défendit de nouveau l'exécution sur la proposition de Publius Scipion Nasica. Il était tout à fait dans l'esprit de la politique de religiosité de cette époque de défendre la construction d'un théâtre permanent, par respect pour les coutumes des ancêtres ; néanmoins, les représentations dramatiques furent de plus en plus en usage, et des sommes énormes furent dépensées annuellement pour élever et décorer des édifices dans ce but. Les arrangements scéniques devinrent manifestement meilleurs. L'amélioration de la mise en scène et le rétablissement des masques, vers le temps de Térence, se rattachent sans doute au fait que l'érection et l'entretien des théâtres et de leurs décors étaient, en 580 (174), aux frais du trésor public. Les pièces que Lucius Mummius fit représenter après la prise de Corinthe, 609 (145), font époque dans l'histoire du théâtre. Ce fut sans doute alors que des théâtres construits suivant les règles grecques de l'acoustique, et pourvus de sièges, furent élevés pour la première fois, et qu'on mit plus de soin dans ces représentations. On commence à parler, dès cette époque, de délivrance de prix, ce qui suppose le concours de plusieurs pièces et la part très vive prise pour ou contre les acteurs principaux par le public, ainsi que de coteries et de claqueurs. Les décorations et les machines furent améliorées, des décors habilement peints et un tonnerre parfaitement imité fut entendu, sous l'édilité de Caius Claudius Pulcher, 645 (99), et vingt ans plus tard, sous l'édilité des frères Lucius et Marcus Lucullus, on arriva aux changements de tableaux à vue.

C'est à la fin de cette époque qu'appartient le plus grand des acteurs romains, l'affranchi Quintus Roscius, mort très âgé, en 692, qui fut pendant plusieurs générations l'ornement et la gloire de la scène romaine, l'ami et le compagnon de Sylla, et dont nous aurons à parler par la suite.

Epopée. — Dans la poésie récitative, la circonstance la plus surprenante est la nullité complète de l'épopée. Pendant le sixième siècle elle avait occupé sans contestation la première place dans la littérature destinée à être lue ; mais dans le septième, quoiqu'elle ait eu de nombreux représentants, elle n'en a pas trouvé un qui ait remporté un succès, même temporaire. Dans l'époque présente, il n'y a guère à mentionner que de grossiers essais de traduction d'Homère et quelques continuations des annales d'Ennius, telles que la *Guerre d'Istrie*, d'Hostius, et les annales d'Aulus Furius, vers 650 (101), sur la guerre des Gaules, qui, suivant toute apparence, prenaient le récit immédiatement là où Ennius avait fini la fixation de la guerre d'Istrie, de 576 à 577 (178-177). Dans la poésie didactique et élégiaque nous ne rencontrons également rien qui soit digne d'être mentionné. Le peu de succès qu'obtint la poésie récitative de cette époque appartient au domaine de la satire, dont la forme, comme celle des lettres et des brochures, se prête à toutes les combinaisons et à tous les sujets, et qui, manquant précisément de tout criterium artistique, s'individualise selon le caractère de chaque poète, et se trouve non seulement entre les limites de la poésie et de la prose, mais plus qu'à demi en dehors de la littérature proprement dite. Les épîtres en vers humoristiques que l'un des jeunes gens du cercle des Scipions, Spurius Mummius, le frère du destructeur de Corinthe, avait envoyées du camp de Corinthe à

ses amis, étaient encore lues avec plaisir un siècle plus tard ; il dut sortir également de la riche existence sociale et intellectuelle de la haute société de nombreuses plaisanteries en vers de ce genre non destinées à la publication.

Lucilius. — Le représentant de ce genre dans la littérature est Caius Lucilius, 606-651 (148-103), issu d'une famille distinguée de la colonie latine de Suessa, et probablement reçu dans la société des Scipions. Ses poésies sont des lettres ouvertes pour le public ; leur contenu, comme le disait un successeur distingué, embrasse toute la vie d'un homme indépendant et cultivé qui regarde les événements qui se passent sur la scène politique, du parterre et quelquefois des coulisses, qui voit la meilleure société de son temps sur le pied d'égalité, qui cultive la littérature et la science avec sympathie et intelligence, sans désirer personnellement de passer pour un poète ou un savant, et qui, enfin, fait de son carnet le confident de tout ce qu'il rencontre de bon et de mauvais, de remarques grammaticales et de critiques sur l'art, d'incidents de sa propre vie, de visites, de dîners de voyages, ainsi que des anecdotes qu'il a entendues. Caustique, capricieux, profondément original, le poème de Lucilius vise cependant à une portée controversiste bien marquée et pour ainsi dire didactique. En littérature comme en morale et en politique, on y trouve quelque chose comme une protestation de la province contre la capitale : on y voit l'habitant de Suessa, fier de la pureté de son langage et de l'honnêteté de sa vie, se mettre en antagonisme avec la grande Babel de langues mêlées et de morale corrompue. L'aspiration du cercle des Scipions vers la correction littéraire et même grammaticale trouve dans Lucilius son représentant le plus accompli et le mieux doué. Il consacra en effet son

premier livre au fondateur de la philologie romaine, Lucius Stilon, et désigna comme le public pour lequel il écrivait, non les sociétés qui se piquaient de langage pur et classique, mais les Tarentins, les Bruttiens, les Sicules, en d'autres termes, les demi-Grecs d'Italie, dont le latin aurait certainement eu besoin de correction. Des livres entiers de ses poèmes sont consacrés à la fixation de l'orthographe et de la poésie latine, à la lutte contre les provincialismes de Præneste, de la Sabine et de l'Étrurie, à l'exposition des solécismes vulgaires : avec cela, le poète n'oublie pas de jeter du ridicule sur le purisme insipidement systématique et isocratique des mots et des phrases, et même de reprocher sérieusement à son ami Scipion sa délicatesse exclusive de langage. Mais le poète recommande la pureté de la morale dans la vie publique et privée bien plus sérieusement qu'il ne prêche une latinité pure et simple. Sa position lui donnait pour cela des avantages particuliers. Quoique par descendance, par situation et par éducation, il fût l'égal des nobles romains de son temps et possesseur d'une belle maison de la capitale, il n'était cependant pas citoyen romain, mais latin ; sa position même à l'égard de Scipion, sous lequel il avait servi dans la guerre de Numance, et qu'il visitait souvent chez lui, se rattache à cette circonstance, que Scipion avait des rapports variés avec les Latins, et était leur patron dans les luttes politiques de son temps. Il était ainsi écarté de la vie publique et dédaignait la carrière de spéculateur : il ne désirait pas, comme il le dit un jour, cesser d'être Lucilius pour être un fermier des revenus d'Asie. Il vivait ainsi à l'époque agitée des réformes des Gracques, et des agitations qui précédèrent la guerre sociale, fréquentait les palais et les villes des grands seigneurs romains, sans cependant être leur client, à la fois plongé dans la lutte des coteries politiques et des partis, et cepen-

dant ne prenant parti ni pour les uns ni pour les autres : c'était sous quelques rapports une sorte de Béranger, dont Lucilius nous représente assez bien la situation politique et poétique. De cette situation, il émettait ses opinions sur la vie publique avec un bon sens solide et inébranlable, avec une bonne humeur inépuisable et avec un esprit toujours prêt :

Nunc vero à mane ad noctem, festo atque pro festo
Toto itidem pariterque die populusque patresque
Jactare endo foro se omnes, decedere nusquam.
Uni se atque eidem studio omnes dedere et arti ;
Verba dare ut caute possint, pugnare dolose,
Blanditia certare, bonum simulare virum se
Insidias facere ut si hostes sint omnibus omnes.

Les commentaires de ce texte inépuisable s'attaquèrent, sans remords, sans omettre les amis ou le poète lui-même, aux maux de cet âge, aux coteries, à l'interminable service d'Espagne, et autres choses semblables. Au commencement même de ses satires il y avait un grand débat, dans le sénat des dieux olympiens, sur la question de savoir si Rome méritait de jouir de la protection perpétuelle des dieux. Les corporations, les classes, les individus, étaient, dans sa pièce, appelés de leur nom : la poésie des polémiques politiques, exclue de la scène romaine, était le véritable élément et la vie des poèmes de Lucilius, qui, par la puissance de l'esprit le plus piquant, joint aux plus riches images, puissance qui nous ravit encore dans ce qui a survécu de ses œuvres, perce et renverse ses adversaires. C'est là, c'est-à-dire dans l'ascendant moral, dans le profond sentiment du poète de Suessa, que nous comprenons pourquoi le poète de Venusia, qui, dans l'âge alexandrin de la poésie romaine, fit revivre la satire Lucilienne, en dépit de sa supériorité de forme, reconnut son maître dans le vieux poète. Le langage est celui d'un homme d'édu-

cation grecque et latine, qui se livre à sa bonne humeur ; un poète comme Lucilius, qui faisait, disait-on, deux cents hexamètres avant dîner et autant après, est trop rapide pour être délicat : on rencontre souvent chez lui une inutile prolixité, de fréquentes répétitions du même tour, des négligences nombreuses ; le premier mot latin ou grec est toujours pour lui le meilleur. Les mètres sont traités de la même manière, particulièrement l'hexamètre très prédominant ; si nous transposions les mots, dit son habile imitateur, nous croirions n'avoir devant nous que de la simple prose ; au point de vue de l'effet, on ne peut les comparer qu'à nos vers blancs. Les poèmes de Térence et ceux de Lucilius sont sur le même niveau au point de vue de la culture, et ont entre eux la ressemblance que peut avoir un travail littéraire préparé et poli avec une lettre écrite sur le moment. Mais le chevalier de Suessa a des dons intellectuels incomparablement plus élevés et une vue plus libre des choses, et c'est ce qui rendit son succès aussi rapide que celui de Térence fut lent et laborieux ; Lucilius devint immédiatement le favori de la nation, et il pouvait dire de ses vers, comme Béranger, que le peuple ne lisait de poésies que les siennes. La popularité extraordinaire des poèmes de Lucilius est, au point de vue historique, une circonstance remarquable ; on voit par là que la littérature était déjà une puissance et, sans doute, nous trouverions des traces diverses de son influence, si l'on avait conservé une histoire complète de ce temps. La postérité n'a fait que confirmer le jugement des contemporains. Les juges de l'art, à Rome, opposés à l'école d'Alexandrie, donnaient à Lucilius le premier rang parmi tous les poètes latins, et autant que la satire pouvait être considérée comme un genre littéraire proprement dit, Lucilius l'avait créée et avait créé par là le seul genre littéraire qui ait été par-

ticulier aux Romains, et qu'ils aient transmis à la postérité.

Pour la poésie de l'école d'Alexandrie, nous ne connaissons rien à cette époque qui mérite d'être nommé, si ce n'est deux poèmes du consul Quintus Catulus, consul en 652 (102), traduits ou imités des épigrammes alexandrines, et qui sont à noter, non pour leur valeur intrinsèque, mais comme les premières productions de la littérature romaine de l'avenir.

Composition historique. — La composition historique, à cette époque, est représentée par un écrivain qui, soit à cause de sa naissance, soit à cause de sa situation intellectuelle et littéraire, appartient au développement romain ; qui, le premier ou plutôt le seul, sut apprécier et décrire la position de Rome dans le monde, et auquel les générations suivantes, et, nous aussi, nous devons la meilleure part de ce que nous savons sur l'histoire romaine. Polybe, 546-627 (208-127), de Mégalopolis, dans le Péloponèse, fils de l'homme d'État achéen Lycortas, prit part, dès 565 (189), à l'expédition des Romains contre les Celtes d'Asie Mineure, et fut, depuis, employé fréquemment, par ses concitoyens, dans le cours de la troisième guerre de Macédoine, à des missions militaires ou diplomatiques.

Après la crise qui se produisit en Grèce à la suite de cette guerre, il fut emmené avec d'autres otages achéens en Italie, où il vécut dix-sept ans dans la retraite, 587-604 (167-150), et fut introduit par les fils de Paul-Émile dans la meilleure société de la capitale. Le renvoi des otages achéens le ramena dans sa patrie, où il servit d'intermédiaire entre la confédération et les Romains. Il assista encore à la destruction de Carthage et de Corinthe. Il semblait, pour ainsi dire, fait par la destinée pour comprendre la situation po-

litique de Rome plus clairement que ne le pouvaient les Romains de ce temps. Homme d'État grec et prisonnier romain, estimé et parfois envié pour son éducation grecque par Scipion Émilien et par tous les premiers hommes de la république, il vit les deux courants qui avaient été si longtemps séparés se réunir dans le même lit, et l'histoire des États de la Méditerranée se terminer par l'hégémonie de la puissance romaine et de la civilisation grecque. Polybe fut donc le premier Grec digne d'être mentionné, qui embrassa avec conviction les vues de la société des Scipions, et qui reconnut la suprématie de l'hellénisme dans le domaine intellectuel, et celle des Romains, dans le domaine politique ; là où l'histoire avait prononcé son verdict, les deux partis doivent se soumettre. Ce fut en ce sens qu'il agit comme homme d'État et qu'il écrivit son histoire. Peut-être avait-il chéri dans son adolescence le respectable mais inutile patriotisme des Achéens ; mais dans ses années de maturité, il favorisa ouvertement la politique nécessaire de l'attachement de son pays à Rome. Il était l'homme le plus intelligent, et, sans aucun doute, le mieux intentionné, mais c'était aussi un politique hautain et orgueilleux. Polybe ne put complétement se garder de la vanité et de l'étroitesse de la politique grecque de ce temps. A peine revenu de l'exil, il proposa au sénat de rendre leur ancienne position à ceux qui revenaient dans leur patrie : ce qui fit dire à Caton qu'il lui faisait l'effet d'Ulysse retournant à la caverne de Polyphème, pour redemander au géant son chapeau et son baudrier. Il avait souvent profité de son accès auprès des grands de Rome pour faire du bien à ses concitoyens, mais la manière dont il se soumettait à ses illustres protecteurs et dont il se faisait gloire, approchait un peu de la servilité. Son activité littéraire respire le même esprit que sa vie

pratique. Il consacra sa vie à écrire l'histoire de l'union des États méditerranéens sous l'hégémonie de Rome. De la première guerre punique à la destruction de Corinthe et de Carthage, son ouvrage comprend l'histoire de tous les États civilisés, c'est-à-dire la Grèce, la Macédoine, l'Asie Mineure, la Syrie, l'Egypte, Carthage et l'Italie, et suit dans leur liaison et leur connexité les causes qui les ont fait entrer sous l'hégémonie romaine ; il se donne, en ce sens, comme but de démontrer l'utilité et la raison de cette hégémonie. Pour le plan comme pour l'exécution, son histoire est un contraste parfait et distinct avec l'historiographie contemporaine des Romains comme des Grecs. A Rome, l'histoire restait encore dans le domaine de la chronique ; il y avait peut-être des matériaux historiques importants ; mais ce qu'on appelle composition historique était restreint, soit aux écrits très respectables, mais tout à fait individuels de Caton, qui, néanmoins, ne dépassaient pas les rudiments de la recherche et de la narration, soit à des contes de nourrice, soit à des recueils de biographies. Les Grecs avaient certainement connu les recherches historiques et écrit l'histoire ; mais les idées de nation et d'État s'étaient tellement perdues dans ces temps troublés, qu'aucun des nombreux historiens ne réussit à suivre les traces des grands maîtres athéniens pour l'ardeur et la vérité, ou à traiter d'un point de vue large les vastes intérêts de l'histoire de ces temps. Leurs histoires étaient, ou de purs récits extérieurs, ou une collection des verbiages et des sophismes de la réthorique athénienne, et le plus souvent elles respiraient la vénalité et la vulgarité, l'hypocrisie et l'exaspération de ce temps. Chez les Romains comme chez les Grecs, il n'existait que des histoires de cités ou de tribus. Pour la première fois, Polybe, un Péloponésien, comme on s'en souvient, et aussi éloigné, au

point de vue intellectuel, des Athéniens que des Romains, fut le seul qui dépassa ces misérables limites, et traitant l'histoire romaine avec la critique grecque, donna sinon une histoire universelle, au moins une histoire étrangère aux préoccupations locales, et adaptée à ce grand empire romano-grec qui était en voie de formation. Jamais peut-être un historien n'a possédé au même degré les qualités d'un historien puisant aux sources. Le plan de son œuvre lui apparaît clairement dans toute son étendue, continuellement son regard embrasse un horizon vraiment historique. Les traditions, les anecdotes, la masse des chroniqueurs sans valeur sont mises de côté : le tableau des contrées et des peuples, la peinture des relations politiques et mercantiles, toutes ces choses si expressément importantes qui échappent aux annalistes, parce qu'ils ne peuvent les fixer à une année déterminée, tout cela rentre dans ses droits longtemps méprisés. Dans la mise en œuvre des matériaux, Polybe montre une circonspection et une perspicacité qui n'ont point de rivales dans l'antiquité : il remonte aux origines, passe en revue l'ensemble de la littérature des différentes nations, il se sert largement de la situation favorable où il se trouvait pour tenir les récits de la propre bouche des acteurs politiques ou des témoins oculaires, il voyage, avec un plan fait à l'avance, dans tous les territoires méditerranéens et reconnaît une partie des côtes de l'océan Atlantique. La vérité est sa nature ; il n'a d'intérêt ni pour ni contre tel État, pour ou contre tel ou tel homme, mais uniquement et simplement pour la relation des événements ; établir les causes et les effets dans leurs rapports exacts, lui paraît non seulement le premier mais le seul problème de l'art de l'historien. Le récit est merveilleusement lié, simple et clair. Mais toutes ces qualités, remarquables, il est vrai, ne suffisent pas à

faire un historien de premier ordre. Polybe comprend ses devoirs littéraires comme il comprenait ses devoirs politiques, avec la plus grande intelligence, mais seulement avec de l'intelligence. L'histoire, la lutte de la nécessité et de la liberté est un problème moral ; Polybe la traite comme si elle était un problème de mécanique. L'ensemble est pour lui le tout, dans la nature comme dans l'État ; les circonstances particulières, l'homme individuel, quelque extraordinaire qu'il puisse être, sont pour lui rien ou peu de chose, de simples moments, de simples chevilles dans le vaste et harmonieux mécanisme qu'on nomme un État. Polybe était, par conséquent, mieux fait que tout autre pour raconter l'histoire de Rome, qui, dans le fait, a résolu l'étonnant problème de présenter au monde un peuple atteignant à la grandeur intérieure et extérieure la plus complète, sans avoir eu un homme d'État de génie, en prenant le mot dans la plus large acception, et qui s'est développé avec une rigueur presque mathématique sur ses bases si simples. Mais Polybe a porté la peine d'avoir vécu dans un moment où la liberté était inconnue dans l'histoire. Quand Polybe traite des questions dans lesquelles le droit, l'honneur, la religion, sont intéressés, il est non seulement creux, mais absolument inexact. Cela se voit surtout, lorsqu'il veut imaginer une explication primordiale : les essais d'explication qu'il donne sont désespérants, et on ne saurait trouver de spéculation politique plus insensée que celle par laquelle il explique les succès de Rome par l'excellence de sa constitution, qui combinait avec un rare bonheur les éléments monarchiques, aristocratiques et démocratiques. L'appréciation des relations est extrêmement froide et manque d'imagination, et sa manière de traiter les choses religieuses, mesquine et déplorable. Le récit, en opposition directe avec l'historiographie

grecque si artistement élaborée au point de vue du style, est bien conduit et clair, mais sec et languissant, et Polybe s'y laisse entraîner à son penchant pour les digressions polémiques et les particularités toutes personnelles. Il ressort d'un bout à l'autre du travail un esprit de controverse ; l'auteur destinait son œuvre aux Romains, et ne trouvait cependant parmi eux qu'un cercle restreint qui le comprît ; il sentait bien qu'il était un étranger pour les Romains et une sorte de traître pour ses compatriotes, et qu'avec sa largeur d'appréciation des circonstances, il écrivait plus pour l'avenir que pour le présent. Il ne pouvait donc pas se défendre d'une certaine amertume personnelle, qui, dans la polémique contre les historiens grecs légers ou de mauvaise foi, et les historiens romains dépourvus de critique, va jusqu'à la colère et à la petitesse, et donne à l'historien le ton d'un critique. Polybe n'est pas un écrivain agréable ; mais, comme la vérité et l'honnêteté valent mieux que le charme et la douceur, il n'y a peut-être pas d'écrivain de l'antiquité à qui nous devions autant qu'à lui des renseignements sérieux. Ses livres sont comme un soleil qui luit sur cette époque : quand ils commencent, nous voyons s'évanouir le nuage, qui, jusqu'alors, couvrait la guerre des Samnites et celle de Pyrrhus, et quand ils finissent, l'obscurité se répand de nouveau et plus épaisse que jamais.

Chroniqueurs romains. — On trouve un contraste frappant entre cette conception et cette exécution si large d'une histoire romaine par un étranger, et la littérature historique des Romains de cette époque. Au commencement de cette période, nous rencontrons encore quelques chroniques écrites à la manière grecque, telles que celle déjà mentionnée d'Aulus Postumius, consul en 603 (151), pleine de déplo-

rables raisonnements, et celle de Caius Acilius, qui la termina à un âge avancé, vers 612 (142) ; cependant sous l'influence soit du patriotisme de Caton, soit de l'éducation plus distinguée du cercle des Scipions, la langue latine devint dominante dans ce genre, en sorte que non seulement on rencontre, dans cette génération, peu d'œuvres historiques écrites en grec, mais que les vieilles chroniques grecques sont traduites en latin et sont vraisemblablement lues dans ces traductions. Malheureusement, il n'y a guère autre chose à louer dans les chroniques latines de ce temps que l'emploi de la langue-mère. Elles étaient suffisamment nombreuses et détaillées : on nomme, par exemple, celle de Lucius Cassius Hermina, vers 608 (146), de Lucius Calpurnius Pison, consul en 621 (133), de Caius Fannius, préteur en 617 (137), de Caius Sempronius Tuditanus, consul en 625 (129). Il faut y joindre la rédaction de la chronique officielle de la ville en quatre-vingts livres, que Publius Marcus Scævola, consul en 621 (133), homme encore plus remarquable comme juriste, fit rédiger et publier, en qualité de souverain pontife ; il donna ainsi au livre de la ville sa forme définitive ; en sorte que si les récits pontificaux ne cessèrent pas désormais complétement, ils n'eurent plus, vu le nombre croissant des chroniques particulières, aucune importance au point de vue littéraire. Toutes ces annales, qu'elles aient la forme d'ouvrages publics ou particuliers, n'étaient que de simples rédactions des matériaux historiques ou quasi historiques qui se trouvaient sous la main, et leur valeur, au point de vue des sources et de la forme, diminuait à proportion que leur nombre augmentait. Du reste, on ne rencontre jamais, dans les chroniques, de vérité sans poésie, et il serait très absurde de reprocher à Nævius et à Pictor de n'avoir pas fait autrement que Hécatée et Saxo Grammaticus ;

mais les essais qu'on fit plus tard d'élever des édifices sur des nuages mettent la patience la plus éprouvée à une rude épreuve. Il n'y a pas d'obscurité si profonde sur laquelle ces plats et palpables mensonges ne jettent la lumière avec un incroyable sans-façon ; manque-t-il cinq cents ans pour mettre d'accord la fondation de Rome et celle de Troie, dans le rapport qu'exigent les deux fables, c'est un jeu que de créer quinze rois d'Albe, et d'affubler chacun d'un nom, d'un règne et d'autres illustrations. On n'hésitait pas à faire remonter jusqu'à l'an I les éclipses de soleil, les recensements, les registres de famille et les triomphes : on peut voir écrit dans quelle année, dans quel mois et quel jour le roi Romulus fut enlevé au ciel, et comment Servius Tullius triompha des Étrusques la première fois, le 25 novembre 183 (571), et de nouveau le 25 mai 187 (567). C'est avec ce système qu'on montre, dans le port de Rome, aux croyants, le lieu où Énée avait débarqué en revenant de Troie, et même la laie qui lui avait servi de guide, et qui était conservée, bien embaumée dans le temple romain de Vesta. Ces chroniqueurs joignent au talent d'imagination des poètes la précision patiente des chancelleries, et traitent leur grand sujet avec cette platitude qui résulte du mélange de tous les éléments poétiques et historiques. Lorsque, par exemple, nous lisons, dans Pison, que Romulus évitait de boire les jours où il donnait audience ; que Tarpéia livra la citadelle aux Sabins par patriotisme, pour enlever aux ennemis leurs boucliers, le jugement même des contemporains intelligents ne peut se défendre de dire « que ce n'est pas là faire de l'histoire, mais raconter des historiettes aux enfants. » Des œuvres plus vitales étaient quelques ouvrages sur le passé récemmen écoulé, ou sur le présent, par exemple, l'*Histoire de la guerre d'Hannibal*, de Lucius Cælius Antipater,

vers 633 (121), et celle de Publius Sempronius Asellio, un peu plus jeune, qui raconta les choses de son temps. On trouvait au moins là de précieux matériaux et un sentiment profond de vérité : chez Antipater même une narration frappante, quoique un peu vulgaire, cependant, suivant tous les témoignages et les fragments qui nous en restent. Aucun de ses livres n'égalait, soit pour la perfection de la forme, soit pour l'originalité, l'*Histoire des origines*, de Caton, qui, malheureusement, ne fit pas plus école au point de vue historique qu'au point de vue politique.

Mémoires et discours. — Un genre plus heureux, au moins au point de vue de la quantité, c'est celui plus subordonné, plus individuel et éphémère des mémoires, des lettres, des discours. Plusieurs des premiers hommes d'État de Rome racontèrent eux-mêmes leur histoire : ainsi le consul Marcus Scaurus, 639 (115), Publius Rufus, consul en 649 (105), Quintus Catulus, consul en 652 (102), et le dictateur Sylla lui-même. Cependant aucune de ces productions ne paraît avoir d'importance pour la littérature autrement que par les matériaux qu'elles nous fournissent. La collection des lettres de Cornelia, la mère des Gracques, est remarquable, tant par la pureté magistrale du langage et les sentiments élevés de celle qui les écrivait, que comme première correspondance et première œuvre d'une dame romaine, publiée à Rome. La reproduction du discours reçut également dans cette période, de Caton, son caractère définitif : les plaidoyers d'avocat n'étaient pas encore considérés comme des productions littéraires, et ce qu'on publiait comme discours n'était que des pamphlets politiques. Pendant les troubles révolutionnaires, cette littérature gagna en étendue et en importance, et parmi la masse des productions éphé-

mères, on en trouve quelques-unes qui, comme *les Philippiques* de Démosthènes et les brochures de Courier, méritent une place durable dans la littérature, tant par l'importance de l'auteur que par leur valeur réelle. Ainsi les discours politiques de Caius Lælius et de Scipion Émilien étaient des types de bon latin et de noble patriotisme ; les discours incisifs de Caius. Titius, aux couleurs frappantes, au point de vue du temps et des mœurs, desquels nous avons emprunté la description du juré sénatorial, ont fourni beaucoup à la comédie nationale : il faut surtout mentionner les nombreux discours de Tiberius Gracchus, dont les paroles enflammées font revivre la gravité passionnée, la noble modération et la destinée tragique.

Sciences. — Dans la littérature scientifique, la collection des sentences de Marcus Brutus, publiée en 604 (150), est une tentative remarquable d'implanter à Rome la forme si usitée en Grèce des dialogues, pour traiter des sujets professionnels, et pour donner à l'ensemble, par une sorte de mise en scène au point de vue des personnes, du temps et des lieux, une forme artistique quasi dramatique. Cependant les savants postérieurs, particulièrement le philologue Stilo et le juriste Scævola, laissèrent complétement tomber ces méthodes plus poétiques que pratiques, soit pour les sciences de culture générale, soit pour les sciences professionnelles. L'importance croissante de la science proprement dite et l'intérêt prédominant qu'elle excitait à Rome se voient clairement dans le rejet des entraves de la forme artistique. Nous avons déjà parlé en détail des sciences de culture générale, de la grammaire ou plutôt de la philologie, de la rhétorique et de la philosophie, en tant qu'elles faisaient précisément partie de l'éducation ordinaire des Romains, et qu'elles commencèrent par suite à être séparées des sciences professionnelles proprement dites.

Philologie. — Sur le terrain littéraire, nous voyons fleurir la philologie latine ainsi que la culture de la philologie grecque, qui subsistait déjà depuis longtemps. Nous avons déjà fait remarquer que, vers le commencement de ce siècle, les poètes épiques latins trouvèrent, eux aussi, leurs scoliastes et leurs réviseurs de textes : nous avons également dit que non seulement le cercle des Scipions s'inquiéta avant tout de la correction, mais que des poètes remarquables, tels que Accius et Lucilius, s'occupaient de la régularisation de l'orthographe et de la grammaire. Dans le même temps se rencontrent quelques tentatives de développer l'archéologie au point de vue historique; néanmoins, les dissertations des chroniqueurs peu souples de cette époque, telles que celle de Hémina sur les censeurs et celle de Tuditanus sur les magistrats, ne sont guère plus sensées que leurs chroniques. Ce qui est plus intéressant, ce sont les livres sur les magistrats, de l'ami de Caius Gracchus, Marcus Junius : c'est le premier essai d'utiliser l'archéologie dans un but politique, et les *Didascalies* en vers du tragique Accius étaient un acheminement à une histoire littéraire de la comédie romaine. Mais ces commencements d'emploi de la langue-mère dans les matières scientifiques ont encore un caractère fort peu scientifique, et rappellent absolument notre littérature orthographique du temps de Bodmer et de Klopstock : on ne doit assigner qu'une place modeste aux recherches des antiquaires de cette époque. Le premier Romain qui fonda la science des antiquités et du langage romain, dans le sens des maîtres alexandrins, fut Lucius Ælius Stilo, vers 650 (100). Il remonta le premier aux plus antiques documents du langage et commenta les litanies des Saliens et le droit civil de Rome. Il consacra à la comédie du sixième siècle son attention la plus profonde, et forma

la première liste des comédies de Plaute qui, selon lui, étaient originales. Il chercha, selon la méthode grecque, à donner un caractère historique aux origines de la vie et des habitudes romaines, et à trouver partout « l'inventeur » ; en même temps, il étendit ses recherches à l'ensemble de la tradition des annales. Le témoignage du succès qu'il eut parmi ses contemporains se trouve dans les dédicaces des œuvres poétiques et historiques les plus importantes du temps, les satires de Lucilius et les histoires d'Antipater : et ce premier des philologues romains eut de l'influence sur les travaux postérieurs de son pays, en léguant à son élève Varron sa méthode d'investigation littéraire et scientifique.

Rhétorique. — L'activité littéraire était, comme on peut le penser, d'une importance plus subordonnée sur le terrain de la rhétorique latine ; il n'y avait guère à faire dans ce genre que des manuels et des livres d'exercices sur le modèle des abrégés grecs d'Hermagoras et autres, et les maîtres ne manquaient pas de les prodiguer, soit à cause du besoin qu'on en avait, soit par vanité et par esprit de lucre. Nous avons encore un manuel de rhétorique composé, sous la dictature de Sylla, par un auteur inconnu, qui, selon la mode de ce temps, enseignait à la fois la littérature et la rhétorique latine, et écrivit sur l'une et sur l'autre : traité remarquable, non seulement pour la manière simple, claire et précise dont le sujet est traité, mais surtout pour l'indépendance comparative de l'écrivain à l'égard des modèles grecs. Quoique entièrement sous la dépendance des Grecs, au point de vue de la méthode, le Romain rejette ouvertement et simplement toute cette friperie inutile que les Grecs ont rassemblée, uniquement pour rendre la science plus difficile. Le blâme le plus amer est jeté sur la

dialectique qui coupe un cheveu en quatre, « cette science loquace de l'inhabileté à parler,» dont le maître accompli, de crainte de ne pas s'expliquer clairement, n'osait plus même prononcer son propre nom. La terminologie de l'école grecque est constamment et intentionnellement évitée. C'est très sérieusement que l'auteur fait remarquer le danger de la multiplicité des matières et pose la règle excellente, que l'élève doit avant tout apprendre à se diriger lui-même ; il reconnaît sérieusement que l'école n'est qu'une chose secondaire, et que la vie est le principal, et il donne avec ses exemples, choisis avec une complète indépendance, un écho de ces discours qui, pendant les dernières décades, avaient été remarqués dans le monde du barreau romain. On doit remarquer que l'opposition contre l'exagération de l'hellénisme, qui, antérieurement, avait empêché la naissance d'une rhétorique latine, continua à avoir de l'influence sur cette science, lorsqu'elle fut née, et assura à l'éloquence contemporaine des Grecs, en théorie et en pratique, une dignité plus haute, et une plus grande utilité.

Philosophie. — La philosophie enfin n'était pas encore représentée dans la littérature, parce que ni un besoin intérieur ne développa une philosophie nationale, ni les circonstances extérieures ne donnèrent naissance à un ouvrage de philosophie latine. On ne peut même prouver avec certitude qu'il y ait eu des traductions latines des résumés populaires de philosophie appartenant à cette période. Ceux qui s'occupaient de philosophie lisaient et discutaient en grec.

Sciences exactes. — Dans les sciences exactes, il y eut peu d'activité. Quoique les Romains fussent très exercés à l'agriculture et au calcul, les recherches

physiques et mathématiques ne gagnèrent pas de terrain parmi eux. Les conséquences de ce dédain de la théorie se montrent pratiquement dans l'état d'infériorité de l'art médical et d'une partie des sciences militaires. De toutes les sciences professionnelles, la jurisprudence était seule florissante. Nous ne pouvons retrouver son développement intérieur avec une précision chronologique. En somme, la loi pontificale disparaissait de plus en plus, et à la fin de cette époque, elle était à peu près dans la même situation que le droit canon de nos jours. Par contre, la conception plus délicate et plus profonde de la loi, qui substitua aux criteriums extérieurs les motifs intérieurs de l'action, — tels que le développement de l'idée de délit par intention ou par omission, et de possession garantie par une protection temporaire, — n'existait pas encore du temps de la loi des Douze Tables, mais existait du temps de Cicéron, et dut probablement ses applications à l'époque présente. La réaction des relations politiques sur le développement de la loi a déjà été indiquée dans différentes occasions; elle n'était pas toujours avantageuse. Par l'institution du tribunal des centumvirs, qui s'occupaient des héritages, par exemple, on vit s'introduire dans la loi de la propriété un collège de jurés, qui, comme toutes les autorités criminelles, au lieu d'appliquer la loi, se plaçait au-dessus, et avec sa soi-disant équité minait les institutions légales : une conséquence de cet événement fut le principe irrationnel, que toute personne qui avait été omise par un parent dans un testament pouvait proposer de faire annuler ce testament par la cour, et la cour décidait suivant sa discrétion. On connaît mieux le développement de la littérature juridique. Elle avait été limitée jusque-là aux collections de formulaires et aux explications de termes juridiques; à cette époque on vit se constituer une litté-

rature d'*opinions*, qui ressemblait un peu à nos recueils de jurisprudence. Les opinions qui ne venaient plus seulement de membres des collèges pontificaux, mais de tous ceux qui trouvaient des personnes pour les consulter, chez eux ou au forum, et auxquelles se joignaient déjà des illustrations rationnelles et polémiques, et les controverses permanentes particulières à la jurisprudence commencent, au début du septième siècle, à être notées et réunies en collections. Ce fut l'œuvre, en premier lieu, de Caton le second († vers 600 (150) et de Marcus Brutus, à peu près contemporains, et bientôt les recueils furent, suivant toute apparence, arrangés par ordre de matières. On arriva bientôt à une exposition systématique du droit civil. Le fondateur en fut le souverain pontife Quintus Mucius Scævola, consul en 659, † 672 (95-82) : la jurisprudence était, comme le souverain pontificat, héréditaire dans sa famille. Ses dix-huit livres du droit civil, qui comprenaient toutes les matières de jurisprudence positive, les ordonnances législatives, les précédents et les autorités, pris soit dans les anciens recueils, soit dans la tradition orale, sont le point de départ et le modèle des systèmes complets de droit romain : de même, son *Traité des définitions* (ὅροι) devint la base des résumés de jurisprudence, et particulièrement des recueils de règles. Quoique ce développement de la loi procédât indépendamment de l'hellénisme, cependant la connaissance des systèmes philosophico-pratiques des Grecs donna une nouvelle impulsion à une systématisation de la jurisprudence, et, en fait, l'influence grecque se trahit jusque dans le titre de l'ouvrage que nous venons de citer. Nous avons déjà fait remarquer que, dans plusieurs sujets plus extérieurs, la jurisprudence était influencée par le Portique.

Art. — L'art offre des résultats peu satisfaisants. Dans l'architecture, la sculpture et la peinture, l'extension du dilettantisme fut visible, mais le développement de l'art national recula. Il devint de plus en plus habituel pour ceux qui habitaient dans les contrées grecques d'aller voir personnellement les monuments de l'art : les quartiers d'hiver de Sylla, en Asie Mineure, en 670-1 (84-3), firent époque sous ce rapport. Les talents de connaisseur se développèrent aussi en Italie. Ils avaient commencé par des articles d'argent et de bronze : vers le commencement de cette époque, on commença à estimer non seulement les statues grecques, mais les tableaux grecs. Le premier tableau exposé publiquement à Rome fut le Bacchus d'Aristide, que Lucius Mummius retira de la vente du butin de Corinthe, parce que le roi Attale en offrait 6,000 deniers (6,150 francs). Les bâtiments devinrent plus élégants, et on commença à employer le marbre étranger, particulièrement celui de l'Hymette (Cipollin) ; les carrières de marbre d'Italie n'étaient pas encore exploitées. La magnifique colonnade encore admirée au temps de l'empire, que Quintus Metellus, consul en 611 (143), le conquérant de la Macédoine, construisit dans le Champ-de-Mars, renferma le premier temple de marbre que la capitale ait vu : bientôt suivirent des fondations semblables sur le Capitole, par Scipion Nasica, consul en 616 (138), et au Cirque, par Cnæus Octavius, consul en 626 (128). La première maison particulière ornée de colonnes de marbre fut celle de l'orateur Lucius Crassus († 663 (91) sur le Palatin. Là où l'on pouvait piller ou acheter au lieu de créer, on le faisait : c'est un triste témoignage d'impuissance pour l'architecture romaine que d'avoir commencé à employer les colonnes des anciens temples grecs : ainsi le Capitole romain fut décoré par Sylla des colonnes du temple de Jupiter

d'Athènes. Les travaux exécutés à Rome l'étaient par des étrangers : les rares artistes romains de ce temps dont on ait conservé le nom sont, sans exception, des Grecs d'Italie ou de Grèce expatriés : ainsi l'architecte Nermodore était de la Salamis de Chypre; parmi d'autres ouvrages, il restaura les docks romains, et bâtit pour Quintus Metellus, consul en 611 (143), le temple de Jupiter Stator dans la basilique édifiée par lui, et pour Decimus Brutus, consul en 616 (138), le temple de Mars dans le cirque de Flaminius. Il en est de même du sculpteur Pasiteles, vers 665 (89), venu de la grande Grèce, qui fournit des statues d'ivoire des dieux pour les temples romains, et du peintre et philosophe Métrodore d'Athènes, qui fut chargé d'exécuter les peintures du triomphe de Lucius Paullus (587-167). Il est remarquable que les monnaies de cette époque montraient, en comparaison avec celles de l'époque précédente, une grande variété de types, mais une infériorité plutôt qu'un progrès dans la finesse de l'exécution.

Enfin la musique et la danse émigrèrent de la Grèce à Rome pour être uniquement appliquées au progrès du luxe décoratif. Ces arts exotiques n'étaient pas complétement nouveaux à Rome : le gouvernement avait fait paraître dans ses fêtes des joueurs de flûte étrusques, et les affranchis ainsi que les classes inférieures du peuple romain s'étaient jusqu'à cette époque adonnés à cette profession. Mais ce qui était nouveau, ce fut de voir les danses grecques et les représentations musicales devenir l'accompagnement obligé de la table des grands ; ce qui était nouveau, c'était de voir une école de danse telle que celle que Scipion Émilien dépeint avec indignation dans un de ses discours, dans laquelle cinq cents garcons et filles, la lie du peuple et les fils des magistrats confondus pêle-mêle, dans des danses à castagnettes fort

peu convenables, recevaient les leçons d'un maître de ballets, apprenaient des chants correspondants, et étaient exercés à se servir d'instruments à cordes jusque-là défendus ; ce qui était nouveau encore, ce n'était pas tant qu'un consulaire et souverain pontife, tel que Publius Scævola, consul en 621 (133), repoussât des balles dans le cirque aussi adroitement qu'il résolvait les questions de droit les plus compliquées dans sa maison ; c'était que de jeunes nobles romains montrassent leurs talents de jockey devant tout le peuple dans les fêtes de Sylla. Le gouvernement essaya parfois d'arrêter ces pratiques, comme, par exemple, en 639 (115), où tous les instruments de musique, à l'exception de la flûte, qui était indigène dans le Latium, furent prohibés par les censeurs. Mais Rome n'était pas Sparte : ce gouvernement débile, par de semblables prohibitions, attira plutôt l'attention sur le mal qu'il n'essaya d'y remédier par une application rigoureuse et suivie de la loi.

Si, pour terminer, nous jetons un regard sur le tableau d'ensemble que la littérature et l'art de l'Italie déroulent devant nos yeux, depuis la mort d'Ennius jusqu'au commencement de l'âge cicéronien, nous trouvons sous ce rapport, en comparaison avec l'époque précédente, un déclin sensible dans la production. Les genres plus relevés de littérature, tels que l'épopée, la tragédie, l'histoire, ont fini ou se sont arrêtés dans leur développement. Les genres subordonnés, la traduction et l'imitation de la pièee d'intrigue, la farce, la *brochure* poétique et en prose prospérèrent seules ; sur ce dernier terrain de la littérature que balaya l'ouragan de la révolution, nous rencontrons deux hommes du plus grand talent littéraire : Caius Gracchus et Caius Lucilius, qui se distinguent au milieu d'un certain nombre d'écrivains plus ou moins médiocres, de même que, dans une

époque semblable de la littérature française, Courier et Béranger surgissent au milieu d'une foule de nullités prétentieuses. Dans les arts plastiques et ceux du dessin, la production toujours faible est maintenant complétement nulle. D'autre part, les jouissances artistiques et littéraires augmentèrent : de même que les épigones de cette époque sur le terrain politique reçurent et employèrent l'héritage qui était échu à leurs pères. Nous voyons que sur ce terrain aussi ils fréquentaient assidûment les théâtres, qu'ils étaient des patrons de la littérature, des connaisseurs et des collectionneurs d'art. Le côté le plus respectable de cette activité était les recherches savantes, qui suscitèrent une énergie intellectuelle nationale, surtout pour la jurisprudence et l'investigation linguistique et archéologique. La naissance de ces sciences qui tombe réellement à cette époque, et les faibles commencements de l'imitation de la littérature de serre chaude d'Alexandrie, annoncèrent l'ère prochaine de l'Alexandrisme romain. Toutes les productions de l'époque présente sont plus unies, plus dégagées de feintes, plus systématiques que les créations du sixième siècle. Les Latins et les connaisseurs littéraires de cette époque eurent raison de regarder leurs prédécesseurs comme de pauvres écoliers ; mais s'ils pouvaient se moquer des défauts de leurs travaux, les mieux doués d'entre eux devaient s'avouer que la jeunesse de la nation était passée, et nourrissaient au plus profond de leur cœur le désir secret de retourner aux sentiers égarés et délicieux de la jeunesse.

FIN DU TOME CINQUIÈME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE IV

LA RÉVOLUTION (*Suite*)

CHAPITRE VII.

LA RÉVOLUTION DES SUJETS ITALIOTES ET LA RÉVOLUTION SULPICIENNE.

CHAPITRE VIII.

L'ORIENT ET LE ROI MITHRIDATE.

CHAPITRE IX.

CINNA ET SYLLA.

CHAPITRE X

LA CONSTITUTION DE SYLLA.

CHAPITRE XI

LA RÉPUBLIQUE ET SON ORGANISATION.

CHAPITRE XII

NATIONALITÉ, RELIGION ET ÉDUCATION.

CHAPITRE XIII

LITTÉRATURE ET ART